



COMITÉ DES DÉLÉGATIONS JUIVES

LES POGROMES EN UKRAINE

SOUS LES

GOUVERNEMENTS UKRAINIENS

(1917-1920)

PARIS

1927

26
1924
COMITÉ DES DÉLÉGATIONS JUIVES

U1924

LES POGROMES EN UKRAINE

SOUS LES
GOUVERNEMENTS UKRAINIENS

(1917-1920)

APERÇU HISTORIQUE ET DOCUMENTS

11 CLICHÉS HORS-TEXTE



PARIS

1927

3040

TABLE ANALYTIQUE

PRÉFACE	pages 1-10
---------------	------------

Aperçu historique sur les pogromes en Ukraine sous les gouvernements ukrainiens (1917-1920)

CHAPITRE I

Les rapports judéo-ukrainiens avant la révolution de 1917. — La révolution de 1917. — L'attitude des Juifs à l'égard du mouvement national ukrainien	» 11-14
--	---------

CHAPITRE II

Les premiers excès anti-juifs en automne 1917. — Les premières interpellations sur les pogromes. — La carence des autorités. — L'optimisme officiel	» 15-19
---	---------

CHAPITRE III

La genèse de l'antisémitisme social. — Le point de vue ukrainien. — La terreur antisémite à Kiev. — L'« intellegentsia » ukrainienne avancée et l'antisémitisme. — Interpellation à la Rada ukrainienne	» 20-24
---	---------

CHAPITRE IV

Coup d'Etat germanique. — Réaction nationale et politique. — La presse officieuse et les Juifs. — Le rôle des autorités allemandes d'occupation. — Pogromes organisés par les paysans. — L'attitude des autorités	» 25-28
---	---------

CHAPITRE V

Le renversement du Hetman. — Attitude des Juifs envers le soulèvement. — Adresses de sympathie au Directoire. — Publications antisémites des autorités militaires. — Les premiers excès. — Excès sur les chemins de fer. — Les contributions. — Le développement du mouvement pogromiste. — Le pogrome de Berditchev. — La « Compagnie de la Mort ». — La carence des autorités militaires. — Le pogrome de Jitomir. — Le rôle de Paliénko. — Le bilan du pogrome. — Pouvait-on arrêter le pogrome ? — La responsabilité des autorités militaires. — La genèse du pogrome d'Ovrouth. — Le pogrome. — La délégation juive est fusillée ..	» 29-42
--	---------

CHAPITRE VI

L'accusation de bolchévisme. — On fait des pogromes un « secret d'Etat ». — L'attitude du Directoire envers les pogromes. — Les promesses du Directoire. — Le sort des commissions d'enquête. — Les auteurs de pogromes jouissent de l'impunité. — Anguel. — Semossenko. — Strouk. — Le Directoire et le Conseil des Ministres. — On explique les pogromes. — Accusation de bolchévisme et de spéculation. — Appel du Directoire sur les pogromes	» 43-52
---	---------

CHAPITRE VII

Les pogromes de février. — Proskourov. — Felchtine. — Vassilkov. — Belaïa-Tserkov. — Balta. — Ananiev. — Stepantzy. — Changement dans la composition du Directoire. — Les pourparlers à Odessa. — Les promesses non tenues. — Attitude des partis juifs envers le Directoire. — La responsabilité du Directoire. — Le rôle de S. V. Petlioura. — Le témoignage de V. Vinnitchenko pages 53-63

CHAPITRE VIII

L'offensive de Petlioura en mars 1919. — Le pogrome d'Ouchomir. — Pogromes dans certaines autres localités. — Le second pogrome de Jitomir. — L'inaction voulue des autorités ukrainiennes » 64-68

CHAPITRE IX

Tentatives d'une « nouvelle politique ». — La période de Kamenets-Podolsk. — Le pogrome de Kamenets-Podolsk. — Les pogromes en province. — Des pogromes ininterrompus. — Tortures et brimades. — Les viols. — On lutte contre les pogromes à coups de papiers. — L'intervention de Petlioura. — Les proclamations restent sans effet. — Les autorités militaires et civiles encouragent les pogromes. — La possibilité d'empêcher les pogromes. — L'exécution de 30 jeunes Juifs à Kiev. » 69-81

CHAPITRE X

L'armée de Petlioura obligée de quitter l'Ukraine. — Débuts de la lutte effective contre les pogromes. — Les causes de la « nouvelle politique ». — Les répressions contre les pillards et les pogromistes. — Les pogromes de la Galicie Orientale. — Le caractère des pogromes galiciens. — Quels furent les auteurs des pogromes ? — L'impunité des fauteurs de pogromes. » 82-89

CHAPITRE XI

Les pogromes organisés par les bandes de partisans. — Qui est responsable des pogromes des partisans ? — Le Directoire et les partisans. — Les relations avec Anguel. — Le Directoire et l'ataman Zélény. — L'ataman Strouk et le Directoire. — Zabolotny, Mordalevitch, Sokolovsky, Chapel, etc. — Les atamans et l'armée de Petlioura. — Les proclamations du Directoire aux partisans » 90-99

PHOTOGRAPHIES

Délégation des Juifs d'Ovrouth tuée dans un guet-apens par l'ataman petliourien Kozyr-Zyrka

Cadavre défiguré de Juif tué par les cosaques ukrainiens en février 1919 à la gare de Romodan

Boutique juive saccagée par les cosaques petliouriens pendant le premier pogrome de Jitomir (janvier 1919)

Trois Juifs de passage à Berditchev tués pendant le pogrome (janvier 1919)

Quelques victimes du deuxième pogrome de Jitomir (mars 1919)

Cadavres de Juifs tués pendant le deuxième pogrome de Jitomir (mars 1919)

Cadavres de Juifs tués dans les environs de Felchtine le 17 février 1919

Les premières victimes du pogrome organisé par l'ataman Semosenko à Proskourov, le 15 février 1919

Un quartier juif de Bogouslav, incendié par les partisans ukrainiens en mai 1919

Cadavres de Juifs tués à Ivankov par les bandes de Strouk, avant l'enterrement

9 Juifs tués près de Bogouslav par les bandes de l'ataman Zélény, le 10 août 1919

Annexes

Documents relatifs à l'histoire des pogromes qui eurent lieu en Ukraine en 1917-1920 sous les gouvernements ukrainiens.

I. — Périodes de la Rada Centrale, de l'occupation allemande et du Hetman. (Les pogromes de 1917-1918) :

ANNEXE N° 1. — Première interpellation sur les pogromes, faite le 28 novembre 1917 par I. B. Schechtmann, délégué de la fraction sioniste à la Petite Rada	pages 3-4
ANNEXE N° 2. — Les excès sur les voies ferrées. — Interpellation de M. I. Grossmann, délégué de la fraction sioniste, faite le 16 avril 1918 à la Petite Rada.	» 5
ANNEXE N° 3. — Les autorités austro-allemandes d'occupation et les Juifs..	» 6
ANNEXES N° 4-5. — Excès antijuifs sous le Hetman	» 6-7

II. La période du Directoire et de Petlioura. (Les pogromes de 1919-1920). Les ordres antijuifs des autorités militaires.

ANNEXE N° 6. — Au peuple d'Ukraine. — La proclamation du Bureau d'information de la République Populaire Ukrainienne	» 8
ANNEXE N° 7. — Ordre du colonel Riachtchenko, commandant de la garnison de Belaïa-Tserkov	» 9
ANNEXE N° 8. — Ordre du commandant en chef des armées républicaines de la région de Prilouki	» 9
ANNEXE N° 9. — A la communauté juive de la ville Vinnitza.	» 9-10

Les premiers pogromes sous 1 Directoire

ANNEXE N° 10. — Bakhmatch. — Dépêche urgente du conseil de la communauté juive de Romny	» 10
ANNEXE N° 11. — Létitchev. — Dépêche urgente de la communauté juive de Létitchev	» 11
ANNEXE N° 12. — Bobrinskaïa. — Télégramme du conseil de la communauté juive de Smiela	» 11
ANNEXE N° 13. — Alexandrovka-Foundoukleïevka. — Télégramme du membre de Secrétariat National Juif, Tiomkin	» 11-12
ANNEXE N° 14. — Alexandrie. — Télégramme de la communauté juive locale	» 12
ANNEXE N° 15. — Le pogrome d'Ovroutch. — Extrait du rapport de l'avocat A. I. Guilerson, délégué du Comité Central de Secours aux victimes des pogromes à Kiev	» 12-16
ANNEXE N° 16. — Le pogrome de Berditchev. — Extrait de la communication de M. D. Lipietz, maire de Berditchev	» 16-17
ANNEXE N° 17. — Le premier pogrome de Jitomir (8-13 janvier 1919) Extraits des conclusions de la Commission d'Enquête sur le premier et deuxième pogromes de Jitomir	» 18-33
ANNEXE N° 18. — Le conseil municipal de Kiev sur les pogromes	» 33-34
ANNEXE N° 19. — Mémorandum du Secrétariat National Juif d'Ukraine..	» 34-35
ANNEXE N° 20. — Appel du Directoire sur les pogromes	» 36-37
ANNEXE N° 21. — Résolution contre les pogromes en Ukraine, adoptée le 12 janvier 1919 par la Petite Assemblée Nationale juive à Kiev	» 37-38
ANNEXE N° 22. — Arrestation de Paliénko	» 38-39
ANNEXE N° 23. — La glorification de Paliénko.	» 39-42

III. Les pogromes de février 1919

ANNEXE N° 24. — Le pogrome de Proskourov. — Extraits du rapport de l'avocat A. I. Guilerson, délégué du Comité Central de Secours aux victimes des pogromes à Kiev	» 43-52
ANNEXE N° 25. — Ordre à la Brigade des Cosaques de Zaporojié de l'armée de la République ukrainienne, portant le nom de l'Ataman en chef Petlioura	» 52

ANNEXE N° 26. — Ordre à la Brigade de Cosaques de Zaporojié de l'armée de la République ukrainienne portant le nom de l'Ataman Petlioura	pages 52-53
ANNEXE N° 27. — Ordre N° 16 aux soldats de la garnison de Proskourov	» 53
ANNEXE N° 28. — Rapport du Délégué de la Croix-Rouge Danoise	s 54-55
ANNEXE N° 29. — Le pogrome de Felchtine. Rapport de l'avocat A.I. Guillerson, délégué du Comité Central Juif de Secours aux victimes des pogromes à Kiev	» 55-56
ANNEXE N° 30. — Le pogrome de Felchtine. La déposition de Joseph Aptman, restaurateur à Felchtine	» 57-58
ANNEXE N° 31. — Le pogrome de Felchtine. - Lettre adressée par Mendel et Esther Ochs à M. Teitel, Président de l'Union des Juifs russes à Berlin	» 58
ANNEXE N° 32. — Le pogrome de Balta. - Rapport présenté à la commission centrale réunie de secours aux victimes de la contre-révolution et des pogromes, par S. Fiterman, membre du comité exécutif de la ville de Balta	» 58-59
ANNEXE N° 33. — Les détails sur le pogrome de Balta	» 59-60
ANNEXE N° 34. — Un nouveau pogrome à Balta	» 60-61
ANNEXE N° 35. — La dernière tentative (à propos de la visite des membres du Secrétariat National Juif au professeur A.K. Matsievitch, ministre ukrainien des affaires étrangères)	» 61-63
ANNEXE N° 36. — Le deuxième pogrome de Jitomir (Mars 1919). Extraits des conclusions de la Commission d'Enquête sur le premier et le deuxième pogromes de Jitomir	» 63-71

La période de Kamenets-Podolsk (Juin-Novembre 1919)

ANNEXE N° 37. — Le pogrome de Mourovanny-Kourilovtzy. - Rapport du Directeur du Département de l'Autonomie nationale, E. Bograd	» 72
ANNEXE N° 38. — Le pogrome de Smotritch. - Le rapport du juge administratif V. Donitch	» 72-73
ANNEXE N° 39. — Le bilan du pogrome de Bar	» 73
ANNEXE N° 40. — Une Déclaration sur le pogrome à Tchemerevtsy, faite par I. Chimanolvitch, délégué des paysans du district de Kamenets-Podolsk au Congrès des Travailleurs de l'Ukraine	» 74
ANNEXE N° 41. — La première proclamation de Petlioura contre les pogromes	» 75-76
ANNEXE N° 42. — Le rapport officiel sur le pogrome de Jabokritch, fait par l'inspecteur d'Etat du groupe de Volynie	» 76-77
ANNEXE N° 43. — Un représentant du ministère des affaires juives sur la destruction du district de Mohilev	» 77-78
ANNEXE N° 44. — Exécution de 30 membres de la garde juive de Kiev	» 78-82

V. Les pogromes en Galicie Orientale (Août-Septembre 1920)

ANNEXE N° 45. — Motion présentée à la Diète polonaise par les députés juifs Schipper, Grunbaum, Hartglass et autres et relative aux pogromes antijuifs organisés dans la Galicie Orientale par l'armée ukrainienne dite petliourienne	» 83-85
ANNEXE N° 46. — Le chef de la mission diplomatique ukrainienne à Copenhague sur les pogromes en Galicie Orientale	» 85-87

VI. Les pogromes des bandes de partisans. (1919-1921).

ANNEXE N° 47. — Le pogrome de Gaissine. Rapport au Comité central panukrainien de secours aux victimes des pogromes près le ministère juif	» 88-90
ANNEXE N° 48. — Le pogrome des bandes de Zélény à Pogrébichtche. (18-21 août 1919). Déposition de B.O. Lifchitz	» 91-93
ANNEXE N° 49. — Les pogromes dans treize localités de la région de Vinnitza	» 93-98

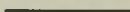
ANNEXE N° 50. — Les massacres de Tetiev. Déposition de 5 témoins	pages 98-99
ANNEXE N° 51. — Rapport de Ch. Kuperschmid	» 99-101
ANNEXE N° 52. — L'Ataman Anguel et Petlioura. « Une belle lettre des paysans insurgés à Petlioura »	» 101
ANNEXE N° 53. — Un appel de Petlioura aux insurgés	» 102

**Activité contre les pogromes déployée par le Comité des
Délégations juives et autres organisations.....** » 105-118

ANNEXE N° 54. — La réponse à la Délégation Ukrainienne	» 119
ANNEXE N° 55. — La lettre du Comité des Délégations juives	» 119-120
ANNEXE N° 56. — Rapport sur les pogromes, présenté par le Comité de secours aux victimes des pogromes de la Croix-Rouge russe de Kiev	» 120-131
ANNEXE N° 57. — Le grand crime	» 131-133
ANNEXE N° 58. — Appel à l'humanité	» 133-135
ANNEXE N° 59. — Mémoire sur l'extermination des Juifs d'Ukraine, présenté par le Comité des Délégations juives à la première As- semblée de la Société des Nations à Genève	» 135-137

Index des institutions et personnages principaux cités dans cet ouvrage » 139-144

ERRATA	» 145
------------------	-------



PRÉFACE

L'ouvrage qui suit paraît à un moment où s'éveille à nouveau l'intérêt éprouvé pour les souffrances des Juifs de l'Ukraine. C'est à cet intérêt que doit répondre la vue d'ensemble contenue dans ce livre qui est basée sur des documents et qui a déjà été préparé, pour une grande partie, depuis des années.

Les terribles événements, dont ce volume ne reproduit qu'une partie, remontent à six ou neuf ans, mais les Juifs d'Ukraine n'ont pas encore, jusqu'à aujourd'hui, pu oublier leur souffrance. Soumis à une pénible métarmorphose économique, particulièrement sensible pour une population que l'ancienne restriction de ses droits avait poussée à embrasser certaines professions, les Juifs ukrainiens, en outre, ressentent encore de mille façons les blessures difficilement guérissables que leur ont portées les pogromes de 1917 à 1920.

Jusqu'à la guerre mondiale, les pogromes avaient été en Russie le monopole du régime tsariste. Du début du règne d'Alexandre III jusqu'à la guerre, et encore pendant la première année de celle-ci, le monde entier fut informé, avec plus ou moins de détails, des pillages et massacres de Juifs, qui ne furent d'ailleurs connus qu'en partie. Le monde en fut ému et souvent même indigné. Tantôt c'était des massacres isolés, tantôt c'était des pogromes en masse qui se répandaient comme une épidémie sur des territoires entiers. Il en fut ainsi dans les années 1881-82, et en octobre 1905 ; en un seul mois, on compta 690 pogromes dans 28 gouvernements (dont 329 dans le seul gouvernement de Tchernigov). Déjà pendant cette période de pogromes d'octobre 1905, c'est-à-dire à une époque où le monde n'était pas encore sorti de ses gonds, les Juifs d'Ukraine et de plusieurs autres provinces furent en proie à des souffrances inouïes. D'après une enquête faite par la commission nommée à cet effet par l'organisation sioniste universelle, et dont

le résultat a été consigné dans deux volumes, il y eut à cette époque environ mille tués, plusieurs milliers de blessés et plus de deux-cent mille Juifs pillés, sans parler des autres sévices, des viols, etc...

En outre, il dépendait souvent de circonstances imprévisibles, souvent même de simples hasards, que les pogromes d'avant-guerre entraînaient un vaste mouvement de protestation de la part des non-Juifs et même des Juifs de tous les pays. On sait combien fut forte l'impression faite par le pogrome de Kichinev en avril 1903 ; l'on peut dire sans exagération que ce pogrome avec ses épouvantables cruautés, causa la plus vive émotion dans tout le monde civilisé, pour autant que celui-ci défend ou prétend défendre le droit et l'humanité, et causa en outre les plus graves ennuis au gouvernement tsariste par les protestations sans équivoque élevées par les divers milieux non-juifs d'Europe et d'Amérique. Jamais encore la sympathie de l'humanité ne s'était manifestée d'une façon aussi vive et aussi sincère qu'à l'occasion de ce pogrome, d'ailleurs tout à fait inattendu. Par contre, les violences commises contre les Juifs en octobre 1905 n'avaient pas trouvé un pareil écho, bien que le pogrome de Kichinev ne pût en aucune manière être comparée à ces événements postérieurs. Ce qu'il y a de plus tragique dans le sort des Juifs de l'Europe orientale, c'est justement que, plus les excès sont nombreux, et moins le monde extérieur réagit ; il commence à les considérer comme une fatalité qui s'attache pour ainsi dire aux destinées du peuple juif. Cette constatation s'applique tout particulièrement au nouveau chapitre de l'histoire des Juifs, au chapitre des années 1917 à 1920.

Le martyre des Juifs de l'Europe orientale coïncida à peu près avec la Conférence de la Paix, c'est-à-dire avec un moment où était à l'ordre du jour, d'une façon permanente, la libération de peuples entiers. Le monde, mis en pièces et encore sanglant de ses blessures, était bien en mouvement, mais les relations régulières avaient été interrompues par une situation anormale : les nouvelles qui, avant la guerre, pouvaient être connues et vérifiées en quelques heures, exigeaient maintenant des semaines ou même des mois pour être confirmées. Voilà quel était l'obstacle essen-

tiel à l'organisation de manifestations efficaces contre les horreurs commises. Les premières informations que, dans leur panique, donnaient les Juifs sur les violences dont ils avaient été victimes ou qui les menaçaient, avaient été souvent exagérées ; aussi la réalité, cependant assez effroyable, était-elle niée par beaucoup. La première impulsion donnée aux manifestations l'avait été par les événements de Pologne, pays d'où les nouvelles parvenaient beaucoup plus vite que d'Ukraine. Ces violences étaient moins faites pour émouvoir les milieux humanitaires par le nombre des meurtres et le caractère des cruautés que par le fait qu'un Etat, qui ne devait son indépendance qu'à la guerre et ensuite à la Conférence de la Paix, pouvait, sur tant de points de son territoire, au moment même de sa libération, permettre de semblables excès, meurtres et infamies. Les pogromes, pourtant sanglants, de Vilna de Pinsk, de Lida, etc... même de Lemberg, furent pour ainsi dire, sans importance en comparaison des épouvantables boucheries de l'Ukraine, qui semblaient avoir pour but l'extermination de tout un peuple. Mais, si les excès antijuifs de Pologne avaient donné lieu aux premières manifestations, celles-ci eurent une importance historique, ne fût-ce que par suite des dangers que couraient alors les Juifs d'Ukraine. Elles étaient un écho, en partie spontané, en partie organisé, de l'opinion européenne et des souffrances des Juifs de l'Europe orientale, mais cet écho aurait produit plus d'impression si l'on avait été en possession non pas seulement d'exposés généraux, mais des rapports complets, détaillés et appuyés de documents authentiques. En ce qui concerne ces rapports, ils ne parvenaient qu'au prix de grandes difficultés et de grands sacrifices en mains de la Représentation générale juive à Paris, et encore sous forme fragmentaire. Pendant des années, l'Ukraine fut complètement coupée, d'abord par suite des événements militaires qui se déroulaient dans tout le pays, ensuite par le blocus complet qui sépara la Russie soviétique du reste du monde. Ce n'est que peu à peu, que les terrifiantes informations pénétrèrent dans le monde entier, ce n'est que peu à peu qu'on se décida, hors de l'Ukraine, à estimer que ce tableau d'ensemble de dizaines de milliers de tués et de centaines de milliers d'autres victimes n'était pas le fruit d'une imagination surchauffée. Pen-

dant longtemps, les Juifs eux-mêmes, fût-ce ceux dont le cœur bat le plus fort pour la cause juive, ne voulurent pas croire à la vérité de ces horribles nouvelles. Le total des crimes était trop effrayant, leur récit détaillé paraissait trop invraisemblable. Il répugnait même à des historiens juifs compétents d'accepter de prime abord ces récits pour de bon argent, car ils pouvaient à peine leur trouver un parallèle dans les longues, mornes et tristes annales du passé juif. Que des événements survenus au XX^e siècle puissent dépasser en horreur ceux du XIV^e et du XVII^e siècles, cette pensée seule leur semblait être un crime contre l'idée du progrès, leur paraissait illogique et fantaisiste, même inventée de toutes pièces. Ce n'est que sous l'avalanche des rapports authentiques toujours plus nombreux et des preuves documentaires, que ces historiens, et, avec eux, les hommes politiques juifs, admirèrent comme une réalité l'immense liste des violences subies par les Juifs d'Ukraine. L'opinion que des tueries semblables à celles des temps les plus sombres du moyen-âge ne pouvaient se répéter à notre époque, se trouva malheureusement n'être qu'une naïveté. La réalité a jeté bas toutes ces hypothèses. Ils s'avéra que le martyre des Juifs ukrainiens était une combinaison raffinée des terribles massacres de l'époque des Chmelnitsky et des Gonta en Ukraine, avec les tortures inouïes pratiquées par l'inquisition espagnole. Les faits furent fragmentairement annoncés en 1919 ; en 1920, un tableau d'ensemble fut soumis à l'opinion publique universelle au cours de la Conférence internationale juive de secours, en août de la même année, à Carlsbad, et, sous la forme d'un long mémorandum adressé, à la fin de l'année, par le Comité des Délégations juives à la Société des Nations. A une époque postérieure, arrivèrent de l'Ukraine les documents extrêmement précieux qui avaient été réunis dans ce pays par le Secrétariat National Juif et par les diverses communautés juives. Ces documents, très nombreux, ont été en partie résumés dans le présent ouvrage, de même que ceux du Comité des Délégations juives et ceux des Archives historiques des Juifs de l'Est européen qui ont, à Berlin, entrepris et concentré la réunion de tous ces documents.

Un peu plus tard ont commence à parvenir des informations sur les cruels pogromes de la Russie-Blanche où, à partir d'août

1919 et pendant 11 mois, sévit le corps d'occupation polonais. Plus tard, en 1920, les Polonais furent remplacés par les détachements du Général Boulak-Balakhovitch, qui firent plusieurs sanglants pogromes ; en 1921, toute la Russie-Blanche fut parcourue par des troupes de bandits, qui exterminaient des bourgs juifs tout entiers.

Comme nous l'avons dit, le Comité des Délégations juives avait en son temps, déjà fin avril 1919, reçu de terribles nouvelles par diverses voies : par Copenhague, Berne, Vienne et, plus tard, par des détours, de Russie même ; il s'était aussitôt efforcé d'émouvoir non seulement l'opinion des chefs du judaïsme et des masses juives, mais aussi d'entraîner une réaction de la part des non-Juifs. Au début, cela ne fut pas facile, bien que déjà en été 1919 se trouvassent réunies à Paris les délégations de presque tous les gouvernements, ainsi que les représentations des grandes associations, y compris celles des démocrates et des socialistes. C'était difficile pour diverses raisons. D'abord, on sortait depuis quelques mois à peine de la plus terrible et de la plus cruelle des guerres qu'eût connues l'humanité, d'une guerre qui non seulement avait envahi presque tout le globe, mais qui avait bouleversé toutes les lois écrites ou orales. On vivait alors dans une atmosphère imprégnée de quelques grands principes généraux et du souvenir de cruautés sans fin, atmosphère qui avait tout à fait émoussé l'âme humaine. On voyait encore dans toutes les capitales des dizaines de milliers de mutilés et des foules de gens en deuil ; le visage de la mort et de la souffrance paraissait si connu que, seules, des catastrophes extraordinaires étaient à même d'émouvoir le cœur. Aussi, en ce temps-là, l'indignation inspirée par les pogromes avait un caractère plus politique qu'humanitaire. Cependant beaucoup de diplomates n'étaient pas seulement les victimes de cette indifférence générale qui accueillait la nouvelle des plus terribles massacres, mais ils étaient en outre induits en erreur par leurs nombreux collègues des pays où les pogromes faisaient rage ; enfin, ils devenaient la proie d'une nervosité particulière lorsqu'ils sentaient qu'un développement des pogromes compromettrait ou affaiblirait moralement la situation des nouveaux Etats en formation. Pour cette cause déjà leur attitude était

hésitante, subordonnée au désir de voir des exagérations dans les nouvelles d'origine juive.

Tout autre était cependant la conduite de nombreux intellectuels et, dans la périphérie, des masses non-juives qu'émouvaient peu les considérations purement diplomatiques. Le Comité des Délégations juives à Paris, composé alors de représentants d'environ 20 pays, commença, en mai 1919, la lutte contre les pogromes, en créant une commission spéciale présidée par Louis Marshall et en s'adressant à toutes les autorités et à tous les milieux. Le Comité des Délégations juives mit tout d'abord en mouvement les organisations juives du monde entier et chercha ainsi à exercer une pression directe ou indirecte sur le foyer même de l'épidémie des pogromes et sur les facteurs alors décisifs, cela en vue de mettre fin à cette boucherie incessante. Les premiers appels éloquentes qui partirent de Paris même, dès le début, furent ceux de la Ligue des Droits de l'Homme. Dès le 2 mai 1919, dans une réunion organisée en faveur des minorités nationales, la Ligue prit parti contre les pogromes ; le 24 mai, elle fit une manifestation spéciale dans ce but et, par la suite, s'éleva avec véhémence contre les pogromes. C'est une satisfaction pour nous de constater que les principaux chefs de la Ligue des Droits de l'Homme se sont toujours montrés prêt à recommencer la lutte contre les ignominieuses manifestations de la haine nationale. Une autre action doit être tout particulièrement signalée : c'est l'appel d'un grand nombre de savants et d'intellectuels français, qui, Anatole France en tête, élevèrent leur puissante voix en faveur des milliers de Juifs menacés.

De Paris partit l'appel adressé aux Juifs et non-Juifs pour qu'ils s'unissent et expriment leur indignation. Les grandes manifestations qui eurent lieu alors à New-York, Buenos-Ayres, Montréal, le Cap, Londres, etc. rappelèrent de nouveau à leur devoir les hommes politiques dont dépendait la suppression ou la continuation des pogromes. Inoubliable fut en particulier la première grande manifestation sur la voie publique, au cours de laquelle la population juive de New-York, dirigée par des hommes comme Jakob Schiff, Stephen Wise, etc., soutenus par d'influentes personnalités de la population non-juive, comme Mac Addo,

Hylan, etc., manifesta, le 24 mai, l'indignation que lui causaient les événements alors en cours. Cette grandiose manifestation, qui réunit 15.000 délégués à Madison Square Garden et fut suivi par un cortège monstre de 300.000 manifestants dans la rue, fut répétée en novembre 1919, les horreurs d'Ukraine sévissant toujours.

A côté des grandes réunions et manifestations et des interventions de certains gouvernements et représentants de gouvernements, de certaines grandes associations, il faut souligner le rôle important joué par la presse : pendant l'année 1919 et encore en 1920, elle s'occupa intensément des pogromes et agit fortement sur l'opinion européenne et américaine. Non seulement les journaux juifs, mais aussi les non-juifs, en particulier les américains, mais aussi les français et les anglais, consacrèrent souvent des colonnes entières aux catastrophes qui frappaient les Juifs de l'Europe orientale. A ce point de vue aussi, Paris jouait le rôle de centre. De là s'en allaient dans le vaste monde les communiqués et les longs récits télégraphiques concernant la tragédie des Juifs d'Ukraine.

Nous ne relatons que les principales formes de ce mouvement de protestation. Pour les autres dont ce livre contient lui-même un écho, nous les laissons de côté. Comme toutes les manifestations, le présent ouvrage ne doit pas être considéré comme une accusation portée contre un peuple. Le Comité des Délégations juives a, naguère, porté une grave accusation contre les instigateurs de pogromes ; mais, même alors, il n'a aucunement eu en vue le peuple ukrainien, en tant que tel ; il n'accuse que les véritables coupables. C'était à la fin de 1920, lorsque la Société des Nations se réunit pour la première fois à Genève et qu'elle faisait naître les plus vastes espoirs parmi de nombreux peuples, en particulier parmi ceux qui étaient opprimés. Fondée sur les principes proclamés, au cours des années 1916-18, en différents points de l'Europe, et en dernier lieu par Wilson principalement, cette nouvelle organisation originale évoquait par son nom les temps prophétiques et inspirait aux peuples violentés la conviction que le Palais de la Paix de Genève allait pouvoir énergiquement et rapidement mettre fin à toutes les oppressions et,

avant tout, à tous les sévices exercés par un peuple contre un autre ou par une partie d'un peuple contre une partie d'un autre peuple. Le Comité des Délégations juives s'adresse alors à la première Assemblée de la S.D.N. dans la certitude qu'un martyr comme celui des Juifs d'Ukraine exciterait la pitié et l'indignation.

D'autre part, le Comité considérait aussi cette intervention comme préventive. Le danger de nouveaux pogromes était encore menaçant. Les combats en Europe orientale n'étaient pas terminés, des conflits sanglants se déroulaient sur diverses parties de l'ancien Empire russe ; au milieu des convulsions d'un monde en voie de disparaître, les Juifs vivaient en hors-la-loi et tourmentés par l'unique pensée que leur extermination complète n'était qu'une question de temps. La Représentation des Juifs de différents pays, réunie à Paris, s'adonnait à l'espoir certain qu'il suffirait d'attirer l'attention sur ces événements pour mettre en mouvement l'instance qui, après la guerre, devait être le porte-voix de l'humanité et pour engager une action qui mettrait un terme au fatalisme de la destruction et de l'anéantissement. Les espérances d'alors furent lourdement déçues et, pour longtemps, les craintes qu'inspirait l'avenir furent encore augmentées. En effet, la S.D.N. n'avait accordé que peu d'attention à l'appel qui lui avait été adressé.

Depuis cette époque, six années ont passé. Elles ne nous ont heureusement pas apporté une continuation ou une répétition des horreurs que nous craignons, cela tout au moins sur une vaste échelle. Les expériences de l'histoire des Juifs nous ont cependant enseigné que ces pauses ne donnent aucune raison d'être tranquilles. Même aujourd'hui, tout danger n'est pas écarté pour les Juifs d'Ukraine. C'est pour cette raison qu'un exposé opportun des événements du passé est à ce point important pour la sécurité des Juifs ukrainiens, car tout grand conflit politique contient en lui-même l'éventualité de nouveaux pogromes. D'autre part, il existe encore le danger que, de nouveau, par suite de quelque bouleversement imprévu, des gouvernements se trouvent qui puissent se décider à utiliser dans un but politique les dispositions antisémites de la population. Cependant, si un gouvernement quelconque devait s'efforcer d'attiser le feu et de trouver dans les pogromes un appui momen-

tané pour le maintien du régime, s'il voulait faire de la haine un moyen d'agir sur les masses, alors l'horrible martyre pourrait recommencer. Cette possibilité est d'autant plus réelle que, tout autour de l'Ukraine, il se trouve encore de vastes foyers d'antisémitisme et de propagande pogromiste.

Que ce fait cependant nous permette d'affirmer que, dès le début, nous nous sommes adressés non seulement à tous les autres pays, mais en premier lieu aux autorités responsables de l'Ukraine elle-même, que nous avons fait des tentatives répétées pour exercer une influence sur les facteurs qui agissaient en ce pays. Combien cette voie était pleine d'obstacles, combien de malentendus venaient contrecarrer toutes nos tentatives, on le verra abondamment dans la troisième partie de ce livre, par des documents authentiques et par les éclaircissements de l'introduction. En termes généraux, nous pouvons souligner ce qui suit : pour le Comité des Délégations juives, la lutte contre les pogromes n'a jamais constitué un moyen politique pour atteindre d'autres buts, à savoir de compromettre les gouvernements avec lesquels sont en conflit les minorités juives, ou d'obtenir éventuellement pour elles des droits plus étendus. L'œuvre consciente de défense contre les pogromes aurait considéré cette tactique comme une honteuse atteinte au sentiment élémentaire de la justice et, d'autre part, comme une profanation de la noble cause de l'existence nationale. De prime abord, on s'était mis d'accord à Paris pour lutter uniquement contre les pogromes en tant que tels, aussi bien pour en empêcher le retour que pour en établir la responsabilité. Conscient de son devoir sacré envers la vérité historique, conscient de la vénération due aux martyrs et, conformément à l'état d'esprit des victimes encore possibles, le Comité des Délégations juives ne s'est jamais laissé guider par des considérations étrangères, afin d'exagérer ou de masquer les tristes événements.

Dans cet ouvrage, nous n'avons traité en détail que les pogromes perpétrés principalement par les unités militaires des différents gouvernements ukrainiens. Nous avons consacré peu de place seulement aux massacres commis par les bandes mili-

taires ukrainiennes. Nous avons laissé de côté les massacres commis par l'armée blanche, pour ne pas enlever à notre ouvrage son unité. Nous nous proposons de livrer à la publicité toutes ces horreurs inouïes, dans un volume spécial que nous ferons paraître. Mais nous tenons à souligner que les faits qui feront partie de la deuxième monographie sont moins compliqués, car il s'agit d'actes perpétrés exclusivement par des gens mus par la cruauté sanguinaire, par la cupidité ou l'antisémitisme officiel, tandis que les événements décrits dans le présent ouvrage ont eu lieu sous un régime qui avait pour base la démocratie et pour principe, l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

C'est précisément à cause de ces circonstances que la constatation de la vérité apparaît d'autant plus terrible et révèle toute la gravité du danger dont est menacé le judaïsme de l'Europe orientale. On distingue toute une gamme de nuances et de gradations dans les pogromes. Ce qu'il y a de plus tragique dans le sort du peuple juif, c'est qu'au milieu du progrès général, il marche à travers des souffrances inouïes et des fleuves de sang versé par ses fils. Un coup d'œil jeté sur une partie seulement des pogromes qui se sont déroulés dans les centaines de localités, pourra peut-être donner une idée d'un aspect cruel du martyre du judaïsme ukrainien.

Nous estimons qu'il est de l'intérêt des deux parties de dévoiler toute la vérité sur les pogromes et de rendre inoffensifs les véritables coupables. De même que, pour nous, les pogromes ne sont pas un moyen pour conquérir des droits, de même la lutte contre les pogromes ne doit pas effrayer les chefs du mouvement ukrainien, mais les engager à une collaboration zélée. Libérés de toute démagogie, nous devons nous séparer de tous ceux qui cachent la vérité sur les pogromes, car alors seulement pourra s'établir une paix véritable et des relations vraiment amicales et durables entre le peuple ukrainien et le peuple juif.

Aperçu historique
sur les pogromes en Ukraine sous les
gouvernements ukrainiens
1917 - 1920

I.

Les rapports judéo-ukrainiens avant la Révolution de 1917

Avant la révolution de février 1917, la question des relations entre Juifs et Ukrainiens avait surtout un caractère académique. Quand il arrivait qu'on la discutât, on le faisait théoriquement : toutes les solutions qu'envisageaient les parties intéressées elles-mêmes, étaient presque toujours considérées comme devant être appliquées dans un avenir plus ou moins lointain.

Vivant côte à côte depuis des siècles, les deux nationalités avaient naturellement, et par la pratique même, créé des formes déterminées de relations réciproques. Mais ces formes avaient un caractère purement usuel. Elles étaient nées de la vie commune, sans participation évidente de la volonté consciente et organisée des deux parties ; aussi, était-il difficile d'en apprécier exactement la valeur. Mais en tant que des tentatives d'appréciation, qui avaient d'ailleurs un caractère accidentel et isolé, étaient faites, ces tentatives se faisaient dans une atmosphère de bienveillance mutuelle.

L'expérience de la Galicie où, avant la guerre, Juifs et Ukrainiens marchaient pendant longtemps la main dans la main dans la lutte pour leurs droits nationaux, aussi bien au Parlement que dans la vie locale, inspirait de l'optimisme aux milieux nationaux des deux peuples en ce qui concerne la possibilité d'établir une telle collaboration aussi sur le territoire de l'ancien Empire des Tsars. Du côté Juif, et plus particulièrement du côté des partis politiques juifs organisés, les aspirations nationales ukrainiennes rencontraient de vives sympathies agissantes. D'autre part, il faut constater que de leur côté, les facteurs nationaux les plus influents et les plus décisifs de l'Ukraine, faisaient preuve, à l'égard du mouvement national juif, de sérieuses sympathies.

La révolution de 1917.

La révolution de février 1917 vint jeter les rapports judéo-ukrainiens hors du point mort d'un académisme forcé.

Le mouvement national ukrainien qui avait, par nécessité, vécu longtemps d'une vie souterraine, manifesta, dès les premières lueurs de la liberté, son bouillant tempérament. De nombreux congrès et commissions ukrainiens réunissant coopérateurs, instituteurs, étudiants, militaires, paysans, ouvriers, socialistes, avec, en tête, le Congrès National Panukrainien, proclamèrent à l'unanimité le principe de l'autonomie nationale et territoriale de

l'Ukraine. Les minorités nationales, y compris la minorité juive, se trouvèrent en face de la création d'une Ukraine autonome. Il était nécessaire de définir d'une manière claire l'attitude à adopter envers cet événement.

L'attitude des Juifs à l'égard du mouvement national ukrainien.

Or, les milieux dirigeants juifs se prononcèrent clairement et sans ambages. Voyant dans le mouvement national ukrainien une manifestation légitime et naturelle des tendances de ce peuple, le judaïsme d'Ukraine, en la personne de la majorité écrasante de ses partis populaires, salua amicalement la reconstitution de l'autonomie ukrainienne. Au Congrès National Panukrainien de Kiev, de nombreux représentants des organisations et sociétés juives vinrent lire des adresses de sympathie. Au nom du Conseil de l'« Union des Organisations sociales juives de Kiev », le Dr G. Bykhovski prononça un discours qui se termina, aux applaudissements de l'assemblée, par ces mots : « Gloire au Peuple ukrainien ! gloire à son chef Grouchevski ».

Après cette déclaration, les deux côtés poussèrent des cris enthousiastes de « gloire » et se donnèrent des poignées de mains.

Des représentants du parti social-démocrate juif, des instituteurs démocrates juifs, etc., vinrent ensuite appuyer la déclaration du représentant du Conseil de « l'Union des Organisations Sociales Juives ».

Lorsque, de par l'accord du 3 juillet 1917 avec le Gouvernement Provisoire russe, la Rada Centrale Ukrainienne 1) se transforma d'organe national en organe territorial, comprenant des représentants des minorités nationales du pays, la voix des délégués juifs se fit entendre dans ce milieu renouvelé avec franchise et clarté dès la première séance de la Petite Rada qui eut lieu le 11 juillet.

Sur les quatre principaux partis qui jouaient alors un rôle dirigeant parmi les Juifs, (sionistes, parti ouvrier socialiste) « Poalé-Zion », et le parti « Bund ») les trois premiers exprimèrent sans aucune réserve leurs sympathies pour les aspirations ukrainiennes. M. Rosenstein, au nom des sionistes, S. Goldelmann, au nom du « Poalé-Zion » et M. Zilberfarb, au nom du parti ouvrier socialiste unitaire juif, prononcèrent des discours pleins de respect et de sympathie pour la renaissance du peuple ukrainien.

L'attitude de principe du parti Bund, qui faisait partie du parti social-démocrate russe dont le programme ne contenait pas d'article sur la fédération, était quelque peu plus réservée. Mais

1) La Rada Centrale Ukrainienne fut tout d'abord créée comme organe national ukrainien suprême ; elle était composée de représentants des partis, organisations et comités militaires ukrainiens ; à la suite de l'accord du 3 juillet 1917 avec le Gouvernement Provisoire russe, elle fut transformée en un organe suprême régional ; après la publication du 3^e Universal (Manifeste) du 7 (20) novembre 1917 qui proclama la République populaire ukrainienne, la Rada devint un Parlement ukrainien ; elle rompit toutes relations avec la Russie aux termes du 4^e Universal du 9 (22) décembre 1917.

le Bund aussi prit en fait, pendant les premiers temps, une part active à la reconstitution de l'autonomie ukrainienne.

Dans le premier Secrétariat-Général de l'Ukraine, 1), le leader du Bund ukrainien, M. Rafès, occupait le poste de contrôleur d'Etat.

Aussi, la sympathie des Juifs pour la renaissance ukrainienne fut formulée ouvertement et sans équivoque.

Les milieux dirigeants ukrainiens, de leur côté, allèrent, dès le début, au devant des aspirations nationales juives. A l'unisson de cet enthousiasme qui, aux premiers mois de la révolution, entraînait tout le monde, le Congrès National Panukrainien témoigna un vif intérêt et un grand respect envers les droits des minorités nationales. Dans la motion qu'il vota, dès le premier jour, au sujet de l'autonomie de l'Ukraine, il souligna clairement que : « le Congrès reconnaît comme un des principes fondamentaux de l'autonomie ukrainienne la garantie des droits des minorités nationales qui habitent l'Ukraine ». De plus, le mouvement national ukrainien renonça, dès le début, à l'ancien usage qui consistait à traiter les Juifs comme un groupe confessionnel ; il reconnut explicitement les Juifs de l'Ukraine comme une minorité nationale ayant droit au respect de ses intérêts et de ses besoins nationaux.

Sur le même pied que les autres minorités nationales de l'Ukraine, — Polonais et Grand-Russiens — les Juifs obtinrent une représentation dans l'organe politique régional — la Rada Centrale. On créa au Secrétariat Général (organe exécutif de la Rada) les postes de secrétaires-adjoints pour les affaires des nationalités grand-russienne, polonaise et juive. Le 15 juillet 1917, la Rada Centrale nomma le Dr. M. Zilberfarb au poste de secrétaire adjoint pour les affaires juives.

Les actes législatifs de la Rada Centrale, — sur les élections aux conseils des communautés juives (2 décembre 1917), sur l'autonomie nationale-personnelle (9 janvier 1918) — vinrent achever l'édifice des droits nationaux des Juifs ukrainiens : grâce à ces mesures, l'Ukraine devint, pour un certain temps, le pays idéal de l'égalité nationale juive, comme une oasis de paix et un laboratoire des nouvelles formes de rapports internationaux.

Ce qui précède montre qu'on ne peut en aucune manière considérer les pogromes antijuifs comme la conséquence de conflits entre le judaïsme pris dans son ensemble et le peuple ukrainien, surtout si on prend en considération précisément les événements qui avaient précédé la catastrophe pogromiste. Toute la courte histoire des rapports judéo-ukrainiens marquée par une bienveillance réciproque qui a trouvé son expression dans des manifestations de principe et dans des actes législatifs et administratifs, est en contradiction flagrante avec la tragédie inattendue qui

1) Organe exécutif de la Rada Centrale. A partir du 3 juillet 1917, organe suprême exécutif ; à partir du 7(20) novembre 1917, il prit le titre de Conseil des Ministres du Peuple.

viendra bientôt après s'abattre sur la population juive qui subit pendant quatre années des massacres sanglants et sans parallèle dans l'histoire, des massacres dont la responsabilité incombe à des multiples et divers éléments nationaux ukrainiens, parmi lesquels certains se trouvaient à la tête de la politique ukrainienne et du mouvement national ukrainien.

Les premiers excès antijuifs en automne 1917 Dès l'automne 1917, c'est-à-dire avant même le coup d'Etat bolcheviste en Ukraine, commencèrent les excès antijuifs. Il est vrai qu'en comparaison avec la terrible catastrophe qui se déclama au mois de décembre 1918, ces excès paraissent bénins. Ce n'est qu'à l'époque du Directoire que la vague pogromiste, qui fit des dizaines de milliers de victimes et causa des millions de dégâts, se déclama. En comparaison avec cette époque, les pogromes qui eurent lieu en 1917 sont moins graves aussi bien au point de vue des dimensions que de la quantité de victimes. Mais des pogromes eurent lieu aussi avant le Directoire et le véritable commencement du mouvement pogromiste se rapporte à l'automne 1917. A cette époque, le pouvoir en Ukraine était détenu par le Secrétariat Général, à la tête duquel se trouvait V. K. Vinnitchenko et S. V. Petlioura, qui, plus tard, se trouvèrent à la tête du Directoire.

L'armée russe se trouvait alors en état de complète dissolution. La discipline avait disparu, la valeur combattive était nulle, les unités militaires s'étaient muées en troupes informes de gens armés, et qui soudain avaient pris conscience de leur force. Ce sont ces unités désordonnées qui, mêlées de déserteurs, furent les premiers auteurs des pogromes de l'Ukraine, cela à partir d'octobre 1917.

La presse juive de cette période fourmille de relations angoissées sur des excès sans nombre. Si nous prenons un seul journal juif, par exemple le *Nouveau Temps*, qui paraissait alors à Kiev : dans deux numéros seulement, ceux des 28 et 30 octobre (N^{os} 40 et 41), nous trouvons mention de pogromes ou de tentatives de pogromes dans de nombreux endroits.

A *Liline* (gouvernement de Podolie), le 24 octobre, une foule de soldats des unités cantonnées dans la ville, avec des soldats démobilisés et des paysans de la campagne voisine, firent un pogrome et, après avoir pillé les boutiques juives, emportèrent leur butin dans des sacs.

A *Retchitsa* (gouvernement de Minsk), le N^o régiment pillait, le 25 octobre, trois boutiques juives, sous prétexte que les Juifs étaient les fauteurs de la vie chère.

A *Skvira* (gouvernement de Kiev), le 23 octobre, les soldats, soutenus par les habitants de la ville, avec l'approbation et souvent même l'aide de la milice, pillèrent et battirent les Juifs, à tel point que six d'entre eux furent grièvement et quatre légèrement blessés.

A *Gaïssine* (gouvernement de Podolie), le 22 octobre, les soldats

firent un pogrome et les paysans vinrent emporter dans des sacs les objets pris aux Juifs.

A *Ponnoïé*, (gouvernement de Volhynie), commença de même un pogrome juif, qui fut d'ailleurs bientôt arrêté.

A ces informations isolées, puisées dans deux numéros d'un journal, il faut ajouter toute une série de lettres adressées par les communautés juives au secrétaire adjoint aux affaires juives.

Le Comité social du bourg de *Miastkovka* (gouvernement de Podolie), dans sa lettre du 28 novembre 1917, informe qu'un pogrome a eu lieu le 30 octobre, au cours duquel 50 boutiques et 30 maisons ont été pillées.

Dans une lettre d'*Ovrouitch* (gouvernement de Podolie), datée du 17 octobre 1917, enregistrée par le Sous-Secrétariat aux affaires juives le 3 janvier 1918, sous le N° 483, il est rendu compte d'un pogrome de soldats tout à fait typique. Pendant la nuit, une fusillade commença dans toutes les rues de la ville. A la faveur des coups de fusil, commença un pillage organisé et fait sans aucune hâte. Les Juifs s'adressèrent à l'état-major et au corps de garde du 265^e Régiment d'infanterie, cantonné dans la ville. Mais toutes les patrouilles se livraient elles-mêmes au pillage ou à la protection des pillards par le moyen d'une fusillade. Informés du pogrome, les paysans arrivèrent en traîneaux et emportèrent le butin. D'une façon générale, les soldats se contentèrent de piller, mais il y eut des cas où des Juifs furent battus et tués. Au total : 60 boutiques juives furent pillées, les dégâts atteignirent un million de roubles environ. Le procureur du tribunal de Tcherkassy, dans son rapport du 20 novembre 1917, N° 3645, au sous-secrétaire aux affaires juives, enregistré le 27 novembre 1917, communique que, le 7 novembre, a eu lieu un pogrome à Kanev (gouvernement de Kiev). Une foule armée a désarmé la milice et s'est livrée tranquillement au pillage.

Le Comité exécutif du bourg de *Dérainia* (gouvernement de Podolie), dans sa lettre du 1^{er} décembre 1917, N° 73, enregistrée par le sous-secrétariat aux affaires juives en date du 10 décembre, N° 250, expose que le 267^e Régiment d'infanterie de réserve et la 288^e Compagnie de Perm, cantonnés aux alentours du bourg, ainsi que des unités du 31^e corps qui étaient de passage, ont systématiquement pillé et brûlé les boutiques juives. La garde du 267^e Régiment, qui était de service, et la milice, ne gênèrent pas les pillards ; quelques-uns de leurs membres prirent même une part active au pillage.

Le président du Conseil de la communauté juive du bourg de *Pogrébichtché* (gouvernement de Kiev), Schenkar, informe, par un télégramme du 18 octobre, enregistré par le sous-secrétariat le lendemain 19, sous le N° 19, que le 17 octobre, pendant la foire, une foule de paysans ont fait un pogrome, à l'instigation d'individus suspects.

Un télégramme urgent, provenant du bourg de *Slavichché* (gouvernement de Kiev) relate un pogrome qui a eu lieu le 17 octobre sous la direction d'une bande de soldats.

De même des pillages eurent lieu à *Iampo* (gouvernement de Podolie), à *Jivoïov* (gouvernement de Kiev), à *Jabokritch* (gouvernement de Podolie) à *Varkovitchi* (gouvernement de Volhynie), à *Krémenez* (gouvernement de Volhynie), à *Rakilno* (gouvernement de Kiev), à *Soudi kovo* (gouvernement de Volhynie), à *Koupel* (gouvernement de Volhynie), à *Rybnitsa* (gouvernement de Podolie), à *Kamenka* (gouvernement de Podolie), etc.

Dans tous les endroits, le tableau est le même. Les pogromes sont faits par les soldats. Ce sont les personnages actifs. Les paysans du voisinage ou les habitants du bourg ne jouent qu'un rôle de deuxième plan. Munis de sacs, ils suivent les pas des soldats et, soigneusement, en gens ménagers, ils ramassent le butin pris aux Juifs, en l'emportant ou en le charriant jusque chez eux. La milice reste impuissante, ou bien prend elle-même part aux pillages.

Cette vague menaçante d'une anarchie toujours grandissante ne pouvait naturellement pas ne pas faire naître une inquiétude générale. Les fractions juives de la Petite Rada étaient bombardées de lettres et télégrammes de province, les suppliant d'intervenir.

Le Secrétariat-Général adressa une proclamation à la population, le Secrétaire-Général pour l'intérieur une circulaire aux autorités locales : ces deux manifestations contre les pogromes restèrent sans résultat. Les milieux juifs, cependant, ne doutaient pas encore que les autorités centrales ukrainiennes n'eussent le désir sincère de mettre fin aux pogromes, que lesdits milieux expliquaient par la faiblesse toute temporaire du pouvoir central et par l'anarchie qui régnait dans le pays. Une seule question se posait donc : comment trouver les moyens d'aider le Secrétariat-Général à lutter contre les excès anti-juifs qui avaient lieu en province ?

**La première
interpellation
sur les
pogromes.**

C'est dans cet esprit que la première interpellation juive sur les pogromes fut déposée, le 28 novembre 1917, par le délégué de la fraction sioniste, à la Petite Rada, I. B. Schechtman(1). Cette interpellation, constatant la vanité des mesures prises par le Secrétariat-Général contre les pogromes, ainsi que le développement menaçant de ces derniers, exigeait du pouvoir des actes énergiques. Elle préconisait, comme une des premières mesures indispensables, la création d'unités spéciales formées de soldats juifs et destinées à lutter contre les pogromes.

La réponse à l'interpellation fut faite par S. V. Petlioura, secrétaire général aux affaires militaires. En voici la substance :

1) V. Annexe N° 1.



Il reconnut franchement le fait d'un large développement des pogromes, surtout dans la région voisine du front et surpeuplée d'unités de réserve en voie de dissolution. Jusqu'ici le Secrétariat n'avait pas eu les forces nécessaires pour combattre ce fléau. Il ne disposait pas de troupes sûres et disciplinées ; de nombreuses unités, envoyées pour étouffer des pogromes, s'étaient d'elles-mêmes jointes aux pillards. Mais le Secrétariat des affaires militaires était en train de réformer activement les unités ukrainiennes suivant un plan national ; il espérait qu'avec leur aide il serait à même de venir à bout de l'anarchie et des pogromes. Quant à la création de compagnies juives spéciales, l'orateur, en tant que ministre de la guerre, n'y voyait pas d'obstacle.

Cette réponse produisit généralement une impression favorable dans les milieux juifs. On n'y trouvait pas l'optimisme officiel béat. Le représentant du Secrétariat avouait lui-même franchement que le mal existait et que les mesures prises étaient insuffisantes ; puis il indiquait des moyens précis pour combattre les pogromes. Il semblait donc qu'il y eut lieu d'espérer qu'on mettrait énergiquement et rapidement fin aux pogromes.

La carence des autorités Ces espoirs ne se réalisèrent pas. *Rien ou presque rien de ce qui avait été promis ne fut réalisé.*

Les mesures envisagées ne furent pas prises sur une échelle suffisante, les autorités témoignèrent d'une complète incapacité à maîtriser les pogromes. Et, cependant, cette vague anarchique ne faisait que naître et, l'expérience l'a montré, il aurait suffi, dans un grand nombre de cas, d'une intervention réellement énergique de tel ou tel organe du pouvoir pour mettre fin aux excès dès le début.

A *Polonnoé* (gouvernement de Volhynie), lorsque le régiment local commença à piller les Juifs, il avait suffi que l'adjoint au colonel tira deux coups de revolver en l'air pour que toute la foule se dissipât (1).

A *Litine* (gouvernement de Podolie), un pogrome fut arrêté sans difficulté par des hussards.

Dans le bourg de *Slavichtché* (gouvernement de Kiev), l'intervention énergique de la milice et du secrétaire du bureau de ravitaillement avait suffi pour arrêter un pogrome.

Mais ces cas furent relativement rares. A la soldatesque effrénée on n'opposa pas une énergique tentative de résistance, lors même que les forces dont disposaient les autorités locales dépassaient de beaucoup celles des pillards.

A Kanev (gouvernement de Kiev), il ressort du rapport des délégués de la communauté juive et des conseillers municipaux Kh. Tchoudnovski et M. Wilner, enregistré par le sous-secrétariat aux affaires juives, le 4 décembre 1917, sous le N° 200, que, le jour du pogrome, le nombre des pillards actifs n'était que de 8

1) *Nouveau Temps*, 30 octobre 1917, N° 41.

tandis que les autorités disposaient de 75 hommes. Et cependant, là comme ailleurs, ces autorités furent incapables d'arrêter le pogrome et de punir les coupables. Pour enquêter sur le pogrome de Skvira (gouvernement de Kiev), une commission spéciale fut envoyée le 23 octobre. Un de ses membres, I. Khourghine, chef des services du sous-secrétariat aux affaires juives, déclara dans son rapport (1) que la commission avait arrêté plusieurs personnes qui avaient pris part aux pogromes et que « les coupables seraient poursuivis ». Cette déclaration resta sur la papier. Aucun des coupables ne parut devant un tribunal et leurs méfaits restèrent complètement impunis.

L'optimisme officiel Les autorités locales ayant perdu la tête et laissant tout faire, la vague de pogromes, ne rencontrant aucune résistance, devint de plus en plus menaçante. Cela d'autant plus que, dans les milieux gouvernementaux, on avait apparemment cessé de reconnaître ouvertement l'existence des pogromes et l'on en était revenu à la politique traditionnelle de l'ancien régime, celle de la « tranquillisation », qui peint tout en rose et assure que tout va pour le mieux. Quinze jours à peine après la première interpellation à la Rada sur les pogromes, le président du Secrétariat-Général, V. K. Vinnitchenko, déclarait solennellement à la VIII^e session de la Rada Centrale, que « l'Ukraine représente actuellement une oasis d'ordre » et ajoutait que « parfois les nouvelles sur les pogromes sont exagérées et un petit incident est présenté comme un pogrome ».

A cet optimisme officiel correspondait la nouvelle politique adoptée par le Secrétariat. Pour ce qui concerne les pogromes, il y avait comme une résignation fataliste aux événements, il n'y avait plus aucune allusion à cette lutte impitoyable et énergique dont, tout récemment encore, avait parlé le Secrétaire-Général aux affaires militaires.

Les pogromes continuaient de plus belle. De septembre à la fin de décembre 1917, on enregistra jusqu'à 60 endroits où avaient eu lieu des excès. La situation devenait de plus en plus critique, bien que les troubles se réduisissent encore à des pillages et que le nombre de victimes fût relativement peu élevé. Le danger, cependant, augmentait du fait que cette vague de pogromes fut, à partir de décembre 1917-janvier 1918, encouragée par un phénomène nouveau et qui ne s'était pas encore manifesté ouvertement : l'antisémitisme social des milieux dirigeants et influents de l'Ukraine.

1) *Nouveau Temps* du 28 octobre 1918, N° 40.

III.

La genèse de l'antisémitisme social

Jusqu'alors le mouvement national ukrainien, tout au moins en la personne de ses représentants autorisés, n'avait jamais fait preuve de **tendances antisémites**.

Les excès dont les masses se rendaient coupables vis-à-vis des Juifs étaient unanimement considérés comme une manifestation de la sauvagerie et des plus bas instincts qui couvrait d'opprobre l'Ukraine libre et on ne leur trouvait aucune justification.

Au seuil de l'année 1918, un revirement brusque se produisit, Dans divers milieux ukrainiens, des tentatives de plus en plus précises se firent jour, sinon pour justifier, tout au moins pour « expliquer » et motiver l'antisémitisme des masses, ainsi que son application pratique, à savoir les pogromes. L'initiative de ce mouvement appartient au groupe des « samostiiniks » (1), groupe sans importance, mais très chauvin, et qui avait déjà manifesté auparavant des tendances antijuives. Au début, les autres partis ne se joignirent pas d'une façon active à cette campagne démagogique, mais ne se prononcèrent pas non plus clairement dans un sens opposé ; de cette façon, ils encouragèrent la propagande des « samostiiniks ». Peu à peu, cependant, ces partis, souvent dans la personne de leurs représentants les plus en vue, s'assimilèrent cette tactique de l'« explication » des pogromes et de l'attribution indirecte d'une responsabilité à la population juive elle-même dans les excès dont elle était la victime.

La première manifestation publique de cette tendance eut lieu en janvier 1918, pendant les derniers jours de la IX^e session de la Rada Centrale, tandis qu'un combat de rues avait lieu avec les bolcheviks insurgés. Au cours de ces journées, des individus déterminés avaient fait parmi les soldats ukrainiens une violente propagande antisémite, dont le résultat se faisait déjà sentir : on commença à battre et à dévaliser les Juifs, à piller leurs boutiques, etc.

Ces événements poussèrent la fraction sioniste de la Rada Centrale à déposer à ce sujet une motion d'urgence à la Rada. Le représentant de la fraction I. B. Schechtman constata les faits de propagande antijuive parmi les troupes et exigea catégoriquement que la Rada stigmatisât cette propagande et prit des mesures énergiques pour y couper court.

1) Partisans de l'indépendance complète de l'Ukraine et de sa séparation d'avec la Russie.

Le point de vue ukrainien En réponse à cette motion, plusieurs représentants des fractions ukrainiennes, au lieu de condamner délibérément et sans réserve la propagande antisémite et pogromiste, servirent à leurs collègues juifs quelques « cruelles vérités »

Ces discours peuvent se résumer de la façon suivante :

L'antisémitisme et les pogromes sont naturellement condamnables. Mais il est indispensable de comprendre la psychologie des masses. Elles se montrent méfiantes et hostiles envers les Juifs parce qu'elles expliquent à leur façon la politique adoptée par eux. Par exemple, elles voient les délégués juifs à la Rada critiquer perpétuellement les actes du gouvernement ukrainien, elles en déduisent que les Juifs sont les adversaires de l'Ukraine. Elles voient les délégués juifs s'abstenir ou voter contre le IV^e Universal (1) ; par conséquent, ils sont opposés à l'indépendance de l'Ukraine. Elles voient qu'il y a beaucoup de Juifs parmi les bolcheviks ; donc tous les Juifs sont des bolcheviks et des ennemis du peuple ukrainien.

Non contents de proférer ces accusations indirectes, au nom d'un tiers, à savoir des masses, les mêmes orateurs les corroborèrent par des attaques faites en leur nom personnel :

Les Juifs sont indifférents au sort de l'Ukraine. Dans le moment actuel, quand le sang coule pour la défendre, les Juifs n'ont presque pas fourni de combattants à l'armée ukrainienne. Ils n'ont pas déclaré explicitement leur attitude négative envers les bolcheviks ; ils n'ont pas, par un document spécial, déclaré qu'ils n'ont aucune relation avec eux ; ils n'ont pas prouvé leur dévouement envers la République ukrainienne. Qu'ils le fassent, et alors ils n'auront pas besoin d'insister pour qu'il soit pris des mesures contre les pogromes...

Ces déclarations donnèrent le ton aux débats qui suivirent l'interpellation. Les Juifs se trouvaient au banc des accusés, comme des gens qui doivent se justifier de quelque délit et prouver leur civisme.

Tous les délégués juifs de la Rada repoussèrent avec indignation cette façon de poser la question. Avec toute l'insistance possible, ils soulignèrent que le droit de la population juive à être défendue des pogromes est un droit absolu, qu'aucune excursion dans le domaine de la « psychologie populaire » ne peut ni expliquer, ni justifier des excès de ce genre. Quant à l'accusation suivant laquelle les députés juifs à la Rada critiquaient la politique des gouvernements ukrainiens, elle fut catégoriquement rétorquée par l'argument suivant : la critique des mesures gouvernementales n'est pas seulement un droit, mais un devoir patriotique pour les citoyens. Comprenant à leur façon le bien et les intérêts de l'Ukraine et de ses peuples, les délégués juifs à la Rada y défendent

1) Manifeste proclamant l'indépendance de l'Ukraine.

naturellement leurs opinions avec insistance et conviction. Bien qu'éloignés des bolcheviks, ils estiment cependant qu'il serait offensant pour le peuple juif de se justifier, par des proclamations spéciales, du fait qu'il existe des Juifs dans les rangs bolchevistes et de prouver que les Juifs n'ont rien de commun avec le bolchevisme. Toute nation a le droit d'avoir ses bolcheviks. S'il y en a parmi les Ukrainiens, il peut y en avoir parmi les Juifs. Et si personne n'exige des Ukrainiens qu'ils justifient l'existence de leurs bolcheviks personne n'est en droit de l'exiger des Juifs.

Ainsi, il y avait désaccord essentiel entre l'opinion ukrainienne et l'opinion juive concernant les pogromes. Bien que, à l'issue des débats, une commission eût été élue pour la rédaction d'une proclamation à la population, condamnant les pogromes, le désaccord resta cependant complet. Il fut le germe de complications futures.

La terreur anti-sémite à Kiev Ces complications prirent un caractère aigu en mars 1918, lorsque les autorités ukrainiennes revinrent à Kiev, après la victoire qu'elles avaient, de concert avec les Allemands, remportée sur les bolcheviks. Le chemin que suivirent les troupes ukrainiennes de Jitomir, où la Rada avait été évacuée, jusqu'à Kiev, fut marqué par une série de pogromes et par de cruelles violences exercées sur la population juive. A Kiev même, pendant toute la semaine qui suivit le retour des Ukrainiens, la plus impitoyable terreur antisémite fit rage. Dans les rues et dans les maisons, les Haïdamaks saisissaient, par dizaines à la fois, les Juifs de tout âge, les riches comme les pauvres, les dévalisaient, les battaient et, après d'horribles tortures, les fusillaient. D'après les renseignements réunis par le conseil municipal de Kiev, pendant la semaine qui va du premier au 8 octobre, le nombre des victimes fut de 172, dont 22 personnes tuées, 11 rouées de coups, 5 dévalisées, 3 violées, etc. C'est en vain que la communauté juive et le conseil municipal firent des représentations. Les autorités ukrainiennes n'étaient guère émues par ces événements. A la députation des délégués de toutes les fractions de la communauté juive de Kiev, qui vint le voir le 8 mars, le nouveau président du conseil des ministres, le socialiste-révolutionnaire V. A. Goloubovitch, déclara qu'on n'avait à faire qu'à de « malheureux cas isolés », qui d'ailleurs « ne se répétaient plus ». Cependant la situation s'aggravait de jour en jour. Les sévices et les lynchages continuaient. Les Juifs étaient, sans exception, déclarés suspects de bolchevisme et on leur faisait payer toute la haine que les bolcheviks avaient accumulée dans le cœur des soldats ukrainiens.

L'«intellegentsia» ukrainienne avancée et l'antisémitisme Cette singulière accusation de bolchevisme était d'autant plus terrible qu'elle était propagée non seulement par des antisémites déclarés, mais par une certaine partie des milieux avancés ukrainiens.

A. V. Nikovski, rédacteur en chef de la *Nova Rada*, organe des socialistes-fédéralistes, fit paraître un article qu'il signa, intitulé les « Juifs et l'armée ukrainienne » ; dans une forme littéraire, il y répétait les accusations sur la foi desquelles les Haïdamaks frappaient et fusillaient les Juifs dans les rues. Dans cet article, la jeunesse, les femmes et les enfants juifs étaient accusés de tirer, des fenêtres et des toits, des coups de fusil sur les troupes ukrainiennes et de combattre contre les Ukrainiens dans les rangs bolcheviks ; les commerçants juifs « spéculaient avec de l'argent ukrainien » ; « les gardes rouges juifs fusillaient les Ukrainiens uniquement parce qu'Ukrainiens, et leurs pères et frères révélaient aux bolcheviks les endroits où se cachaient les Ukrainiens ».

C'est dans ce même esprit que fut rédigée une brochure intitulée *Les terribles journées de Kiev* et consacrée à la « jeunesse socialiste juive et aux ouvriers juifs » ; elle était due à la plume du social-démocrate ukrainien G. Siogobotchny.

L'antisémitisme commençait donc à pénétrer dans des milieux qui, jusqu'alors, avaient paru immunisés contre ces tendances. Cet état de choses ne pouvait, naturellement, qu'exercer une influence néfaste sur l'attitude des masses envers la population juive. Les masses ukrainiennes dénuées de toute éducation politique s'approprièrent les mots d'ordre démagogiques qui avaient pour but principal de faire peur à la petite minorité de la jeunesse juive qui avait adhéré au communisme et d'exercer, par l'intermédiaire de la population juive, une pression sur les adeptes juifs isolés du communisme, dont l'existence devait servir de justification indirecte des excès antijuifs. Les actes de violence perpétrés sur les Juifs prenaient un caractère et une extension de plus en plus graves. On frappait la population juive de contributions très lourdes.

Dans les chemins de fer, les Juifs étaient en proie aux brimades et aux violences ; les meurtres n'étaient pas rares. Les troupes allemandes arrivées en Ukraine manifestaient aussi une tendance à l'antisémitisme. Plusieurs fois, les délégués juifs à la Rada durent interpellier au sujet des pogromes.

Interpellation à la Rada ukrainienne A la séance de la Petite Rada du 16 avril, le délégué de la fraction sioniste M. I. Grossman (1) et celui de la fraction du parti ouvrier-socialiste juif unitaire M. Schatz, déposèrent des interpellations sur les violences commises contre des Juifs sur la ligne Kiev-Poltava et sur les contributions imposées à la population juive dans plusieurs villes et bourgs de l'Ukraine. « Des violences de ce genre, déclarait M. Grossman, ramènent la population juive à l'arbitraire de l'époque tsariste ». Le second interpellateur, M. Schatz, disait :

1) V. Annexe N° 2.

« Il est nécessaire de défendre la population juive contre ces horreurs moyenâgeuses... Dans un pays où existe l'autonomie nationale personnelle, il faut conserver la vie humaine afin de pouvoir réaliser cette autonomie ».

Les deux interpellations furent adoptées à l'unanimité par la Rada. Mais les fractions ukrainiennes ne cachèrent pas leur mécontentement : elles ne voyaient dans ces interpellations que des chicanes juives, le désir de discréditer les autorités ukrainiennes. Lorsque, le 20 avril, le même Grossman interpella le ministre des voies de communication sur la présence, en gare de Kiev, à la porte du bureau de renseignements de la Kommandatur allemande, de deux écriteaux ainsi rédigés « Attention aux pikpokets » — « Attention aux changeurs juifs » —, l'état d'esprit des fractions ukrainiennes se manifesta en toute franchise. M. Tchetchel, socialiste-révolutionnaire ukrainien, déclara qu'il ne voyait dans ces inscriptions « rien qui pût exciter une nation contre une autre », attendu qu'il était « tout aussi raisonnable de prévenir les soldats contre les voleurs que contre les changeurs ». M. Kryjanovski, délégué du « parti travailliste paysan », qualifia l'interpellation de « mesquine et chicaneuse » ; il ajouta que, en général, les bruits de pogromes étaient exagérés, qu'il « avait été lui-même dans certains endroits qui avaient fait l'objet d'interpellations et que la situation n'y était pas si terrible qu'avaient bien voulu le dire les interpellateurs ». Quant au représentant des socialistes-révolutionnaires ukrainiens, M. Grigoriev, il alla plus loin encore et accusa en bloc toutes les fractions non-ukrainiennes de « tomber sans raison sur les Ukrainiens et de faire une opposition malhonnête ».

IV.

Coup d'Etat germanique. C'est au sein de cette lourde atmosphère que les Juifs d'Ukraine virent se produire le coup d'Etat des 29 et 30 avril 1918, effectué, à l'aide des baïonnettes allemandes, par les milieux ukrainiens réactionnaires et modérés. Le général Skoropadski fut proclamé Hetman, la Rada Centrale fut dissoute, les partis socialistes ukrainiens adoptèrent une existence illégale ou entrèrent dans l'opposition. Le gouvernement fut formé de personnalités libérales et conservatrices du mouvement national ukrainien (Lizogoub, Vassilenko Kistiakovski, etc).

En comparaison avec la période de complète anarchie qui a duré en Ukraine depuis l'automne de 1917, le règne du Hetman et de l'occupation allemande constitue sans doute, au point de vue de l'ordre général, un grand pas en avant. L'Ukraine cessa d'être un théâtre d'opérations militaires. La guerre avec la Russie bolcheviste cessa. A l'intérieur du pays, la main de fer des Allemands rétablit le calme et l'ordre. La soldatesque effrénée et les déserteurs cessèrent d'être les maîtres de la situation. Les communications ferroviaires se rétablirent. La sécurité des personnes et des biens fut plus ou moins garantie. La vie économique, le commerce en particulier, reprit. A ce point de vue, les Juifs purent respirer plus librement.

Réaction nationale et politique Cependant, en ce qui concerne les droits nationaux et civils, les huit mois du régime du Hetman constituèrent, pour la population juive de l'Ukraine, une période de lourdes épreuves. La loi sur l'autonomie nationale personnelle fut rapportée le 9 juillet 1918. Le ministère des affaires juives fut supprimé. Le conseil national juif (1) fut dissous, les organes centraux de l'autonomie réduits à rien. Les cellules autonomes locales, les communautés, privées des organes qui les reliaient furent entièrement livrées à l'arbitraire de l'administration locale. Celle-ci n'autorisait pas les élections dans les communautés, interdisait les réunions de leur conseil, y défendait l'usage de la langue juive, etc.

Une vague de persécutions et de restrictions déferlait sur la population juive, rappelant la triste époque de l'ancien régime. Les Juifs n'étaient pas admis au service de l'Etat ; les commerçants juifs qui célébraient le sabbat n'étaient pas autorisés à ouvrir leurs boutiques le dimanche ; les contributions imposées aux bourgs et villages « pour participation aux troubles agraires » réparties sur les Juifs à un taux plus élevé que celui qui frappait la population non-juive de l'endroit. Presque partout, les fonc-

1) Organe représentatif juif composé de délégués de tous les partis juifs d'Ukraine.

tionnaires de l'ancien régime avaient repris leur poste et, en même temps, l'attitude invétérée qu'ils avaient toujours eu envers les Juifs.

La presse officielle et les Juifs Dans la presse officieuse, une campagne acharnée était menée contre les Juifs. Le journal *Vidrojennia* (la Renaissance), éditée par le Département de la presse du ministère de la guerre de l'Etat ukrainien, qualifiait les Juifs ukrainiens et blanc russiens de « terrible abcès » de « tumeur malade » sur le corps de ces deux nations. Les Juifs étaient accusés de s'être rangés du côté de la Pologne au moment où l'Ukraine était en guerre avec ce pays et d'être au camp de Moscou au moment où les Soviets mènent une guerre contre l'Ukraine. Le journal menaçait ouvertement les Juifs d'avoir à expier cette amitié envers Moscou aussi lourdement qu'ils avaient expié leur amitié envers la Pologne.

Le rôle des autorités allemandes d'occupation. Cette propagande antisémite était fortement appuyée par différents actes des autorités austro-allemandes d'occupation. Ainsi à Smela (gouvernement de Kiev), un « avis à la population » fut placardé en octobre 1918, signé du lieutenant-colonel Scherer et disant :

« Il a été établi que des agents ennemis, *la plupart Juifs*, répandent dans les villes et les villages des rumeurs mensongères et séditeuses concernant les Allemands ; ils cherchent à compromettre l'honneur de l'Etat allemand et à vous inspirer de la méfiance envers les Allemands... »

L'avis menaçait les coupables de l'amende, de la réclusion des compagnies de discipline et même de la peine de mort.

Non content de cela, le même lieutenant-colonel Scherer publie, onze jours après, soit le 17 octobre, un nouvel avis où il accusait les Juifs de répandre des bruits mensongers sur un prochain abandon de l'Ukraine par les troupes allemandes. L'avis menaçait les auteurs de cette propagande des peines les plus sévères.

Cette manifestation anti-juive ne fut pas isolée ou accidentelle. Le colonel Nikisch von Roseneck commandant de district, publia à Belaïa-Tserkov le 18 juillet 1918, en allemand et en russe, un avis accusant les Juifs de faire croire aux paysans que, après la moisson, les Allemands leur confisqueraient leurs récoltes, sans leur payer un sou. A Verkhodniéprouvsk, dans le gouvernement d'Iékaterinoslav, le colonel austro-allemand Wladar alla plus loin et fit placarder l'ordre du jour qui suit :

« J'interdis aux habitants de confession juive d'entrer en relations quelconques avec mes soldats, de converser ou de se

promener avec eux, et ainsi de suite». Les contrevenants devaient être, la première fois, fouettés, la seconde fois fusillés.

Le commandant autrichien de la ville d'Iékatérinoslav déclara aux délégués de la communauté juive locale que « l'Alliance israélite universelle se livre à l'espionnage au profit de l'Angleterre et de la France ». Il exigea que les Juifs adoptassent une motion témoignant de leurs sympathies pour les puissances centrales. La communauté juive repoussa avec indignation cette proposition et, dans une motion de protestation, déclara ne pas estimer nécessaire de se prononcer publiquement sur son orientation politique.

C'est sur une plus large échelle encore que ces accusations furent répandues par le haut commandement austro-hongrois sous la forme d'une sorte de circulaire envoyée à des dizaines de communautés juives des gouvernements de Podolie, de Poltava et de Kherson (1). Cette circulaire portait une accusation précise contre la population juive : « Certains Juifs poussent les soldats allemands à divers délits et crimes : vol, pillage, meurtres, spéculation ». La circulaire « somme les personnes bien intentionnées et les communautés juives qui représentent à tous égards la population juive » de livrer les individus coupables de ces faits, sous peine d'en voir la responsabilité étendue à toute la population juive et sous menace de contributions et autres châtimens.

Pogromes organisés par des paysans Tandis que l'antisémitisme régnait dans les hautes sphères, la vague des pogromes montait d'en bas. De nombreux détachements de partisans paysans, poussés au désespoir par la politique réactionnaire et les cruelles représailles des grands propriétaires fonciers et des Allemands, tournèrent tout d'abord leur colère sur la population juive sans défense.

De cruels pogromes eurent lieu, de juin à septembre 1918, dans plusieurs bourgs du gouvernement de Kiev ; à *Lyssianka*, où près de 40 Juifs furent tués et 50 grièvement blessés ; à *Voldarka*, où 9 Juifs périrent, ainsi que 21 dans les environs ; il y eut des victimes à *Vinograd*, à *Jajkovo*, à *Biélilovka*, à *Slavichtché*, etc.

L'attitude des autorités Or, les autorités du Hetman considéraient ces excès anti-juifs avec indifférence, pour ne pas dire plus. Recevant une députation de la communauté juive de Kiev, venue pour attirer l'attention du gouvernement sur l'extension prise par les pogromes, le ministre de l'intérieur A. I. Kistiakovski nia qu'il y eût en Ukraine, d'une façon générale, de l'antisémitisme et des excès anti-juifs en masse. Il ajouta cependant que, les Juifs comptant une énorme proportion de bolcheviks, « ces tendances et ces violences anti-juives lui paraissaient

1) V. Annexe N° 3.

compréhensibles du point de vue psychologique.. » Il n'est pas étonnant que, devant cette attitude des représentants du gouvernement, les agents locaux de l'autorité favorisassent ouvertement les pogromes.

Les autorités locales, en adaptant leur attitude à celle des pouvoirs centraux, accusaient les Juifs des crimes les plus variés. Le commissaire du gouvernement de Kherson, Pichtchévitch, dans un télégramme circulaire du 29 octobre 1918, accusait la population juive tout entière de mener une propagande bolcheviste parmi les soldats allemands. Le gouverneur de la Volhynie Andro fit venir, en novembre 1918, le comité de la communauté juive de Jitomir (J. A. Spielberg, N.M. Eventchik et le Dr. J. O. Rosenblat) et, en présence du gouverneur du district et d'autres personnalités, déclara qu'à la moindre manifestation bolcheviste de la part des Juifs, il abreuverait Jitomir de sang juif.

Dans d'autres cas, ces autorités locales ne se bornèrent pas à proférer des menaces : elles passèrent aux actes.

Les cosaques du Hetman organisèrent, en été 1918, une série de pogromes dans les bourgs de *Sloboda Radoul*, *Dobrianka* (gouvernement de Tchernigov), *Pliskovo et Roujine* (gouvernement de Kiev) et dans certaines localités du gouvernement de Volhynie.

Çà et là, ces excès entraînèrent des pertes humaines.

A *Belilouka*, gouvernement de Kiev, la police d'Etat de l'endroit, sous la direction de son chef Ianovski, pilla et molesta la population juive et lui extorqua de l'argent.(1)

A *Kouzmino*, gouvernement de Volhynie, un détachement de réservistes de la milice organisa le 7 juillet un véritable pogrome.(2)

Les pogromes et les persécutions de l'administration prirent une telle extension qu'une conférence des principales communautés juives de l'Ukraine, réunie à Kiev du 12 au 14 septembre 1918, se vit obligé, de créer une commission spéciale de secours juridique, matériel et administratif aux victimes des pogromes.

Ainsi la période pendant laquelle l'Etat national ukrainien fut dirigé par le Hetman, fut pour la population juive la moins sanglante peut-être, mais, quant aux droits nationaux et civils, une des plus tristes et des plus douloureuses.

1) V. Annexe N° 4.

1) V. Annexe N° 5.

Le renversement du Hetman Le régime du Hetman, qui avait opprimé et dé-
cimé tout ce qu'il y avait de vivant dans le pays,
ne se soutenait que par la force brutale que ce régime
utilisait dans des buts réactionnaires. A peine la révolution alle-
mande lui eût-elle enlevé la force que le pouvoir du Hetman fut
privé de tout soutien en Ukraine. Vaine fut la tentative de s'ap-
puyer sur les détachements de l'Armée des Volontaires et de rem-
placer la politique séparatiste par une orientation vers la « Russie
une et indivisible ». Un groupe de nationalistes ukrainiens, dirigé
par S. V. Petlioura et V. K. Vinnitchenko, mandaté par l'Union
nationale ukrainienne, où étaient entrés des délégués de tous les
partis ukrainiens, forma le 15 novembre, un Directoire provisoire
et proclama la rébellion contre le Hetman. En peu de temps, le
soulèvement embrassa toute l'Ukraine et, moins de cinq semaines
après, le 14 décembre 1918, les troupes du Directoire entrèrent à
Kiev.

Attitude des Juifs envers le soulèvement. Les sentiments qu'éprouvait la population
juive de l'Ukraine pour ce mouvement révolu-
tionnaire dirigé contre l'Hetman, étaient de
nature à la fois politique et nationale.

Le triste souvenir des pogromes qui avaient marqué, de
l'automne 1917 au printemps 1918, la domination des autorités
nationales ukrainiennes, dirigées par les mêmes groupes et, en
partie, par les mêmes hommes que ceux dont se composait le
nouveau Directoire, ce souvenir n'avait pas fait naître dans les
milieux juifs une méfiance organique envers le mouvement nation-
al et révolutionnaire ukrainien. Ces excès ne semblaient pas
encore, aux yeux des Juifs, avoir un caractère *systématique* : ils
ne soupçonnaient pas les autorités ukrainiennes d'alors d'avoir
consciemment encouragé ou même simplement autorisé les po-
gromes. Ils n'avaient vu là qu'un phénomène passager, qui devait
justement disparaître avec la victoire des milieux nationalistes
et révolutionnaires de l'Ukraine.

Les Juifs croyaient encore à la possibilité d'une amicale colla-
boration avec ces milieux et, sans fermer les yeux sur la tendance
extrêmement chauvine du mouvement, source éventuelle d'excès
antisémites, ils ne pouvaient cependant pas négliger sa base pro-
fondément démocratique. Ils saluèrent l'insurrection du Directoire
comme une réaction saine et naturelle contre le régime du Hetman,
dont la lourde botte les avait écrasés. Cette sympathie fut encore
augmentée par l'attitude que, dès le début, le Directoire adopta
envers les minorités nationales. Dans la proclamation adressée

à la « démocratie russe, juive et polonaise de l'Ukraine », et signée du Bureau d'informations de l'Armée de la République populaire ukrainienne, se trouvait ce passage : « Il ne peut être question d'une politique étroitement nationale. En Ukraine, toutes les nations sont égales. A côté de la langue officielle, les langues de tous les peuples de l'Ukraine jouissent des mêmes droits qu'elle... ».

Adresses de sympathie au Directoire. Succédant aux vexations de la politique du Hetman, ces déclarations du Directoire furent naturellement accueillies avec joie par les milieux juifs et les encouragèrent à soutenir ouvertement l'insurrection, cela encore bien avant sa victoire définitive. Le conseil de la communauté juive de Vinnitsa, ville où avait provisoirement siégé le Directoire, vota dans ce sens une motion bien caractéristique : il saluait « un pouvoir démocratique, qui assurerait un régime de liberté en Ukraine et l'autonomie nationale et personnelle pour toutes les minorités. »

A Kiev même, le Directoire reçut tout d'abord le meilleur accueil de la part de l'organe suprême des Juifs ukrainiens, à savoir du *Secrétariat national juif*, élu par l'Assemblée nationale provisoire juive (1). Encore avant l'arrivée du Directoire à Kiev, le secrétariat national, dans son adresse du 16 décembre à la Rada des Commissaires, qui représentait provisoirement l'autorité suprême à Kiev, « saluait la victoire du Directoire de la République populaire ukrainienne, triomphe de la démocratie de l'Ukraine ». Le Secrétariat national juif exprima d'une manière plus précise encore son attitude envers le nouveau pouvoir républicain, dans le salut qu'il adressa, le 19 décembre, au Directoire qui faisait son entrée à Kiev. La délégation du Secrétariat national, composée de V. I. Temkine, M. B. Kleinman et I. I. Grinfeld, adressa aux membres du Directoire le discours suivant :

« Le Secrétariat national juif de l'Ukraine salue en votre personne le peuple ukrainien, qui a secoué le joug réactionnaire du Hetman et qui, avec un rare esprit de sacrifice, aspire à réaliser aujourd'hui son idéal national et historique. La nation juive, qui renaît à une vie nouvelle, tant dans les pays de la dispersion que dans sa patrie, la Palestine, a toujours suivi avec attention et sympathie le mouvement libérateur ukrainien, car elle y voit une éclatante image d'auto-détermination.

« En saluant l'avant-garde de l'armée populaire libératrice, le Secrétariat national juif exprime l'espoir que sera pleinement réalisée la cohabitation pacifique de peuples égaux en droits ».

1) L'Assemblée Nationale juive était l'organe suprême élu du judaïsme ukrainien ; elle siégea à Kiev du 2 au 11 novembre 1918 et était composée de 125 délégués qui représentaient les 168 plus importantes communautés juives et qui avaient été élus par 209.128 votants.

Le Secrétariat National juif était l'organe exécutif de l'Assemblée nationale et comptait sept membres.

Ce salut de l'organe suprême de l'autonomie juive ne resta pas isolé. De toutes parts arrivèrent les expressions de la sympathie et de l'appui des organisations et des partis juifs. Les sociétés et les établissements d'instruction (l'Union démocratique juive, la Ligue de la culture juive, l'Université populaire juive, etc.), l'Union régionale des coopérations juives, les comités centraux du « Bund », des socialistes unitaires, du parti populaire juif, etc. saluèrent les nouvelles autorités républicaines. Les relations judéo-ukrainiennes semblaient entrer à nouveau dans leur meilleure époque.

Mais très vite, et par une sanglante expérience, les Juifs purent apprécier le don de joyeux avènement du nouveau pouvoir.

Publications antisémites des autorités militaires. Parallèlement aux déclarations des programmes officiels sur la collaboration avec les « minorités » et sur l'octroi de larges droits nationaux, des publications non moins officielles émanant du nouveau pouvoir, et particulièrement de ses organes et de ses chefs militaires, menaient une campagne ouverte contre ces mêmes « minorités » et surtout contre les Juifs.

L'organe officiel du Ministère de la guerre, le « G. Q. G. ukrainien », commença, du premier jour de l'entrée du Directoire à Kiev, à attaquer les groupements de race non-ukrainienne ; ces attaques furent bientôt dirigées spécialement contre les Juifs. Son numéro du 14 janvier 1919 écrivait : « Prenez le premier bourgeois venu, il parle polonais, russe ou yiddisch, mais non ukrainien ». Il faut savoir combien de haine était contenue alors dans ce terme de « bourgeois », pour juger à sa valeur le véritable danger d'une pareille attaque. Dans son numéro du 12 janvier, le journal avait déclaré : « Les Grands-Russiens, les Juifs et autres spéculateurs sont contre le Directoire ». Le 19 janvier, le « G. Q. G. ukrainien » consacrait un article spécial aux « petits youpins » des collègues et aux « éléments hobereaux et juifs » des villes.

Répandues par centaines de milliers d'exemplaires, les proclamations de l'officieux Bureau d'informations de l'Armée de la République nationale ukrainienne qualifiaient les Juifs tantôt de bourgeois, tantôt d'ennemis de l'Ukraine, tantôt de spéculateurs, tantôt de bolcheviks. Dans une proclamation intitulée « Qui fait de la propagande contre le Directoire ? », le 8^e alinéa déclarait : « Les spéculateurs russes, juifs et autres, ainsi que leurs commissionnaires, dont la foule encombre les gares. » Dans la proclamation intitulée « Qu'est-ce que cela signifie ? » les Juifs qui parlent russe sont traités de bourgeois et d'ennemis de l'Ukraine.

Les organes locaux du pouvoir usaient encore plus largement de « la liberté de la parole » envers les Juifs. Dans le district de Létitchev (gouvernement de Podolie), l'ataman du régiment de Petlioura de la circonscription de Gaïssine, nommé Volynets, fit placarder le 16 janvier une proclamation où il déclarait sans ambages : « Sur l'ordre du gouvernement de la République popu-

laire ukrainienne (c'est-à-dire du Directoire), je suis venu dans le district de Létitchev pour aider les autorités locales à lutter contre les bandes judéo-bolchevistes ».

A Belaïa-Tserkov, dans le gouvernement de Kiev, le colonel Riachtchenko, faisant fonction de commandant de la garnison, dans un ordre du jour daté du 20 décembre 1918, accusait la population juive de « faire de la propagande contre le Directoire ». Il annonçait ouvertement que « en cas de manifestation bolcheviste, à laquelle prendraient part des Juifs, toute la responsabilité en retomberait sur la population, comme cela s'était déjà produit à Jitomir et dans d'autres lieux de l'Ukraine ».

Dans le bourg de Felchtine (gouvernement de Podolie) fut placardée le 11 janvier une « première proclamation à la population juive » émanant du Bureau d'informations de la République populaire ukrainienne. Les Juifs étaient accusés de dissuader les paysans de verser leurs contributions aux caisses de l'Etat ; ils en seraient punis par les paysans mêmes et « ne trouveraient personne pour les défendre ». Le même Bureau fit encore paraître, fin décembre 1918, à Krementchong (gouvernement de Poltava) et dans d'autres régions une longue proclamation « aux peuples de l'Ukraine », où il était parlé de l'« attitude hostile » adoptée par la « bourgeoisie juive envers l'Etat ukrainien ». La proclamation ajoutait : « Aujourd'hui le peuple ukrainien a des amis, et il ne craint pas ses ennemis, chacun recevra ce qu'il mérite. » Parlant des éléments soudisant hostiles de l'Ukraine et citant aussi la bourgeoisie juive, elle terminait ainsi : « ces éléments périssent les premiers, s'ils ne mettent pas fin à leur activité traïtresse. Ils doivent quitter volontairement le territoire de l'Ukraine ; le plus tôt sera le mieux. La République ukrainienne mènera sans merci la lutte contre les traïtres ». (1)

A l'Imprimerie d'Etat du Commissariat du gouvernement de Volhynie fut imprimée une proclamation d'un caractère nettement provocateur, engageant les habitants à s'inscrire dans le détachement de Sokolovski (c'était un bandit connu dans le pays pour avoir organisé une série de pogromes dans de nombreuses villes de l'Ukraine). A Sokolovski doivent se joindre, disait la proclamation, tous les cosaques qui ne veulent pas être les « valets de Moscou et les satellites des Juifs ». Lorsque le commissaire de gouvernement demanda qui avait autorisé l'impression de la proclamation, il lui fut répondu qu'elle avait été imprimée sur l'ordre des autorités militaires et que, par conséquent, elle n'était pas soumise à la censure.

Ces excitations produisirent naturellement leur effet.

Les premiers excès Dès l'occupation de Kiev par les troupes du Directoire, le Secrétariat national juif commença à être informé qu'en divers lieux (Brovary, Borchtchagovka, etc.) les unités ukrai-

1) V. Annexe N° 18.

niennes frappent les Juifs de contributions spéciales, les menacent de pogromes, etc.

De Krementchoug et de Kamenets-Podolsk arriva la nouvelle que les soldats ukrainiens avaient envahi les bureaux des conseils de communautés juives ; ailleurs des pillages avaient eu lieu, des otages avaient été pris, et ainsi de suite 1).

Le 20 décembre 1918, le lendemain de la solennelle entrée du Directoire à Kiev, à Borzna, dans le gouvernement de Tchernigov, les soldats du Directoire firent un pogrome et, sous prétexte de faire la chasse aux commissaires juifs bolchevistes, fouillèrent toutes les maisons, pillèrent, battirent la population juive et lui firent subir mille avanies 2).

Au cours des deux semaines qui suivirent, la vague des pogromes déferla sur toute l'Ukraine, en revêtant les formes les plus variées.

Excès sur les chemins de fer Sur les chemins de fer, il devint tout à fait « habituel » de battre, de dévaliser et de tuer les Juifs. Monter en wagon, pour un Juif, c'était presque aller à une mort certaine. Dans l'ouvrage publié officiellement par l'organe suprême de l'autonomie juive en Ukraine, le Secrétariat national juif 3), ouvrage que nous allons citer abondamment, figure une série d'informations qui nous offrent le cruel tableau des vexations auxquelles les Juifs étaient en butte dans les gares de chemins de fer.

A la gare d'*Olevsk* (gouvernement de Volhynie), des échelons ukrainiens de passage arrêtent, les 29 et 30 décembre, de nombreux voyageurs juifs, les battent et leur enlèvent leur argent. A la gare de *Bobrinskaïa* les cosaques du « Régiment de la Mer Noire », pendant la période allant du 11 au 20 janvier, font systématiquement sortir les Juifs des wagons, les dévalisent, les frappent, les tuent ; on trouve souvent des cadavres juifs sur la voie ferrée ; dix de ces cadavres furent enterrés par la communauté juive de la ville voisine de Smiela.

A *Sarny*, le « Régiment républicain de Petlioura » occupe la gare le 26 décembre, arrache les Juifs des trains qui s'y arrêtent, les pille et les roue de coups.

A la gare de *Fastov*, entre le 28 janvier et le 3 février, les cosaques ukrainiens arrêtent les Juifs qui passent, les enferment dans des wagons spéciaux, les soumettent aux pires vexations, les dévalisent, souvent les tuent. Les mêmes faits se produisirent le 28 janvier à la gare de *Poste-Volinski* près de Kiev. A celle de *Romodan*, les cosaques dépouillent et tuent les voyageurs juifs ; le 25 janvier, ils s'emparent de 11 Juifs, leur font subir des tor-

1) V. le livre intitulé *L'autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, Kiev, 1920, p. 163.

2) Ibidem, p. 164.

3) Ibidem, pp. 154-165.

tures cruelles, puis les tuent. Le 18 janvier, des voyageurs juifs sont frappés et tués à la gare de *Kazaline*. De même à *Okholnikovo* à *Daïchnaïe*, etc. A la gare de *Rouno*, les cosaques, à partir du 31 décembre 1918, ne laissent passer aucun train sans dévaliser les Juifs. Dans une seule soirée, ils s'emparèrent ainsi de 200.000 roubles.

A *Bakhmalch*, les cosaques du Régiment de la Mer Noire, commandé par l'ataman Anguel, arrivant à cette station le 2 janvier, accusèrent les Juifs d'avoir soi-disant lancé une bombe sur l'un de leurs wagons. Les Cosaques firent sortir tous les Juifs du bâtiment de la gare et des trains qui passaient ; puis ils les battirent avec une telle cruauté que le sang inondait littéralement les quais. Le commandant ordonna d'abord de fusiller un Juif sur cinq, puis se contenta de les faire battre, le corps nu, à coups de baguette de fusil ; on donnait jusqu'à 40 coups. Au cours de la nuit, tous les Juifs qui se trouvaient dans les hôtels et à la gare furent dévalisés et battus 1).

Les contributions Une forme particulière de vexations était constituée par les contributions qui frappaient la population juive. Parfois elles étaient imposées à titre de rançon, en vue d'éviter un pogrome. Parfois, la contribution une fois versée, le pogrome avait tout de même lieu. Parfois encore, une contribution était payée pour mettre fin à un pogrome déjà commencé. De plus, les sommes à payer étaient énormes et souvent dépassaient les ressources de la population juive ; leur montant faisait l'objet de marchandages publics. D'ailleurs, ces contributions avaient un caractère absolument officiel ; en général c'était à titre « volontaire » que l'argent devait être versé par la communauté juive locale. Des quittances officielles étaient même souvent délivrées.

Dans le bourg de *Barychevka* (gouvernement de Poltava), les autorités locales, sous peine de mort, imposent à la population juive une contribution de 200.000 roubles et délivrent un reçu officiel pour un « don volontaire » à l'armée ukrainienne. La même somme (200.000 roubles) est imposée au bourg voisin *Borispol* 2). A *Brovary* près de Kiev, contribution de 130.000 roubles, à *Dombrovitsy* (gouvernement de Volhynie) 3), contribution de 35.000 roubles. Dans le bourg de *Gornostaïpol* (gouvernement de Kiev), les soldats du fameux Lozénioûk extorquent, sous peine de pogrome, une somme de 85.000 roubles aux Juifs 4). A *Zgouritsa* (gouvernement de Poltava), le Régiment de la Mer Noire

1) V. *L'autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, Kiev 1920, pp. 127, 157. V. aussi Annexe N° 10.

2) Ibidem, pp. 136, 157.

3) Ibidem, p. 158.

4) Ibidem, p. 159.

exige des Juifs une contribution de 15.000 roubles et, après l'avoir touchée, organise un pogrome 1). De même, à *Tchernobil* (gouvernement de Kiev), Lozénouk impose aux Juifs une contribution d'un demi-million et, le 11 février, se livre à un pogrome 2). A *Korostychoy* (gouvernement de Volhynie), le détachement des frères Sokolovski fait payer 600.000 roubles à la ville 3). Dans le bourg d'*Ivankovo* (gouvernement de Kiev) le détachement de Lozénouk et de Strouk impose une contribution de 85.000 roubles 4). A *Popelnia* (gouvernement de Kiev); les Juifs sont accusés de trahison et obligés au paiement de 50.000 roubles 5).

A *Ovroutch* (gouvernement de Volhynie), l'ataman Kozyr-Zyrka, après des brimades prolongées, accepte que les Juifs fassent un cadeau aux cosaques. Ils réunissent 10.000 roubles et les remettent à l'ataman. Celui-ci les prend et, constatant qu'on ne peut acheter grand'chose pour 10.000 roubles, en demande encore 50.000. En suite de quoi les Juifs sont, par tromperie, attirés à la gare et massacrés à coups d'obus fusants ; 32 d'entre eux furent tués 6). A *Proskourov*, l'ataman Sémessenko consent à accepter des Juifs la somme de 300.000 roubles « pour augmenter les ressources du détachement ». Cet argent est récolté parmi les Juifs d'une façon officielle, suivant une liste. Il est reçu par l'adjoint de Sémessenko dans les locaux de l'administration municipale 7).

Le développement du mouvement pogromiste Les excès signalés sur les voies ferrées et les fordes contributions ne constituaient cependant que des accessoires dans l'arsenal des pogromes : on en vit bientôt toute la richesse et la variété. D'après des renseignements, d'ailleurs très incomplets, réunis par le Secrétariat national juif pendant les six à sept semaines du séjour du Directoire à Kiev (du 14 décembre 1918 à la première semaine de février 1919), il y eut des pogromes et des sévices antijuifs dans 55 endroits environ. Une description tant soit peu détaillée de ces horreurs exigerait plusieurs gros volumes. Aussi nous limiterons-nous à celles qui sont les plus importantes et les plus caractéristiques.

Le pogrome de Berditchev Un des premiers en date et un des plus violents pogromes fut celui de *Berditchev* qui eut lieu les 5 et 6 janvier 1919.

Dans cette ville, dès les premiers jours de son occupation par les troupes du Directoire, on « sentait » le pogrome. Les événements commencèrent par l'imposition d'une contribution de 3

1) V. L'Autonomie nationale juive p. 160.

2) Ibidem,

3) Ibidem, p. 163.

4) Ibidem, p. 164.

5) Ibidem, p. 165.

6) V. plus loin. p. 41 et 42.

7 V. annexe N° 24

millions de roubles ; on fit comprendre que, par le versement de cette somme, le Berditchev juif devait payer la faute commise « en soutenant les Allemands avec de l'argent juif dans leur lutte contre les troupes du Directoire ». En outre, les représentants des autorités militaires faisaient ouvertement « chanter » les Juifs en les menaçant d'un pogrome. Dans la séance que, le 25 décembre 1918, l'administration municipale tint avec des délégués de diverses organisations, le colonel Porokhovetski, commandant en chef, déclara ouvertement que, si la contribution n'était pas versée, il rejetait toute responsabilité pour les suites et que « des coupables seraient ceux qui, en ayant la possibilité, se refusent obstinément à soutenir l'armée ; ces personnes seront les premières à souffrir et elles paieront non seulement de leur fortune, mais de leur vie ». D'autre part, le journal local *Jillia i Volia* publia un article signé du Bureau d'informations de l'Armée du front sud-ouest, qui indiquait que le peuple juif n'avait pas encore précisé son attitude envers la République populaire ukrainienne et que le peuple ukrainien savait bien comment il devait se comporter avec ses amis et avec ses ennemis.

La « Compagnie de la Mort » Tout cela contribuait naturellement à créer une atmosphère de pogrome : il éclata le 5 janvier.

Le 4 arriva à la gare de Berditchev la « Compagnie de la Mort » commandée par l'ataman Paliénko, que le haut commandement avait envoyé pour renverser le pouvoir soviétique proclamé à Jitomir. Dès l'arrivée du train en gare, les cosaques tuèrent de nombreux Juifs qui se trouvaient là par hasard. Le lendemain, les cosaques de la compagnie se répandirent en ville et, sans hésiter, se mirent à désarmer la milice, composée surtout de Juifs. Ils conduisirent les miliciens à la gare, sans leur ménager les coups 1). Bien entendu, la milice ne put s'opposer à une force militaire. Ainsi délivrés de tout obstacle, les cosaques purent piller et molester. Dans les rues, ils frappaient à coups de crosse et de cravache les vieillards de préférence, ainsi que les vieilles femmes et les enfants de type juif. Dans les cas douteux, les pogromistes demandaient : « Youpin ou non ? » Puis, vers 4 heures de l'après-midi, la ville s'emplit de coups de feu tirés en salves. A la faveur de la fusillade, « le pogrome prit un caractère d'organisation parfaite. Tandis qu'une partie des pogromistes pénétraient dans les maisons juives, les pillaient et en rouaient de coups les habitants, les autres, sans rencontrer aucune résistance, fusillaient sans merci les Juifs qui s'aventuraient dans les rues... Les malheureuses victimes étaient exécutées en hâte, sur place, et sans qu'on leur posât les mêmes questions que le matin » 2). Le pillage se faisait méthodiquement, sur un plan prévu d'avance.

1) V. ordre du jour N° 27 du chef de la milice municipale de Berditchev, en date du 10 janvier 1919, imprimé dans le journal *La voix de la vie*, N° 6 (80), du 11 janvier 1919.

2) Ibidem. « Les événements de la semaine ».

« Les maisons destinées au pillage étaient cernées d'un détachement armé : il ordonnait d'ouvrir les portes ou les enfonçait, commandait à tous les habitants de se tenir face à la muraille, puis commençait le pillage. On enlevait les objets en or, les marchandises, les choses de prix, et en même temps, on accablait les Juifs d'injures et de brimades. Près des maisons s'arrêtaient des charrettes, où l'on chargeait le butin. De nombreux particuliers, ainsi que deux miliciens, restèrent pendant ce temps aux arrêts. Les prisonniers avaient été enfermés dans un wagon à la gare ; on les traitait avec cruauté, on leur faisait subir des châtimens corporels (quelques-uns reçurent 30 à 40 coups de verge) et on les obligeait à crier : « Mort à tous les Youpins ». Pendant deux jours, on ne leur donna rien à manger.

Toutes les tentatives qui furent faites, deux jours durant, pour qu'on permît de ramasser les cadavres, restèrent vaines. Le nombre exact ne put donc en être établi. Cependant on enregistra 17 morts et près de 40 personnes blessées ou rouées de coups. La plupart des tués étaient des Juifs d'autres villes, arrivés en gare de Berditchev 1).

La carence des autorités militaires

Aucun obstacle au pogrome ne fut opposé par les autorités militaires.

Les commandants du gouvernement et du district avaient, en son temps, informé les autorités militaires supérieures qu'ils disposaient de moyens suffisants pour combattre tout excès. Mais ils avaient reçu l'ordre de ne pas gêner l'activité de la « Compagnie de la Mort ». Lorsque, le 9 au matin, l'administration municipale et la communauté juive tentèrent d'organiser les funérailles des victimes du pogrome, les soldats tirèrent une salve de coups de fusil sur la foule : deux personnes furent tuées et trois blessées.

Dès le 6 janvier, l'administration municipale demanda au colonel Oskilko, commandant en chef de la région du sud-ouest, d'ordonner une enquête sur le pogrome, de faire payer les dommages causés, de relâcher les personnes arrêtées injustement, de distribuer des armes pour l'organisation d'une garde des maisons. Oskilko nomma une commission d'enquête (qui ne fonctionna d'ailleurs jamais), promit de délivrer les prisonniers, mais ne tint pas sa promesse, renvoya à la fin de l'enquête la question des dommages, enfin refusa de donner des armes. Le pogrome lui-même s'expliquait, déclara-t-il, par le fait que, dans la rue de Jitomir, quelqu'un avait tiré sur les cosaques et en avait blessé trois : or l'enquête faite par l'administration municipale prouva que cette allégation était fausse. Ainsi, le colonel Oskilko ne prit aucune mesure pratique.

1) V. le memorandum de la délégation de la communauté juive de Berditchev sur les événements des 5 et 6 janvier 1919, présenté au Directoire de la République populaire ukrainienne, *La Parole libre* de Berditchev, N° 5 du 19 janvier 1919.

Le pogrome de Jitomir De Berditchev, la « Compagnie de la Mort », commandée par Paliénko, continua sa route vers Jitomir, but immédiat de son voyage. Dans cette ville, le conseil réuni des députés cosaques, paysans et ouvriers avait, le 3 janvier, proclamé le régime soviétique. Envoyé pour écraser ce soulèvement bolcheviste, Paliénko, comme du reste la plupart des chefs militaires ukrainiens, déclara les Juifs coupables d'avoir instauré le bolchevisme à Jitomir. En réalité, il en allait tout autrement. 1)

Interrogé par la Commission d'Enquête, N. D. Gladki, directeur du service politique de l'état-major d'Oskilko, commandant en chef des troupes du Directoire sur le front sud-ouest, déposa que le conseil réuni, qui avait proclamé le régime soviétique, se composait de 49 membres : 21 députés paysans, 14 soldats et cosaques, 14 ouvriers. Les Juifs formaient la minorité dans le conseil. Tous les délégués des paysans et des soldats étaient chrétiens. Sur les 14 députés ouvriers, il y avait environ 9 Juifs et 5 chrétiens. En d'autres termes, sur 49 membres du conseil, il n'y avait que 9 ou 10 Juifs et 40 chrétiens. A la séance où fut discuté le texte du manifeste proclamant le pouvoir soviétique, la majorité était également composée de chrétiens, puisqu'elle comptait 21 députés cosaques et paysans — tous chrétiens — et 14 ouvriers, dont une partie aussi était des chrétiens.

Le soulèvement bolcheviste de Jitomir n'avait en aucune façon un caractère spécifiquement juif. Toutefois Paliénko, ainsi qu'en font foi plusieurs dépositions, arriva à Jitomir fermement décidé à inonder la ville de sang juif. A. F. Pivotski, maire de Jitomir, dans sa déposition devant la Commission d'Enquête, reproduit le discours suivant adressé par Paliénko, le 9 janvier, aux membres de l'administration municipale :

Le rôle de Paliénko « J'ai été envoyé ici pour châtier Jitomir, j'ai déjà châtié Berditchev. Rovno, sachant que je dois venir, tremble. Je nettoierai Jitomir à tel point qu'il n'y restera aucun soviétique, aucun parti. Il deviendra tout à fait propre ».

Une déposition analogue fut faite par Vozny, nommé plus tard par le Directoire commandant militaire de Jitomir : « Pour ce qui concerne Paliénko, je puis dire que le pogrome ne fut aucunement empêché par lui ; les soldats de son détachement y prirent certainement part ; or il ne les retint pas et permit même de charrier à la gare le butin fait en ville ».

La participation des soldats de Paliénko dans le pogrome est encore établie par le rapport officiel du chef de la milice municipale de Jitomir, N° 29, en date du 14 janvier 1919.

Mais il y a plus. Dès l'arrivée de la « Compagnie de la Mort », ses cosaques considérèrent le pillage comme un monopole leur

1) V. Annexe N° 17.

appartenant. V. Eliasberg, membre de la délégation, envoyé au Directoire par la communauté juive de Jitomir, communique dans un rapport lu le 15 janvier à la séance commune des délégués des partis politiques et des organisations juives à Kiev :

« Le 8, un groupe de soldats de la garnison parut dans les rues et commença le pillage. Aussitôt arriva un camion plein de mitrailleuses et de soldats de la « Compagnie de la Mort ». Ils braquèrent leurs mitrailleuses sur la foule surexcitée et déclarèrent qu'ils ne permettraient à personne de piller. Cette menace fit son effet : les soldats de la garnison s'enfuirent de tous côtés. La population juive se tranquillisa, mais bien à tort. Les « Compagnons de la Mort » n'avaient en vue que de se débarrasser de leurs concurrents. A coups de bombes et de crosse, ils enfoncèrent les portes des magasins juifs et le pogrome commença. Sans hâte, ils sortaient toutes les marchandises, les chargeaient sur des charrettes et des automobiles, puis se dirigeaient vers la gare, où siégeait leur état-major. Ils ne faisaient aucune différence entre les riches magasins et les pauvres boutiques, tout fut vidé et l'on détruisit ce qu'on ne pouvait emporter. » 1)

Le bilan du pogrome

Le pogrome dura cinq jours, du 8 au 13 janvier, lorsqu'arriva dans la ville le Régiment de Galicie. Mais, suivant la déposition du maire Pivotski, « les incursions ne cessèrent pas ce jour-là. Les soldats casqués, leur mèche sur le front, continuèrent à parcourir la ville et à se saisir des citoyens isolés ». Au total, d'après le compte établi par la Commission d'Enquête, 53 personnes avaient été tuées et 19 blessées. Parmi les morts, il y avait des vieillards, des femmes et des enfants, dont un bébé de sept mois. La commission d'enquête évalua à 80 millions de roubles les pertes subies par la population juive. Dans son rapport au commissaire du gouvernement de Volhynie, le chef de la milice communique que « dans le centre de la ville 99 % des boutiques furent pillées et détruites, 75 % dans les autres quartiers (sauf dans le 4^e arrondissement) ».

Pouvait-on arrêter le pogrome ?

Et cependant, si les autorités militaires l'avaient voulu, il ne leur aurait pas du tout été difficile d'arrêter le pogrome. Cela est confirmé par la déposition du commandant Vozny : « A mon avis, il était possible d'éviter le pogrome. Ainsi un de mes officiers, le lieutenant Titar, parcourant la ville à cheval, dispersa à lui tout seul des soldats armés qui pillaient et obtint certains résultats ». Mais, justement, c'était ce désir qui faisait défaut. Dans sa déposition déjà citée, le maire Pivotski raconte que, voyant d'une fenêtre de l'Hôtel de Ville, « la caisse de la 2^e Société d'épargne et de prêts pillée par des cosaques casqués, appartenant donc aux unités de l'ataman Paliénko », il demanda du secours aux auto-

1) *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, p. 128.

rités. « Je m'adressai par téléphone au bureau du commandant, situé du reste à quatre maisons du lieu du pillage, pour demander du secours ; on ne m'en envoya pas ». Lorsqu'une habitante de la ville, Madame Psakis, téléphona au commandant ukrainien, un de ses représentants lui répondit : « Ordre a été donné de massacrer les Juifs ». Grâce à l'inaction ou aux encouragements du commandement, pillaient et tuaient de concert et les soldats bolchevisants de la garnison, et les soldats de Paliénko envoyés pour les mettre à la raison...

La responsabilité des autorités militaires Ce n'est qu'au prix de grandes difficultés qu'on parvint à obtenir le rappel du détachement de Paliénko. Même après, le calme ne régna pas dans la ville. Nous avons en mains le projet d'un mémoire, rédigé par le directeur du service de la garde de Jitomir, Abarius, et richement documenté. Cette note devait être adressée au Directoire par l'administration autonome de la ville. Elle constate sans détours que « de la part des autorités militaires, l'administration municipale autonome ne remarque pas le désir sincère de mettre fin aux événements qui portent une atteinte grave aux notions de droit de l'opinion publique... Les hommes en capote militaire, pris le butin à la main, se trouvèrent être des soldats des compagnies du commandant militaire ; arrêtés pour fait de pillage et emmenés auprès du commandant, ils étaient aussitôt relâchés ; ils eurent même l'insolence de se présenter à plusieurs reprises à l'administration municipale et à la Commission d'Enquête pour demander qu'on leur rendit les objets qu'ils avaient volés ; constatant leur attitude provocante et l'impunité dont ils avaient tout récemment joui, la Commission d'Enquête fit partiellement droit à leurs exigences ». 1)

La genèse du pogrome Un pogrome d'une cruauté effroyable et sadique fut organisé dans la ville d'Ovroutch (gouvernement d'Ovroutch de Volhynie) par l'ataman Kozyr-Zyrko. Ici aussi le prétexte du pogrome fut une tentative de coup d'Etat bolcheviste, à laquelle les Juifs, en tant que tels, ne prirent d'ailleurs absolument aucune part.

L'origine du pogrome remonte encore au 30 novembre 1918 lorsque les paysans du canton de Pokalev, dans le district d'Ovroutch, se soulevèrent contre le Hetman (c'est-à-dire firent ce que fit le Directoire), déclarèrent son régime renversé et formèrent la république d'Ovroutch. Au moment de la victoire du Directoire, des tendances bolchevistes prédominaient dans la « république d'Ovroutch » ; c'est pourquoi, de Korosten, où les autorités du

1) Ce document se trouve aux Archives du Comité des Délégations juives à Paris.

2) L'histoire du pogrome d'Ovroutch est exposée ici selon le rapport détaillé et substantiel de A. I. Guillerson, avocat assermenté qui avait été délégué à Ovroutch en vue de faire une enquête par le Comité Central de Secours aux victimes de pogromes à Kiev, V. Annexe N° 18.

Directoire s'étaient déjà établies, fut envoyée pour «rétablir l'ordre» la « Compagnie de la Mort », puis, le 25 décembre, un détachement de partisans dirigés par l'ataman Kozyr-Zyrko. Le lendemain déjà, 26 décembre, Kozyr-Zyrko ordonna d'arrêter le rabbin d'Ovroutch et, après qu'il eut été, pendant huit heures, en proie aux brimades des cosaques, il lui déclara grossièrement : « Je sais que tu es bolchévik, que tous tes parents sont bolchéviks, que tous les Youpins sont des bolchéviks, et bien, sache que je détruirai tous les Youpins de la ville ».

Les journées du 26 et du 27 décembre furent marquées par de petits pillages et des sévices divers. Le 27, les paysans d'un des villages voisins tendirent un piège au détachement de réquisition envoyé par Kozyr-Zyrko et lui tuèrent quatre cosaques ; les partisans furent alors obligés de se retirer sur la ville de Korosten ; Ovroutch fut de nouveau occupé par les paysans de Pokalev.

Le pogrome

Cependant, le 31 décembre, à la tête d'une nombreuse troupe, Kozyr-Zyrko reprit Ovroutch. En chemin déjà, son détachement avait massacré 9 Juifs dans les villages de Potapovitch et de Gochevo. A Ovroutch même, d'après le rapport détaillé et complet de l'avocat A. I. Guillerson, les cosaques « se répandirent dans la ville, entrant par groupes dans les maisons, pillant effets et argent, frappant les vieillards, violant les femmes et assassinant les jeunes gens... Au cours des deux premières journées, 17 Juifs furent massacrés ». Le troisième jour, Kozyr-Zyrko donna l'ordre à toute la population juive masculine de 15 à 40 ans, de se rassembler sur la place où se trouvent les bureaux du commandant. Dans un long discours, il leur déclara qu'il avait « le droit de massacrer tous les Juifs » et qu'il chasserait tous ceux d'Ovroutch, si un seul cosaque périssait.

Pour se ménager les bonnes grâces de l'ataman, les Juifs réunirent environ 100.000 roubles et les remirent à Kozyr-Zyrko à titre de cadeau aux cosaques. L'ataman accepta l'argent, mais réclama encore 50.000 roubles ; à grand peine, les Juifs réunirent encore cette somme.

Cependant les pillages, les violences et les brimades continuaient. On arrêtait les Juifs et on les amenait à Kozyr-Zyrko. Celui-ci les obligeait à danser et à chanter, les menaçant de les fusiller lorsqu'ils cessaient de danser. On obligea deux Juifs à se fouetter mutuellement, puis à baiser la place fouettée. Ces scènes se prolongèrent quinze jours. La population juive était pour ainsi dire en proie à un pogrome permanent.

La délégation juive est fusillée

Cette triste période eut un épilogue effroyable et sanglant. Le 16 janvier, Kozyr-Zyrko attira, par tromperie, 50 représentants de la population juive à la gare. « En cours de route, ils furent entourés de cosaques, qui les pourchassèrent à coups de nagaïka, les forcèrent à chanter le chant rituel juif « Majofes » et d'autres chants.

Quand cet original cortège approcha de la gare, les cosaques, parmi lesquels se trouvaient des officiers, commencèrent à frapper les Juifs de leur sabre et à tirer des coups de revolver. Les Juifs se mirent à fuir de tous côtés, accompagnés du sifflement des balles. En même temps, d'autres cosaques, postés près de la gare même, ouvrirent sur les Juifs un feu d'obus fusants. 32 cadavres restèrent sur le terrain ; il y eut de nombreux blessés. Un petit nombre put échapper au massacre. A la fin de cette hécatombe parut Kozyr-Zyrko lui-même, que les cosaques saluèrent de ces mots : « Dieu soit loué, on a fusillé quelques Youpins ».

La même nuit, les bolcheviks obligèrent Kozyr-Zyrko à quitter Ovroutch ; il laissait dans la ville près de 80 cadavres et plus de 1200 maisons pillées.

* * *

Si nous nous sommes arrêtés si longuement sur les pogromes de Berditchev, Jitomir et Ovroutch, ce n'est nullement parce que ces pogromes soient les plus terribles et les plus cruels. Ni au point de vue des victimes, ni au point de vue de la cruauté, ces pogromes ne peuvent être comparés avec les pogromes de Proskourov, Felchtine, Balta, Teplik, Gaïssine, etc. Si nous avons tenu à donner une description plus ou moins détaillée de ces pogromes, c'est uniquement parce qu'ils marquèrent le début du mouvement pogromiste du Directoire et qu'ils caractérisent la période que nous étudions. Ils ont tous les mêmes traits typiques. Partout, les pogromes ont un caractère militaire organisé. Partout la même raison : l'accusation de bolchévisme. Partout la même indifférence du haut commandement ou sa participation active. Le but principal du pogrome est constitué par le pillage, mais les cas de meurtres, de tortures et de brimades sont de plus en plus fréquents. Le sentiment d'une impunité complète excite et redouble les instincts de la brute : les pogromes prennent un caractère toujours plus cruel, impitoyable et destructif, tendant finalement à dépouiller complètement et à anéantir la population juive.

VI

L'accusation de bolchevisme Presque tous les pogromes de l'époque du Directoire eurent pour mot d'ordre la lutte contre les bolcheviks. Toute la population juive était déclarée bolcheviste ou bolchevisante.

Cette accusation de bolchevisme qui coûta au judaïsme d'Ukraine des dizaines de milliers de victimes innocentes, est en contradiction flagrante avec la réalité. Les statistiques de toutes les élections aux différents organes représentatifs en Ukraine fournissent une preuve éclatante que parmi la population juive de ce pays les adeptes des tendances socialistes et, à plus forte raison, ceux des tendances communistes étaient en minorité. Les résultats des élections aux conseils des communautés juives en 1917-1918, et qui se terminèrent à la veille du coup d'Etat du Directoire, sont particulièrement significatifs à cet égard. Ces élections qui furent directes, secrètes, générales, égales et proportionnelles donnent une idée exacte des groupements politiques qui existaient au sein du judaïsme ukrainien. Dans 202 communautés juives qui comptaient parmi les plus importantes et où 270.492 électeurs juifs prirent part au vote, une grosse majorité (65,69%) des suffrages fut recueillie par les partis non-socialistes et notamment par les partis « bourgeois » et démocratiques : orthodoxes (12,89%), sionistes (47,47%), parti populaire juif (1,83%), fraction sioniste populaire Tséire-Zion (3,5%). Quant aux partis socialistes juifs, ils recueillirent tous ensemble 34,31 % des suffrages exprimés 1). C'est cette même répartition qui existait à l'Assemblée Nationale Juive, cet organe suprême du judaïsme ukrainien, où sur 125 délégués, 46 seulement appartenaient aux partis socialistes 2).

Il faut ajouter d'ailleurs qu'à cette époque tous les partis socialistes juifs étaient nettement hostiles au bolchevisme et manifestaient cette attitude d'une manière active.

A cette époque, le nombre des communistes juifs était minime. Il n'existe pas de statistiques précises, mais même en 1922, c'est-à-dire au bout de 3 ans, quand les bolcheviks dominaient dans le pays, les statistiques officielles communistes constatent que sur 1.773.000 Juifs ukrainiens, il n'y a que 8.250 communistes, c'est-à-dire moins de 0,5%. 3) En 1919, le nombre des communistes juifs était plus petit encore, car ce sont précisément les pogromes qui jetèrent une partie de la jeunesse juive dans les bras du communisme.

1) V. *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat National juif en Ukraine*, Kiev 1920, p. 210.

2) Ibidem, p. 16.

3) V. *Le Recensement du parti communiste en 1922*, Kharkov 1923.

On fait des pogromes un « secret d'Etat » Dès le début, l'attitude du Directoire envers les pogromes fut ambiguë et pleine de contradictions. Il crut d'abord nécessaire de museler la presse en lui interdisant de publier des renseignements quelconques sur les pogromes. Ce n'est que fortuitement qu'on arrivait à faire passer une note sur ces excès dans la presse juive ou même ukrainienne. A la faveur de ce silence forcé, les pogromes se déroulaient sans encombre.

C'est en vain que la Petite Assemblée nationale juive, dans une motion adoptée le 12 janvier 1919, protesta contre le « secret d'Etat » qui couvrait les pogromes 1). C'est en vain que, à la séance du 17 janvier du Conseil municipal de Kiev 2), le conseiller Soukhovykh exposa que « des pogromes ont lieu sous le couvert des ténèbres dont le Directoire s'est entouré en interdisant à la presse et à la société de dire la vérité sur ce qui se passe ». C'est en vain que, le 11 janvier, le membre du Directoire V. K. Vinnitchenko fut sollicité de rapporter cette interdiction par la délégation des partis socialistes juifs, accompagnée de délégués de la communauté juive de Berditchev. Vinnitchenko leur répondit qu'on n'avait pas encore fait d'enquête sur les pogromes et que, par conséquent, il était « peu convenable » d'en parler dans la presse 3). La censure sévissait au point que les journaux ne furent pas même autorisés à reproduire les déclarations rassurantes faites, au sujet des pogromes, à la délégation du conseil municipal de Kiev par le président même du Directoire 4).

Il y avait un système dans ce « mystère ». En effet, le Directoire était indiscutablement intéressé à ce que l'opinion publique eût le moins de renseignements possibles sur son attitude véritable envers les pogromes.

L'attitude du Directoire envers les pogromes Cette attitude était profondément hypocrite. Les documents nombreux et variés que nous possédons établissent avec certitude deux points d'une importance primordiale et décisive :

1. Le Directoire ne fit rien pour lutter réellement contre les pogromes et pour en punir les coupables.

2. Le Directoire n'estima même pas possible de condamner catégoriquement et sans réserve les pogromes ; dans toutes ses publications, dans toutes ses conversations avec les représentants des organes nationaux juifs, il justifiait systématiquement et indirectement les pogromes, en accusant les Juifs de bolchevisme et d'hostilité envers la République populaire ukrainienne.

Les documents existants établissent ces faits d'une manière indiscutable.

1) V. Annexe N° 21

2) V. Annexe N° 18

3) V. *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, p. 113

4) Ibidem, p. 108.

Les promesses du Directoire

Une foule de mémoires remis par des députations, par le Secrétariat national juif, par les villes pillées, demandaient qu'on prit des mesures contre les pogromes et qu'on punît les coupables. Le Directoire faisait des promesses solennelles et n'en tint aucune. Recevant, le 9 janvier 1919, une délégation des victimes du pogrome de Berditchev, V. K. Vinnitchenko lui déclara qu'« on procèdera immédiatement à une enquête, que les coupables seront punis et qu'on prendra des mesures en vue d'empêcher le renouvellement des pogrommes » 1). Aucune de ces promesses ne fut réalisée.

Le sort des commissions d'enquête

Il est vrai que, par un arrêté du Directoire daté du 13 janvier, une commission d'enquête fut créée sous la présidence de l'ataman Pilkévitch. Mais ce dernier s'abstint, pendant dix jours, de convoquer la commission, ne se montra pas une seule fois et finit par démissionner de ses fonctions. Grâce aux héroïques efforts des membres juifs de la commission, elle se réunit enfin sous la direction d'un nouveau président, le colonel Zolotnitski. On adopta un règlement et un budget. Mais, pendant deux jours, Zolotnitski ne put obtenir une audience d'Andrievski, le membre du Directoire dont dépendaient toutes les commissions d'enquête. Quand il fut enfin reçu, Andrievski, sans même achever la lecture du règlement, lui déclara : « La chose n'est pas si grave qu'elle en a l'air. Paliénko est déjà aux arrêts et il ne reste que le menu fretin ; vaut-il la peine de tant s'occuper d'eux ? » 2) Au lieu du règlement et du budget, Andrievski proposa simplement de demander l'ouverture d'un crédit de 25.000 roubles pour les dépenses de la commission. On ne s'étonnera pas, après cela, que le président de la commission Zolotnitski « se désintéressât d'elle » 3). La demande de crédit fut cependant présentée. Mais le Directoire ne se hâta pas de l'approuver et de verser l'argent, tant et si bien... que les bolcheviks arrivèrent. La commission d'enquête ne fut naturellement jamais envoyée.

Le même sort fut dévolu aux autres commissions d'enquête 4). Celle qu'on avait promise pour le pogrome d'Ovroutch ne fut pas envoyée. Celle qui avait été créée par le colonel Oskilko à Berditchev ne commença même pas ses travaux. A Proskourov, l'ataman Sémossenko, qui venait d'organiser un massacre en ville,

1) V. Annexe N° 16.

2) V. le rapport de G. Rosenblat, représentant du ministère des affaires juives du gouvernement de la République populaire Ukrainienne.

3) Ibidem.

4) La seule commission d'enquête qui remplit sa tâche fut celle chargée d'étudier les deux pogromes de Jitomir, nommée par ordre du commandant en chef du front sud-ouest Oskilko. Mais elle ne put travailler qu'après que les troupes du Directoire eurent quitté Jitomir et après avoir vu sa composition modifiée. Elle fut complétée par des représentants (chrétiens) du conseil municipal, du procureur-général, par des hommes politiques russes et ukrainiens, ainsi que par des délégués de la communauté juive, du barreau, des unions professionnelles, etc.

cassa simplement, par son ordre du jour N° 5 du 19 février, la commission d'enquête, qui lui déplaisait, et en nomma une autre à son goût.

Les auteurs de pogromes jouissent de l'impunité. Dans ces conditions, on comprendra que, nonobstant les déclarations officielles du Directoire, aucun instigateur ou organisateur de pogrome ne fut jugé et puni.

L'ataman Paliénko qui s'était rendu coupable des pogromes de Berditchev et de Jitomir, fut sans doute arrêté plus tard, mais *non à cause des pogromes*. Le télégramme ordonnant son arrestation énumère en détail les crimes *de droit commun* qui la motivaient, ¹⁾ mais ne dit pas un mot du rôle qu'aurait pu jouer dans cette arrestation la participation de Paliénko à des pogromes. Petlioura promet bien au ministre des affaires juives A. Revoutski que Paliénko serait jugé « avec sévérité et équité ». Mais cette promesse aussi était trompeuse. Un mois après, il fut relâché sans jugement : au début de février 1919, V. Giterman, délégué du comité de secours de Jitomir, le retrouva en liberté à Vinnitsa (où résidait alors le Directoire), commandant de la même « Compagnie de la Mort » avec laquelle il avait organisé les pogromes de Berditchev et de Jitomir, adjoint du président de la commission d'enquête panukrainienne et du commandant de la résidence du Directoire Kovenko. On a une grande estime pour lui et, à la conférence organisée par le ministre des affaires juives Revoutski, Kovenko déclare sans hésiter que la « Compagnie de la Mort » est « la gloire de l'armée ukrainienne », que Paliénko a été arrêté par les ennemis de l'Ukraine, que, s'il n'avait pas été arrêté, Kiev n'aurait pas été livré et, que aujourd'hui en liberté, il allait reprendre Kiev... ²⁾

Au lieu d'être puni, Paliénko était tout simplement devenu *persona gratissima*. La même « punition » frappa d'autres « héros » connus pour leurs pogromes.

Anguel Le 9 janvier 1919 Vinnitchenko déclara solennellement à la députation des hommes politiques ukrainiens et juifs que le capitaine Anguel, organisateur du pogrome qui avait eu lieu le 2 du même mois à la gare de Bakhmatch, était arrêté, que sa bande avait été désarmée et qu'il serait fusillé ³⁾.

Cette déclaration se trouva aussi être *mensongère* ⁴⁾. Anguel, ne fut pas fusillé, il ne fut pas même arrêté. Il disparut pour un temps et, déjà au début d'avril de la même année, reparut dans la province de Poltava, où il recommença ses pogromes (le 13 juin à Prilouki, ensuite dans le gouvernement de Tchernigov). On sait même qu'il fut plus tard en relations avec Petlioura.

1) V. l'Annexe N° 22.

2) V. Annexe N° 23.

3) V. *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, p. 104.

4) Vinnitchenko lui-même, *post factum*, avoue qu'il fut souvent forcé, « dans l'intérêt de l'Etat », de faire des déclarations mensongères. Voir son livre *La renaissance d'une Nation*, t. III, p. 138.

Sémossenko. Impuni, également, demeura le sanglant héros de Proskourov, Sémossenko. On n'avait pu l'obliger à quitter cette ville que quinze jours après le pogrome, cela grâce encore aux relations personnelles du président de l'Union de corps d'armée nationale ukrainienne à Proskourov, Moudry, avec le commandant Konovalets, chef direct de Sémossenko.

D'ailleurs Sémossenko ne rendit pas ses positions sans se défendre. Il ne voulait pas que son départ fût une satisfaction morale pour les Juifs et il le motiva par le fait qu'une consultation de médecins avait conclu qu'il devait « pour cause de santé » abandonner provisoirement ses fonctions et être évacué dans un hôpital situé loin de Proskourov. En grande pompe, accompagné d'infirmiers et d'une sœur de charité, Sémossenko quitta enfin Proskourov 1).

Pendant près de six mois, il ne fut pas même question de punir Sémossenko. Ce n'est que plus tard qu'il fut arrêté à Kamenets-Podolsk, pas pour cause de pogrome, mais pour des délits d'un genre tout différent. Khomski, membre de la garde juive, détenu dans la même prison que Sémossenko, raconte que ce dernier ne paraissait nullement craindre les responsabilités de ses pogromes. Bien au contraire, il se vantait ouvertement d'avoir massacré des milliers de Juifs et montrait un télégramme par lequel le Directoire le chargeait de « rétablir l'ordre » dans la région de Proskourov. « Pourquoi donc, ajoutait-il, dois-je seul être responsable, quand il y avait à la gare le train de Petlioura lui-même et que son aide-de-camp Ben prit part au pogrome ? » 2) Et en effet : Sémossenko fut bientôt relâché sans jugement et joua plus tard un rôle important dans l'armée ukrainienne.

Strouk Le fameux bandit Strouk, qui avait baigné de sang la région de Tchernobyl, fut également arrêté un jour, non pas naturellement pour ses pogromes, mais pour avoir pillé un convoi du Trésor près de Maline (gouvernement de Kiev), tué le fonctionnaire et une partie des gardes qui l'accompagnaient. La population juive respira plus librement. Mais au secours de Strouk vint son camarade de pogrome Lozeniouk. Il organisa des députations qui allèrent demander la grâce de ce « défenseur de la nationalité ukrainienne » et il envoya des télégrammes pour exiger sa libération. Les autorités, sensibles à ces arguments d'un caractère « national », firent mettre Strouk en liberté sans jugement.

Lorsque A. Alechkovski, membre du Secrétariat national, vint, avec des délégués de la population juive d'Ivankov, Dymier et autres localités, demander au commandant du gouvernement de Kiev de mettre fin aux excès de ce même Lozeniouk, terreur de tout le district, le commandant répondit qu'il prendrait naturellement des mesures, mais que, dans ce genre d'affaires, il fallait

1) V. Annexe N° 24.

2) Mémoires de Khomski dans le recueil en Yddisch « In der Tkufe vun Revoluzies », t. I, Berlin 1923.

agir avec « prudence » et avec « politique ». Il convoquerait Lozeniouk et, le cas échéant, le ferait arrêter 1). Il ne le fit pas.

Une impunité absolue couvrit les exploits du héros d'Ovroutch, l'ataman Kozyr-Zyrko, de même que ceux de plusieurs dizaines de grands et petits atamans et fauteurs de pogromes. Rien ne fut fait pour réprimer les excès, rien pour infliger aux coupables des punitions qui auraient pu servir d'avertissement aux autres.

Les représentants de l'autorité centrale acceptèrent les pogromes comme des phénomènes naturels et inévitables, qu'il était vain de vouloir empêcher. Recevant la délégation du Secrétariat national juif, composée de I. Schechman et J. Berman, l'ataman Bronski, délégué du ministère de la guerre, déclara sans ambages que, en pleine réorganisation du pays sur des bases nouvelles, les excès et les exagérations étaient inévitables : « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ». 2)

**Le Directoire
et le Conseil
des Ministres**

Les pogromistes restaient impunis. En effet, *le Directoire lui-même partageait beaucoup de leurs idées et de leurs lendances*. Il faut souligner ici qu'il s'agit bien du Directoire, et non du conseil des ministres, car celui-là concentrait tout le pouvoir entre ses mains, tandis que celui-ci n'était pas l'instrument suprême du pouvoir exécutif, mais un simple organe administratif et technique. Dans son ouvrage intitulé *Les Juifs et les Ukrainiens*, S. Goldelman, ancien adjoint au ministre du travail pendant le Directoire, écrit : « Le conseil des ministres, dirigé par son président V. Tchekhovski, un des social-démocrates ukrainiens les plus convenables, fut, pendant toute la période de Kiev, entièrement subordonné au Directoire. Il ne possédait pas de programme à lui, aucune ombre d'indépendance 3). La décision à prendre dans les questions d'importance primordiale lui échappait complètement, à ce point que, lorsque la guerre fut déclarée aux bolcheviks, le président du conseil Tchekhovski, également ministre de l'intérieur, ne l'apprit que *post factum* et par les journaux ». 4).

En même temps, c'est justement chez Tchekhovski que les Juifs rencontraient une compréhension relative de la situation et un désir sincère de combattre les pogromes. Lorsque, le 17 janvier, la délégation du Secrétariat national juif, composée de L. M. Kaplan et de I. B. Schechtman accompagnés du président de la communauté juive de la ville de Létitchev, vint lui parler des horribles pogromes et des excès antijuifs qui avaient eu lieu à Létitchev, à Ovroutch, à Jitomir, à Berditchev, etc., Tchekhovski

1) V. *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, Kiev 1920, p. 117.

2) Ibidem, p. 102.

3) V. Goldelman, *Les Juifs et les Ukrainiens*, Vienne 1921, pp. 24-25.

4) Ibidem.

fut profondément ému et honteux de voir les pogromes souiller le sol de la libre Ukraine ; il était prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin. Quand, le lendemain, on lui remit un mémoire énumérant les mesures pratiques pour lutter contre les pogromes (cessation de la propagande antisémite des publications officielles, envoi sur place de commissions d'enquête, octroi de crédits aux villes pillées, poursuites judiciaires contre les coupables, etc.), Tchekhovski déclara d'une voix entrecoupée : « Nous sommes honteux et peînés de voir que vous soupçonnez le gouvernement de ne pas vouloir mettre fin à ces horreurs, qui nous causent tant de chagrin ». 1)

On explique les pogromes

Mais, comme presque tous les autres membres du conseil des ministres, Tchekhovski était impuissant. Les décisions qu'il prenait n'étaient appliquées que lorsqu'elles correspondaient aux désirs du Directoire. Et celui-ci était bien loin de partager les sentiments de Tchekhovski. Au lieu de condamner catégoriquement et sans réserve les pogromes, le Directoire arguait toujours du fait qu'il y avait des bolcheviks parmi les Juifs et que ceux-ci ne faisaient pas preuve d'assez de zèle envers la République populaire ukrainienne, pour expliquer indirectement la cause des pogromes. Lorsque, le 10 janvier, la délégation de Berditchev, composée du maire D. Lipetz et du président de l'Union nationale ukrainienne dans cette ville Polotaï, fut reçue par le président du Directoire Vinnitchenko et lui rendit compte des horribles événements qui venaient de se dérouler, Vinnitchenko, au lieu de s'indigner et de promettre la punition des coupables, commença par « un long discours sur les devoirs de la démocratie dans la lutte contre les bolcheviks ». 2) En recevant le même jour une délégation mixte des partis socialistes juifs et ukrainiens, V. Vinnitchenko alla plus loin encore dans les reproches formulés à l'adresse des Juifs et il déclara : « Aucun Juif ne s'est présenté à la mobilisation ». 3) (Plus tard, Vinnitchenko attribua dans son livre *La Renaissance d'une Nation*, cette phrase à Petlioura de sorte qu'on ne sait pas s'il a fait erreur ou si la fameuse déclaration lui avait été dictée par Petlioura.) Sur le champ, les membres de la délégation citèrent des faits qui démentaient cette allégation. C'est ainsi que M. Rafès déclara qu'à Korostychev, dans le gouvernement de Volhynie, l'organisation entière du Bound s'était présentée à la mobilisation, mais n'avait pas été admise parce que juive. M. Schatz communiqua qu'à Romny (gouvernement de Poltava), beaucoup de Juifs s'étaient présentés, mais n'avaient pas été acceptés. N. Gerguel exposa qu'à Tcherkassy (gouv. de Kiev), 400 Juifs étaient entrés dans l'armée.

1) Voir *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, p. 114 et 116

2) Voir Annexe N° 16.

3) Procès-verbal de l'entretien, rédigé le lendemain par N.I. Gerguel.

Il est intéressant de rapprocher de cette accusation la conclusion de la Commission gouvernementale d'enquête sur les pogromes de Jitomir, nommée par ordre du commandant en chef du front sud-ouest Oskilko : « Les représentants du commandement militaire du Directoire sur les lieux refusaient méthodiquement l'accès des Juifs à l'armée (à Tcherniakhov, les Juifs ne furent même pas enrôlés à la suite de la mobilisation) et en même temps, les membres du Directoire accusaient les Juifs de ne pas aller sous les drapeaux. »

Malgré tous ces arguments, Vinnitchenko n'en démordit pas et continua à motiver indirectement les pogromes par le fait que les Juifs n'avaient pas précisé leur attitude envers la République ukrainienne.

Le judaïsme d'Ukraine se trouva ainsi dans une situation très pénible et pleine de contradictions : d'une part, le Directoire l'accusait d'avoir une attitude malveillante envers le mouvement national ukrainien et de ne pas vouloir s'enrôler dans l'armée ukrainienne et, d'autre part, des multiples faits cités par des représentants juifs démontrèrent que dans la plupart des cas on refusa purement et simplement aux Juifs l'accès à l'armée. Souvent cette exclusion des Juifs de l'armée était confirmée par les autorités militaires elles-mêmes. C'est ainsi que le colonel Pali, commandant en chef des troupes dans les provinces de Tchernigov et de Poltava, déclara au Dr. Marchov, président du conseil de la communauté juive de Konotop, que « pour le moment, il a été décidé de ne pas admettre les Juifs dans l'armée ; nous ne pouvons leur confier la défense de notre cause nationale ». 1)

**Accusation de
bolchevisme
et de
spéculation**

Le Président du Directoire n'était pas le seul à faire des tentatives d'expliquer et de justifier les pogromes. En effet, lorsque, après le pogrome de Jitomir, une députation composée du commissaire du gouvernement Soumnévitch, du membre de l'Union nationale ukrainienne Podgorski, du conseiller municipal Chour et du président de la communauté juive Eliasberg, fut reçue par les membres du Directoire S.V. Petlioura et Andrievski, ceux-ci, au récit du pogrome, répondirent en formulant diverses accusations contre les Juifs. Petlioura déclara que les Juifs ne s'inscrivaient pas dans l'armée et que ceux de Jitomir « avaient tiré sur les soldats d'une synagogue transformée en forteresse ». Après un long silence, Andrievski déclara à la fin de l'entretien : « Maintenant, c'est moi qui dirai quelque chose ». Et il déclara que de « nombreuses personnes venaient se plaindre au Directoire en accusant les Juifs de prendre la part la plus active au mouvement bolchévique et de s'occuper de spéculation. »

C'est ainsi qu'au moment le plus grave où la plus grosse vague

1) Rapport au Secrétariat National juif de la communauté juive de Konotop, en date du 10 janvier 1919.

de pogromes commençait seulement à déferler sur l'Ukraine et qu'une parole énergique suivie d'actes rigoureux pouvaient sans peine arrêter les massacres, les autorités suprêmes de la République ukrainienne crurent devoir lancer contre le judaïsme ukrainien tout entier des accusations dont se servaient les fauteurs des excès. C'est avec raison qu'Eliasberg, membre de la délégation susnommée, considérant que la réponse faite par les autorités à la demande de protection était un encouragement indirect aux pogromes, déclara avec émotion ; « Si le Directoire considérait la question juive sous cette lumière, c'est-à-dire qu'il ajoutait foi à toutes les déclarations qui tendent à accuser en bloc le judaïsme tout entier de bolchévisme et spéculation, et laisser lesdites accusations sans réponse, il ne faut pas s'étonner que les pogromes ont lieu dans différentes localités ». A quoi Andrievski répliqua : « Ce n'est pas ce que j'ai dit ».

**L'Appel du
Directoire sur
les pogromes**

Sans doute, ni Andrievski, ni les autres membres du Directoire ne disaient cela ouvertement et franchement ; ils s'en défendaient quand on les accusait. Mais toutes leurs tendances se dirigeaient dans ce sens. Ils étaient entièrement prisonniers du milieu qui les entourait, ajoutaient foi à ses insinuations, répétaient ses paroles.

Lorsqu'enfin, le 11 janvier, le Directoire publia la proclamation contre les pogromes que réclamait depuis si longtemps le Secrétariat national juif, il la rédigea de telle manière qu'elle sembla moins condamner les pogromes que les justifier et les encourager 1). Elle répétait le même cliché d'un caractère superficiel et criminel sur les « éléments anarcho-bolchéviques de la nation juive qui manifestent leur hostilité envers le peuple travailleur de l'Ukraine et à son Etat ». Elle parlait des pogromes par un délicat euphémisme : « Dans certaines localités de l'Ukraine, des groupes de cosaques commettent des actes de violence sur les Juifs ». Du reste, aucun passage de la proclamation ne condamnait les actes de ces cosaques. Le Directoire ne parle pas même de leur responsabilité, il la fait retomber sur les « agents provocateurs, partisans du Hetman, des Allemands, des Volontaires ainsi que des hommes se disant bolchéviks ». La proclamation menace de punitions non pas les fauteurs connus et avoués des pogromes, mais seulement ces « agents provocateurs » anonymes. De plus, ces punitions ne sont pas données comme ayant en vue les pogromes proprement dits, mais l'insulte faite à « l'honneur de l'armée du peuple ukrainien travailleur et révolutionnaire ».

Au lieu de rappeler son armée à l'ordre et à la cessation des pogromes, le Directoire, dans cette proclamation, engage « toute la démocratie juive à lutter énergiquement contre les éléments anarcho-bolchévistes de la nation juive », lesquels font naître « des malentendus pénibles entre les Ukrainiens qui sont des

1) V. l'Annexe N° 20

vrais défenseurs de tout peuple travailleur, et la démocratie juive qui n'a pas des tendances anarcho-bolchéviks. »

On comprend que cette jésuitique proclamation ait éveillé l'indignation de l'opinion publique juive. Dans sa motion du 12 janvier, la Petite Assemblée nationale juive qualifia la déclaration du Directoire d'« absolument insuffisante au point de vue étatique et susceptible d'aggraver l'inquiétude qui règne parmi la population juive ». 1) C'est ce qui arriva en effet : cette déclaration « anti-pogromiste » ne fit qu'apporter une justification théorique au mouvement antijuif et une approbation indirecte de ses agissements.

La commission nommée pour enquêter sur le pogrome de Jitomir (voir plus haut p. 45), constata elle-même avec raison qu'il y avait un lien étroit entre les pogromes organisés par les atamans des divers détachements et la politique générale du Directoire en matière juive :

« Le Directoire adopta vis-à-vis des Juifs la politique traditionnelle d'accusation et de persécution. Toute la population juive, sans distinction de classe et de parti fut frappée de suspicion. On commença à imputer au judaïsme tout entier les actes de tel ou de tel groupe juif. Les cadres des troupes du Directoire avaient des opinions nettement antisémites ».

Cette dernière circonstance est essentielle. Les pogromes de la période du Directoire avaient un caractère exclusivement et purement militaire, organisés qu'ils étaient par les troupes régulières ou irrégulières du Directoire. Si la population citadine et paysanne y prenait part, ce n'était qu'à titre d'auxiliaire secondaire des soldats. Les véritables instigateurs et faiseurs de pogromes c'étaient les officiers et les soldats de l'armée ukrainienne. « Ce n'est aujourd'hui un secret pour personne — écrit V.K. Vinnitchenko dans son livre *La renaissance d'une nation* — qu'en général les officiers eux-mêmes poussaient les soldats à commettre des pogromes. Ce n'est également pas un secret qu'aucun de ces criminels ne fut fusillé ou même puni par l'autorité militaire ». 2)

1) Voir l'Annexe No 21.

2) Voir *Renaissance d'une nation*, t III, p. 187.

Les pogromes de février

Le 2 février 1919, le Directoire fut obligé de quitter Kiev et, tout en livrant des combats, de se retirer sur Vinnitsa et ensuite vers Kamenets-Podolsk et la frontière de Galicie. Cette date marque le début de la seconde période des pogromes. Le chemin parcouru par les troupes du Directoire, qui reculaient en combattant sans arrêt contre la pression des bolchéviks, fut marqué par une série de pogromes beaucoup plus sanglants encore que ceux de la première période. On se battait pour chaque ville, pour chaque bourg, et ceux-ci passaient plusieurs fois de mains en mains. Chacun de ces passages s'accompagnait d'un nouveau pogrome. Après avoir occupé la ville, les bolchéviks imposaient généralement à la population une lourde contribution dont le poids écrasait surtout les Juifs dans les localités à forte population juive. Puis les Ukrainiens, ayant provisoirement chassé l'armée rouge, accusaient les Juifs de sympathies bolchévistes, à cause de ces contributions forcées qui les ruinaient économiquement, organisaient méthodiquement le pillage et le massacre de la population juive. Sous les bolchéviks, on inflige des souffrances aux Juifs sous le prétexte qu'ils sont des « bourgeois » ; les Ukrainiens, eux, pogromisent les Juifs en les accusant d'être bolchéviks.

Plus qu'avant, les pogromes de cette période ont un caractère purement militaire.

Proskourov Le mois de février fut marqué tout d'abord par le pogrome de Proskourov (Podolie), le plus horrible de tous ceux dont furent victimes, à cette époque, les Juifs d'Ukraine¹⁾.

Le prétexte du pogrome fut, ici aussi, une tentative de soulèvement bolchéviste, à laquelle participèrent également quelques unités ukrainiennes cantonnées dans la ville : le 15^e Régiment de Belgorod et le 8^e de Podolie. Le soulèvement fut organisé de la façon la moins sérieuse : il fut déjà écrasé au bout de quelques heures par la « Brigade des cosaques Zaporogues des troupes républicaines de l'ataman Petlioura », commandée par l'ataman Sémossenko et arrivée dans la ville dix jours auparavant, ainsi que par le 3^e Régiment des Haïdamaks. Les soldats qui avaient pris part à l'insurrection s'enfuirent dans toutes les directions et échappèrent ainsi aux poursuites. Tout le fardeau des répressions appliquées à la ville tomba sur la paisible population juive.

D'accord avec le commandant militaire de la ville Kivertchouk, l'ataman Sémossenko occupa le poste de chef de la garnison. Il réunit les Haïdamaks, les régala abondamment d'eau de vie et, dans un long discours, leur exposa que les Juifs étaient des ennemis dangereux pour le peuple ukrainien et pour les cosaques,

1) En l'absence de mention spéciale, le récit des événements de Proskourov est tiré du rapport de A.I. Guillerson, avocat très connu de Pétrograd, envoyé à Proskourov par le Comité central juif de secours aux victimes des pogromes, à Kiev (voir annexe N°24)

qu'il fallait donc les massacrer. Il obligea ses soldats à jurer sur l'étendard qu'ils rempliraient leur devoir sacré et qu'ils égorgeraient la population juive, mais qu'ils ne pilleraient pas ses biens, le pillage étant indigne d'un cosaque.

Le serment de massacrer, mais non de piller, fut rempli par les cosaques. Rangés en ordre de marche, musique en tête et ambulances en queue, ils s'en allèrent, comme à une revue, jusqu'au bout de la rue principale de la ville, puis se répandirent dans les rues latérales, peuplées entièrement de Juifs, et se mirent à l'ouvrage. Par groupes de 5 à 15 hommes, ils entraient tranquillement dans les maisons et, à coups de sabre et de baïonnette, frappaient et transperçaient tous les Juifs qu'ils y trouvaient. Ils massacraient presque uniquement à l'arme blanche. Ils ne recouraient aux armes à feu que lorsque des victimes isolées parvenaient à s'échapper dans la rue : les balles sifflaient alors sur leurs talons. Ils massacraient tout, même les vieillards, les femmes, les enfants et les nourrissons. Le délégué à Proskourov de la Mission danoise de la Croix-Rouge écrit dans son rapport : « Les récits des témoins oculaires sont poignants ; on parle d'une petite main d'un enfant de deux mois portant six blessures, d'une battue organisée par les Haïdamaks poursuivant des vieillards ne pouvant se déplacer sans aide, des ventres de femmes enceintes ouverts ; des meurtres d'enfants endormis, des yeux crevés, des centaines de jeunes filles violées ». 1)

Impossible d'implorer la vie sauve auprès d'assassins de sang froid, qui semblaient remplir un devoir : ni par des prières, ni en offrant de l'argent. Lorsque la mère du petit Zagoulia blessé proposa aux cosaques de les payer pour qu'ils fissent merci à son fils, ils répondirent : « Nous n'en voulons qu'à votre vie ». Sans effet fut l'intervention du prêtre Kokharovski, curé d'une église locale : il sortit au devant des cosaques, la croix à la main, et les supplia, au nom du Christ, de cesser le massacre : ils le tuèrent sur le seuil de son église 2).

Des familles entières furent égorgées. Dans l'appartement des Schiffman, il y eut huit tués. De la famille Potekha, la mère, le fils et deux filles furent massacrées, la troisième fille grièvement blessée. Six membres de la famille Kligerman furent tués, le fils grièvement blessé. Chez les Krotchak, on tua la mère, le père, deux filles ; on mit le fils aîné sur le cadavre de sa mère tuée et on lui porta neuf blessures au ventre et au flanc, puis deux blessures encore. On pourrait citer sans fin des cas analogues.

Le massacre dura trois heures et demie, de deux à cinq heures et demie du soir. Il aurait sans doute duré jusque dans la nuit, n'eût été l'intervention du commissaire ukrainien Taranovitch : épouvanté de ces horreurs sanglantes, il se mit, par fil direct, en

1) Voir annexe N° 28.

2) Voir le rapport de Mac Payne, délégué du *Joint Distribution Committee* (société américaine de bienfaisance) qui visita Proskourov quelques mois après le pogrome et y recueillit beaucoup de matériaux. (*Forward*, New-York, 17 mai 1920).

rapport avec le commandant du front Chapoval. Celui-ci télégraphia à Sémossenko l'ordre de cesser immédiatement le massacre. L'ordre reçu, Sémossenko déclara : « Bien, cela suffira pour aujourd'hui ». Puis, par un coup de clairon, il informa les cosaques de la cessation du massacre. Les soldats se rassemblèrent à un endroit fixé d'avance et de là, en ordre de marche, partirent en chantant vers leurs cantonnements de la gare.

Le lendemain, les Juifs furent sauvés d'un nouveau massacre grâce uniquement à l'énergique intervention du maire Sikora du Dr. Stavinski, président du conseil municipal (tous deux Polonais), et surtout de Trofime Verkhola, homme politique ukrainien en vue de Proskourov. Il est vrai que, à la séance extraordinaire du conseil municipal, Sémossenko déclara encore une fois que les Juifs seuls étaient cause de ce qui s'était passé et que, pour lui, il agirait à l'avenir comme il l'avait fait. Cependant, après le discours de Verkhola, il consentit à donner l'ordre de cesser le massacre et d'enterrer les cadavres. Après cela, le massacre s'arrêta, mais, pendant deux jours encore, il y eut de nombreux meurtres de Juifs dans les maisons et dans les rues. Ce n'est qu'à partir du 19 février que l'ordre commença à se rétablir en ville.

D'après un calcul des plus approximatifs, ces journées virent le massacre de plus de 1500 Juifs (surtout pendant les trois heures et demie du début). Une liste nominative incomplète contient plus de 900 noms. On enterra 1200 cadavres dans une seule fosse commune.

Comme nous publions plus loin une annexe spéciale relative au pogrome de Proskourov nous n'insistons pas ici sur les détails, de cette horrible boucherie et nous renvoyons à l'annexe N° 24.

Felchtine Un violent pogrome vint également s'abattre sur Felchtine, bourg voisin de Proskourov 1). Les soldats de la même « Brigade des cosaques Zaporogues de Petlioura » qui avait fait le pogrome de Proskourov, organisèrent un massacre, le 17 février, à Felchtine où les avaient appelés le commissaire ukrainien local Tzymer et Bassiouk, directeur du Bureau ukrainien d'informations (pour la propagande et la surveillance politique). Tous les deux, en particulier le second, prirent une part active à l'organisation du pogrome. Près de 500 Juifs furent tués et 120 blessés grièvement : un tiers de la population juive totale paya de sa vie ou de son sang. Les meurtres furent accompagnés d'horribles cruautés. « Le sang coulait littéralement dans les rues », raconte un témoin. On levait au bout des baïonnettes des femmes et des enfants à la mamelle. On trouva des petits cadavres avec une quantité énorme de blessures perforantes. Tout le bourg fut incendié. Seuls échappèrent à la mort les Juifs qui avaient réussi à s'enfuir à temps dans les forêts voisines 2).

1) Voir Annexes NN 29, 30 et 31.

2) Les « Archives pour l'Histoire des Juifs de l'Est européen » possèdent une liste nominative de 414 tués à Felchtine ; en réalité le nombre des victimes fut beaucoup plus considérable.

Vassilkovo

Dans le bourg de Vassilkovo (gouvernement de Kiev), les détachements du Directoire, après avoir écrasé un soulèvement bolchéviste auquel avait pris part une partie des ouvriers juifs, organisèrent un pogrome le 7 février.¹⁾ Le premier jour, 50 Juifs furent tués. On ne permit pas d'enterrer les cadavres.

Roudenko, commandant du 1^{er} Régiment de la Division bleue, entré dans la ville le 8 février, publia un ordre du jour menaçant « de fusiller 100 Juifs pour chaque cosaque tué, 50 pour chaque cosaque blessé grièvement et 25 pour chaque cosaque légèrement blessé ». On frappe les Juifs de lourdes contributions en argent et nature¹⁾.

Bélaïa-Tserkov

Du 9 au 11 février, un pogrome fait rage à Bélaïa-Tserkov, dans le gouvernement de Kiev. Le bataillon de choc de Petlioura commença par imposer à la population juive une contribution de 400.000 roubles, puis le pogrome commença. Près de 500 Haïdamaks y prirent part. Ils allaient de maison en maison d'après une liste dressée d'avance. Onze notables juifs furent fusillés. Plus de cinquante femmes furent violées. Les Haïdamaks se vantèrent d'avoir déjà fait des pogroms à Jitomir et à Berdichev²⁾.

Balta

A Balta (Podolie), le détachement de cosaques dit « Régiment de Ianov », commandé par l'ataman Spoktévitch, après avoir, le 6 février, forcé par un feu d'artillerie les bolchéviks de se retirer, chassa la population juive dans la steppe et se livra à un pillage en règle. La ville sans défense reçut 86 obus, qui tuèrent environ 27 Juifs. Le butin était chargé, à la gare, sur les trains occupés par les troupes de Petlioura. Pendant trois jours, les bureaux du trésor et tous les établissements de crédit furent dévalisés. Tous les magasins, boutiques et ateliers furent, sans exception, pillés de fond en comble. Les bandits parcouraient les appartements des riches et des pauvres, volaient, massacraient, violaient. Des vieilles femmes subirent les derniers outrages. Il y eut, parmi les morts, beaucoup d'étudiants, d'élèves de l'école de commerce de l'endroit, de collégiens. Une contribution d'un demi-million fut imposée. Chaque semaine, les Juifs durent verser aux cosaques une certaine somme « pour le maintien de l'ordre »³⁾.

Ananiev

Dans la ville d'Ananiev (gouvernement de Kherson), les cosaques et les Haïdamaks de Poltava, après en avoir chassé les bolchéviks, firent un sanglant pogrome le 22 février. Les horreurs commencèrent le samedi, à une heure du matin. Le nombre de tués fut de 44. Les soldats, répandus dans la ville, massacraient les Juifs dans leurs maisons. Le dimanche, dans la

1) Voir *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, p. 170, ainsi que la communication de B.O. Braguinsky, délégué du Comité Central de Secours.

2) V. *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif*, p. 169.

3) Ibidem, p. 168. Voir aussi la *Pensée juive* du 21 mars 1919, N° 12 et annexes NN 32, 33, 34.

journée, le pillage commença. On ne touchait pas aux magasins, on ne s'en prenait qu'aux maisons, cela sur les indications de la domesticité 1). Les cadavres restèrent plusieurs jours dans les maisons, il y en avait aussi sur les places. Ce ne fut qu'après paiement d'une contribution de 300.000 roubles que les auteurs du pogrome permirent d'emporter les cadavres au cimetière sur des charrettes. Détail caractéristique : les autorisations pour enterrer les victimes du pogrome, délivrées par les soldats de Petlioura, portaient cette inscription : « Autorisation d'enterrer les Juifs bolchéviks ». Après avoir arrêté le rabbin, président provisoire de la communauté, les soldats le violentèrent et le torturèrent jusqu'à ce qu'il acceptât enfin de faire ce qu'ils exigeaient de lui, à savoir : de signer un papier disant que les Juifs tués étaient des bolcheviks. 2)

Stépantsy

Dans le bourg de Stépantsy (gouvernement de Kiev), un pogrome se produisit les 14 et 15 février. Il fut organisé par des détachements de Petlioura, commandés par le colonel Goloub, qui devint célèbre par plusieurs autres sanglants pogromes, et par son chef d'état-major Afner. Les soldats imposent une contribution aux Juifs, pillent leurs maisons, commettent des violences, des meurtres. Quelques-unes des victimes rachetèrent leur vie à prix d'argent. On répandit le bruit calomnieux que le rabbin avait donné une mitrailleuse aux bolchéviks. Pendant plusieurs jours, on n'autorisa pas l'enterrement des victimes ; les cadavres juifs gisaient dans les rues. Au cours du pogrome, Afner déclara : « L'organisation des pogroms et le massacre des Juifs correspondent absolument aux ordres donnés par les autorités ». 3)

A côté des événements que nous venons de relater, de nombreux autres lieux furent le théâtre de pogromes ou de tentatives de ce genre. Nous lisons dans le rapport du chef de Bureau d'informations du Comité de secours aux victimes des pogromes près la Croix-Rouge russe :

« Dès le mois de février, les pogromes prirent plus d'extension. A cette époque, Kiev était occupé par les communistes. Les troupes de Petlioura quittaient en hâte les gouvernements de Poltava et de Kiev. Des pogromes eurent lieu à Iélissabethgrad, Novo-Mirgorod, Piriatine et en d'autres endroits du gouvernement de Poltava. A de nombreuses stations, sur la ligne du chemin de fer, par exemple Romodan, Bobrinskaïa, les Juifs furent jetés hors des wa-

4) Archives de la communauté israélite d'Odessa.

2) Parmi les tués se trouvaient I.M. Kiv, président du Comité Sioniste de la ville, sa femme et son enfant âgé d'un an, l'administrateur de l'Ecole juive et sa femme (leur fils fut blessé), Krasniansky et Guizenstein, étudiants, un membre du conseil d'administration du Crédit Mutuel, toute la famille Treibitch (quatre personnes), Ch. Oilenberg, sa femme et sa nièce, les frères Blinder, les frères Litvak, le vieux Tager et son fils. Dans la maison de Ch. Kizisse on assassina sa femme, son gendre et son fils.

3) Voir le rapport de J. G. Zifrinovitch, délégué du Comité Central de Secours.

gons et fusillés. A Loubny, le pogrome fut évité uniquement grâce à ce fait que parmi les troupes de Petlioura il se trouva une centaine d'homme déterminés qui, armes en main, marchèrent à la rencontre des pillards. Quatorze de ces hommes périrent, mais la ville fut sauvée. A Krementchoug, le pogrome fut évité par le rachat de la ville au prix d'un million et demi ».

Le rapport relate encore des pogromes à Rossava (14 et 15 février), à Radomysl (18-20 février) à Skvira (au début et à la fin de février), etc.

Changement dans la composition du Directoire Quelle fut l'attitude, quelle fut l'action du Directoire pendant cette seconde période de pogromes? Après la reddition de Kiev, le personnel et la politique du Directoire subirent des modifications importantes. On abandonna la politique suivie par Vinnitchenko : il avait fait de la lutte anti-bolchéviste l'enjeu d'une combinaison entre le maximalisme nationaliste et le maximalisme social, comptant ainsi, par des méthodes et des procédés bolchévistes couverts d'une étiquette nationale, attirer au Directoire les masses anarchisantes. Le centre de gravité des espoirs qu'on nourrissait pencha du côté des Alliés. Les Français occupaient alors Odessa et semblaient disposés à une entente avec le Directoire à certaines conditions. La principale de ces conditions était que V. K. Vinnitchenko quittât le Directoire et P. Tchekhovski le gouvernement : ils étaient en effet considérés comme les éléments les plus avancés. De plus, S. Petlioura devait quitter le Directoire pour s'être déshonoré en s'y montrant trop indulgent envers les bandits. Le colonel Freydenberg, chef d'état-major du général Anselme, commandant du corps français d'occupation à Odessa, répondit, en janvier 1919, à la délégation du Directoire qui était venue demander une aide militaire contre les bolcheviks : « Quant à Petlioura, l'armée française ne collaborera pas avec un chef de bandits » 1). En échange, les Ukrainiens comptaient recevoir des Alliés, pour lutter contre les bolcheviks, aussi bien des munitions que des hommes, en particuliers des instructeurs.

Le 6 février, Vinnitchenko et Tchekhovski donnèrent leur démission. Un nouveau gouvernement de coalition fut constitué, sous la présidence d'Ostapenko, où entrèrent des socialistes-fédéralistes modérés (et tout à fait corrects en ce qui concerne la question juive), des démocrates paysans réactionnaires et des socialistes-séparatistes, qui s'étaient déshonorés, encore du temps de la Rada centrale, par leur propagande antisémite et leurs encouragements aux pogromes. Sous cette forme nouvelle, ce gouvernement, créé uniquement dans le but d'obtenir l'aide de l'Entente, estimait naturellement, vu la proximité du haut commandement allié, qu'il fallait « garder les apparences » dans la ques-

1) Voir les Mémoires (en ukrainien) du Dr. Ossip Nazarouk, membre de la délégation, intitulés *Une année en Grande-Ukraine*, Vienne 1920, p. 127.

tion juive ; il s'efforçait d'avoir au moins l'air de lutter contre les pogromes. Mais, lorsque dans les derniers jours de mars, les Français interrompirent brusquement les pourparlers, et le 3 avril, évacuèrent Odessa, la dernière ombre de retenue disparut. Dès lors, et dans des proportions plus grandes encore qu'auparavant, les autorités ukrainiennes pratiquèrent cette politique de promesses éloquentes et de complète inaction.

Les pourparlers à Odessa Le Directoire et le gouvernement se trouvaient à Vinnitsa. Mais, jusqu'au départ des Français, Odessa fut le centre politique. C'est là que résidait K. A. Matsiévitch, délégué plénipotentiaire du Directoire et ministre des affaires étrangères. Le 22 février, à la suite des pogromes, il reçut la visite des représentants du Secrétariat national juif de l'Ukraine : Dr. M. S. Schwartzman, M. B. Kleinman et M. F. Hindès. Ces délégués rendirent compte à K. A. Matsiévitch des violences dont la population juive de l'Ukraine était victime de la part des détachements militaires ukrainiens ; ils protestèrent énergiquement et déclarèrent les autorités entièrement responsables de ces excès. En outre, les membres du Secrétariat national affirmèrent que le Directoire précédent, loin d'épuiser toutes les mesures qu'il aurait pu prendre pour combattre les pogromes, avait, en fait, autorisé ceux-ci.

A. K. Matsiévitch ayant déclaré que le motif de l'inaction du Directoire ne résidait pas dans sa mauvaise volonté, mais dans son impuissance à maîtriser un mouvement populaire, la délégation, ainsi que le rapporte un de ses membres, le Dr. M. S. Schwartzman, affirma catégoriquement que même « à l'époque, où le Directoire disposait encore de forces suffisantes pour la lutte, et que les armées n'étaient pas encore démoralisées, les autorités locales et les chefs des unités, et parfois même les chefs militaires de la révolution ukrainienne, ont fait preuve d'une inactivité criminelle lors des pogromes antijuifs qui se déroulaient sous leurs yeux ; que, lorsqu'on portait ces faits à la connaissance du Directoire, les membres de ce dernier exprimaient de l'étonnement, haussaient les épaules, mais ne prenaient aucune mesure. » 1) Cet argument d'impuissance ne fut pas accepté par les délégués juifs. « Nous déclarons d'une manière catégorique que la responsabilité incombe au pouvoir, quel qu'il soit, et quelles que soient les bases de son existence. Nous ne pouvons nous occuper de la question de savoir si ce pouvoir est faible ou fort. Si le pouvoir a une adresse, c'est à cette adresse que nous présentons notre protestation et notre unique revendication : qu'il n'y ait plus de pogromes. Et c'est l'affaire du pouvoir de décider quels seront les moyens qu'il emploiera et quelles sont les conclusions qu'il tirera s'il reconnaît son impuissance de lutter contre les pogromes » 2).

1) Voir annexe N° 35

2) Ibidem.

**Les promesses
non tenues**

Ce ferme langage produisit son effet. K. A. Matsiévitsh répondit à la délégation qu'il regardait les pogromes antijuifs comme une honte et que l'existence même de l'Etat ukrainien exigeait qu'on y mît fin et qu'on les prévînt.

Le lendemain, K. A. Matsiévitsh envoya au Directoire, résidant à Vinnitsa, une note énergique pour demander que des mesures urgentes soient prises. Il insistait particulièrement sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que le Directoire publiât une déclaration spéciale consacrée aux pogromes, rédigée en termes très fermes et ne laissant place à aucun doute (c'est-à-dire sans les réserves que contenait la déclaration analogue publiée du temps de V. K. Vinnitchenko).

Quelques jours plus tard, le 4 mars 1919, les délégués du Directoire à Odessa demandèrent à Vinnitsa quelles mesures avaient été prises contre les pogromes. A quoi l'adjoint au ministre, S. B. Batchinski répondit que, indépendamment de la déclaration que le gouvernement publierait pour condamner catégoriquement les pogromes, le ministre des affaires juives avait présenté au Directoire, aux fins d'approbation, un long rapport ; les conclusions en avaient été déjà approuvées; elles prévoyaient les mesures suivantes:

1. Formation de détachements spéciaux, destinés à combattre les pogromes et à qui serait assuré un transport rapide ;
2. Création de tribunaux spéciaux pour juger les auteurs de pogromes suivant les lois du temps de guerre ;
3. Nomination de commissions d'enquête, etc..

Comme beaucoup d'autres, ces promesses également restèrent sans effet. Dans la lourde et trouble atmosphère des journées de février et de mars, il est malaisé d'établir s'il y eut négligence volontaire ou si le Directoire perdit tout bonnement la tête et laissa échapper de ses mains tout contrôle sur sa soldatesque effrénée. Mais les faits sont là. Aucune mesure de caractère tant soit peu pratique ne fut prise pour arrêter les pogromes. Les Juifs d'Ukraine perdirent toute confiance envers les autorités ukrainiennes, toute espérance de pouvoir collaborer avec elles.

**Attitude des partis
juifs envers
le Directoire**

Tous les partis politiques juifs qui, à peine deux ou trois mois auparavant, avaient salué avec enthousiasme l'avènement du Directoire, se détournèrent de lui. Le « Bund » s'engagea dans une vive opposition et alla même jusqu'à proclamer une lutte active contre le Directoire. Le parti ouvrier socialiste juif unitaire, qui s'était, dès le mois de janvier, défié du Directoire, renonça ensuite à toute collaboration avec lui. A. Revoutski, ministre des affaires juives dans le gouvernement du Directoire, conserva quelque temps ses fonctions, malgré l'avis clairement exprimé de la majorité du parti qu'il représentait (Poaléi-Sion) ; mais, en février déjà, il quitta son poste. Le second ministre des affaires juives dans le

Directoire, P. Krasny, membre du parti populaire juif, accepta ces fonctions contre la volonté de son parti ; il fut condamné par toute l'opinion juive. L'attitude des sionistes était, de même, clairement et franchement hostile à toute collaboration avec le Directoire compromis par les pogromes.

Les mêmes dispositions se retrouvaient parmi les Juifs « sans-parti ». Dans des démonstrations caractéristiques, l'opinion publique juive fit comprendre qu'elle considérait les autorités ukrainiennes comme coupables de pogromes. Malgré les conditions exceptionnelles de cette époque quand, d'une part la population juive était plongée dans la panique à cause de nouveaux pogromes imminents, et, d'autre part les autorités centrales et locales interdisaient de parler ou d'écrire sur les pogromes, les représentants de la classe intellectuelle juive trouvèrent moyen d'exprimer leur indignation. Lors des élections pour le congrès des travailleurs à Berditchev (18 janvier 1919), les intellectuels juifs refusèrent de voter, déclarant que, dans un temps où la population juive pouvait s'attendre à un pogrome d'une minute à l'autre, ils ne pouvaient prendre part aux élections. Un des premiers juges de paix nommés après la révolution, S. G. Kagan, remit à l'administration municipale de Berditchev sa démission, motivée du fait que, socialiste et fils de son peuple, il ne pouvait rester au service d'un Etat sur le territoire duquel avaient lieu des pogromes. A Odessa, le Comité central de secours aux victimes des pogromes agita, dans sa séance du 22 mars, la question de savoir s'il devait réclamer au gouvernement ukrainien des crédits pour indemniser de ses pertes la population juive ; il conclut à la négative. Il estimait impossible d'accepter une aide financière du gouvernement ukrainien, cela tant que les pogromes continueraient et que les coupables ne seraient pas poursuivis 1).

La responsabilité du Directoire Arrivé à ce moment de l'histoire des pogromes, il est opportun de poser la question de la responsabilité personnelle des différents membres du Directoire dans les pogromes de l'Ukraine et dans l'inaction dont ont fait preuve les autorités à cette occasion.

En principe, la responsabilité morale et politique des pogromes repose sur le Directoire dans son ensemble et sur chacun de ses membres en particulier. Le Directoire était alors l'autorité suprême unique de l'Etat ukrainien ; ce n'est donc qu'à lui qu'on peut adresser l'accusation d'avoir toléré les pogromes et de n'avoir pas puni leurs auteurs. Cela d'autant plus que, comme on l'a vu par ce qui précède, presque *chacun* des membres actifs du Directoire s'est déshonoré par des accusations absolument gratuites dirigées contre les Juifs : à savoir qu'ils prennent une part trop considérable au mouvement bolchéviste (Andrievski et Vinnitchenko), qu'ils n'entrent pas dans l'armée ukrainienne (Vinnitchenko et Petlioura), qu'ils tirent des coups de fusil sur les unités ukrainiennes (Petlioura), qu'ils se livrent à la spéculation (Andrievsky).

1) Archives de la communauté juive d'Odessa.

**Le rôle
de S.V.
Petlioura**

Cependant si, d'après les documents ukrainiens eux-mêmes, on étudie de près l'équilibre des forces au sein du Directoire même, on se persuade tout à fait clairement que tous les membres de cette institution étaient loin de posséder *le même pouvoir*, la force et la possibilité de faire telle ou telle action.

Dès les premiers jours du soulèvement contre le Hetman, il fut évident que S.V. Petlioura était la figure centrale de tout le mouvement national et révolutionnaire de l'Ukraine. Il est vrai que, officiellement, il avait été sur le même pied que ses quatre autres collègues, élu membre du Directoire à la séance secrète (15 novembre 1918) de l'Union nationale que formaient tous les partis nationaux ukrainiens, séance où il fut décidé de commencer le soulèvement. D'ailleurs, ce ne fut pas lui, Petlioura, qui fut élu Président du Directoire, mais V.K. Vinnitchenko. Mais Petlioura se rendit avant les autres à Bélaïa-Tserkov, centre du soulèvement, et là « se hâta de publier un manifeste au peuple pour l'engager à se soulever » (paroles de Vinnitchenko, ancien président du Directoire, dans son livre *la Renaissance d'une nation*). « Lorsque les autres membres du Directoire furent arrivés pour accomplir l'acte que tous les partis avaient prévu et approuvé, il était trop tard : le manifeste de Petlioura circulait déjà dans le peuple... Ainsi toute l'action, tout le mouvement fut, dès le début, marqué du sceau d'une seule individualité, revêtu d'un caractère personnel... Tous les insurgés qui se dirigeaient peu à peu vers les centres du mouvement prirent le nom de « petliouristes »... Le nom de Petlioura caractérisait le mouvement tout entier » 1).

Il en fut ainsi dès le début, et plus encore dans la suite. Tout le pouvoir réel, matériel, se trouvait dans les mains de Petlioura (dont les vues étaient plus particulièrement partagées par son collègue P. Andrievski). Il s'appuyait sur l'armée, au sein de laquelle il était très populaire et dont il couvrait les chefs. Investi des fonctions d'ataman général des troupes de la République populaire ukrainienne, Petlioura ne permettait pas l'ingérence du Directoire dans les affaires militaires 2) ; les nombreux « atamans » qui l'entouraient faisaient ce qu'ils voulaient ; le Directoire et son président prenaient des décisions qui restaient sur le papier, car le « parti des atamans », dirigé par Petlioura, ne voulait pas les appliquer. « Plus on allait, écrit Vinnitchenko, et plus le pouvoir passait aux mains des atamans. Le Directoire et le cabinet des ministres jouaient le rôle purement décoratif de paravent ou de paratonnerre. Le président du Directoire recevait, de tous les éléments de gauche, des plaintes, des reproches, des injures, des menaces. Et ce président du Directoire, chef de l'« autorité suprême » s'indignait vainement, promettait de « faire une enquête » et...

1) *Vinnitchenko*, t. III, pp. 124, 127.

2) *Ibidem*, p. 186.

ne pouvait rien faire, car ses ordres n'étaient pas exécutés par les atamans et il n'avait pas *personnellement* le pouvoir matériel de les faire exécuter » 1). Tout dépendait de Petlioura et de son entourage militaire. Ce sont justement ces éléments qui ne voulaient pas lutter contre les pogromes, qui n'entreprenaient rien dans ce sens ; ce sont eux qui portent toute la responsabilité de ces horreurs sans fin.

Le témoignage de Vinnitchenko Le président du Directoire Vinnitchenko, qui démissionna au début de février 1919 et rompit violemment avec Petlioura, charge catégoriquement ce dernier de toute la responsabilité des pogromes antijuifs qui eurent lieu sous le régime du Directoire. Si la presse a qualifié S. Petlioura de pogromiste, écrit Vinnitchenko, il faut reconnaître franchement, sans détour comme sans pitié que cet homme a réellement mérité sa triste réputation. Je ne veux pas dire par là que Petlioura nourrissait une haine particulière envers les Juifs. Non, c'était un petit bourgeois du type courant, avec cette légère teinte d'antisémitisme «libéral» qu'on trouve dans cette classe, un démocrate ordinaire, prêt à reconnaître « en principe » que les Juifs sont des hommes « comme tous les autres », prêt à leur accorder même « tous » les droits, mais ayant sucé avec le lait la haine pour leur race. L'acuité des luttes nationales et les tendances du prolétariat juif vers le bolchévisme donnèrent aussi, dans l'âme de ce « héros », carrière à cette antipathie... Lui-même estimait les Juifs dans leur ensemble responsables du fait qu'il y avait parmi eux des bolchéviks » 2).

Etant donné la mentalité de l'ataman général, l'affirmation de Vinnitchenko est tout à fait vraisemblable, à savoir que « malgré les *demandes instantes du Directoire* (encore pendant que j'en étais membre) tendant à faire arrêter et punir sévèrement les premiers atamans qui avaient commis des pogromes, S. Petlioura ne fit arrêter personne, ne punit personne. Et par la suite, lorsque ces atamans de tout poil organisaient des pogromes sous prétexte que l'ataman général en avait ordonné ainsi, lorsqu'on publia même en son nom des proclamations antijuives où l'on proposait aux « gars de l'Ukraine de s'en donner », n'y avait-il pas une base « théorique » à ces provocations ? » 3). Sans aucun doute. Tous ces atamans se rendaient parfaitement compte des dispositions d'esprit de leur chef, lequel, par tous les moyens, « recherchait leur sympathie et ne se décidait jamais à punir ces « héros », quels que fussent leurs crimes, afin de ne pas perdre la popularité dont il jouissait parmi eux » 4). Quant aux sentiments antijuifs des subordonnés de Petlioura, ils s'exprimaient de la façon la plus vive et la moins ambiguë.

1) *Vinnitchenko*, p. 192-194.

2) *Ibidem*, p. 327.

3) *Ibidem*, pp. 371-372.

4) *Ibidem*, pp. 352-353.

VIII

L'offensive de Petlioura en mars 1919

Au début de mars 1919, par une avance inattendue de Sarny à Korosten, Petlioura réussit à obtenir des succès sensibles et à menacer sérieusement Kiev, dont il se rapprochait de plus en plus. Il occupe Korosten, Maline, Ircha et, le 21 mars, Jitomir. Mais les bolchéviks, ayant reçu des renforts, ferment la brèche vers le 1^{er} avril et reprennent tous les points susmentionnés.

Cette avance et ce recul des troupes du Directoire furent marqués par une nouvelle série de pogromes.

Le pogrome d'Ouchomir.

Le bourg d'Ouchomir en Volhynie subit deux pogromes au cours de cette période. Le premier eut lieu les 11 et 12 mars. Un petit détachement ukrainien d'avant-garde, composé de 12 hommes, pénétra dans le bourg et s'y livra à des excès antiJuifs. « Arrivés comme une trombe, écrit dans son rapport le comité local de secours aux victimes des pogromes, ils se mirent aussitôt à poursuivre les Juifs et à tirer des coups de feu. Pénétrant dans la synagogue, ils y trouvèrent deux vieillards de 70 ans, Goldman et Singerman, et les frappèrent cruellement ».

Vers le soir, arriva à Ouchomir le 151^e Régiment de Nalivaïko et un pogrome organisé commença. « Des bandes de 5 à 10 hommes commencèrent à parcourir les maisons. Avec une sorte de rage sauvage, ils entraient et, aux cris de « mort aux Youpins », ils exigeaient qu'on leur remit l'argent et les objets précieux. Les malheureux qui ne pouvaient les satisfaire que partiellement étaient roués de coups et, à demi morts, menacés d'être fusillés (famille Koretski, famille du rabbin Noudelman et beaucoup d'autres). » La nuit venue, les cosaques mirent le feu au bourg, afin d'obliger les habitants à sortir des maisons et de pouvoir plus facilement les fusiller. Grâce au fait qu'il n'y avait pas de vent, trois maisons seulement brûlèrent et le feu s'éteignit de lui-même. Il y eut trois tués, une dizaine de blessés, mais presque tous les Juifs furent battus et dévalisés. Puis, pendant trois semaines, il y eut un « pogrome tranquille » ininterrompu : on pillait sans hâte les maisons juives avec l'aide des paysans du voisinage. Enfin, sous la pression des bolcheviks, les Ukrainiens furent obligés de quitter Ouchomir.

Deux jours après, le 3 avril, le 61^e Régiment de Gaïssine, commandé par le fameux ataman Volynets, occupa à nouveau le bourg. Un pogrome méthodique commença. On tua et on pilla sans merci, cela bien que les Juifs, encore à la première occupation d'Ouchomir par les Ukrainiens, eussent répondu à l'appel de la

mobilisation (170 Juifs s'étaient présentés, 35 avaient été jugés bons pour le service et envoyés à Novograd-Volynsk) et prouvé ainsi leur loyalisme envers la République populaire ukrainienne. Lorsqu'une délégation des habitants se présenta au colonel Volynets, commandant le Régiment de Gaïssine, il répondit à ses plaintes de la façon suivante : « S'il y a dix Juifs de moins, ce ne sera pas un mal... ». De lourdes contributions furent alors imposées aux Juifs 1).

Le second jour de la Pâque, un général de division arriva avec des cosaques, entoura la synagogue, fit saisir 10 Juifs avec le rabbin, les enferma dans une cave et déclara qu'il les ferait fusiller si les Juifs ne lui remettaient pas tout ce qu'il demandait. Aussi, un jour doublement férié, puisque c'était le sabbat et la Pâque, les Juifs furent-ils obligés de se rendre dans les villages voisins y acheter du blé pour les cosaques. Nonobstant la plus sacrée des interdictions, toutes les maisons juives durent allumer leur four pour cuire la farine. En outre, les cosaques firent main basse sur tout le pain azyne ; la population juive fut réduite à leur voler des croutons pour ne pas mourir de faim. Le résultat du pogrome fut la ruine de 400 familles et la mort de 30 Juifs 2).

**Pogromes dans
certaines autres
localités**

Un pogrome permanent sévit à *Slavouta*, en Volhynie, au cours des mois de mars et d'avril. Il ne resta pas une maison juive qui n'eût été pillée. Un Juif fut tué, 5 blessés, beaucoup roués de coups. Chaque échelon de troupes qui passait imposait une contribution absolument officielle et la percevait par l'entremise de la communauté 3).

A *Berchad*, en Podolie, une partie des Ukrainiens, aidés des socialistes-révolutionnaires de gauche et des coopérateurs, proclama le pouvoir soviétique en date du 10 mars 4). Le Directoire riposta par l'envoi, le 15 mars, d'un détachement de répression du Régiment de Nalivaïko. Le pogrome commença dès son arrivée. En une heure, six Juifs furent tués ; d'autres victimes furent évitées par le paiement d'une contribution de 200.000 roubles.

Le 13 mars, un pogrome s'abattit sur le bourg de *Samgorodok*, dans le gouvernement de Kiev. Un détachement de Petliouristes y arriva le matin et, aidé des paysans que la foire avait attirés, il commença à piller et à massacrer les Juifs. Il y eut quatre tués et les dégâts atteignirent 3 millions de roubles 5).

Dans le village de *Biélochitsy*, à 7 ou 8 kilomètres de Korosten, un détachement de Petliouristes, le jour de la fête de Pourim et

1) Rapport sur les événements d'Ouchonir, du 11 mars au 20 avril, rédigé par le Comité local de secours aux victimes des pogromes.

2) *L'Autonomie nationale juive et le Secrétariat national juif en Ukraine*, p. 152

3) Ibidem, p. 174.

4) Déposition du président de la communauté juive de Berchad, Guberman.

5) Matériaux du Comité de secours. Rapport de Hochgelehrter et de Lévine. Mémoire des délégués de la population juive de Samgorodok en date du 7 avril 1919.

sous prétexte de rechercher un certain bolchevik nommé Khaïm, rassembla dans la synagogue toute la population juive masculine. Sur le conseil du prêtre, tous les hommes présents, au nombre de 16, furent emmenés dans les champs, où ils furent tués à coups de sabre et de fusil 1).

Le bourg d'*Anopol* en Volhynie fut, pendant plusieurs semaines, de la mi-mars au début d'avril, victime de plusieurs razzias effectuées par des bandes de Petliouristes : 15 Juifs furent tués au cours de ces événements et les biens pillés furent évalués à 3 à 4 millions de roubles. Une jeune fille de 16 ans fut fusillée dans la rue sans aucune raison. Les soldats parcouraient les rues en criant : « Mort aux Juifs, même aux enfants » 2).

Le second pogrome de Jitomir

Le plus important et le plus sanglant des pogromes du mois de mars fut celui qui se déchaîna, pour la seconde fois, à Jitomir, du 22 au 25 mars.

Plus que tous les autres pogromes peut-être, celui-ci eut le caractère d'une exécution militaire infligée avec calme, sans hâte et consciemment à la population juive, au moment où le pouvoir passa des bolchéviks aux Ukrainiens. Suivant la recette habituelle, on rendit les Juifs responsables des excès commis par les bolchéviks, qui avaient occupé la ville du 12 au 22 mars. On répandit le bruit que « les Youpins ont massacré 1.700 chrétiens pendant le séjour des troupes soviétiques à Jitomir ». Une propagande antisémite fut menée avec acharnement, tant parmi les troupes ukrainiennes qui venaient d'arriver, que parmi la population chrétienne locale. C'est d'une façon parfaite qu'on créa l'atmosphère du pogrome 3).

Aussi le pogrome éclata-t-il dès l'entrée des troupes du Directoire à Jitomir.

A peine la délégation de la municipalité de Jitomir eut-elle joint le colonel Zakhartchouk, commandant l'avant-garde des troupes du Directoire, que celui-ci déclara catégoriquement : « Les cosaques étaient tellement montés contre les « Youpins » que l'état-major ne pouvait les maîtriser et ne pouvait les retenir ni les empêcher de faire un pogrome ».

Aussi, le 22 mars, de bon matin, dès que les troupes pénétrèrent dans la ville, le pogrome commença. Par le nombre des victimes, il fut encore plus terrible que le premier, celui du mois de janvier. Tous les Juifs qui se trouvaient par hasard dans les

1) Matériaux du Comité central juif de secours. Rapport du délégué I. G. Tsifrinovitch

2) Matériaux de la Section centrale de secours aux victimes des pogromes. Déclaration de Kroupnik.

3) Conclusions de la Commission d'enquête sur le premier et le second pogromes de Jitomir. Voir Annexe N° 36

rues au moment de l'entrée des troupes furent tués sur place, puis la vague du pogrome envahit toute la ville. Des bandes de soldats armés, accompagnés de la populace de l'endroit, se mirent à parcourir ouvertement les maisons et à faire leur affaire aux Juifs qu'ils saisissaient. Quelques-uns étaient tués sur place, d'autres étaient emmenés dans la cour ou dans la rue et fusillés sous les yeux des passants, d'autres enfin emmenés soi-disant chez le commandant pour cause de sympathies bolchévistes... En même temps qu'on les tuait, on pillait les Juifs trouvés dans les maisons. Parfois une rançon prévenait un assassinat, mais souvent la rançon ne servait à rien et, l'argent une fois extorqué, on massacrait la victime... Parmi les morts, il y eut beaucoup de vieillards et de personnes d'âge moyen. On tuait aussi les femmes et les enfants, celles-là en moins grand nombre que les hommes.

Les autorités militaires firent preuve d'une inaction persistante. Toutes les démarches faites par les représentants de la municipalité, en vue de mettre fin au pogrome, « étaient écoutées avec une sympathie, on obtint même des promesses, mais les autorités militaires ne prirent aucune mesure réelle pour mettre fin au pogrome. » L'ataman Ben, commandant le groupe d'armées du front de Jitomir et aide-de-camp personnel de Petlioura, promit formellement au maire de la ville A. S. Pivotski que « tout sera fait pour rétablir la vie normale ». Mais lorsque le maire lui proposa, à titre de mesure pratique, d'organiser et d'armer une milice municipale, l'ataman « répondit sur un ton excité qu'en principe il consentait à l'organisation de la milice, mais qu'il n'autorisait pas la municipalité à organiser une telle milice ; la ville resta ainsi sans défense ».

Bien plus, toutes les tentatives faites par certains officiers ukrainiens pour arrêter le pogrome furent coupées à la racine. Par exemple, quand le « censeur » militaire Dobia publia en son nom une proclamation intitulée « Assez ! » et invitant les cosaques à cesser le massacre et le pillage, les autorités militaires supérieures donnèrent l'ordre d'anéantir tous les exemplaires de cette proclamation qu'on avait imprimés ; Dobia lui-même fut suspendu de ses fonctions.

Et cependant l'expérience montra qu'il n'était pas difficile de mettre fin au pogrome. Il suffit en effet que le chef de la gendarmerie Bogatski reçût l'ordre ou prît lui-même l'initiative d'arrêter les excès, pour que ceux-ci diminuent sur le champ et se réduisent à des attaques isolées. La commission d'enquête constate avec raison que ce fait « prouve, avec la plus grande évidence, que les pogromistes osaient piller et massacrer seulement jusqu'au moment seulement où ils ne se heurtaient à aucune résistance de la part des pouvoirs. Lorsque l'ataman Bogatski commença à résister au pogrome, bien qu'il ne le fit pas toujours avec assez de décision, le pogrome diminua brusquement de violence et cessa ».

Cela n'arriva cependant qu'après que 317 Juifs eurent été tués dans la ville. De plus, les autorités militaires « ne permirent même pas de donner de secours aux Juifs affamés victimes du pogrome », elles « interdirent de publier dans les journaux locaux des appels en vue de recueillir des dons pour les victimes du pogrome », elles ne permirent même pas d'imprimer les listes des tués. 1)

**L'inaction voulue
des autorités
ukrainiennes.**

Au cours de cette période, on voit s'étaler avec un cynisme extraordinaire l'inaction voulue et l'indulgence sans pudeur des autorités militaires ukrainiennes et du Directoire lui-même.

Le colonel Pétrov, commandant la garnison de Jitomir, déclara plus tard franchement aux membres de la commission extraordinaire d'enquête qui étaient venus le voir : « En occupant Jitomir les autorités militaires marchaient sous le drapeau sur lequel était inscrit : « Notre devise est : Mort aux Juifs, mort aux bolchéviks ». Lorsqu'un des membres de la commission lui fit remarquer que celle-ci avait été nommée par le Directoire, le colonel Pétrov riposta : « Le Directoire est un jouet entre les mains des diplomates, et parmi les diplomates la plupart étaient des Youpins... Si le Directoire avait nommé une commission d'enquête en vue d'étudier le premier pogrome, cela s'expliquait uniquement par la raison que le Directoire avait besoin de montrer à l'opinion publique qu'on ne laisse pas passer des actes tels qu'un pogrome sans prendre des mesures ».

Le colonel Pétrov avait raison sans aucun doute. Au moment où battait son plein le second pogrome de Jitomir, le 23 mars, le chef même du Directoire S.V. Petlioura, accompagné du colonel Oskilko, commandant en chef du front sud-ouest, passa par Jitomir et s'arrêta à la gare. D'après la déposition de M.D. Skokovski, le maire Pivotski vint, avec une députation, rendre visite à Petlioura. Petlioura ne les reçut pas, mais le maire put dépeindre à l'ataman Oskilko les horreurs qui se passaient. « Oskilko fut étonné de ce qu'il apprenait et il promit du secours ; cependant, même après cette conversation, le pogrome ne fut pas interrompu. »

En présence et littéralement sous les yeux de Petlioura se vivait un horrible pogrome : il ne tenta même pas d'y mettre fin. Il est cependant clair qu'une tentative de ce genre aurait eu du succès, puisque le surlendemain 25 mars, il suffit au chef de la gendarmerie Bogatski de faire ouvrir par ses Galiciens le feu sur les pillards, pour que le pogrome cessât aussitôt 2). Le chef suprême de l'armée ukrainienne aurait pu, en tout cas, faire au moins autant que le chef de sa gendarmerie. Mais il ne le fit pas.

1) V. Annexe N° 36

2) Ibidem.

IX

Tentatives d'une « nouvelle politique » On avait atteint le comble de cette coupable indulgence pour les pogromes. On ne pouvait aller plus loin dans cette voie. Sur ces entrefaites, les revers qui avaient acculé le Directoire dans un coin de territoire à la frontière même de l'Ukraine et l'échec des pourparlers avec l'Entente l'obligèrent à soumettre à un nouvel examen les buts qu'il se proposait et les méthodes administratives qu'il employait. Le cabinet Ostapenko (voir plus haut p. 58) démissionna à la fin de mars et, au début d'avril 1919, fut formé à Rovno, en Volhynie, un nouveau cabinet socialiste dirigé par le socialiste-démocrate ukrainien B. Martos. Le cabinet Martos, comme naguère le cabinet Tchékhevski, nourrissait sans doute les meilleurs sentiments envers les Juifs et désirait sincèrement lutter contre les pogromes. Dès sa formation, le 12 avril 1919, fut publiée sous la signature de Martos, une déclaration à la population ukrainienne ; il y était formellement annoncé que « le gouvernement ne permettrait en aucun cas que la population juive subisse des pogromes et qu'il lutterait par tous les moyens dont il disposait contre ce phénomène honteux et dangereux pour l'Etat, qui abaissait le peuple ukrainien aux yeux des nations cultivées du monde entier » 1). Toutefois, conscient de son impuissance à résister à l'armée, qui organisait tous les pogromes et se moquait pas mal des déclarations « civiles » du gouvernement, le cabinet des ministres s'efforça de gagner le haut commandement de l'armée ukrainienne à la cause de la lutte efficace contre les pogromes. Apparemment on n'arriva pas à persuader à l'ataman général Petlioura de manifester publiquement des sentiments à cet égard ; la seule manifestation d'origine militaire 2), au cours de cette période, fut l'ordre du jour de l'armée en campagne de la République populaire ukrainienne N° 77, publié en avril 1919 sous la signature de l'ataman intérimaire André Melnik, galicien de naissance. On lisait dans cet ordre du jour : « Notre puissance peut être compromise par les pogromes, car la mort des innocentes victimes exciterait de la haine contre nous et le nombre de nos ennemis augmenterait encore ».

Cette guerre aux pogromes, proclamée par un gouvernement impuissant et des représentants insuffisamment qualifiés du haut commandement, sans aucune force réelle pour la soutenir, resta pour ainsi dire sur le papier et ne put naturellement avoir de

1) V. *Die Lage der Juden in der Ukraine*, publié par la Légation ukrainienne en Allemagne, Berlin 1922. P. 41.

2) Voir A. Margoline, *L'Ukraine et la politique de l'Entente*, Berlin 1922, p. 389-390

résultats sensibles. Aussi, lorsque le Directoire reçut le renfort inattendu du « Corps des Zaporogues », qu'on avait interné en Roumanie, puis relâché, et qu'il recommença en mai 1919 une offensive en Podolie, les pogromes reprirent avec la même vigueur qu'auparavant.

**La période de
Kamenets-
Podolsk**

La période dite de Kamenets-Podolsk, pendant laquelle le Directoire occupa d'une façon assez prolongée (du 3 juin au 17 novembre 1919) et assez sérieuse la Podolie, ainsi que plusieurs districts des gouvernements de Volhynie et de Kiev, est considérée comme la plus « tranquille » sous le rapport des pogromes. On veut en conclure que ces derniers n'étaient que le résultat de l'impuissance des autorités au cours de ces avances et de ces reculs répétés.

Un examen plus serré des documents détruit absolument l'opinion existant sur la « tranquillité » de cette période et les conclusions qu'on en tire. Nonobstant la solidité relative du Directoire pendant la période de Kamenets-Podolsk, les pogromes continuèrent alors à sévir presque aussi violemment qu'avant ; ils furent même plus cruels que ceux des mois précédents. La meilleure preuve en est que la ville même de Kamenets-Podolsk, devenue la capitale du Directoire, n'échappa pas à de sanglants excès antijuifs lorsqu'elle fut occupée, le 3 juin, par l'armée ukrainienne.

**Le pogrome de
Kamenets-
Podolsk**

L'état d'esprit des troupes qui arrivèrent était tel que, lorsqu'ils remarquèrent, au sein de la délégation venue à leur rencontre, le Juif orthodoxe Kleiderman, président de la communauté juive, les cosaques se précipitèrent sur lui ; on eut de la peine à le délivrer. Toute la population juive s'était cachée. Lorsqu'un certain nombre de jeunes Juifs voulurent sortir des maisons, le premier détachement en reconnaissance qui les rencontra les arrêta et les fit marcher devant leurs chevaux jusqu'à l'état-major. La plupart des jeunes gens arrêtés furent tués ; une partie seulement fut relâchée, après avoir subi des tortures physiques et morales. « Ce fut le début du pogrome, qui dura trois jours et auquel prirent part les soldats et les habitants de la ville », écrit dans ses Souvenirs A. Guminer, membre du conseil municipal et de la communauté juive 1). « Le pogrome ne rencontra aucune résistance de la part des autorités militaires qui occupaient la ville. On ne tuait que les hommes, sans toucher les femmes et les enfants, comme si les soldats avaient reçu des instructions précises à cet effet. On massacrait les Juifs de toutes les conditions et de tous les partis. La ville entière fut mise au pillage... Les meurtres

1) A. Guminer, *Une chapitre de l'histoire d'Ukraine*, Vienne 1921. p. 53.

se distinguaient par une sauvage cruauté... Le pogrome ne cessa que lorsque la populace s'en fut donné pendant trois jours. Les habitants de la ville, réfugiés dans les lieux voisins, apprirent la fin des excès et commencèrent à réintégrer leurs demeures. Mais les bandits les saisissaient en chemin ou à l'entrée de la ville, les tuaient ou les mutilaient. C'est ainsi que deux frères, les étudiants Makhnovski, furent massacrés sous les yeux de leurs parents. Au total, le nombre des Juifs qui furent tués à Kamenets-Podolsk ou sur les routes voisines fut de 52 ».

Les pogromes en province Si la situation était telle dans la capitale même du Directoire, il n'est pas difficile de se représenter ce qu'eurent à souffrir les endroits moins importants et plus éloignés du centre, en particulier en Podolie.

La ville de *Proskourov*, qui avait déjà tant souffert, n'évita pas de nouveaux massacres. Lorsqu'elle fut occupée le 6 juin par les unités du « Corps des Zaporogues », 42 Juifs furent tués 1).

Le bourg de *Kopai-Gorod* subit deux pogromes : le premier du 24 au 26 juin, lorsque les 7^e et 9^e Régiments de la Division bleue tuèrent 9 Juifs, le second quelques jours plus tard, lorsque le Régiment Zaporogue passa dans la ville et y laissa six victimes, après l'avoir pillée de fond en comble 2). De *Kopai-Gorod* les cosaques firent des incursions dans le bourg de *Popovtsy*, à quatre-vingt-cinq kilomètres de là, et y tuèrent 12 Juifs 3).

A *Kilai-Gorod*, le commandant ukrainien, arrivé de Kamenets-Podolsk le 9 juin avec 19 cosaques armés, commença par convoquer tous les Juifs à une assemblée où il déclara qu'il fallait « égorger ces maudits Youpins jusqu'au dernier » et que cela n'aurait « aucune suite » 4). Le 13 juin tombèrent les deux premières victimes. Le 14, pendant la nuit, le massacre commença : 72 Juifs furent tués en tout, dont 37 femmes, et il y eut 16 blessés, dont neuf femmes et trois enfants.

Dans la ville de *Brailov*, 25 Juifs furent massacrés le 5 juillet 5).

A *Bar*, vers la fin de juillet, un pogrome fit rage : on compta 460 cas de pillage, dont 279 avec emploi de menaces, 181 avec coups et blessures, il y eut 35 tués et 23 blessés 6).

Le bourg d'*Orynino* en Podolie subit deux pogromes, un du

1) Lettre de I. Singer au journal *Moment* de Varsovie, N° 14 du 5 janvier 1920.

2) Rapport des délégués du bourg de *Kopai-Gorod*, I. Lvovitch et I.M. Kazak au Comité central de Secours aux victimes des pogromes.

3) Ibidem.

4) Rapport du dentiste Zborski et du juriste Tetelbaum, membres du détachement sanitaire.

5) Rapport sur les pogromes de *Brailov*, portant 10 signatures, Archives du Comité central de secours aux pogromes, N° 542.

6) Rapport de la Commission d'enregistrement des Juifs victimes des troubles qui eurent lieu à *Bar* au moment du changement de régime.

21 au 24 mai, l'autre du 2 au 11 juin : les cosaques du groupe du général Oudovitchenko massacrèrent 16 Juifs la première fois, cinq la seconde 1).

La ville de *Bratslav* en Podolie avait été, de mai à juillet, l'objet de plusieurs pogromes des bandes rebelles ukrainiennes de Sokol et de Liakhovitch, qui étaient en relation avec l'état-major des rebelles petliouristes : le 7 mai, 82 Juifs avaient été tués, 80, le 13 mai, 63 le 17 juillet. Les troupes régulières ukrainiennes de l'ataman Tioutiounik achevèrent le pogrome en massacrant 7 Juifs et en blessant plus de 100. Au total, à partir du 7 mai, il y eut à Bratslav 231 tués, 40 blessés grièvement ; il resta une centaine de veuves et plusieurs centaines d'orphelins 2).

Dans le bourg de *Vakhnovka* (gouvernement de Kiev), les détachements du même Tioutiounik laissèrent derrière eux 43 morts 3).

Un cruel pogrome fut organisé le 16 août dans le bourg de *Pestchanka* en Podolie, par le 1^{er} Régiment de la Division bleue, commandée par Kovalski : 168 Juifs furent massacrés 4).

A *Iallouchkovo* en Podolie, 20 Juifs furent tués au cours du pogrome qui eut lieu au milieu de juin 5).

A *Chargorod* en Podolie, le pogrome causa la mort de 100 personnes environ 6). Ce pogrome fut organisé par les détachements de la 3^e Division du général Oudovitchenko, commandés par le colonel Chandrouk.

Des unités de la 2^e Division d'infanterie (ancienne armée Zaporogue) et la 2^e Brigade de Galicie firent, du 28 au 30 août, un pogrome à *Jabokritch* ; il y eut de nombreux morts et blessés. Dans son rapport du 5 août, l'Inspecteur d'Etat du groupe des troupes de Volhynie écrit : « J'ai moi-même vu les traces des tortures, les blessures non encore cicatrisées, tant sur les femmes que sur les hommes ».

Il y eut encore des pogromes :

A *Zamékhov*, avec deux tués ; pogrome organisé le 14 juin et le 7 juillet par le 1^{er} Régiment Haïdamak de Loubny et le Régiment de la mer Noire, commandée par le général Oudovitchenko lui-même. 7)

A *Smotritch*, les 7 et 8 juillet, un vieillard tué, nombreux blessés ; pogrome organisé par les Tirailleurs ukrainiens 8).

A *Tchémérévstzy*, 9) le 21 juin, par une unité du Régiment des

1) Rapport de la Section d'Orynino du Comité central panukrainien de secours aux victimes des pogromes près le Ministère des affaires juives, en date du 2 septembre 1919.

2) Archives du Comité central, déposition de Sternherz.

3) Déposition de S. Rothenberg, membre de la direction de la communauté juive de Vakhnovka.

4) Archives de la Section de secours aux victimes des pogromes.

5) Note du Ministère des affaires juives, N° 1871. 15 juin

6) Note de H. Bograd, directeur intérimaire du Département de l'autonomie nationale, 3 septembre. Voir Annexe N° 43,

7) Ibidem.

8) Voir Annexe N° 38.

9) Voir Annexe N° 40.

chemins de fer, commandée par le capitaine Kovtaniouk

A *Chalov*, par le 1^{er} Régiment de cavalerie 1).

A *Mourafa*, du 15 au 18 juin, par le 1^{er} Régiment de cavalerie de Loubny, commandé par le capitaine Tchaplikovski 2), avec 70 tués 3).

A *Jmérinka*, par les troupes des partisans de Tioutiounik, environ 10 tués 4).

à *Ianov*, les 14 et 15 août, avec six tués 5).

Des pogromes ininterrompus Comme on peut en conclure de cette énumération, qui est loin d'être complète, les pogromes ne cessèrent nullement pendant la « tranquille » période de Kamenets-Podolsk. Même sur le territoire relativement modeste qu'occupait alors l'armée ukrainienne, la population juive fut en proie à une torture permanente. Bien plus, comparés à ceux qui eurent lieu entre janvier et avril, les pogromes de cette période ont un caractère de plus grande cruauté. Sans doute, le nombre des victimes fut, de mai à août, sensiblement moins élevé qu'à l'époque des pogromes de février et de mars à Proskourov, Felchtine ou Jitomir : il se chiffre rarement par centaines. Par contre, un élément caractéristique se remarque de plus en plus : c'est celui d'une cruauté consciente et raffinée dans les brimades et les tortures infligées.

Tortures et brimades A titre d'élément accessoire des pogromes, ces tortures et ces brimades s'étaient sans doute manifestées plus tôt, en particulier à Felchtine et à Proskourov. Mais c'est au cours de la période que nous étudions, qu'elles prennent un caractère permanent et dominant. Il ne s'agit pas ici des tortures appliquées au cours du pillage, comme moyen de tirer le plus d'argent possible des victimes. Ce genre de torture a un caractère accessoire, pratique, c'est le moyen d'atteindre un but utilitaire, ce sont des actes qui, nonobstant leur cruauté, leur sauvagerie, ont pour ainsi dire une raison. Les brimades et tortures qui deviennent d'usage courant dans cette nouvelle période, sont d'une toute autre nature : elles sont inutiles et désintéressées. Elles ne sont pas commises dans un but quelconque, elles ne sont pas un moyen, mais une fin en elles-mêmes. C'est une cruauté sans mélange, une ardeur à torturer, un désir de voir souffrir les victimes, d'entendre leurs gémissements, de jouir de leur abaissement. C'est justement ce caractère « désintéressé » de sadisme qui donne à cette période une particulière atrocité.

1) Note de la communauté juive de Chatov au Ministère des affaires juives, enregistrée sous le N° 2455.

2) Requête de P. Spector à l'ataman général Petlioura.

3) Lettre de la communauté juive de Mourafa à la direction de la communauté de Mohilev-Podolsk.

4) Rapport au Ministre des affaires juives de S. Goldelman, membre du conseil du Ministère du travail.

5) Note de 28 habitants de Ianov à la communauté juive de Vinnitsa.

Les récits des pogromes de cette époque sont parsemés de détails sur la cruauté, presque inconnue jusqu'alors, qui marquait les assassinats. « Les assassins coupaient la langue de leurs victimes, leur crevaient les yeux et obligeaient leurs parents et amis à assister à ces scènes », écrit de Chargorod, dans un rapport officiel au ministre des affaires juives, le directeur intérimaire du Département de l'autonomie nationale E. Bograd 1). « On arrachait les nourrissons à la poitrine de leurs mères, on forçait celles-ci à présenter la tête de leur enfant, qu'on détachait du corps d'un rapide coup de sabre », écrivait-on de Pestchanka en Podolie. Et plus loin : « C'était un horrible spectacle de voir faire mettre en rangs des hommes, les déshabiller complètement, les obliger à se tenir par la main, à danser une ronde ; puis un commandement retentissait : « Feu sur les communistes », et tous s'écroulaient d'un seul coup » 2).

A Bratslav, « on pendait les Juifs par les mains, on leur enlevait des morceaux de chair à coups de sabre, on les faisait cuire ». 3) A Kitaï-Gorod, pour faire souffrir davantage leurs victimes, les meurtriers tiraient avec des balles explosives. Le rapport du détachement sanitaire envoyé dans ce bourg 4) décrit ainsi la blessure de Guitel Rudman, âgée de 35 ans : « Plaie profonde avec bris de l'os et l'articulation de l'épaule gauche. La blessure, de la grandeur de la paume de la main, a un horrible aspect : les chairs sanglantes, les os brisés et les débris de peau, tout y est mêlé ».

Les bandits tuaient les enfants et raillaient leurs mères : « Lorsque les mères suppliaient de les tuer et d'épargner leurs enfants, le commandant, d'après les dépositions des témoins, se mit à rire et répondit : « Il faut massacrer les Youpins avec toute leur progéniture ». Puis, avec une cruauté raffinée, on tuait les enfants sous les yeux de leurs parents ». 5) Un cosaque saisit par les cheveux une jeune femme, E.A. Méamedman, l'attacha à son cheval et la traîna derrière lui avec son enfant ». Puis on les colla tous deux au mur : on fusilla l'enfant et l'on blessa la mère au cou. 6)

A leur retour de Kitaï-Garod à Kamenets-Podolsk les militaires et les cosaques torturèrent un groupe de Juifs qu'ils avaient arrêtés : « On les blessait à coups de sabre, on brûlait les blessures avec des cigarettes allumées » ; l'un d'eux, L. Charagovits, fut tué. 7) A Brailov, 15 jeunes Juifs qui s'étaient enfuis de Bar furent arrêtés et mis à mort ; on les tortura avant de les exécuter : « on leur coupa la langue, on leur creva les yeux, on leur coupa le nez ;

1) Voir Annexe N° 43

2) Archives pour l'histoire des Juifs de l'Est européen ; rapport du dentiste D.A. Cimbal.

3) Déposition de N. Steimberg.

4) Rapport de S. Tetelbaum et du dentiste Zbarski, membres du détachement sanitaire.

5) Ibidem.

6) Déclaration de F. Méamedman au Ministère des affaires juives.

7) Déclaration du Comité central juif panukrainien de secours près le Ministère des affaires juives, au chef de la milice du 2^e arrondissement de Kamenets-Podolsk, N° 565.

trois d'entre eux furent liés ensemble et massacrés à coups de sabre au milieu de la rue » 1). A Orynino, avant d'être fusillés, beaucoup de Juifs furent frappés à coups de sabre, à d'autres on coupa des parties du corps. 2).

A Bar, les meurtres s'accompagnèrent de moqueries et de brimades. On obligea un Juif à avaler une cravate rouge. Un autre, avant d'être exécuté, eut la barbe coupée et on le força à la manger. On accabla de coups de sabre Beirich Brum, on tua sa femme et on lui coupa les bras et les jambes. On attacha Ovchi Lekhtouz à un cheval et on le fit courir ainsi, puis, à coups de sabre, on lui coupa les mains et on fit voler sa tête 3). A Kopaï-Gorod, dans la rue, on dépêça en trois morceaux L. Dotz, habitant du bourg 4). Le jeune A. Spector, âgé de 22 ans, fut tué sous les yeux de son père ; puis on obligea le vieillard à lécher le sang de son fils tué, à baiser ses bottes, à chanter et à danser. Le Juif Ivoléi, sujet roumain, fut attelé à un affût de canon et forcé de le tirer ; puis on le découpa en morceaux et l'on jeta les lambeaux de son corps aux cochons et aux chiens 5).

Les viols

Un autre trait horrible caractérise les pogromes de la période de Kaménets-Podolsk : ce sont les viols, assez rares jusqu'alors et qui devinrent l'accompagnement permanent des pogromes. Le nombre des cas de viols augmente, ils deviennent une chose habituelle et sont souvent suivis de contagion vénérienne. Pour des raisons faciles à comprendre, la plupart de ces cas restèrent inconnus, les victimes et leurs proches ayant tout fait pour en éviter la publicité. Mais presque tous les rapports sur les pogromes de cette période contiennent à cet égard de brèves et terrifiantes indications.

A Smotritsch, « beaucoup de femmes furent violées ; les unes le furent successivement par une dizaine de cosaques ou plus encore ; plusieurs d'entre elles furent infectées » 6). Des violences envers les femmes sont constatées par le télégramme rendant compte des pogromes de Chargorod et de Mourafa, télégramme envoyé au ministre des affaires juives par le président du Comité exécutif de la communauté juive de Mohilev-Podolsk et par le directeur du département de l'autonomie nationale 7). A Bar,

1) Rapport sur les pogromes de Braïlov, portant 10 signatures. Archives du Comité central de secours, enregistré sous le N° 542, 10 octobre.

2) Rapport de la Section d'Orynino du Comité central juif panukrainien de secours près le Ministère des affaires juives.

3) Rapport de la Commission pour l'enregistrement des Juifs ayant souffert des troubles qui ont accompagné les changements de régime.

4) Archives du *Joint Distribution Committee*.

5) Rapport de I. M. Kazak et I. Lvovitch, délégués de la population juive de Kopaï-Gorod.

6) Rapport de V. Donitch, juge administratif du district de Proskourov, attaché à la Commission spéciale d'enquête sur les troubles antijuifs. Voir Annexe N° 38.

7) En date du 24 juin N° 416.

on enregistra neuf viols ; dans une seule famille, deux filles furent violées ; plusieurs soldats violèrent la jeune Blank, puis la tuèrent sauvagement 1). A Braïlov on viola les femmes sous les yeux de leurs maris et de toute leur famille ; une mère fut tuée pour avoir tenté d'empêcher le viol de sa fillette de 14 ans 2). Près de 50 femmes furent violées à Koublitch 3). A Pestchanka, « les filles furent violentées sous les yeux de leurs mères » 4). A Bratslav les cosaques des détachements de Tioutiounik violèrent de nombreuses Juives le 17 août 5). Au cours du pogrome du 15 juillet à Ialtouchkovo, plusieurs femmes subirent des violences 6). Dans son rapport N° 2038, l'Inspecteur d'Etat du groupe des armées de Volhyhie relate le viol de 25 jeunes filles à Jabokritch. De nombreux cas analogues se produisirent au cours du pogrome de Mourovany-Kourilovtsy 7). « Les soldats violaient d'une façon infâme », écrit, dans son rapport au ministre des affaires juives 8). E. Bograd, directeur du département de l'autonomie nationale. « Après le pogrome, le chef de la milice se livra à de cyniques plaisanteries, demandant à chaque jeune fille qu'il rencontrait si elle n'avait pas encore été violée ». De même la direction de la communauté juive de Mourafa écrivait à la communauté de Mohilev-Podolsk : « Beaucoup de femmes et de jeunes filles ont été violentées ».

On lutte contre les pogromes à coups de papiers Pendant la période de Kamenets-Podolsk, que fit, pour arrêter les pogromes et la propagande antisémite, le Directoire dirigé par Petlioura ?

Pour répondre à cette question, il faut faire la distinction entre deux conceptions : la lutte contre les pogromes à coups de papiers, de déclarations, et la lutte réelle, menée par le commandement militaire dans la plénitude de ses pouvoirs.

Au premier de ces points de vue, la période de Kamenets-Podolsk marque incontestablement le début d'une « ère nouvelle ». Continuant la politique qu'il avait adoptée en avril déjà, le cabinet socialiste Martos élaborait une loi qui fut promulguée par le Directoire le 27 mai 1919 et qui créait une « commission spéciale d'enquête sur les pogromes antijuifs ». En vertu de cette loi, la commission avait pour but d'enquêter sur les pogromes et sur la

1) Rapport de la Commission pour l'enregistrement des Juifs ayant souffert des troubles qui ont accompagné les changements de régime. Suivant d'autres renseignements (lettres de Jacques Naderman) près de 70 femmes furent violées à Bar.

2) Rapport sur les pogromes de Braïlov, portant 10 signatures, matériaux du Comité central de secours, N° 542.

3) Déposition de G. A. Poliak.

4) Déposition du dentiste D. A. Cimbal. Déposition de Sternberg.

5) Matériaux du Comité de secours aux Juifs.

6) Note du Ministère des affaires juives, N° 1871.

7) Lettre de la communauté juive de Mourafa à la Direction de la communauté de Mohilev-Podolsk.

8) En date du 6 août, N° 167970. Voir Annexe N° 37.

propagande antisémite sur le territoire de l'Ukraine. Elle avait le droit d'effectuer des perquisitions, des confiscations, des arrestations, de traduire les coupables devant un conseil de guerre spécial, et ses décisions devaient être sans appel. 1)

Cependant, on ne se hâta pas du tout d'appliquer cette loi. Elle fut adoptée le 27 mai et ne fut publiée dans le « Bulletin des Lois », organe officiel, que près de deux mois plus tard, le 17 juillet. Dans cet intervalle, de nombreux pogromes s'étaient abattus sur la population juive des territoires soumis au Directoire... Après le 17 juillet même, cette commission ne commença apparemment par ses travaux et ne fit rien du tout, car, dans sa séance du 18 août, le Conseil des ministres prit à nouveau une décision concernant « la création immédiate d'une commission gouvernementale spéciale, munie de pouvoirs étendus, pour enquêter sur les pogromes et les combattre ». Cependant, cette décision aussi resta apparemment sur le papier, car on ne remarqua, même après le 18 août, aucune trace de l'activité de cette commission.

L'intervention de Petlioura Se rendant parfaitement compte qu'on ne pouvait agir avec efficacité sur les éléments pogromistes de l'armée sans l'intervention directe de son chef suprême Petlioura, le Conseil des ministres faisait tout pour le pousser à se déclarer catégoriquement contre les pogromes, ce qu'il avait toujours évité de faire jusqu'alors. Dans sa séance du 14 juin, le Conseil des ministres décida de demander à Petlioura de « prendre les mesures les plus énergiques pour mettre fin aux troubles antijuifs, en punissant sévèrement les coupables suivant les lois du temps de guerre ». C'est ce qui explique sans doute qu'au début de juillet, Petlioura adressa un télégramme circulaire au premier ministre, au commandant en chef de l'armée, au ministre de la guerre, au ministre des affaires juives. Dans ce télégramme, il se déclarait catégoriquement hostile aux pogromes, de même que tout le haut commandement de l'armée ukrainienne, et motivait longuement la nécessité de se montrer équitable envers les Juifs. Ce télégramme fut publié dans l'officiel « Moniteur de la République populaire ukrainienne » du 9 juillet 1919.

Mais cette manifestation toute intérieure, purement administrative, ne pouvait naturellement avoir de l'effet jusque sur les unités militaires et influencer en quelque manière que ce fût la mentalité des cosaques. Aussi, dans sa séance du 18 août, le Conseil des ministres résolut-il enfin de mettre les points sur les i et de « proposer immédiatement au commandant en chef Petlioura

1) Dans un article consacré aux buts de cette commission, un de ses membres avouait dans le journal ukrainien *Vizvolennia* du 20 juillet, N° 25, que jusqu'ici les pogromes avaient eu lieu en toute liberté. « Ceux qui jusqu'ici ont commis ces actes honteux avec le sentiment de leur complète impunité (c'est nous qui soulignons), sauront maintenant la peine qui les menace, devront abaisser le bras qu'ils levaient pour frapper et fermer la bouche qui s'ouvrait pour appeler au pogrome. Si Thémis se taisait, elle parlera maintenant de toute sa voix menaçante ».

de publier un ordre du jour établissant des poursuites contre les chefs d'unité coupables d'avoir autorisé des pogromes, quel que soit leur grade ». Cette démarche fit son effet. Le 26 août enfin Petlioura rompit son silence de près de huit mois et, pour la première fois, il publia sous sa signature un ordre du jour et, le 27 août, une proclamation à l'armée. Dans ces deux documents, il rend hommage à la bravoure des troupes ukrainiennes et explique les pogromes uniquement par les menées des agents provocateurs bolchévistes, qui excitent les soldats ukrainiens contre l'innocente population juive. Les Juifs, dit encore la proclamation, ont prouvé leur dévouement envers l'Etat ukrainien. Ils sont venus au secours des soldats ukrainiens malades et blessés, ils ont organisé des ambulances près de la zone des armées, ils ont fourni celles-ci de linge et de provisions. Le ministre des affaires juives « a déjà usé de son influence sur les milieux juifs bolchévistes, aussi les Juifs ne soutiennent plus les bolchévistes, voyant que ce soutien peut causer leur perte ». En conséquence, la proclamation invite les officiers et soldats ukrainiens à lutter contre la propagande antisémite et menace de mort tous les coupables.

Les proclamations restent sans effet

Mais ces appels et ces menaces *n'avaient déjà plus d'effet*. Huit mois de complète impunité, d'indulgence et même d'encouragements aux pogromes avaient habitué les officiers et soldats ukrainiens à considérer le pogrome comme un droit leur appartenant indiscutablement, avaient déchainé leurs instincts pillards et brutaux. Lorsque l'autorité militaire tenta de les rappeler à l'ordre, ils ne pouvaient et ne voulaient plus s'arrêter. Cela d'autant plus que le haut commandement n'alla pas plus loin que ces appels et ces menaces de peu d'effet, bien que signés du nom de Petlioura. Pendant toute la période de Kamenets-Podolsk, la propagande antisémite et les pogromes continuèrent tout à fait librement, souvent même avec la participation active des autorités militaires et des représentants locaux du gouvernement ukrainien.

Les autorités militaires et civiles encouragent les pogromes.

Dans le bourg de Ialtouchkovo, l'ataman de l'unité ukrainienne qui se livrait à un pogrome « non seulement ne défendit pas à ses soldats de le faire, mais les y excita lui-même ouvertement et en présence d'une grande foule de paysans » 1). A Chatov, lorsque le 1er Régiment de cavalerie commença à piller les Juifs et que ceux-ci demandèrent du secours au chef de la milice L. Laïté, celui-ci répondit : « Il faut bien que les gars s'en donnent un peu » 2). Le chef de la milice de Tchémérevtsy s'exprima avec plus de franchise encore au cours du po-

1) Matériaux du Ministère des affaires juives, enregistré le 15 août 1919.

2) Déclaration de la communauté juive de Chatov au ministère des affaires juives, 5 septembre 1919, enregistré sous le N° 2455.

grome organisé le 21 juillet par une unité du Régiment des chemins de fer : « Je n'ai rien contre un pogrome » 1). Le commissaire du district de Mohilev-Podolsk, nommé Krichtch, donna lui-même l'ordre d'imprimer une proclamation antijuive et la distribua au nombre de plusieurs milliers d'exemplaires 2). A l'état-major du 3^e Régiment paysan des partisans, dépendant de Tioutiounik, chef de l'état-major des partisans près le haut commandement des armées de la République populaire ukrainienne, fut collée une affiche portant ces mots : « Mort aux Juifs, sauvez l'Ukraine » 3).

Dans la capitale même du Directoire, à Kamenets-Podolsk, un organe officieux de Petlioura, *l'Ukraine*, publia des articles à tel point hostiles aux Juifs que, pour celui qui parut dans le N^o 34 du journal, ce dernier fut poursuivi en justice sur la demande des partis socialistes 4) ; nous ne savons si le procès eut jamais lieu.

L'impunité des fauteurs de pogrome.

Les pogromes et la propagande antisémite se poursuivaient. Ceux qui faisaient les pogromes et ceux qui les toléraient restaient impunis.

Notons à ce propos le sort qui fut réservé aux auteurs du pogrome de Kitaï-Gorod : le commandant du bourg, qui avait autorisé les excès, non seulement resta en liberté, mais il continua tranquillement son service à la 3^e Division d'infanterie, cantonnée à Dounaïevtsy ; un participant actif du pogrome, Gorodetski, ne fut pas empêché de rester à Kitaï-Gorod, où il continua sa propagande antisémite. 5) Il en fut de même pour K. Romaniouk, autre participant du massacre, bien que des notes le concernant eussent été envoyées deux fois au commissaire du gouvernement, accompagnées des documents et des dépositions des témoins 6). Aucune commission d'enquête ne vint de Kamenets-Podolsk 7). Enfin, le commandant envoyé avec un détachement de cosaques pour rétablir l'ordre dans le bourg, se mit au contraire à terroriser lui-même la population juive 8).

Toutes les autres villes et localités juives se trouvaient réduites à la même situation. Les pogromes ne prenaient pas fin, les coupables n'encourageaient aucune punition ; dans cette atmosphère d'impunité effective, on comprend que les appels et les

1) Déclaration de I. A. Chimanovitch, membre du Congrès panukrénien des travailleurs, au ministère des affaires juives, 29 juillet 1919.

2) Déclaration de la direction de la communauté juive de Mohilev-Podolsk au ministère des affaires juives, 2 septembre 1919. V. Annexe N^o 40.

3) Rapport de S. I. Goldelman, membre du conseil du ministre du travail, au ministre des affaires juives.

4) V. Vinnitchenko, *la Renaissance d'une nation*, t. III, p. 374.

5) Note du conseil de la communauté juive de Kamenets-Podolsk aux autorités ukrainiennes.

6) Déclaration de Melnitchouk à la communauté juive de Kamenets-Podolsk en date du 8 juillet 1919.

7) Voir note I.

8) Déclaration de la communauté juive de Kamenets-Podolsk au ministre des affaires juives, 1 juillet 1919, N^o 144.

menaces même des proclamations de Petlioura n'eussent aucun résultat pratique.

La possibilité d'empêcher les pogromes Il est cependant hors de doute qu'à cette époque même, il aurait été encore possible de lutter contre la vague des pogromes. Seule la passivité de la plupart des officiers de l'armée de Petlioura et leur répugnance à employer des moyens énergiques expliquent la large extension et la grandissante cruauté des excès qui marquèrent cette période. Comme le prouvent les documents dont nous disposons, dans les cas isolés où les chefs des unités ukrainiennes firent preuve de l'énergie nécessaire, les pogromes cessèrent *immédiatement*. Il suffisait que la soldatesque effrénée sentit la ferme volonté des autorités de lutter contre les pogromes autrement que sur le papier, pour qu'elle mit aussitôt fin aux pillages et aux violences. Il n'y eut pas de cas où l'intervention énergique du commandement ne donnât des résultats immédiats.

A Kamenets-Podolsk le pogrome dura trois jours. « Pourquoi cessa-t-il ? », se demande, dans le journal qu'il écrivait alors, M.A. Alter, juriste éminent et homme politique de la ville 1). « Simplement parce que les autorités sortirent de leur neutralité, parce qu'elles *voulurent* 2) mettre fin au pogrome. En effet, il suffit que le commissaire du gouvernement Sétsinski, témoin de la façon dont un groupe de Haidamaks extorquait de l'argent à un Juif, fit arrêter deux d'entre eux et en abattit lui-même, d'un coup de révolver, un troisième qui s'opposait à son arrestation : « Le pogrome et les incursions dans les maisons cessèrent aussitôt ; il avait suffi qu'un seul agent de l'autorité fit preuve de décision et d'énergie » 3).

A la gare de Talnoïé, l'ataman Tioutiounik 4), chef de l'état-major des partisans, intervint énergiquement en faisant fusiller sur place cinq pillards et en publiant leurs noms dans un ordre du jour spécial : aussitôt le pogrome qui commençait prit fin (début de septembre 1919) 5). « En quelques minutes », écrit plus loin Tioutiounik dans son rapport, un pogrome fut arrêté à Vakhnovka par le lieutenant Pali-Sidorianski, qu'il y avait envoyé à cet effet ; quatre pillards furent mis en jugement et condamnés à mort. C'est avec le même succès qu'agirent, à Gorodok et à Smotritsch, les élèves de l'Ecole militaire de Jitomir et les membres de la police militaire du groupe d'armées de Volhynie ;

1) Matériaux des « Archives pour l'histoire des Juifs de l'Est européen ».

2) Souligné dans l'original.

3) Matériaux des « Archives pour l'histoire des Juifs de l'Est européen ».

4) A la suite de la nouvelle politique de Petlioura inaugurée par l'Ordre du jour du 26 août, Tioutiounik intervint énergiquement dans quelques cas isolés pour mettre fin aux pogromes commis par les unités commandées par lui.

5) Rapport du chef de l'état-major des partisans, près le haut commandement des armées de la République populaire ukrainienne, 4 octobre 1921, N° 83.

le 8 juillet, ils arrêtaient 20 pillards ; ceux-ci, ayant tenté de s'enfuir en chemin, furent tous fusillés 1).

Cependant, ces faits isolés, qui montrent clairement ce qu'on *aurait pu* faire pour supprimer les pogromes, ne caractérisent nullement la tactique d'administration militaire des autorités ukrainiennes. Ce ne sont que de rares et heureuses exceptions, qui ne modifient en rien le tableau général de la tolérance accordée aux pogromes et à la propagande antijuive.

L'exécution de 30 jeunes Juifs à Kiev. Un fait typique montre à quel point l'armée ukrainienne était hostile aux Juifs : par suite de l'offensive de l'armée du général Dénikine contre les bolcheviks, l'armée de Petlioura approcha de Kiev du côté de l'ouest. Le 31 août 1919, les Petliouristes occupèrent la ville, mais pour une journée seulement, car ils furent obligés de la quitter le soir sur la demande des troupes de Dénikine. Or, pendant cette seule journée, les cosaques ukrainiens eurent le temps d'arrêter et de fusiller, après les avoir cruellement battus, plus de 30 jeunes Juifs, que la municipalité de Kiev avait chargés de la garde des quartiers juifs de la ville. 2) Cela se passait...après la publication des ordres du jour de Petlioura condamnant les pogromes.

1) Rapport de l'inspecteur d'Etat du groupe de Volhynie Nagourny, à l'inspecteur général d'Etat, 26 juillet 1919, N° 1342.

2) Voir Annexe N° 44.

**L'armée de
Petlioura obli-
gée de quitter
l'Ukraine**

A la mi-novembre, l'armée du Directoire fut obligée d'abandonner Kamenets-Podolsk ; d'accord avec Petlioura, les Polonais occupèrent la ville, pour éviter qu'elle ne le fût par les troupes du général Dénikine. Pendant quelque temps encore, les détachements petliouristes errèrent dans les cantons écartés de la Podolie et de la Volhynie, puis furent forcés de quitter tout à fait le territoire de l'Ukraine. Petlioura se rendit en Pologne, son armée se débanda en partie, une autre partie, composée de Galiciens, passa à Dénikine, le reste se réfugia en Galicie polonaise. Ce fut la fin du régime du Directoire en Ukraine.

**Débuts de la
lutte effective
contre les
pogromes**

C'est à cette époque justement, lorsque les restes de l'armée ukrainienne se furent réfugiés en territoire étranger, qu'on peut, pour la première fois, noter les débuts d'une lutte énergique et effective du haut commandement ukrainien contre les habitudes de pillage contractées par ses troupes.

Le général Omelianovitch-Pavlenko, commandant en chef de l'armée, l'ataman principal Ossetski, l'ataman, chef d'état-major Melnik, les commandants des divisions et des régiments publient une série de proclamations et d'ordres du jour, où l'on trouve autre chose que de vaines déclarations. Pour l'année 1920 et une partie de 1921, nous possédons des dizaines de ces documents ; ils se rapportent à toute la période où l'armée et le gouvernement ukrainiens séjournèrent hors du territoire, période qui ne fut interrompue que par une invasion de l'Ukraine faite de concert avec les Polonais, pendant trois mois, d'avril à juin 1920.

Pendant les sept premiers mois de l'année 1920, le haut commandement ukrainien fit, avec une énergie digne de tout éloge, ce qu'il aurait dû faire plus tôt, lorsqu'il était en Ukraine, et ce qu'il n'avait pas fait alors : il punit systématiquement et impitoyablement presque tous ceux qui, à sa connaissance, s'étaient rendus coupables de violences envers la population pacifique.

**Les causes de
la « nouvelle
politique »**

Ce changement décisif, quoique tardif, de la politique du Directoire et du haut commandement ukrainien, en ce qui concerne les pogromes, avait une triple cause.

1. Plus que jamais, pendant cette période, le Directoire mit tout son espoir dans une aide de l'Europe occidentale pour la

lutte contre les bolcheviks. Dans ce but, en 1919 déjà, il envoya en Europe plusieurs missions ukrainiennes, qui tentèrent d'attirer à la cause de l'Ukraine l'attention et la sympathie des gouvernements et de l'opinion publique des pays de l'Entente. Mais, ici, elles se heurtaient partout au même et puissant obstacle.

Le récit des sanglants pogromes de l'Ukraine avait paru dans la presse européenne et avait excité une profonde indignation. L'activité des délégués ukrainiens en était paralysée. Les chefs des missions attirèrent maintes fois l'attention du Directoire sur ce fait et insistèrent pour qu'il prit des mesures susceptibles de rétablir la réputation si compromise de l'Etat ukrainien.

Le tort que les pogromes faisaient à la cause ukrainienne dans les pays étrangers fut indiqué en toute franchise dans les nombreuses proclamations de Petlioura et de ses principaux collaborateurs. Déjà dans son *premier* ordre du jour sur les pogromes, du 26 août 1919, Petlioura disait : « C'est en ce moment même que se décide, au tribunal international, la question de l'existence de notre indépendance nationale ». Il souligne le fait que « cette question se trouve aux mains « des officiers et des soldats ukrainiens, car « de nombreux ennemis extérieurs et intérieurs profitent déjà des pogromes pour nous montrer du doigt et nous susciter des difficultés, en affirmant que nous sommes indignes de jouir de l'indépendance nationale ».

Dans son ordre du jour à la Division spéciale de cavalerie, N° 9, du 18 juillet 1920, le général Omélianovitch-Pavlenko, commandant d'armée, exigeait des cosaques qu'ils cessent leurs pillages et leurs violences envers la population juive, en motivant ouvertement ses instructions de la façon suivante : « D'une façon générale les pillages, en particulier ceux dont les Juifs sont victimes, ont jusqu'ici constitué une des causes principales qui ont retardé la reconnaissance de notre Etat par le monde civilisé ».

Dans sa séance du 29 décembre 1920, le Conseil des ministres constatait également que l'argument tiré des pogromes entraînait un « affaiblissement de la situation morale de la République populaire ukrainienne en Europe ». Dans sa lettre du 12 décembre 1920, le représentant ukrainien à Londres, A.D. Margoline, parlait également à Petlioura des « conséquences funestes qu'a l'antisémitisme pour la cause de l'existence *indépendante* de l'Ukraine ».

2. Chassée de l'Ukraine, l'armée ukrainienne avait passé sur le territoire de la Galicie polonaise ; il était naturel que la Pologne ne pût admettre, dans les limites de ses frontières, des pillages et des violences de la part d'une armée à qui elle avait accordé l'hospitalité. Il était nécessaire de rediscipliner ces unités, de les déshabituer des réquisitions forcées, des pillages et des meurtres, de leur faire comprendre qu'elles ne pouvaient, en Galicie, continuer à organiser des pogromes. Dans l'ordre du jour du 18 juillet 1920, déjà cité, le général Omélianovitch-Pavlenko ordonnait aux cosaques de « traiter les Juifs de Galicie comme le reste de

la population ». Dans tous les nombreux ordres du jour de cette période, le *leit-motiv* est toujours que la Galicie n'est pas l'Ukraine et qu'on ne peut s'y livrer à toutes ses fantaisies.

3. Enfin, un rôle important fut joué, dans cette décision de lutter contre les pogromes, par le fait que les unités petliouristes, habituées à piller et à violenter les Juifs, avaient peu à peu commencé à faire de même avec la population *paysanne*. L'armée démoralisée ne se contentait plus, comme auparavant, de piller les bourgades juives sans défense, et dont les cris de douleur n'émouvaient guère les autorités. Elle commençait à piller et à « réquisitionner » le blé, les chevaux, les habits des paysans ukrainiens eux-mêmes. Ces ordres du jour de l'année 1920 fourmillent de constatations indignées des chefs d'unité : « Les cosaques enlèvent les chevaux des villages, sans se préoccuper de rien » ; « les cavaliers passent directement par les champs, qu'ils défoncent, sans se donner la peine de chercher un chemin » ; tandis que les paysans sont aux champs, « ils entrent dans les fermes et s'emparent de tout ce qu'ils trouvent dans la maison ou dans la cour » 1).

Tous ces excès excitaient naturellement le plus vif mécontentement des paysans ukrainiens : il y eut même des luttes armées entre paysans et détachements ukrainiens, par exemple dans le village de Ianitch. 2)

Le gouvernement et le haut commandement de Petlioura ne pouvaient plus rester indifférents. Ils comprenaient tout le danger de la situation et en parlaient tout à fait ouvertement dans leurs proclamations.

Dans son ordre du jour N° 50 à la 3^e Division des « tirailleurs de fer », du 21 juillet 1920, le général Omélinovitch-Pavlenko déclarait formellement : « Ces faits nous rendent la population hostile ; nous luttons pour le bien de la population pacifique et nous ne pourrions être forts que si elle nous aide dans cette lutte ». Dans son ordre du jour N° 65, du 8 octobre 1920, le général Zagrodski, commandant la 2^e Division des tirailleurs de Volhynie, expliquait à ses cosaques « l'attention que nous devons porter à la population paysanne, en particulier dans le moment présent » ; il leur prouvait que « la seule garantie de nos succès futurs, c'est la communauté de sentiments et l'union fraternelle avec les paysans ».

Les répressions contre les pillards et les pogromistes Toutes ces considérations obligèrent enfin le haut commandement ukrainien à comprendre l'étendue du danger que présentait l'état d'esprit pogromiste dont s'étaient pénétrées les troupes et à commencer une lutte impitoyable contre toutes les manifestations de cet état d'esprit. Les premiers ordres du jour de ce genre (28 février et 12 mars 1920) se rapportent justement

1) Ordre du jour à la Division spéciale de cavalerie, N° 10, du 10 juillet 1920. Plaintes analogues dans les ordres du jour du 8 juillet, du 1 août, du 10 septembre et du 8 octobre.

2) Proclamation aux troupes du groupe de Volhynie, 28 février 1920.

aux pillages, perquisitions et réquisitoires dont les paysans étaient les victimes ; ils ouvrent l'ère des répressions effectives.

Un ordre du jour déclara sans ambages : « Tous les pillards et fauteurs de pogromes, pris en flagrant délit, seront fusillés » 1). Tout délit commis par un cosaque entraînera la responsabilité personnelle non seulement du coupable, mais « de tous ses supérieurs, du lieutenant au commandant du régiment » 2). Une série d'ordres du jour prévoient des peines corporelles (50, 75 et 100 coups de baguettes de fusil) pour les pillards, la dégradation des chefs d'unité coupables d'avoir toléré des pillages et des pogromes, le conseil de guerre, la peine de mort, la dissolution des unités qui auraient commis des violences etc. A la lecture de ces ordres du jour, on a réellement la conviction que, cette fois, les autorités militaires ukrainiennes ont enfin entrepris de lutter contre les pogromes et les pillages d'une façon directe et sérieuse, avec toute l'énergie voulue.

Cependant, toutes ces mesures raisonnables et utiles (qui ne manquèrent pas d'avoir un effet temporaire et de démentir catégoriquement la légende d'une « force naturelle » irrésistible), ces mesures ne furent prises qu'à un moment où elles n'avaient et ne pouvaient avoir aucune influence réellement heureuse sur le sort des Juifs de l'Ukraine. Pendant toute l'année où le Directoire avait occupé le pouvoir (de la fin de 1918 à la fin de 1919), les pogromes s'étaient déroulés presque sans obstacle. Lorsque, avec les débris de son armée, le Directoire quitta l'Ukraine, il commença à lutter contre les fauteurs de pogromes. Pour les Juifs ukrainiens, c'était déjà trop tard.

Les pogromes de la Galicie orientale D'autre part, ce serait une erreur de croire que tout le séjour de l'armée ukrainienne en Galicie même fut exempt de pogromes. Après huit mois d'interruption, l'armée de Petlioura revint de nouveau à ses anciennes traditions et organisa, cette fois en Galicie orientale, une série de pogromes aussi violents et aussi sanglants que ceux de l'Ukraine.

En août 1920, les troupes polonaises, sous la pression des bolcheviks, évacuèrent une partie de la Galicie orientale au sud et et au Nord du Dniester. Cette région ne fut cependant pas occupée par les bolcheviks et les Polonais en confièrent l'administration à l'armée de Petlioura. Se sentant maîtres de la situation, les détachements de l'armée de Petlioura se mirent aussitôt à piller, à violenter et à massacrer la pacifique population juive des villes et des bourgades.

Un document officiel ukrainien, document irréfutable, — c'est une lettre de Dr. Dmitro Levitski, chef de la mission diplomatique ukrainienne à Copenhague — à la revue *Jüdische Rundschau*,

1) Ordre du jour N° 60 du 25 juillet 1920, à la 1^{re} Division des tirailleurs Zaporogues.

2) Ordre du jour N° 144 au Régiment de cavalerie des Zaporogues noirs.

établit avec une entière franchise les faits dont nous venons de parler : 1)

« A mon profond regret, je ne peux nier que des pogromes antijuifs ont effectivement eu lieu en Galicie orientale au cours du mois précédent. Il résulte des renseignements que j'ai reçus, que les crimes suivants ont été commis :

A Tysmynycz, 3 Juifs tués, 3 blessés, 25 Juives violées, dégâts matériels évalués à 3 millions de marks polonais ; à Bolszicki, 5 morts, 7 blessés, 33 femmes violées, 15 millions de dégâts ; à Halicz, 4 morts, 2 blessés, 15 femmes violées ; à Mariampol, 3 morts, 18 blessés, 9 femmes violées, un million et demi de dégâts ; à Jesupil, 5 blessés, 4 millions de dégâts ; à Stanislaw, 2 morts et 5 blessés. Soit, en tout, 17 tués, 49 blessés, 82 femmes violées, 24 millions et demi de dégâts.

Tous ces actes honteux ont été perpétrés par une unité de la division ukrainienne qui a passé par toutes ces localités. » 2)

Cet aveu officiel de quelques cas de pogromes donne cependant un tableau incomplet de ce qui se passa en Galicie orientale. Dans une interpellation faite le 28 septembre 1920 à la Diète polonaise, 3) par les députés juifs Schipper, Grunbaum, Hartglass et autres, plusieurs pogromes sont encore mentionnés :

à Tysmieniczany, 3 tués, 2 blessés, 5 femmes violées ; à Dunicz, 3 tués et 3 blessés ; à Krymirow, 2 blessés ; à Bolejow, 2 blessés ; à Bukaczowice, 1 tué et 6 blessés graves.

Au moment où cette interpellation fut déposée, la fraction juive de la Diète ne disposait pas encore de renseignements complets et exacts sur les pogromes de l'armée de Petlioura en Galicie orientale. Ce ne fut que dans la suite que la presse juive publia une série de documents complémentaires, souvent avec la liste nominative des morts et des blessés. Par exemple, ces documents donnent le nombre exact des victimes de Bukaczowice : le pogrome du 20 août fit 24 tués et blessés 4). Ensuite, de nouveaux pogromes sont signalés :

A Wiktorow, 2 blessés, 15 femmes violées 5) ; à Wojnilow, près de 50 blessés, 15 femmes violées 6) ; à Laszczow, 50 personnes grièvement blessées, les femmes de plus de 15 ans violées dans la proportion de 80 % 7). Des pogromes eurent encore lieu à Joblowice, Jezerziany, Borszczow, Buczaes 8), Uhnów, Bursztyn etc.

1) Voir Annexe N° 46.

2) *Jüdische Rundschau* du N° 65-66 du 20 septembre 1920.

3) Voir Annexe N° 45.

4) *Jüdische Rundschau*, 19 octobre 1920, N° 73.

5) Ibidem, 6 octobre 1920, N° 69.

6) Ibidem, 20 septembre 1920, N° 65-66.

7) *Jüdische Presse-Zentrale* Zurich, 15 octobre 1920, N° 113.

8) *Jüdische Rundschau*, 20 septembre 1920, N° 65-66.

Le caractère des pogromes galiciens Par leur cruauté, les pogromes de Galicie rappellent ceux de la période de Kamenets-Podolsk, dont on a trouvé le récit au chapitre IX.

A Bukaczowce, le tailleur Jehuda Moulbiga fut coupé en morceaux ; les cosaques coupèrent les deux mains à Elias Goller. A Wojnilow, l'abatteur rituel eut une main coupée 1). A Buczacs, un Juif eut l'oreille coupée. A Bolzowce, le jeune Moïse Besen, âgé de 18 ans, eut les jambes brûlées avec des bougies, pour lui faire dire où son père s'était caché 2).

Ce furent surtout les femmes et les jeunes filles qui souffrirent. Nous avons déjà indiqué plus haut l'énorme proportion des cas de viol. Quelques-uns de ces cas furent particulièrement horribles. A Jesupil, une vieille de 70 ans fut violentée, à Mariampol, deux fillettes de 12 et 14 ans 3). A Wojnilow, on arracha leurs vêtements aux femmes et on les chassa toutes nues à travers les rues. A Bolsowce, on viola une fillette de 12 ans 4). A Laszczow, la fille du propriétaire des bains fut placée devant un dilemme : ou être violée ou être tuée ; elle choisit ce dernier sort et fut fusillée 5).

Quels furent les auteurs des pogromes ? Les autorités militaires ukrainiennes n'osèrent pas démentir ces pogromes, dont la presse européenne avait déjà parlé. Il devenait impossible de les passer sous silence. Le Dr. M. Vichnitzer président intérimaire de la mission diplomatique ukrainienne à Londres, envoya à ce sujet un télégramme spécial, du 30 septembre 1920, N° 775, au ministère ukrainien des affaires étrangères ; tout en annonçant que « des derniers excès de Galicie ont suscité une nouvelle indignation dans la presse de Londres et de la province », il insistait sur la nécessité d'une « enquête immédiate et serrée concernant les pogromes de Galicie et sur la plus sévère punition des coupables », afin qu'il devînt « de toute évidence que la responsabilité des événements retombait sur certains éléments de l'ancienne armée Dénikine ».

Cette allusion à « certains éléments » de l'armée volontaire du général Dénikine, qui s'était dissoute, constitue la version ukrainienne officielle des pogromes de Galicie. Le Dr. Léwitski, chef de la mission ukrainienne à Copenhague, déclare également, dans sa lettre à la *Jüdische Rundschau*, que l'unité militaire coupable des pogromes « n'était pas composée des soldats ukrainiens, mais pour la plupart de « volontaires » russes, qui s'étaient enrôlés sous le prétexte de combattre les bolcheviks, mais qui, en réalité, comme cela a été démontré plus tard, s'étaient joints à l'armée

1) *Jüdische Rundschau* 20 septembre 1920, N° 65-66.

2) Ibidem, 6 octobre 1920, N° 69.

3) Ibidem

4) Ibidem, 20 septembre 1920, N° 65-66.

5) Ibidem, 15 octobre 1920, N° 72.

ukrainienne dans le seul but de piller, et de susciter des désordres dans les rangs de ladite armée. » 1)

Cette façon arbitraire de rendre responsables des pogromes divers éléments allogènes et de vouloir à tout prix blanchir les soldats ukrainiens eux-mêmes, ne constitue qu'une tentative d'échapper à toute responsabilité. Il est hors de doute que, en 1920, entrèrent dans la composition de l'armée ukrainienne des restes de cette armée Dénikine qui s'était déshonorée en Ukraine par des pogromes cruels et sanglants pratiqués sur une grande échelle. Mais il n'est pas moins certain que, ayant accepté d'admettre ces éléments au sein de l'armée, le commandement ukrainien avait, par cela même, pris l'entière responsabilité de leurs actes. Entrés dans l'armée ukrainienne, ils n'étaient plus des « Dénikinistes », mais des « Petliouristes », les pogromes qu'ils organisèrent ne doivent pas être mis au compte de Dénikine, mais de Petlioura. De plus, il est indubitable que des détachements ukrainiens « pur sang » prirent une part directe aux pogromes. A Vojnilow, par exemple, les troubles furent causés par le 4^e escadron de la 8^e Brigade de cosaques Petlioura, sous le commandement de l'élève-officier Tchouba 2).

L'impunité des fauteurs de pogromes

Les autorités militaires ukrainiennes qui, dans la période relativement tranquille de janvier à août 1920, avaient puni avec la plus grande énergie toute tentative de violences et de pillages, revinrent, dans ce moment critique, à leur ancienne tactique de complète indifférence. Il est vrai que c'est justement alors que parurent une grande partie des ordres du jour énergiques qui menaçaient de la peine de mort ceux qui se rendraient coupables de violences envers la population pacifique.

Mais nous ne savons rien du résultat pratique de ces menaces. L'interpellation de la fraction juive de la Diète polonaise souligne clairement la complète inaction des autorités militaires ukrainiennes pendant cette période de pogromes :

« De nombreuses plaintes ont été adressées aux autorités militaires ukrainiennes. Mais ces dernières ne les ont pas prises en considération ou se sont bornées à promettre de procéder à une enquête.

« Quant au communiqué répandu à l'étranger par le gouvernement de Petlioura, et selon lequel quarante pogromistes auraient été fusillés, la population locale ignore tout de ce fait. En tous cas, cette nouvelle n'a pas été publiée dans les localités où des pogromes avaient eu lieu. De même, cette nouvelle n'a été publiée dans aucun journal paraissant en Galicie orientale ». 3)

Les seules punitions connues qui ont frappé les fauteurs de pogromes sont les suivantes : le lieutenant Razine, de la 1^{re} Di-

1) Voir Annexe N° 46.

2) *Jüdische Rundschau*, 20 septembre 1920, N° 65-66.

3) Voir Annexe N° 45.

vision des tirailleurs Zaporogues, à été privé de son grade d'officier : le cosaque Gouriv, de la même division, a été privé du droit de passer officier... 1)

L'opinion publique ukrainienne de la Galicie Orientale, depuis de longues années aux côtés des Juifs dans la lutte commune pour l'obtention des droits nationaux, fut indignée et révoltée par les épouvantables excès de l'armée de Petlioura. Le 16 septembre, une délégation du Conseil national ukrainien de Galicie se présenta à la rédaction du journal juif *Chwila* de Lwow, pour exprimer la sympathie à la population juive et déclarer que les fauteurs de pogromes ne devaient pas être identifiés avec le peuple ukrainien. Les partis politiques ukrainiens de la Galicie et la presse ukrainienne (*Wpered, Gromadska Dumka, Wola*) réclamèrent pour les coupables un châtement exemplaire.

Le haut commandement de l'armée de Petlioura resta cependant indifférent à ces manifestations des milieux ukrainiens ; ni en Galicie, ni hors de son territoire, on n'entendit parler d'un châtement réel infligé aux coupables.

C'est par cette dernière explosion de pogromes, en Galicie Orientale, que s'acheva en somme l'histoire de lutte armée entreprise par le Directoire pour la liberté de l'Ukraine. En octobre 1921, il y eut encore bien une tentative faite en territoire ukrainien par un faible détachement, sous le commandement de Tioutiounik et du colonel Palii ; mais cette attaque fut vite repoussée. Dès ce moment, l'armée du Directoire cessa d'exister. Son dernier acte fut l'organisation des pogromes galiciens : le Directoire de la République populaire ukrainienne entra dans l'histoire, couvert du sang de dizaines de milliers de victimes juives, déshonoré par sa coupable tolérance envers les pogromes.

1) Ordre du jour N° 128 du 10 octobre 1920, aux unités de l'armée en campagne de la République populaire ukrainienne.

Les pogromes organisés par les bandes de partisans

Les troupes du Directoire ou, comme on les appelait vulgairement, les Petliouristes, mirent à feu et à sang les bourgades juives de l'Ukraine.

Dans la plupart des cas, le gouvernement ukrainien lui-même n'osa pas démentir leurs honteux exploits et la responsabilité de ces crimes repose *entièrement* sur les autorités ukrainiennes.

Mais, à côté des pogromes faits par les unités régulières et officielles de l'armée ukrainienne, les Juifs ne souffrirent pas moins des sanglants excès auxquels se livraient les innombrables détachements de rebelles, de bandits, de paysans du voisinage, etc.

Tous ces partisans combattaient les bolcheviks, mais, en fait, tout le poids de leurs coups tombait sur la pacifique population juive des villes et des bourgs. Leur mot d'ordre habituel, « Mort aux Youpins et aux communistes », dégénérait pratiquement en simple et véritable pogrome, cruel, sanglant, impitoyable.

De 1919 à 1921, l'Ukraine presque entière fut en proie à ces innombrables bandes rebelles qui, dirigées par leurs « atamans », parcouraient le pays, se dispersaient, se reformaient à nouveau insaisissables et toujours renforcées par de nouveaux participants. Les atamans les plus connus de ces bandes furent : Anguel, Volynets, Chépel, Kazakov, Mordalévitch, Liakhovitch, Ogorodnikov, Sokol, Sokolov, Goly, Goloub, Zélény, Strouk, Sokolovski, Romachko, Diakov, Gontchar-Batrak, Klimenko, etc...

Il faut mettre à part les nombreux pogromes organisés en mai 1919 par l'ataman Grigoriev et les bandes de Makhno. Ces deux personnages, en particulier le second, poursuivaient des buts différents de ceux des autres détachements insurgés, *purement ukrainiens*.

Les pogromes de tous ces atamans et des bandes de paysans rebelles se distinguent par la stupidité de leurs cruautés et de leurs destructions. Nous n'en citerons que quelques-uns.

Gaissine, Podolie, 12 mai 1919, organisé par Volynets, 340 tués 1)

Liline, Podolie, 13 mai 1919, organisé par Volynets et Chépel 105 tués 2)

Ianov, Podolie, 11 juillet 1919, organisé par Chépel, près de 300 tués 3)

Toulchine, Podolie, 31 juillet 1919, organisé par Liakhovitch, 222 tués, et davantage selon certains renseignements 4)

1) Matériaux de la Croix-Rouge. Déposition de M. Spielberg. V. aussi Annexe N° 47

2) Déposition de M. Lehtman.

3) Matériaux de la Croix-Rouge. Déposition de B. Raber.

4) Rapport de P. Gilter.

Brats av, Podolie, 13 et 16 juillet 1919, organisé par Liakhovitch et Sokolov, 143 tués et 150 blessés. 1)

Petchora, Podolie, 12 juillet 1919, organisé par Liakhovitch, 127 tués 2).

Broussilov, gouvernement de Kiev, 21 juin 1919, organisé par Mordalévitch et Ogorodnikov, 30 tués ; un second pogrome eut lieu en juillet 1919, sous la direction d'Ogorodnikov, qui fit plusieurs centaines de tués et laissa le bourg sans un seul Juif vivant. 3)

Khodorkov, gouvernement de Kiev, 24 avril 1920, organisé par Sokolovski et Ogorodnikov, près de 700 tués 4).

Pogrébichtché, gouvernement de Kiev, 18 au 21 août 1919, organisé par Zélény, environ 400 tués ; 200 femmes furent égorgées. 5)

Ioustingrad-Sokolovka, gouvernement de Kiev, 2 août 1919, organisé par Zélény, 146 tués 6).

Volodarka, gouvernement de Kiev, 9 juillet 1919, organisé par Sokolov, près de 70 tués et de 100 blessés 7).

Golovanevsk, Podolie, 4 août 1919, organisé par Sokolov, 200 tués 8).

Mejigorié, gouvernement de Kiev, 7 avril 1919, organisé par Strouk, 54 tués et 40 personnes noyées sur deux bateaux à vapeur 9).

Doubovo, Volhynie, en juillet et août 1919, la bande de Kazakov égorga et blessa 800 Juifs sur les 900 du bourg 10).

Bobrovltsy, gouvernement de Tchernigov, 2 août 1920, organisé par Romachko, 56 victimes dont 38 tués et 18 blessés 11).

Mais le plus terrible des pogromes qui eurent lieu en Ukraine, avant et après cette époque, fut celui du 24 mars 1920 à Tétiev dans le gouvernement de Kiev 12). Il fut organisé par l'ataman A. Kourovski, ancien officier de Petlioura qui avait passé aux bolcheviks et qui, au printemps 1920, lorsque l'armée de Petlioura préparait une offensive de concert avec les Polonais, se souleva à nouveau contre les bolcheviks. D'après certains renseignements, il avait reçu de Petlioura, par le canal de Tioutiounik, la mission de former un corps de troupes pour marcher sur Kiev. Il était

1) Déposition de N. Stemberg. Archives du Ministère des affaires juives à Kamenets Podolsk.

2) Note du Comité provisoire des réfugiés de Petchora au Comité de secours aux victimes des pogromes, à Vinnitsa.

3) Déposition de A. Knijnik, du 4 septembre 1919.

4) Déposition de I. Rabinovitch.

5) V. Annexe N° 48.

6) Déposition de 4 habitants de l'endroit : S. Grinberg, S. Sinder, K. L. Brodski et Ch. Chnanderman.

7) Déposition des victimes Cheinved et Logovinski.

8) Matériaux de la Commission d'information historique d'Odessa.

9) Note de J. Braudo.

10) Archives de la communauté juive d'Odessa. Déposition de D. Rabinovitch, étudiant en médecine.

11) Note de G.I. Rabinovitch, délégué de la Section de secours de la Croix-Rouge russe.

12) Voir Annexes N° 50 et 51.

accompagné des anciens officiers petliouristes Ostrovski, Chliatotchenko et Tchaïkovski, ce dernier spécialement chargé de la propagande secrète.

Entrés dans le bourg, les bandits se réunirent et Ostrovski prononça un violent discours pour les inviter à massacrer tous les Juifs petits et grands, de l'enfant de deux jours au vieillard de 90 ans. Levant deux doigts, Ostrovski les fit tous jurer qu'ils n'épargneraient pas un seul Juif et qu'ils ne se laisseraient tenter par aucune somme d'argent. Puis le massacre commença. La synagogue où plus de 100 Juifs s'étaient rassemblée, fut cernée et incendiée ; on n'en laissa sortir personne et presque tous les Juifs furent brûlés vifs. Quelques-uns purent échapper au feu, mais tombèrent sous les coups de fusil, de pelles et de fourches des bandits. Ceux-ci saisissaient les petits enfants, les faisaient tourner, puis les écrasaient sur le pavé : le sang et la chair rejaillissaient sur les assistants. Sur une population juive de 5 à 6.000 habitants un tiers à peine put échapper à la mort. Plus de 3.500 personnes furent massacrées. De Téliév, il ne resta que des ruines.

Qui est responsable des pogromes des partisans ? Dans quelle mesure peut-on rendre les autorités ukrainiennes, et particulièrement le Directoire dirigé par Petlioura, responsables de toutes les horreurs commises par les bandes de partisans ?

Il est hors de doute qu'il serait injuste et erroné de mettre *entièrement* au compte du Directoire et, en général, du mouvement ukrainien, tous les pogromes faits par *tous* les atamans des bandes de paysans et de rebelles. Une partie de ces bandes, d'ailleurs, ne dépendait d'aucun centre et n'étaient animée d'aucun idéal quelconque, c'étaient de simples troupes de brigands. D'autres changeaient maintes fois leur « orientation » : tantôt elles aidaient Petlioura, tantôt les volontaires de Dénikine, tantôt les bolcheviks, ou bien elles agissaient d'une façon complètement indépendante. Aussi le Directoire ne peut-il répondre que pour une période déterminée de leur « activité ».

Ces réserves partielles ne modifient cependant pas la thèse fondamentale : il est absolument hors de doute que les plus nombreux, les plus commis et les plus cruels des atamans de bande sortaient des armées du Directoire, suivaient les mêmes principes du mouvement national, luttaient pour la même cause et se trouvaient souvent en relations directes et immédiates avec les troupes du Directoire.

Le Directoire et les partisans Cette thèse fut souvent défendue, avec franchise et même avec orgueil, par les milieux officiels ukrainiens qui représentaient le gouvernement de Petlioura à l'étranger, en particulier en France. Pendant l'année 1919, à un moment où les pogromes battaient leur plein, paraissait à Paris un *Bulletin d'informations* édité par le Bureau ukrainien de

presse. Ce bulletin s'efforçait de souligner l'immense importance créatrice du mouvement des rebelles ukrainiens et de prouver de toutes façons la liaison où il était avec le gouvernement lui-même. Ce point de vue était alors des plus favorables au Directoire et les pages du Bulletin édité à Paris fourmillent littéralement de nouvelles concernant les succès obtenus par les atamans insurgés, agissant en plein accord avec l'armée de Petlioura et avec ce dernier même.

Dans le numéro du 23 juin 1919, parut une interview de Wodimir Temnycki, ministre des affaires étrangères du Directoire ; il s'exprimait ainsi sur le compte des détachements partisans :

« Les paysans, sous les ordres d'un commandant, ne cessent de faire une guerre de partisans à ces hordes de pillards.

« Les contingents de paysans révoltés qui se trouvent aux portes de Kiev se composent des groupes suivants : les commandants Anguel, avec 12.000 hommes ; Gontchar-Batrak avec 6 à 8.000 hommes, Sokolovski avec 10.000 hommes, Strouk avec 6.000 hommes, Karmeliouk avec 10.000 hommes, auxquels il faut ajouter d'autres groupes moins importants.

« Tous ces groupes combattent pour un programme unique : la fondation d'une République démocratique populaire et indépendante.

« *Les comités sont soumis au Directoire et en étroite union avec son président Petlioura* » 1).

Un peu plus tard, dans le numéro du 30 juin, nous trouvons une lettre de Kamenets-Podolsk, intitulée « Lutte contre les bolcheviks » :

« La lutte contre les bolchevistes, en Ukraine, est menée d'un côté par des troupes régulières, de l'autre par des troupes organisées de paysans révoltés ».

Enumérant les détachements de Sokolovski, Strouk, Anguel, Zélény, qui opéraient aux environs de Kiev, l'auteur de la lettre ajoute :

« Tant que ces divers groupes agissaient séparément, les bolchevistes pouvaient repousser l'un ou l'autre de ces groupes. Mais au cours du mois d'avril, le commandant en chef Petlioura réussit à entrer en contact avec tous et à préparer une offensive méthodique commune pour le commencement de mai » 2)

C'est avec la même précision que s'exprima « une personnalité ukrainienne très bien renseignée » dont le *Bulletin* reproduit l'interview donnée au journal ukrainien de Lwow *Vpered* :

« Tous les groupements de partisans se tiennent en contact étroit avec le quartier général de Petlioura, même ceux qui opèrent à l'arrière des troupes dénikinistes ou bolchevistes. » Une seule

1) Bureau ukrainien de presse, 28 rue Pauquet, Paris XVI^e, *Bulletin d'Information* N° 34. Souligné par nous.

2) Ibidem, N° 37. Souligné par nous.

exception représente l'ataman Makhno, lequel « se bat isolément » 1)

Nous trouvons des indications tout à fait sûres à ce sujet également dans les semi-officielles *Annales de la Révolution Ukrainienne* parues en plusieurs volumes et dont l'auteur est F. Dotsenko principal aide de camp de Petlioura. « En été 1919, écrit Dotsenko, a été établi un lieu organique entre notre haut commandement et les rebelles de Zéléný, Mordalevitch, Sokolovsky, Anguel, Zakoussilo et autres » 2).

Enfin, Petlioura lui-même, dans le discours prononcé le 26 octobre à la réunion du premier Conseil d'Etat de la République ukrainienne, à Kamenets-Podolsk, déclara :

« Toutes les armées ukrainiennes marchent unies contre l'ennemi commun de l'Ukraine. Les soulèvements populaires qui se multiplient apportent une aide vigoureuse à l'armée ; *tous ces mouvements se relient par le sentiment et l'espérance, au Directoire ukrainien, comme vers un centre* » 3)

Il est hors de doute que la partie la plus nombreuse des atamans fauteurs de pogromes avait pour origine directe le gouvernement du Directoire. V. Vinnitchenko fait le tableau suivant de la façon dont ils surgissaient :

« Qui voulait, pouvait devenir ataman. L'ataman en chef Petlioura signait un papier déclarant que tel ou tel avait le droit de former un détachement, on lui donnait quelques millions de roubles ukrainiens et le nouvel ataman commençait son activité. Ces « héros nationaux » n'admettaient naturellement aucun compte, aucun contrôle, aucune responsabilité pour l'argent reçu ou pour les actes qu'ils accomplissaient... C'est pourquoi ces atamans de tout calibre dilapidaient l'argent en toute liberté, se livraient à la boisson, causaient mille scandales et faisaient des pogromes contre les Juifs » 4).

L'armée de Petlioura possédait un état-major spécial des « partisans insurgés » dirigé par le colonel I. Tioutiounik, bras droit de l'ataman en chef. A la fin de 1919, trois des principaux chefs de l'armée de Petlioura — le colonel Omélianovitch-Pavlenko Tioutiounik et Oudovitchenko — furent envoyés en divers lieux de l'Ukraine pour y organiser des groupes de partisans. Quant à plusieurs des principaux atamans rebelles, coupables de pogromes, on peut sans hésiter établir le lien direct qui les unissait à Petlioura, lequel est ainsi responsable de leurs actes.

1) Bureau ukrainien de presse, 28 Pauquet, Paris XVI^e, *Bulletin d'information*, N° 72, du 17 octobre 1919.

2) E. Dotsenko. *Annales de la Révolution Ukrainienne*. Lwow, 1924, T. II. livre IV, page 37.

3) *Bulletin d'information*. N° 80 du 14 novembre 1919. Souligné par nous.

4) V. Vinnitchenko. *La Renaissance d'une Nation* t. III, pp. 352-353.

**Les relations
avec Anguel**

Le célèbre capitaine Anguel, qui avait, le 2 janvier 1919, commis des cruautés sanglantes à Bakhmatch (voir p. 34) et que Vinnitchenko déclara avoir été fusillé pour cela (voir p. 46), reparut à nouveau en avril de la même année. Il fait partie du « Régiment de la Mort de la rive gauche du Dnièpr » et, à la fin de juin, il s'empare du bourg d'Itchnia, dans le gouvernement de Tchernigov : en quelques heures, un pogrome fait 11 victimes tuées, de nombreuses femmes sont violées.

Sorti des rangs de l'armée de Petlioura, Anguel, ataman insurgé et pogromiste, continue à être en relations avec elle. Dans les « Nouvelles du Comité central exécutif panukrainien », N° 77, du 14 août 1919, on trouve un document secret probant : c'est l'ordre N° 751, du 17 juillet 1919, envoyé à « l'ataman Anguel, des troupes insurgées du gouvernement de Tchernigov » et qui s'exprime ainsi :

« Les troupes régulières de la République, les armées de l'ataman Petlioura, renforcées par l'armée de Galicie, entreprendront très prochainement une offensive décisive contre les bolchéviks. Nos groupes de partisans devront venir en aide à notre armée ». (Suit l'exposé de la nature de cette aide).

L'authenticité de ce document, paru dans une publication soviétique, pourra peut-être être contestée par les Ukrainiens. Mais en voici un autre, dont la valeur est hors de doute, puisqu'il a paru dans l'officiel *Bulletin d'Informations* du 18 novembre 1919 sous le titre de « une belle lettre des paysans insurgés à Petlioura ». Cette lettre a été « envoyée à Petlioura par Anguel, ataman des insurgés des provinces de Tchernigov et de Poltava » ; en voici des passages :

« Nous, insurgés de Tchernigov et de Poltava, nous te saluons, défenseur constant de la liberté ukrainienne, toi et ton armée, qui apporte à notre pays la libération... Défends notre cause devant les peuples civilisés du monde entier. *Pour nous, ta parole fait loi*, Saluts fraternels à toi et à ton héroïque armée ». 1)

Cette lettre parut également aux *Annales de la Révolution Ukrainienne* 2), où il est établi avec pleine certitude que « l'ataman Anguel était toujours subordonné uniquement au haut commandement de la République Populaire Ukrainienne et ne recevait des ordres que de lui ».

**Le Directoire
et l'ataman
Zélény**

De l'aveu du même *Bulletin officiel ukrainien* édité en langue française, une relation directe d'organisation militaire exista également, à partir de l'été 1919, entre l'armée de Petlioura et l'ataman Zélény ; celui-ci organisa plus de 40 pogromes dans la région

1) Voir Annexe N° 52. Souligné par nous.

2) T. II, livre V, page 100.

de Tripolié et sur d'autres points du gouvernement de Kiev. Le *Bulletin* du 21 novembre annonce de Bucarest que « les chefs ukrainiens Zélény, Makhno (!) Anguel, Sokolovski, Chépel ont constitué des états-majors réguliers en relations avec l'état-major général de l'armée nationale de Petlioura ».

Dans son numéro du 9 décembre, le *Bulletin* annonce la prise par Petlioura des gares de Kazatine et de Berditchiev et ajoute :

« La prise de Kazatine permet aux troupes de Petlioura de faire leur jonction directe avec les partisans conduits par l'ataman Zélény dans la région de Kiev ».

Enfin, il résulte du récit de F. Dotsenko publié dans les *Annales* citées plus haut, qu'en septembre 1919, « l'ataman Zélény, le célèbre organisateur des partisans, arriva à Kamenets-Podolsk en vue de demander des directives à Petlioura » ; 1) il fut solennellement reçu par les autorités ukrainiennes. Le journal « *Troudova Gromada* » organe du parti gouvernemental des socialistes révolutionnaires ukrainiens, publia une note intitulée « Salut à Zélény » et où ce bandit était qualifié de « défenseur vaillant des destinées de la patrie ». Le journal exprimait la certitude que « lorsqu'un peuple a de semblables héros, il ne doit craindre ni la réaction de droite, ni la réaction de gauche » 2).

L'ataman Strouk C'est du sein de l'armée ukrainienne et pénétré et le du même idéal que surgit le fameux bandit Strouk, **Directoire** qui terrorisa d'abord la région de Tchernobyl, puis celles de Fastov, d'Odessa etc. En 1917, il suivait les cours de l'école de propagande de Petlioura et il organisa les « cosaques libres » de Gornostaïpol. Au moment du soulèvement contre le Hetman, il se rendit à l'état-major de Petlioura et y reçut les armes nécessaires à la formation d'un détachement.

Type du transfuge de guerre civile, Strouk passa plus tard aux bolcheviks, en avril 1919, puis quelques mois après, aux Dénikinistes, et enfin, en 1920, il revint auprès de Petlioura, qui n'eut pas honte de renouer avec ce bandit et cet aventurier. Nous avons en mains une lettre authentique de Strouk, signée de lui, flanquée du cachet de « l'état-major des partisans » avec, au centre, les armes de l'Ukraine, le trident, et les initiales de la République populaire ukrainienne). Elle est adressée au « chef de l'état-major de l'ataman des partisans de l'Ukraine, général d'état-major Galkine » (ancien adjoint au ministre de la guerre dans le gouvernement de Petlioura).

Dans cette lettre Strouk se qualifie de « défenseur de sa mère, l'Ukraine, contre les pillards juifs et moscovites ». Il reconnaît « l'Ukraine au drapeau jaune et bleu, sous la direction de Petlioura ». Il déclare même qu'il « possède l'ordre du jour N° 1 du 7 juillet 1920

1) F. Dotsenko, op. cit., t. II, livre IV, p. 205.

2) *Troudova Gromada*, N° 63. 15 septembre 1919.

et qu'il n'exécutera que les ordres de l'ataman en chef », dont il tient le commandement de sa région.

Dans une autre lettre, du 7 juillet 1920, Strouk écrit : « Je suis responsable de mes actes envers mon gouvernement, qui m'a donné des ordres et m'a nommé ». Il n'est pas étonnant par conséquent que le journal *Troudova Gromada*, organe d'un parti gouvernemental, salua Strouk et Sokolovski, un autre ataman pogromiste, du titre de « chefs de l'insurrection populaire ». 1)

Mabolotny. Les rapports que Petlioura entretenait avec l'ataman
Zordalévitch. insurgé Zabolotny, fameux par ses pogromes, ressort-
Sokolovski. tent de la déposition de V. Morgounenko, lieutenant
Chepel, etc. de la « Division bleue » ukrainienne : étant sur le front contre Dénikine, il eut « personnellement l'occasion de faire franchir le front à des hommes envoyés à Zabolotny » et il assure que ce dernier « recevait des ordres de l'état-major de Petlioura ».

Mordalévitch, élu vers la fin de l'été 1919 « chef du conseil de partisans » de cinq membres dans la région de Radomysl, avait été officier de Petlioura et appartenait au parti des socialistes-révolutionnaires ukrainiens de gauche. Ce « conseil de partisans » avait été créé sur l'ordre du ministre de la guerre du Directoire 2). En avril 1920, Mordalévitch arriva à Kamenets-Podolsk ; il y tint des consultations avec les partis ukrainiens qui soutenaient Petlioura et leur déclara que « la réputation de Petlioura est considérable parmi les paysans ». 3)

Les Ukrainiens considéraient encore comme « un des leurs » et comme un héros le fameux bandit Sokolovski. Ayant reçu la nouvelle de sa mort, la *Troudova Gromada* écrivait : « Le brave ataman de partisans Sokolovski a été tué ; c'était un loyal combattant pour la terre et la liberté, un défenseur des intérêts paysans ». 4) Le même journal, encadré de noir, annonçait : « Au cours de la grande lutte contre les bolchéviks ont péri les camarades Strouk, Sokolovski, Kalioujny, Kozlovski et Tchaïkovski, membres connus du parti (socialiste-révolutionnaire), chefs de l'insurrection populaire » 5).

Aussi l'ataman Chepel, qui se rendit célèbre par ses pogromes, déclara-t-il partout être le partisan du Directoire et de Petlioura. Ayant occupé, le 20 septembre 1919, à la tête de ses partisans, la ville de Pereïaslav, il convoqua les paysans et leur fit la déclaration suivante : « Nous lutterons jusqu'au bout contre la monarchie de Denikine et nous soutiendrons le pouvoir de la République Populaire Ukrainienne et le «petit père» Petlioura » 6).

1) *Troudova Gromada*, N° 53, 1919.

2) Rapport du Comité de partisans ukrainien du district de Radomysl. 28 avril 1920.

3) Procès des membres du Comité central du parti ukrainien des socialistes révolutionnaires. Compte-rendu sténographique, Kharkov 1921, p. 41.

4) Ibidem, p. 29

5) *Troudova Gromada* du 4 septembre 1919, N° 53. La nouvelle de la mort de Strouk se trouva fautive.

6) F. Dotsenko. *Annales de la Révolution Ukrainienne*. T. II, livre V, p. 260.

**Les atamans
et l'armée
de Petlioura**

D'une façon générale, entre l'armée de Petlioura et les bandes de partisans des innombrables atamans, s'étaient établies des relations mutuelles que caractérise innocemment, mais vivement, un rapport de la Section de Vinnitsa au Comité central de secours aux victimes des pogromes, à Mohilev-Podolsk.

« Presque dans tous les endroits, les détachements des partisans ont séjourné. La situation actuelle est telle que, partout où une localité est occupée par l'armée régulière ukrainienne, on nomme commandant militaire l'ancien ataman des partisans, lequel se met à terroriser la population juive. Ce fut le cas par exemple à Ianov et à Litine... La semaine dernière, 50 femmes et jeunes filles furent violées à Ianov... Depuis le 15 mai opère à Litine l'ataman Chepel avec sa bande, qui massacre systématiquement la population juive... Après tout ce qui s'est passé, nous ne comprenons pas la déclaration des autorités (dirigées contre les pogromes), ni le rapport qu'il y a entre les paroles que nous avons entendu prononcer ici par certains ministres et l'impunité dont jouissent Chepel et les autres chefs de bande, hommes qui ne devraient pas, à notre avis, diriger les troupes de la République populaire ukrainienne ».

Habituellement, les atamans des partisans voyaient en Petlioura leur dernier refuge. A Novaïa-Bassagne, dans le gouvernement de Tchernigov, une famille juive réussit, pendant le pogrome, à échapper aux regards de l'ataman Romachko et de sa bande en se cachant derrière une palissade, près de la maison pillée. Ils surprirent les paroles que Romachko disait à ses compagnons : « Eh bien, il faut que j'en finisse encore avec les autres Juifs du district de Kozolets, puis je m'en irai chez le petit père Petlioura » 1).

Les proclamations D'ailleurs les autorités ukrainiennes elles-mêmes
du Directoire se reconnaissaient responsables de l'activité des
aux partisans bandes de partisans et se sentaient obligées de prendre des mesures, quelles qu'elles fussent, pour mettre fin aux pogromes. Dans sa séance du 18 août 1919, le conseil des ministres décida de publier une proclamation spéciale aux détachements des partisans qui se trouvaient au-delà du front des troupes régulières, pour les sommer de lutter contre la propagande anti-juive et contre les excès des pogromistes 2). De telles proclamations ne pouvaient être adressées qu'à des détachements subordonnés aux autorités ukrainiennes et entretenant avec elles des relations quelconques.

Le Directoire a toujours considéré les détachements de partisans comme lui étant subordonnés, et à maintes reprises, leur a désigné des « commandants en chef ». Ainsi un certain Malolitko (nommé

1) Note de B. West, 11 février 1902.

2) V. *Die Lage der Juden in der Ukraine*, édité par la Légation ukrainienne en Allemagne, Berlin 1921.

aussi «le Satan») était-il, selon le témoignage du colonel Iourko Tioutiounik, en juillet 1919, désigné comme commandant en chef de tous les partisans; plus tard, en septembre 1919, c'était l'ataman Wolock qui reçut du Directoire le titre d'«Ataman en chef des partisans». Ledit Wolock devait, selon l'opinion de Tioutiounik, jouir d'une autorité assez considérable auprès de Petlioura, parce qu'il mit sur les proclamations sa signature à côté de celle de «l'Ataman en chef de l'armée ukrainienne» (c'est-à-dire de Petlioura lui-même). Et Tioutiounik conclut avec raison qu'«après avoir lu une telle proclamation, un simple citoyen avait de la peine à comprendre lequel de ces deux atamans était le principal. 1)

Aussi, lorsque Petlioura, en 1920, commença de concert avec les Polonais, une offensive en Ukraine, il adressa, *sous forme d'ordre du jour*, une proclamation aux détachements des partisans répandus par tout le pays; on y lisait ces paroles:

«J'ordonne à tous les partisans, à tous les détachements isolés qui ont été créés en vue de lutter contre nos oppresseurs, les communistes moscovites, de se présenter aux commandants des armées polonaises ou ukrainiennes, où ils seront accueillis avec joie et envoyés pour être réorganisés en unités combattantes permanentes et fortes.

«J'interdis de la manière la plus décisive l'existence de détachements isolés, car je les considère comme un morcellement des forces et un crime contre la patrie». 2)

Pour la grande majorité des nombreux détachements des partisans et de leurs atamans, Petlioura était un drapeau et un centre directeur. C'est au nom de ses principes et en vertu de ses instructions, souvent sous la direction directe d'agents envoyés spécialement par lui, que commença, en été 1919, dans la plus grande partie de l'Ukraine, restée aux mains des bolchéviks, ce mouvement général d'insurrection paysanne qui se prolongea pendant les années 1919, 1920, et une partie de 1921, et qui reçut le nom de «période petliourienne». C'est à cette même période que l'histoire attribuera les 160 à 180 pogromes (suivant le plus prudent des calculs) qui furent organisés par les atamans de partisans, eux-mêmes en liaison avec l'état-major de Petlioura.

1) Iourko Tioutiounik. *La campagne d'hiver de 1919-1920*. Livre I, p. 73. Kolo-meï-Kiev 1923.

2) *Les Dernières Nouvelles*, Paris, 2 juin 1920.



Photographies



Délégation des Juifs d'Ovroutch tuée dans un guet-apens
par l'ataman petliourien Kozyr-Zyrka



Cadavre défiguré de Juif tué par les cosaques ukrainiens
en février 1919 à la gare de Romodan



Boutique juive saccagé par les cosaques pelliouriens pendant le premier pogrome de Jitomir (janvier 1919)



Trois Juifs de passage à Berditchev tués pendant le pogrome (janvier 1919)



Quelques victimes du deuxième pogrome de Jitomir (mars 1919)





Cadavres de Juifs tués pendant le second pogrome de Jitomir (mars 1919)



Cadavres de Juifs tués dans les environs de Felchtine le 17 février 1919



Les premières victimes du pogrome organisé par l'ataman Semossenko à Proskourov, le 15 février 1919.



Un quartier juif de Bogouslav, incendié par les partisans ukrainiens en mai 1919.



Cadavres de Juifs tués à Ivankov par les bandes de Strouk, avant l'enterrement.



9 Juifs tués près de Bogouslav par les bandes de l'ataman Zélény, le 10 août 1919.



ANNEXES

Documents relatifs à l'histoire des pogromes qui
eurent lieu en Ukraine en 1917-1920 sous les
gouvernements ukrainiens.

Les documents cités dans la partie intitulée « Annexes » ont été empruntés principalement aux Archives pour l'histoire des Juifs de l'Est européen, qui avaient rassemblé et classé les matériaux relatifs aux pogromes recueillis ou conservés par diverses communautés et organisations centrales juives ukrainiennes ainsi que par le Comité des Délégations Juives à Paris.

Partout où il n'y a pas d'indication de sources, les documents ont été empruntés aux « Archives » susmentionnées.

Dans tous les autres cas, les sources sont indiquées dans les notes ajoutées aux documents.

Périodes de la Rada Centrale, de l'occupation allemande et du Hetman

(Les pogromes de 1917-18)

Annexe N° 1

PREMIÈRE INTERPELLATION SUR LES POGROMES

faite le 28 novembre 1917 par I. B. Schechtman, délégué de la fraction
sioniste à la Petite Rada

« Bien que le Secrétariat-Général ait, par deux fois, adressé des proclamations à la population de l'Ukraine pour l'engager à mettre fin aux excès antijuifs, qui déshonorent la révolution et la libre Ukraine, et qu'il ait accompagné ces proclamations de catégoriques déclarations sur les mesures de rigueur qui seraient prises en vue de mettre un terme aux crimes de ce genre, la vague de pogromes qui a envahi l'Ukraine ne s'est pas apaisée, mais, au contraire, s'étend et croît, menaçant d'anarchie et de destruction les villes et les bourgs de l'Ukraine.

« De plus de 30 endroits situés dans les gouvernements de Podolie, de Volhynie et de Kiev, nous sont envoyés quotidiennement, par les représentants de la population juive, des télégrammes désespérés nous annonçant le début ou la menace d'un pogrome.

« Ces télégrammes nous peignent la situation tragique de la population juive sans défense, en butte aux attaques et aux pillages de bandes avinées. Les villes brûlent, les boutiques sont pillées, le mobilier des maisons est détruit. Une foule furieuse anéantit, sans merci et sans but, les derniers biens de la masse des travailleurs juifs terrorisés. La vie d'une population sans défense est en grand danger. Les autorités locales sont impuissantes.

« Il n'existe aucune police. Le fait que, malgré les mesures prises par le Secrétariat-Général, la vague des pogromes augmente toujours, prouve que la milice et les unités militaires qui lui viennent en aide sont, en fait, incapables de remplir leur tâche.

« L'horreur de la situation est aggravée du fait que toute la population masculine juive, adulte et valide, se trouve actuellement **aux armées**. Il n'y a personne pour s'opposer aux pogromistes. Il ne reste que des vieillards et des femmes sans défense. Leur vie et leur honneur courent de grands dangers.

« C'est ce que savent et sentent les Juifs mobilisés. Ils ne peuvent rester calmes dans leurs unités, spectateurs passifs des violences qui se commettent. De toutes parts nous arrivent des lettres pressantes de soldats juifs, demandant qu'il leur soit permis de s'organiser en compagnies spéciales pour défendre la vie et l'honneur de leurs pères, de leurs mères et de leurs sœurs. Ils estiment à juste titre que la défense de leurs familles abandonnées constitue leur droit naturel et leur devoir.

« Laissant de côté le principe de la réunion des militaires non-ukrainiens en unités nationales, nous estimons que l'on ne peut refuser aux soldats juifs le droit de créer des compagnies spéciales pour défendre la population juive contre les pogromes.

« Il va sans dire que ces compagnies juives seraient, comme les autres unités, à la complète disposition du Secrétariat-Général pour les affaires militaires.

« Nous sommes persuadés que le Secrétariat-Général prendra des mesures héroïques pour que les autorités mettent un terme aux ruines accumulées par les pogromes et que les compagnies juives à former, agissant de concert avec les unités disciplinées de l'armée révolutionnaire ukrainienne, lui seront un sûr soutien dans cette œuvre.

« En conséquence, la fraction sioniste, profondément émue par les appels désespérés qui lui parviennent de la population juive, pose aux Secrétaires-Généraux de l'Intérieur et des Affaires Militaires les questions suivantes :

« 1. Quelles mesures pratiques ont été prises pour mettre immédiatement fin aux pogromes ?

« 2. Le Secrétariat-Général n'estime-t-il pas possible d'autoriser les militaires juifs à organiser des compagnies spéciales en vue de la protection de la population juive ? »

Annexe N° 2.

LES EXCÈS SUR LES VOIES FERRÉES

A la séance de la Petite Rada du 16 avril 1918, M. I. Grossman, au nom de la fraction sioniste, déposa l'interpellation suivante, concernant les violences antijuives

« Dans les gares de la ligne Kiev-Poltava, depuis le 1^{er} avril dernier, se produisent constamment des pillages, des violences et des meurtres, commis tant par les groupes locaux de « cosaques libres » que par les échelons de passage appartenant aux troupes qui se font nommer Haïdamaks. Ces vexations et ces cruautés, que rien ne justifie, s'exercent presque uniquement sur la population juive. Il arrive à tout moment que les soldats dits

Haïdamaks traînent jusque dans leurs wagons les voyageurs juifs innocents, les y rouent de coups de cravache, puis les jettent en bas des wagons. Chaque jour arrivent à Kiev des témoins et des victimes de ces scènes sanglantes ; ils communiquent à la fraction sioniste des documents et des renseignements précis sur ces événements. Les faits relatés sont en même temps confirmés par les informations de la presse de Kiev et de province.

« Le 8 avril par exemple, à la station de Romodan, les soldats ont publiquement fouetté de verges un voyageur juif qui avait employé le terme de « camarade ». A cette même gare fut battu et dévalisé le Juif Jacob Goldberg. Pour avoir protesté contre les violences et les brimades, furent frappés et ensuite fouettés les voyageurs Vaboulski, de Kiev, et Kanterer, de Krementchoug. D'après les récits des habitants du pays, on trouve jusqu'à ce jour, aux alentours de la gare de Romodan, les cadavres des Juifs tués ou étranglés ; quelques-uns sont mis en terre par l'homme d'équipe Dyrda. Dans les gares voisines ont lieu des pillages et des violences, au cours desquels les autorités, à l'instar du commandant militaire de la gare de Romodan'Douzenkévitch, ne prennent aucune mesure pour protéger la population.

« Un autre centre de violences se trouve à la gare de Grébenka, où sévit une bande de soldats qui se qualifient de « cosaques libres ». Il y a quelques jours, ils ont arrêté dans un hôtel neuf personnes, qu'on a peu après trouvées mortes. A cette même gare, le 9 avril, le voyageur Meier Ianitch fut arrêté, traîné au bureau du commandant, battu et dévalisé, enfin obligé de signer un papier par lequel il renonçait à toute réclamation. Naïvel, résidant à Kiev, relate également des vexations et des pillages. Le 7 février, les « cosaques libres » fouettèrent le rabbin de l'endroit, vieillard de soixante ans, convoqué chez le commandant pour y donner des explications.

« Tous ces cas ne constituent que des faits isolés, empruntés aux nombreuses relations de violences et de meurtres. La population est complètement terrorisée. Les gares de Romodan et de Grébenka sont comme une zone dangereuse où l'on déconseille aux Juifs de pénétrer.

« Encore un fait : après le passage du convoi militaire parti de Kiev le 2 avril, on trouva deux cadavres entre les stations de Brychkovski et de Bérézagne, et trois entre les stations de Péréaislav et de Iagotine. Le 4 avril arriva en gare de Barychevka un wagon où l'on trouva ensuite cinq cadavres de Juifs, étouffés avec des cordes et des courroies, horriblement défigurés ; ils avaient évidemment été jetés sur la voie, car l'un d'eux avait les deux jambes coupées.

« Les violences, meurtres et pillages, dont est surtout victime la population juive et que les autorités laissent se produire, ont pris un caractère chronique qui ramène les Juifs aux malheureux temps du tsarisme. La vie se meurt. La confiance en les autorités baisse de jour en jour et, en même temps, dans toutes les couches de la population croît le mécontentement et la rancune.

« Les faits cités plus haut ne sont pas isolés et ils caractérisent la situation générale, non seulement dans le gouvernement de Poltava, mais aussi dans celui de Tchenrigov ».

Journal « La Pensée Juive » d'Odessa N° 18, du 26 avril 1918.

LES AUTORITÉS AUSTRO-ALLEMANDES D'OCCUPATION ET LES JUIFS

Influence de la population juive sur la troupe

Commandement de la Brigade Impériale
et royale de cavalerie 909-4.
Alexandria.

Au Rabbín de...

Poste militaire 436, le 25 août 1918.

Je suis chargé par le Commandement d'armée de vous faire connaître ce qui suit :

Il est prouvé que certains représentants de la nation juive tentent de pousser nos soldats à commettre des délits :

1. de nature politique,
2. de nature économique (vol, rapine, commerce illégal d'armes, etc.)

On sait combien les Juifs sont solidaires dans leurs sentiments et leurs actes. Afin de remédier aux agissements d'individus isolés et qu'il est le plus souvent impossible de prendre en faute, nous nous voyons obligés d'en rendre responsable la population juive dans son ensemble. A cet effet, que les Juifs raisonnables et bien pensants, qui gagnent leur vie en bourgeois assidus, détournent les mauvais éléments de leurs agissements nuisibles et s'ils ne le font pas, ils se feront les complices de ces éléments et devront en supporter les conséquences.

Les conséquences seront : des contributions imposées aux Juifs, des mesures de rigueur spéciales à leur égard. Si les bons éléments du judaïsme craignent que les anciennes préventions de la population se déchaînent contre eux, il est d'autant plus urgent de mettre fin à ces agissements.

Les rabbins qui, à tous égards, constituent l'organe dirigeant du judaïsme, sont à même de défendre la réputation et la sécurité des Juifs. La foi n'a rien à voir là-dedans.

Annexe N° 4.

EXCÈS ANTIJUIFS SOUS LE HETMAN

Secrétariat Auxiliaire pour les affaires juives

Reçu le 15 juin 1918, № 2860

Dépêche de Belilovka

La police d'Etat de Belilovka, ayant à sa tête son chef Yakovsky, terrorise la population juive, arrête des personnes innocentes, procède arbitrairement à des perquisitions, moleste la population et lui extorque des sommes considérables. Prions envoyer une commission d'enquête.

Signé : le Président **Kordonski.**

Secrétariat Auxiliaire pour les affaires juives

Reçu le 9 juillet 1918, № 26538

Dépêche de Starokonstantinov

Le 7 juillet, à 8 heures du matin, un détachement de la milice de réserve pille, moleste la population juive du village de Kousmine. La population, les enfants fuient. Vingt Juifs ont été emmenés dans le hameau Goloumky. Leur sort nous est inconnu. Implorons aide immédiate ; arrêtez les excès commis par détachement, procédez à une enquête judiciaire.

Signé : **Le Conseil de la Communauté juive**

La période du Directoire et de Petlioura

(Les pogromes de 1919-20)

Les ordres antijuifs des autorités militaires

Annexe N° 6

AU PEUPLE D'UKRAINE

«...Les peuples grand-russien, polonais et ukrainien sont liés par des douloureux souvenirs historiques : ces souvenirs, il faut les oublier le plus vite possible dans l'intérêt des relations amicales. La Russie historique, aussi bien que la Pologne historique, sont mortes pour toujours, et le peuple d'Ukraine ne veut ni ne peut évoquer ces terribles fantômes du passé au nom de la Fraternité, de l'Égalité et de la Liberté de tous les peuples. Le peuple ukrainien entrera dans la famille des peuples libres du monde entier en nation libre et indépendante — telle est sa volonté. En ce qui concerne le peuple juif, le peuple ukrainien l'invite instamment à établir avec lui des relations amicales.

Pour ce qui est de la bourgeoisie juive, l'attitude hostile qu'elle a adoptée envers l'Etat ukrainien et qui est regrettable ne peut faire du bien à personne. Le peuple ukrainien a à présent des amis, mais il ne craint pas ses ennemis.

Chacun recevra ce qu'il aura mérité.

Il est à souhaiter que le peuple juif déclare au plustôt et d'une manière catégorique qu'il marche la main dans la main avec le peuple ukrainien, comme les Juifs l'ont fait sur le territoire de l'Ukraine galicienne.

Il y a beaucoup d'éléments qui, profitant de l'hospitalité du peuple ukrainien, de la protection et de la bienveillance de l'Etat ukrainien, nourrissent envers lui des dessins noirs et trament sa perte. Ces éléments seront les premiers à périr s'ils ne cessent leur activité perfide. Ces éléments doivent quitter volontairement le territoire de l'Ukraine et, plus tôt ils le feront, et mieux cela vaudra.

La lutte contre la trahison envers la République Ukrainienne sera sans merci.

Signé : *Le Bureau d'Information de la République Populaire Ukrainienne*

(L'original ukrainien est conservé aux archives du Secrétariat National juif d'Ukraine.)

ORDRE

Il résulte des nouvelles authentiques qui me parviennent, que la population juive de Belaia-Tserkov et de la région mène une agitation contre le pouvoir du Directoire. J'avertis qu'en cas de manifestation quelconque qui serait le résultat du travail juif, toute la responsabilité incombera à la population juive, comme cela a déjà été le cas à Jitomir et dans d'autres villes d'Ukraine.

Belaia - Tserkov, le 20 janvier 1919

Le Commandant de la garnison

Signé : Colonel **Riachtechenko**

Sous-Lieutenant **Manousski**

ORDRE

Du commandant en chef des armées républicaines de la région de Prilouki
A tous les maires des communes et à tous les commissaires, à porter à la connaissance de toutes les communes.

Au moment où je me rendais pour les affaires de mon service au siège du commandant en chef, Pierre Povtounne, ancien commandant du 29-ème régiment d'infanterie, fit une tentative d'organiser une émeute contre le gouvernement républicain du Directoire. Il pilla le trésor et distribua aux cosaques 90 roubles par tête en vue de les inciter à marcher contre les autorités socialistes. Une partie des cosaques, sous l'influence de l'agitation de certains petits Youpins bolchéviques, qui ont fait de nous un objet de commerce, ont ajouté foi à Povtounne et ont commencé à soutenir « les autorités bolchéviques ». Grâce à mon chef du contre-espionnage, Stiepane Medilkow, et à quelques autres personnes, on a réussi à faire comprendre aux cosaques où est la vérité, et la plupart des cosaques se sont rengés aux côtés du gouvernement socialiste du Directoire et de leurs atamans à la tête desquels se trouve Petlioura.

Signé : Ataman **Gavrichko**

A LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE LA VILLE DE VINITZA

A la suite de votre demande, le commandant du corps d'armée a pris la résolution suivante :

Il est préférable de prendre toutes les mesures :

1) Que les membres de la communauté juive de Derajni ne mènent pas de propagande en faveur du « Sovdep » (1)

2) Qu'on ne prenne aucune mesure pour la défense de la population du district de Létitchef, car dans ce cas, les cosaques ne prêteraient aucune aide. Les cosaques, considérant que les forces armées de Létitchef soutiennent les bolcheviks, les assommèrent. Surtout, organisez vous-mêmes une surveillance et arrêtez tous les éléments suspects et les agitateurs. Ce n'est qu'ainsi que vous prouverez que vous êtes de véritables citoyens de la république populaire d'Ukraine qui reconnaissent et soutiennent le Directoire.

De mon côté, j'ai ordonné de procéder à une enquête sur les événements qui ont eu lieu à Derajni.

Janvier 1919.

Le chef de l'Etat-Major du deuxième corps d'armée de Podolie (signature)

Le chef du département de l'Etat-Major général (signature)

LES PREMIERS POGROMES SOUS LE DIRECTOIRE

Annexe N° 10

Bakhmatch

TELEGRAMME. — Urgent.

Au Chef du Directoire de la République Populaire Ukrainienne, Vinnitchenko, copie au Secrétariat National Juif, Kiev.

De Romny, 7. 1. 1919.

Le 2 janvier, en gare de Bakhmatch-Central, a eu lieu un fait devant lequel pâlisent toutes les horreurs du moyen-âge ressuscitant dans notre mémoire les temps de l'inquisition qu'on aurait pu croire depuis longtemps oubliés. Les échelons des soldats de passage et se trouvant en gare, aidés par la garnison locale, firent descendre tous les Juifs des trains qui passaient leur faisant subir des tortures cruelles. On voulait d'abord les fusiller, ensuite on décida de fusiller les cinquièmes, et l'on commença déjà à faire le choix des victimes ainsi marquées. On décida enfin de s'en tenir à la fustigation. Tous les Juifs furent dévalisés, leurs effets furent confisqués ainsi qu l'argent qu'ils possédaient sur eux. Ils furent tous fustigés et frappés avec des baguettes de fusil sur le corps nu. Cette exécution était commandée par l'ataman du régiment. Beaucoup furent battus jusqu'à perdre connaissance ; certains disparurent, et leur sort est inconnu. En portant ces événements à votre connaissance, nous exprimons notre véhémence protestation contre ces violences révoltantes sur la population juive qui ne doit pas être tolérées dans une république libre et demandons une enquête minutieuse sur les faits et le châtimement des coupables.

Le Conseil de la communauté juive de Romny

(L'original en langue russe est conservé aux archives du Secrétariat National juif d'Ukraine).

(1) Soviets.

Létitchev

DEPECHE URGENTE

Kiev, 3, rue Trekhsviatitelskaïa, au Secrétariat National Juif.

La situation est tragique à Létitchev : on pille, on moleste, on viole les femmes, on arrête, on fouette avec des verges des personnes honnêtes et innocentes ; les autorités civiles prennent des mesures, mais elles sont impuissantes. Sous prétexte de perquisitions on fait des irruptions dans les maisons, même de nuit ; la vie s'est complètement arrêtée. Implorons secours immédiat.

La Communauté juive de Létitchev

(L'original en langue ukrainienne est conservé aux archives du Secrétariat National Juif d'Ukraine).

Annexe N° 12

Bobrinskaïa

TELEGRAMME : au Secrétariat National Juif. Kiev.

De Tcherkassy, 23-1-1919.

Pillages et meurtres en masse continuent en gare de Bobrinskaïa. Jusqu'ici dix corps ramassés à Bobrinskaïa ont été enterrés à Smiela. Autorités de Tcherkassy ont promis de prendre mesures. Faites tous efforts de votre côté pour faire enquêter événements de Bobrinskaïa et y mettre fin.

Conseil de la Communauté juive de Smiela

(L'original en langue russe est conservé aux archives du Secrétariat National juif d'Ukraine).

Annexe N° 13

Aleksandrovka-Foundoukléevka

TELEGRAMME : au Directoire, Au Secrétariat National, Kiev.

De Elisabethgrad, 22-1-1919.

Le village de Alexandrovka-Foundoukléevka détruit par pillages, actes de violence et contributions. A Znamenka, on assassine les voyageurs.

juifs. Mesures urgentes nécessaires pour faire cesser violences. Poursuivre autorités locales, envoyer commission supérieure d'enquête.

Membre du Secrétariat National.

signé : Tlomkin.

(L'original en langue russe est conservé aux archives du Secrétariat National juif d'Ukraine).

Annexe N° 14

Alexandrie

TELEGRAMME : Au Directoire de la République, Au Ministère des Affaires Juives ; Au Secrétariat National Juif. à Kiev.

de Volotchisk. 20-1-1919.

Dans la journée du 18 janvier, onze cosaques furent envoyés par le commandement de la ville de Rovno pour effectuer des perquisitions dans le village d'Alexandrie, arrondissement de Rovno, gouvernement de Volynie. A neuf heures du soir, des coups de feu retentirent de tous côtés et, avec l'aide de la milice locale et du commissaire, commença le pillage du village tout entier accompagné de viols de femmes et d'actes de violence sur les Juifs ; l'orgie a duré jusqu'à deux heures du matin. Demandons protection.

Communauté juive locale.

(L'original en langue russe est conservé aux archives du Secrétariat National juif d'Ukraine).

Annexe N° 15

LE POGROME D'OVROUTCH

Extrait du rapport de l'avocat A. I. Gillerson, délégué du Comité Central de Secours aux victimes des pogromes, à Kiev

...Le 30 novembre 1918, les paysans de la commune de Pokaléev, district d'Ovrouth, se révoltèrent. Ils déclarèrent ne plus reconnaître l'autorité du Hetman et formèrent la République d'Ovrouth. Les officiers volontaires qui protégeaient l'autorité du Hetman à Ovrouth et qui comptaient une centaine de personnes, s'enfuirent sans avoir opposé aucune résistance.

A cette époque-là, l'autorité du Hetman en Ukraine était nulle, et à la tête de cette dernière se trouvait le Directoire de Petlioura.

Sous l'influence des bolcheviks blancs-russiens qui étaient les plus proches voisins des paysans de Pokaléev, des tendances bolchevistes com-

mencèrent à se répandre et des appels bolcheviks se faisaient entendre de plus en plus haut.

Les paysans de Pokaléev nommèrent, comme commandant de la ville d'Ovroutch, un certain Mechtchantchouk, qui, à mon égard, était un anti-sémite et un réactionnaire. Il conclut un accord secret avec les autorités de Petlioura à Korosten, leur fit connaître les tendances bolchevistes des habitants d'Ovroutch et y invita l'unité dite « Détachement de la Mort ».

Ce « détachement de la Mort » s'approcha nuitamment de la ville, cerna les habitants de Pokaléev et les désarma. Les cosaques de ce détachement entrèrent dans toutes les maisons juives pour confisquer les armes. Ils n'y ont pas trouvé d'armes, mais en revanche, ils trouvèrent dans beaucoup de maisons de l'argent et des objets de valeur qu'ils enlevèrent. C'est ainsi que commencèrent les actes de pillage à Ovroutch.

Le 25 décembre un détachement de partisans, ayant à sa tête l'ataman Kozyr-Zirka, entra à Ovroutch. Aux personnes qui vinrent à sa rencontre, ce dernier déclara qu'il était venu pour rétablir l'ordre dans la ville.

Après avoir entendu les déclarations des représentants de la population chrétienne, l'ataman décida d'entrer en contact avec les représentants de la population juive. Dans ce but, il ordonna d'arrêter et de lui amener le rabbin. Le 26 décembre, vers 2 heures de l'après-midi, le rabbin fut arrêté et amené au siège du commandant. Là, on le tint jusqu'à 10 heures du soir et, durant ce temps, il fut l'objet de molestations cruelles des cosaques ; enfin, il fut amené devant l'ataman ; ce dernier l'apostropha d'une manière grossière et après l'avoir questionné lui déclara : « Je sais que tu es bolchevik, que tous tes parents sont des bolcheviks et que tous les Youpins sont des bolcheviks ; eh bien, sache que je détruirai tous les Youpins de la ville, convoque-les dans la synagogue et préviens-les ».

Après quoi on le laissa partir, tard dans la nuit.

Deux autres Juifs, petits commerçants de tabac et d'allumettes, venus du village de Naroditchi, furent arrêtés et amenés devant l'ataman ; là, on les déshabilla, on les roua de coups de nagaïka et on leur ordonna de danser. A l'un on fourra dans la bouche un paquet de tabac et à l'autre une boîte d'allumettes. Kozyr-Zirka en personne assista à cette scène, braquant sur eux un revolver et menaçant de les tuer s'ils cessaient de danser. On les força à se fouetter mutuellement et à baiser l'endroit meurtri ; on les força également à faire le signe de la croix, etc. Après s'être amusés à satiété, les cosaques les chassèrent dans la rue et y jetèrent ensuite leurs vêtements.

La journée du 27 février se passa en pillage dans les maisons juives. Ce jour-là, un détachement de cosaques se rendit dans le village de Naroditchi pour réquisitionner des cuirs ; au retour, ce détachement décida de passer la nuit dans un hameau. Les paysans organisèrent une embuscade et ouvrirent le feu sur eux ; quatre cosaques furent tués et les autres s'enfuirent à Ovroutch ; cet événement produisit une énorme impression sur Kozyr-Zirka et ses partisans et ils quittèrent cette nuit même la ville, se dirigeant vers Korosten. Les paysans de Pokaléev s'emparèrent de nouveau de la ville.

Le 31 octobre, Kozyr-Zirka approcha de nouveau d'Ovroutch avec de

grands renforts et ouvrit le feu sur la ville avec de l'artillerie lourde. Enfin, ses bandes entrèrent dans la ville où ils organisèrent des orgies sanglantes.

Un détachement se dirigea vers le marché où une dizaine de jeunes filles juives furent saisies, traînées à l'hôtel de Faïtelsen et violées de la manière la plus odieuse. Pendant ce temps-là, d'autres cosaques assassinaient les Juifs qu'ils rencontraient ; ils faisaient irruption dans les maisons et y commettaient des meurtres. C'est ainsi que plusieurs cosaques se mirent à courir après un Juif qui se réfugia dans une maison. Ayant fait irruption dans la maison où ils supposaient trouver ledit Juif, les cosaques y trouvèrent le maître de la maison et ses trois fils assis autour de la table. Les cosaques les emmenèrent dans la cour et les y fusillèrent l'un après l'autre. Ils traînèrent dans la rue l'avocat Glosman, vieillard, et son fils, jeune intellectuel, membre de la communauté. Après ils décidèrent de relâcher le vieillard et lui proposèrent de s'en aller. Ce dernier refusa de quitter son fils. Alors les cosaques se mirent à lui asséner des coups de nagaïka et lui crevèrent l'unique œil qui lui restait. Le jeune Glosman fut fusillé sur place. Kozyr-Zirka, à cheval, assistait au meurtre.

Les cosaques se répandirent dans la ville, entrant par groupes dans les maisons, pillant effets et argent, frappant les vieillards, violant les femmes et assassinant les jeunes Juifs. Au cours des deux premières journées, dix-sept Juifs furent massacrés. Alors les vieux Juifs et Juives (les jeunes s'étaient tous cachés) se dirigèrent vers le siège de l'ataman, en poussant des cris et des lamentations. L'ataman consentit à recevoir une délégation de trois personnes. Il exigea de cette dernière que toute la population mâle juive, âgée de 15 à 40 ans, se réunît le lendemain sur la place devant la commandature.

Cette exigence plongea la population juive dans la plus terrible panique. Tout le monde était persuadé qu'on faisait venir la population juive mâle pour la mener à l'abattoir. Toutefois, il était impossible de ne pas obéir à l'ordre. Et le lendemain, tous les Juifs, âgés de 15 à 40 ans, accompagnés de vieillards et de femmes, se présentèrent devant la commandature.

Au bout d'une heure et demie, Kozyr-Zirka arriva en automobile. Les Juifs poussèrent le cri de « Gloire à l'ataman, gloire à l'Ukraine ». Kozyr-Zirka sortit de l'automobile et les harangua en énumérant tous leurs prétendus crimes bolchevistes.

Dans son discours, il dit entre autres choses qu'il avait le droit de massacrer tous les Juifs et qu'il le ferait si un seul cosaque périssait. C'est pourquoi il conseillait aux Juifs que s'il y avait un seul bolchevik parmi eux, de l'étrangler de leurs propres mains.

Lorsque Kozyr-Zirka eut fini sa harangue, les Juifs crièrent « Gloire ». La rabbin lui proposa de faire prêter à tous les Juifs le serment de fidélité à l'Ukraine et de former un bataillon juif pour le mettre à sa disposition. L'ataman répondit qu'il n'avait besoin ni du serment ni du bataillon juif. Il ajouta qu'il permettait aux Juifs de respirer l'air de l'Ukraine, mais qu'il exigeait qu'ils se souvinssent tous de ses avertissements.

Les Juifs s'en allèrent. Ils délibérèrent sur les moyens de s'attirer les bonnes grâces de l'ataman et, ayant recueilli 100.000 roubles, ils les donnèrent à Kozyr-Zirka, pour être distribués parmi les cosaques. Kozyr-

Zirka accepta l'argent et fit remarquer qu'on ne pouvait pas achever beaucoup de cadeaux ; il exigea encore 50.000 roubles. Les Juifs s'engagèrent à recueillir cette somme, mais ayant été dévalisés, ils eurent de la peine à trouver une telle somme. Il fallut faire appel aux petits artisans et aux domestiques qui versèrent leurs économies. Ayant touché ladite somme, Kozyr-Zirka publia un avis dans lequel il blâmait les actes de pillage, mais ces derniers continuèrent à se produire les jours suivants.

Kozyr-Zirka aimait les divertissements. Il réquisitionna l'orchestre juif et l'obligea à jouer à toutes les soirées organisées par les cosaques. Aux sons de cette musique Kozyr-Zirka fustigea un jour deux paysans bolchevistes. Après leur avoir infligé force coups de verge, on les fusilla.

Kozyr-Zirka aimait aussi des divertissements plus raffinés. Un soir on amena chez lui cinq Juifs, dont quatre étaient relativement jeunes et le cinquième avait un certain âge et était obèse. Dans la rue, les cosaques les avaient fait courir à fond de train. Lorsque les Juifs essoufflés entrèrent chez l'ataman, ils le trouvèrent couché dans son lit, déshabillé, et sur un autre lit se trouvait un de ses collaborateurs également déshabillé. On força les Juifs à danser en les fouettant à coups de nagaïka, surtout celui qui était obèse. On leur ordonna également de chanter des chansons juives, mais pas un seul d'entre eux ne savait chanter par cœur. Alors le collaborateur de l'ataman se mit à leur souffler les paroles en yiddich, tandis que les Juifs étaient obligés de répéter ces paroles en chantant. Kozyr-Zirka et son acolyte riaient aux éclats. Ensuite on emmena les Juifs dans une autre pièce où on les affubla de coiffures de clown. On les ramena ensuite dans la pièce où étaient couchés Kozyr-Zirka et son collaborateur, on mit dans leurs mains des cierges et on les fit asseoir sur des chaises et leur ordonna de chanter des chansons. L'ataman et son second riaient à se tordre les côtes, à tel point que le second creva son lit. On força les Juifs à réparer le lit, sur lequel le collaborateur de l'ataman continuait à rester. L'un des Juifs eut un accès de larmes. Kozyr-Zirka lui fit remarquer qu'en pleurant il avait mérité cent vingt coups de verge. Le Juif dit alors : « Dans ce cas je chanterai ». — « Eh bien, lui dit l'ataman, chante ! » Et le Juif recommença à chanter.

Une atmosphère de panique régna dans la ville. On pressentait une nouvelle catastrophe. Les Juifs décidèrent de mourir tous ensemble. Dès le soir, ils se rassemblèrent dans la synagogue. Mais cette dernière était trop étroite pour les contenir tous. On y étouffait. Beaucoup de personnes s'évanouirent. D'autres, ne pouvant plus souffrir la chaleur, brisèrent les vitres et s'enfuirent droit devant eux.

Des cosaques entrèrent dans la synagogue et dévalisèrent les Juifs. D'autres cosaques dévalisèrent pendant ce temps-là les gardes des maisons et en tuèrent un. C'est dans ces conditions que les Juifs d'Ovrouth passèrent la nuit du 15 au 16 janvier.

Dans la matinée du 16, les cosaques répandirent des bruits que le commissaire pour les affaires civiles venu de Jitomir et dans lequel les Juifs avaient confiance, invitait les représentants de la population juive à venir chez lui pour leur communiquer un ordre important arrivé de Jitomir.

Une cinquantaine de Juifs se dirigèrent vers la gare. En cours de

route, ils furent entourés de cosaques qui les pourchassèrent à coups de nagaïka et les forcèrent à chanter le chant rituel juif « Majofès » et d'autres chants. Les malheureux comprirent alors qu'ils étaient tombés dans un guet-apens. Lorsque les Juifs approchèrent de la gare, les cosaques et les officiers qui les cernaient se mirent à les hacher à coups de sabre et tirer sur eux des coups de revolver. Les Juifs se mirent à fuir. Mais d'autres cosaques, embusqués à proximité, ouvrirent le feu sur eux. Trente-deux Juifs furent tués sur place. Il y eut de nombreux blessés. Peu d'entre les Juifs purent se sauver. Lorsque cette hécatombe fut finie, on remarqua parmi les officiers Kozyr-Zirka qui fut salué par les cosaques par ces paroles: « Dieu soit loué, on a fusillé quelques Youpins ».

Cette même nuit, Kozyr-Zirka, menacé par l'avance des troupes bolcheviks, quitta la ville avec ses bandes, se dirigeant vers Korosten.

La domination de Kozyr-Zirka à Ovroutch coûta à la population juive quatre-vingts tués environ ; 1.200 maisons furent saccagées. Par miracle, une quinzaine de maisons à peine restèrent indemnes.

(Archives du Comité Central de secours aux victimes des pogroms à Kiev.)

Annexe N° 16

LE POGROME DE BERDITCHEV

Extrait de la communication de M. D. Liplietz, maire de Berditchev

...Le 5 janvier 1919, à 7 heures du matin, je reçus la visite de M. Souprenenko, directeur du département des affaires criminelles, qui me fit savoir que la ville était menacée d'un pogrome. Il me communiqua que le « Détachement de la Mort » venait d'arriver dans cette ville avec la ferme intention de « châtier » la population juive.

Des bruits se répandaient avec persistance que le « Détachement de la Mort » en arrivant à Berditchev (le 4 janvier) organisa un pogrome en règle à la station de chemin de fer. On déclarait qu'à la suite de ce massacre, un wagon rempli de cadavres et deux autres wagons remplis de Juifs blessés, avaient été découverts ; les victimes de ces cruautés étaient des voyageurs juifs arrachés des trains qui était de passage à Berditchev. Après enquête, ces bruits furent reconnus comme correspondant à la réalité ; on ne réussit pas alors à établir d'une manière exacte la situation des blessés et des arrêtés. Vers midi, le « Détachement de la Mort » entra dans la ville et le massacre commença alors.

C'est la milice qui devint la première victime du pogrome. Elle fut immédiatement désarmée et les miliciens juifs furent assommés d'une manière effroyable (trois d'entre eux furent emmenés à la gare et mis dans le wagon où se trouvaient les Juifs arrêtés et blessés.)

Dans toute la ville le pogrome fut perpétré d'après un plan identique. Le détachement avançait lentement à travers les rues principales de la ville ; de petits groupes s'en détachaient, faisaient irruption dans les maisons où ils se bornaient généralement à piller. Dans des cas rares, ils ne se contentaient pas de piller : ils violaient les femmes et assommaient les hommes ; dans des cas exceptionnels, ils tuaient les Juifs.

Les journaux ne paraissaient pas. Des bruits sinistres remplissaient la ville, qui fut le théâtre d'incursions monstrueuses. Le 9 janvier suivant, le conseil municipal et la communauté juive firent une tentative pour célébrer les obsèques des victimes des pogromes, mais les soldats tirèrent sur la foule qui assistait aux obsèques, et où je me trouvais également : deux personnes furent tuées et trois blessées.

Ce même jour, une délégation du conseil municipal et du commissariat civil composée du maire, de Polotaï, social-démocrate ukrainien, président de l'Union Nationale Ukrainienne de la ville, se rendit à Kiev auprès des autorités centrales. Le 10 janvier, notre délégation rendit visite à Vinnitchenko, président du Directoire. Vinnitchenko prononça en notre présence un long discours sur les devoirs de la démocratie dans la lutte contre les bolcheviks ; à ma question catégorique : « que fallait-il dire à la population de la ville détruite ? », — Vinnitchenko répondit : « Dites à la ville qu'on procèdera immédiatement à une enquête, que les coupables seront punis et qu'on prendra des mesures en vue d'empêcher le renouvellement des pogromes ».

Dans la matinée du 11 janvier, le ministre juif Revoutski et son secrétaire Guerguel eurent, en ma présence, une conversation téléphonique avec Berditchev et Jitomir. Nous apprîmes alors que les Haïdamaks du « Détachement de la Mort », avaient tenu parole et organisé un grand massacre à Jitomir. En ce qui concerne la ville de Berditchev, nous apprîmes qu'une atmosphère de pogrome continuait à y régner, que l'ataman Oskilko ne relâchait pas les personnes arrêtées et n'ordonnait pas d'enquêtes et qu'on parlait ouvertement d'un grand pogrome semblable à celui de Jitomir devant être organisé le 20 janvier.

Au cours des délibérations générales des organisations de Berditchev auxquelles prirent part les représentants des autorités du gouvernement de Kiev, certains détails curieux furent établis : on avait voulu fusiller Souprenenko pour avoir eu des rapports avec le conseil municipal le 5 janvier ; le commandant de la ville et du district avait fait connaître en temps utile aux autorités supérieures, qu'il avait à sa disposition des hommes pour lutter contre les pogromes, mais on leur avait intimé l'ordre de ne pas contrecarrer les actions du « Détachement de la mort ».

Je rendis également visite à Oskilko à Jitomir ; il m'assura, à nouveau, que l'enquête aurait lieu et il me fit savoir que Paliénko — l'ataman du « Détachement de la Mort » qui avait commis des pogromes à Berditchev et à Jitomir — était arrêté.

Paliénko fut bientôt remis en liberté. Le gouvernement n'a pas désigné de commission d'enquête ; tous les coupables des pogromes conservèrent leurs postes. On réussit seulement à établir avec exactitude que Paliénko avait effectivement été envoyé à Berditchev et à Jitomir sur l'ordre de Kovenko, président de la commission suprême d'enquête.

On enregistra à Berditchev 17 tués, environ 40 blessés et mutilés et plusieurs centaines de Juifs dévalisés le 5 janvier.

Signé : **D. Lipetz**

*Maire, Président de la communauté
juive de Berditchev*



LE PREMIER POGROME DE JITOMIR

(8-13 janvier 1919)

Extraits des conclusions de la Commission d'Enquête sur le premier et le deuxième pogromes de Jitomir.

La composition de la Commission.

La Commission d'Enquête sur les pogromes a inauguré ses travaux sous le Directoire, agissant en vertu d'un ordre spécial sanctionné par le Directoire le 3 mars 1919. Aux termes dudit ordre, cette Commission était composée des personnes suivantes : V. V. Polinev, conseiller à la Cour d'Assises d'arrondissement, et S. S. Gorelik, avocat à la Cour d'Appel, tous deux membres du conseil municipal de Jitomir ; S. V. Ivanitski, maire-adjoint ; A. P. Sakovitch, procureur près la Cour d'Assises ; G. B. Roublevsky, conseiller à la Cour d'Assises ; P. T. Redko, juge d'instruction, conseiller général (Zemstwo) ; A. P. Bouillnitzki, représentant du conseil d'arrondissement ; D. Martchevski, représentant du commandant de la garnison ; P. E. Soloviov, juge d'instruction pour affaires d'une importance exceptionnelle ; I. B. Livchitz, délégué du Comité central de secours aux victimes des pogromes ; le Dr. I. O. Rosenblatt ; le professeur de lycée, candidat aux fonctions judiciaires, I. A. Spilberg, représentant de la communauté juive de Jitomir ; B. B. Kimelblatt, représentant du conseil des unions professionnelles et directeur de la bourse du travail ; A. O. Oxman, représentant de l'Union pour le commerce et l'industrie ; le substitut du procureur N. A. Kitz ; N. F. Karasev, et les avocats à la Cour d'Appel, I. P. Ratner et P. B. Pevzner.

Entre le 3 mars et le 1^{er} août, S. V. Ivanitzki, A. P. Sakovitch, A. O. Oxman, D. Martchevski et A. P. Bouillnitzki ont démissionné et ont été remplacés par les personnes suivantes : M. D. Skokovski, avocat à la Cour d'Appel, conseiller municipal ; I. I. Kornitzki, avocat à la Cour d'Appel ; S. S. Bogouch, membre du conseil d'administration de l'Union des métallurgistes ; I. I. Jidlovsky, professeur de lycée, avocat stagiaire à la Cour d'Appel et G. K. Lichterman, représentant de l'Union pour le commerce et l'industrie.

Les conclusions de la Commission.

« ...Après la première occupation de Jitomir par les armées du Directoire, il fut créé dans cette ville un conseil de députés des ouvriers qui agissait d'abord ouvertement, et ensuite secrètement. Les autorités militaires et civiles locales nommées par le Directoire, avaient fait des tentatives d'utiliser ce Conseil (Soviet) pour leurs propres buts et avaient pris toutes les mesures pour le persuader de demeurer sur le terrain professionnel, de ne pas chercher à s'emparer du pouvoir et de ne pas s'occuper de politique. Mais l'effort des autorités resta vain... Non seulement le bolchevisme se propagea parmi les ouvriers, mais il pénétra également dans les milieux paysans. Le Congrès des députés paysans, convoqué le 30 novembre sur l'initiative de N. D. Gladki, directeur du département politique de l'état-major d'Oskilko, avec le concours des autorités civiles et militaires locales du Directoire, s'avéra à tel point pénétré de bolchevisme, que N. D. Gladki, craignant que le Congrès n'adoptât une résolution purement bolchevique, se vit obligé de proposer audit Congrès une résolution à demi-bolchevique, qui fut adoptée. Aux termes de cette résolution, le pouvoir en province doit appartenir aux conseils (Soviets) des délégués des ouvriers et des paysans, mais doit passer entre les mains des Soviets organisés dans toute l'Ukraine, et c'est pourquoi les conseils locaux ne doivent pas s'emparer du pouvoir sur les lieux, mais ils doivent attendre jusqu'à ce que la question du pouvoir soit résolue par le peuple tout entier dans un Congrès du Travail, car si on agissait autrement, le sang pourrait couler. La propagande bolchevique jouissait d'un succès apparent plus grand encore dans les milieux des soldats...

« A la suite du Congrès des représentants de la population rurale, fut créé à Jitomir un Comité unifié des conseils des députés des paysans et des soldats, qui comprenait : 14 représentants du conseil (Soviet) des députés des soldats, 21 représentants du conseil des députés des paysans, et 14 représentants du conseil des députés des ouvriers. Ce Comité exécutif unifié comprenait en tout 49 membres, dont 39 ou 40 chrétiens, et 9 à 10 Juifs. Le conseil des députés ouvriers comprenait des membres juifs où ils étaient même en majorité. Cela s'explique par le fait que la majeure partie des artisans et ouvriers à Jitomir étaient des Juifs. C'est le conseil des députés ouvriers qui était le plus conscient et le plus influent au point de vue des principes, et ses représentants menaient une propagande formelle dans les milieux des soldats qui, de leur côté, cherchaient à exercer leur influence sur la campagne. Mais, en fait, c'est le conseil des députés des soldats qui était le maître de la situation, étant donné que c'étaient les soldats qui constituaient la force armée.

L'attitude des autorités militaires et civiles envers les organisations soviétiques était à double face. Comme les autorités menaient une lutte

contre les bolcheviks, elles avaient l'air de lutter également contre les organisations révolutionnaires à tendances bolcheviques. Mais, d'un autre côté, ces autorités prenaient des mesures en vue de l'organisation du conseil des députés des soldats et prêtaient même leur concours entier au conseil des députés des soldats et au comité exécutif unifié en tant qu'elles espéraient consolider leur pouvoir avec l'aide de ces conseils. C'est ainsi qu'il résulte des dépositions de K. Vozny, commandant de la ville de Jitomir, et de celles de I. N. Vikidanetz, son collaborateur le plus intime, qu'avant même l'organisation à Jitomir du Conseil des députés des soldats, K. Vozny avait décidé, de sa propre initiative, et en vue d'arrêter la débâcle des troupes du Directoire, d'organiser un conseil des députés des soldats. Il envoya, à ce sujet, une dépêche à Kiev en motivant sa démarche par le fait que, vu l'absence de cadres, seul un tel conseil pourrait apporter un principe conservateur dans les rangs des soldats. Kiev envoya une réponse aux termes de laquelle seul le conseil des ministres du Directoire pourrait donner l'autorisation pour l'organisation d'un conseil des députés des soldats. Toutefois, lorsqu'un conseil des députés des soldats fut créé, N. Gladki, directeur du département politique à l'état-major d'Oskilko, se laissa élire au Comité unifié des conseils des ouvriers, des paysans et des soldats en qualité de représentant officiel de l'état-major d'Oskilko, avec un mandat spécial du commandant en chef Oskilko. Gladki mit à la disposition du Comité unifié l'imprimerie du Département Général et non seulement les autorités militaires n'avaient pris aucune mesure pour interdire la propagande bolchevique dans les casernes, propagande qui était menée tout à fait ouvertement et librement, mais elles admirent le principe électif dans l'armée. Les représentants locaux des autorités du Directoire (Gladki) considéraient comme une erreur funeste la non-adhésion aux Soviets de représentants de certains partis socialistes, notamment des mencheviks et du « Bound » (parti ouvrier juif). (1)

« Le succès extérieur de la propagande bolcheviste dans les milieux ouvriers et paysans, ainsi que dans l'armée, détermina une partie des communistes de Jitomir à soulever la question de la proclamation du pouvoir soviétique en Volynie. En même temps, certains groupes des soldats commençaient à exiger avec insistance la transmission du pouvoir aux organisations des soldats. Cette circonstance détermina les communistes qui étaient partisans de la proclamation immédiate du pouvoir des soviets à Jitomir, à soumettre le 3 janvier 1919 cette question à l'examen du Comité exécutif unifié des soviets. Ce Comité résolut affirmativement cette question et décida de lancer un manifeste relatif à la proclamation du pouvoir des soviets à Jitomir. 35 membres du Comité exécutif prirent part à la séance du Comité exécutif unifié qui adopta cette résolution, notamment 21 représentants des soviets des soldats et des paysans et 14 représentants du conseil des ouvriers.

« Le coup d'Etat bolcheviste ne fit pas de victimes...

« Aussitôt qu'on connut dans la ville la décision des soviets de s'emparer du pouvoir, les autorités militaires et civiles locales du Directoire modi-

1) Dépositions de N. Gladki, Vozny, Vikidanetz et Veksman.

fièrent profondément leur attitude envers les conseils. Tandis qu'avant cette décision, Soumnévitch, le commissaire de gouvernement, et Gladki, le représentant du commandant en chef Oskilko, ainsi que le commandant de siège Vozny, faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour entrer en contact avec les chefs des conseils dans le but de les déterminer à prêter leur concours aux pouvoirs du Directoire, toutes ces personnes, aussitôt qu'elles eurent connaissance de la décision du Comité exécutif de proclamer le pouvoir des soviets à Jitomir, quittèrent cette ville, se dirigeant d'abord à Berditchev, et de là à Kiev.(1)

« Le 5 janvier, après l'affichage dans les rues du « Manifeste » du Comité militaire révolutionnaire relatif à la proclamation à Jitomir du pouvoir des Soviets, les unités militaires qui appuyaient les soviets, occupèrent, sur l'ordre dudit Comité, le téléphone, le télégraphe, la gare, les banques ; elles mirent des scellés sur les coffres-forts, et ainsi de suite. Le lendemain, c'est-à-dire le 6 janvier, des bruits commencèrent à courir sur un pogrome organisé à Berditchev par les troupes de Paliénko qui l'avaient occupé, et sur l'avance des armées du Directoire du côté de Berditchev ; ces bruits étaient confirmés par la canonnade qu'on entendait dans la ville. Les pouvoirs soviétiques envoyèrent à la rencontre des troupes du Directoire des détachements soviétiques qui, bientôt, prirent contact avec les détachements Siétcheviks. Selon la déposition d'Abraham Guilinski, vice-président du Comité exécutif du gouvernement de Volynie, les Siétcheviks commencèrent à mener parmi les soldats soviétiques une propagande provocatrice du même genre que devait mener plus tard Sokolovski et Grigoriev, en affirmant qu'ils étaient, eux aussi, partisans du pouvoir soviétique, mais qu'ils étaient hostiles aux « Youpins », qu'ils étaient, eux aussi, des bolcheviks, mais qu'ils étaient hostiles aux commissaires, qu'ils n'occuperaient la ville que pour quelques jours, notamment pour les jours de fêtes, pour piller, et après ils partiraient. Les Siétcheviks ajoutaient, en s'adressant aux soldats soviétiques : « Nous avons seulement besoin de piller ». Les officiers des Siétcheviks menèrent la même propagande provocatrice parmi les soldats. La journée du 7 janvier fut très inquiétante à Jitomir. Sous l'influence des nouvelles relatives au pogrome de Berditchev et des bruits sur la retraite des troupes soviétiques, on commença à parler dans la ville, d'une manière de plus en plus concrète, de la possibilité d'un pogrome. L'inquiétude devint surtout intense vers le soir, alors que certains cas isolés d'excès antijuifs eurent lieu sur différents points.

« Les premières escouades du détachement de Paliénko firent irruption dans la ville du côté de la gare et ils arrivèrent par chemin de fer le mardi, 7 janvier, entre 10 et 11 heures du soir. Paliénko lui-même arriva à Jitomir le mercredi, 8 janvier, mais quelques heures plus tard.(2)

« Le 8 janvier, de bonne heure, on commença à saccager les magasins et les boutiques de la place Alexandre II et du marché. Dès 8 heures du

1) Dépositions de N.D. Gladki, Vikidanetz, Kletchkovski, commandant de Jitomir, E. Eliasberg et autres.

2) Dépositions de Gladki, Weksman, Eliasberg, Goldfeld et autres.

matin, des soldats portant des casques, se mirent à briser les vitres et à enfoncer les portes d'un magasin qui se trouvait au coin des rues Mikhaïlovska et Bolchaïa-Berditchevskaïa (déposition de A. I. Chour). A ce même moment, on saccageait les magasins de la rue de Pétrograd. A cet endroit, la destruction des magasins était perpétrée exclusivement par les soldats des régiments casernés à Jitomir et qui s'apprêtaient à quitter la ville. Le long de la rue de Pétrograd, de nombreux soldats marchaient vers Krochné, portant différents objets qui provenaient, selon toute vraisemblance, du pogrome (1).

« Vers 9 heures du matin, un camion sur lequel se trouvaient des soldats du détachement de Paliénko arrivait sur la place Alexandre II. Ces soldats tirèrent dans la foule qui se mit à fuir. Le camion s'arrêta sur la place et ouvrit une fusillade sur les maisons voisines. C'était le signal d'un pogrome général. (2) A 9 h., le pogrome battait son plein.

« Au centre de la ville, sur la place et dans les rues Bolchaïa-Berditchevskaïa et Mikhaïlovskaïa, une fusillade nourrie et ininterrompue avait lieu. On tirait des coups de fusil et de revolver. De temps à autre, des bruits assourdissants provenant de l'éclatement de bombes se faisaient entendre: on enfonçait les portes et les rideaux des magasins qui résistaient. Des soldats de tous uniformes, portant des casques, des képis et des capuchons rouges, ou bien en civil, mais en plein équipement, sortaient des marchandises et les emportaient. En triant les marchandises dans les magasins, les soldats en jetèrent une partie dans la rue et sur le trottoir. Des groupes de femmes, de jeunes filles et d'enfants, qui y attendaient, se jetaient avidement sur le butin et l'emportaient. A côté des soldats, des civils qui, à en juger d'après leur extérieur, appartenaient à la population urbaine de la banlieue et des faubourgs, ou bien à la classe des fonctionnaires subalternes, ainsi qu'à la population des petits villages et hameaux environnants, prirent également part au pillage. Dans la foule des pillards, on remarquait des personnes qui appartenaient certainement à la classe intellectuelle : des fonctionnaires, des étudiants. Le pogrome était perpétré tranquillement et méthodiquement, comme si les auteurs avaient été sûrs de rester impunis. On saccageait d'après un plan établi une rue après l'autre, un magasin après l'autre. Quand on en finissait avec une rue, on passait dans une autre.

« Les actes de violence et de pillage commis par des soldats, soit nouvellement arrivés, soit se trouvant déjà depuis quelque temps à Jitomir, auxquels venait se joindre la lie de la population, s'aggravaient à chaque instant, sans rencontrer la moindre entrave. Des coups de fusil tirés exclusivement par des soldats et, dans certains cas, exclusivement dans des buts de provocation, se faisaient entendre un peu partout dans la ville. Des groupes de soldats à pied ou à cheval, tantôt laissaient passer des bandes de pogromistes, tantôt les empêchaient de pénétrer dans les rues où avait lieu le pogrome, sans aucun système, mais partout et sans aucune exception, ces groupes de militaires prenaient une part au pogrome qui,

1) Dépositions de A. F. Tockar, ancien inspecteur des contributions.

2) Dépositions de E.B. Eliasberg.

vers le soir, prit des proportions gigantesques. Les portes et les fenêtres des magasins étaient enfoncées à coups de crosse et de hache et, parfois aussi, à l'aide de grenades à main.

« Des théories ininterrompues d'individus en uniforme militaire, ou bien en civil, emportaient les biens pillés. Sous les yeux des représentants du conseil municipal, des femmes étaient entraînées dans les habitations saccagées où on les violait ; cela était prouvé par leur aspect bouleversé.

« Quelquefois, un camion passait dans les rues de la ville, et des groupes^S de soldats le chargeait des marchandises sorties des magasins, après quoi le camion partait, se dirigeant apparemment vers la gare.(1)

« Des soldats de toutes les unités qui se trouvaient à Jitomir prenaient part au pogrome. Toutefois, ce sont les soldats du détachement de siège de l'ataman Paliénko et, plus particulièrement, ceux qui portaient des képis à calotte rouge, qui se considéraient, pour ainsi dire, comme acteurs principaux. Les soldats de Paliénko faisaient des efforts pour ne pas permettre aux autres de piller. Les objets étaient emportés à la gare sur des camions.(2) Les soldats ayant des képis à calotte rouge remplissaient, pour ainsi dire, le service de patrouilles, enlevant aux autres soldats et pogromistes les objets pillés pour se les approprier. Ces mêmes soldats emportaient les biens pillés à la commandature et là, ils en disposaient selon leur choix.(3)

« Durant les deux premiers jours, le pogrome revêtit le caractère de pillage et de brigandage ; il n'y eut pas d'assassinats et d'actes de violence systématiques sur les Juifs. Il y eut des cas de viols et de tentatives de viols commis dans les maisons mêmes qu'on venait de saccager, très souvent sous les yeux des parents, des maris, des frères et des sœurs des victimes ; toutefois ces cas étaient relativement rares et ils étaient commis uniquement par les bandits et les pillards ivres.(4) Au cours de ces deux jours, furent également mis à sac quelques magasins et appartements chrétiens, surtout ceux sur lesquels il n'y avait pas, comme sur un grand nombre d'autres, de croix qui les préservaient du pogrome.(5) On ne remarquait pas d'animosité particulière contre les Juifs et de désir de les insulter et de les brimer. Dans certaines rues, des groupes de Juifs se tenaient près des portes cochères et toutes sortes d'individus passaient près d'eux sans les toucher.(6) Toutefois, des passions antisémites se faisaient jour sur certains points de la ville. C'est ainsi que le témoin M. D. Skokovski vit, dans la journée du 8 janvier, un jeune soldat portant un casque qui pourchassait, rue de Kiev, un vieux Juif, le cinglant sans pitié de sa nagaïka. Ce même témoin fut arrêté à deux reprises dans la rue et forcé de montrer ses pièces, parce qu'on le soupçonnait d'être Juif.

1) Dépôts de A.I. Chour, P.O. Taran, A.S. Pivotski, K.P. Novikov, S.I. Podgorski, I.P. Ratner, A.M. Levtschanovski et autres ; rapport du chef de la milice municipale de Jitomir.

2) Dépôts de E.B. Eliasberg.

3) Dépôts des témoins Levtschanovski et Vikidanetz.

4) Dépôts de Zlata Koun, Schlioma Presman et autres.

5) Dépôts de P.O. Taran et de P. Voronitsin.

6) Dépôt de A.M. Levtschanovski.

« Tel fut l'aspect du pogrome pendant les deux premières journées.

« Mais le dix janvier, le pogrome se déclencha avec une force accrue. Toutefois, le théâtre en était les parties les plus reculées de la ville, notamment, les quartiers Kodenka, la place Senaïa et les faubourgs. Les acteurs de ce pogrome étaient maintenant principalement la lie de la population, les habitants de la banlieue Malevanka et des villages environnants : Psitchi, Levkov et autres. Des petits détachements envoyés, sur la demande du conseil municipal, par le commandant Vozny et qui quelquefois étaient composés de deux ou trois miliciens sûrs seulement, réussissaient à sauver une série de maisons. Mais, des cas n'étaient pas rares où tel détachement envoyé par le commandant Vozny se joignait aux pogromistes.(1)

« Au centre de la ville, le pogrome, qui s'était calmé vers le 10 janvier, revêtit une autre forme : il y eut toute une série d'incursions dans des hôtels particuliers, dans les maisons et appartements habités par des Juifs. Des groupes de soldats et d'individus armés faisaient irruption dans les appartements particuliers et, sous la menace de fusiller les locataires, ils emportaient de l'argent et des objets.

« A partir du 10 janvier, les incursions dans les appartements accompagnées d'actes de brigandage et d'assassinats prirent un caractère général et systématique.

« Des groupes de soldats forts de 5 à 7 individus, quelquefois sous la conduite d'un gradé, faisaient irruption dans les appartements, rassemblaient les locataires, les mettaient « contre le mur », sans excepter les petits enfants, menaçaient de les fusiller, les brimaient, enlevaient tous les objets de valeur, jusqu'aux bagues d'alliance, l'argent et les vêtements, et fusillaient quelquefois des gens tout à fait innocents qui leur avaient livré tout ce qu'ils possédaient.

« Des groupes d'individus armés faisaient le tour de tous les appartements dans certains quartiers, enlevant des objets de valeur et de l'argent aux locataires. Ces soldats étaient pour la plupart porteurs de casques munis de panaches rouges. Certains locataires étaient, sans aucune raison, amenés à la gare, où on les soumettait à des tortures terribles et où on les fusillait quelquefois.

« En envahissant les maisons, les soldats et les officiers déclaraient souvent qu'ils cherchaient des bolcheviks. En s'adressant à des personnes qui n'avaient rien à voir avec les bolcheviks, ils leur disaient souvent : « Tu as voulu le pouvoir des soviets, eh bien ! le voilà le pouvoir soviétique ». Après, ils les menaçaient de les fusiller.(2) Les appartements des Juifs aisés, qui étaient notoirement étrangers au bolchevisme et qui avaient même été arrêtés ou pris en otages par les autorités soviétiques, furent l'objet d'une attention particulière durant le pogrome, surtout de la part des gradés.(3) Il y eut des dizaines et même des centaines de cas de ruine

1) Dépôts de A.I. Chour, P.D. Gladki et autres.

2) Dépôts de Liber Milstein : conclusions de la Commission d'Enquête relative à la participation de Georges P'asdernik au pogrome.

3) Dépôts de A.I. Chour et autres.

complète : des gens pauvres furent détroussés littéralement de leur dernière chemise.(1)

« Beaucoup des Juifs aisés, qui avaient été emmenés de leurs appartements, furent ensuite remis en liberté par les agresseurs. La rançon était exigée soi-disant au nom des pouvoirs légaux, sous forme d'une contribution locale ou d'amende infligée à la population juive pour la participation au mouvement bolchevique ou, simplement, comme preuve de loyalisme à l'égard de l'Etat et des pouvoirs ukrainiens. Ce qui vient d'être dit est prouvé par toute une série de reçus d'une teneur très diverse délivrés aux victimes du pogrome au nom des différents chefs, commandants d'unités, au nom de telle unité ou régiment ou, simplement, de Siétcheviks et de Haïdamaks. Beaucoup de ces reçus sont signés de signatures complètement illisibles ou de noms inventés, ainsi que de noms de régiments et unités inexistantes. C'est ainsi que dans l'appartement de Psakis, qui se trouve rue Hilarionovska, une bande de pillards laissa un mot ainsi libellé : « Des cosaques du régiment Osetinski y ont été et ont reçu la contribution ». Un autre groupe venu plus tard déclara qu'il n'existait pas de régiment Osetinski. Il enleva ce reçu et en laissa un autre ainsi conçu : « Une perquisition a été opérée et rien n'a été trouvé : signé Siétchevik Andrievski »(2). Mais, à côté de ces reçus, il y en avait qui étaient réellement délivrés par des chefs et des commandants d'unités.

« Certaines personnes furent amenées par les soldats à l'Hôtel de France », où on exigea d'elles une rançon sous la menace de mort. Quelques-unes de ces personnes purent verser la rançon et furent relâchées. Mais certaines autres, ne disposant pas des sommes exigées, étaient souvent relâchées, à condition qu'elles s'en procurent. Une partie des prisonniers servaient d'otages et n'étaient relâchés que quand la rançon imposée aux autres fut versée. Certains appartements furent visités, en vue du pillage, par le commandant Dmitrenko en personne, qui ne croyait pas devoir dissimuler son nom.

« Au cours des 11 et 12 janvier, l'activité des agresseurs, aussi bien des soldats que des chefs, et le nombre des arrestations en vue d'obtenir une rançon s'accrurent. Cela doit vraisemblablement être expliqué par le départ imminent du détachement de Paliénko de la ville et le désir d'obtenir le maximum de « revenus ». (3)

Au cours du pogrome qui dura du 8 au 13 janvier, il y eut en tout 53 tués et 19 blessés. Parmi les tués, il y avait des vieillards, des femmes et des enfants. Le montant des dommages occasionnés pendant le pogrome ne peut être défini avec précision, étant donné que les chiffres donnés par les victimes ont un caractère vague. Selon le relevé, opéré par les autorités municipales, les dommages matériels du premier pogrome se montaient à environ 80 millions de roubles. (4) Selon les informations fournies par la milice municipale, 99 % de tous les magasins situés au centre

1) Dépositions des victimes du premier pogrome.

2) Dépositions du témoin Guenia Psakis.

3) Dépositions du témoin A.I. Chour.

4) Dépositions du conseiller municipal A.I. Chour.

de la ville et 75 % de ceux situés dans les autres quartiers (à l'exception du 4^e arrondissement) furent pillés et saccagés.(1)

« Le pogrome dura jusqu'au 13 janvier, et ne cessa que quand il n'y avait plus rien à prendre dans les magasins et quand les pogromistes les plus acharnés considéraient que leurs convoitises étaient pleinement assouvies.(2)

« Passant à la question des preuves que la Commission possède au sujet de la culpabilité, pour participation au premier pogrome, des personnes ayant rempli des fonctions officielles, la Commission d'enquête constate que, dans tous les documents qu'elle possède, le rôle de Paliénko, chef du corps d'armée de choc près de la Commission suprême d'enquête, qui entra à Jitomir le 7 janvier, au soir, attire sur lui une attention toute particulière.(3)

« C'est l'ataman Paliénko, que des témoins appartenant aux milieux les plus différents, caractérisent comme un homme suspect, ayant rempli sous le régime du Hetman les fonctions d'aide de camp du commandant de gouvernement Borkovski et s'étant déclaré républicain après le renversement du Hetman,(4) homme entêté, ignorant complet, fanfaron obtus, incapable de s'y retrouver dans des questions plus ou moins compliquées,(5) pas toujours sobre(6), mais exécutant ponctuellement les ordres et droit, qui, selon l'expression de l'ataman Vozny, exécute les ordres sans réfléchir (« comme un bœuf »), c'est cet homme là qui avait reçu la mission d'écraser le mouvement bolchevique à Jitomir.

« L'ataman Paliénko et le détachement des Siétcheviki, à la tête desquels il se trouvait, arrivèrent à Jitomir, venant de Berditchev, où avait eu lieu un pogrome dont les auteurs principaux étaient les Siétcheviki et les officiers qui les commandaient,(7) ce que ces derniers confirmèrent lors de leur arrivée à Jitomir. C'est ainsi que le commandant de la station de ch. de fer de Jitomir déclara aux représentants du conseil municipal, invités à la gare lors de l'occupation de la ville par les troupes petliouriennes, avoir fusillé à Berditchev, rien qu'à la gare, tant de Juifs, que leurs cadavres remplissaient jusqu'au plafond deux wagons et que Berditchev garderait pendant longtemps encore le souvenir de son activité.(8) Le témoin Abraham Gorinstein, demeurant à Jitomir, mais surpris par le pogrome à Berditchev, échappa au massacre grâce à l'intervention du chef de l'état-major de Paliénko, à qui il avait donné 1.000 roubles et qui l'avait mis dans le train en partance pour Jitomir. Ce chef, dont le nom n'a pas été établi, déclara ouvertement au témoin susmentionné qu'ils se retrouveraient à Jitomir

1) Dépôts de Iatchenko, chef de la milice municipale.

2) Dépôts de I.F. Voronitsin.

3) Ordre de Paliénko à Dmitrenko et Beck.

4) Dépôts de N.D. Gladki.

5) Dépôts de A.I. Chour et K.I. Vozny.

6) Dépôts de S.S. Domanievskaia.

7) Dépôts de A.I. Chour.

8) Dépôts de K.T. Novikov et A.I. Chour.

que son détachement s'y dirigerait de Berditchev et que Jitomir aurait aussi son pogrome.(1)

« La nouvelle que le détachement de Paliénko se dirigeait de Berditchev à Jitomir pour y organiser également un pogrome, avait commencé à se répandre dans la ville, avant même son occupation par les troupes du Directoire. C'est ainsi que quand les échelons de Paliénko se trouvaient encore à Peski, le témoin Pierre Gladki entendit dire à un homme portant l'uniforme militaire, que ces échelons s'en allaient à Jitomir pour « massacrer les Juifs » de même qu'ils avaient déjà « infligé une défaite » à Berditchev.(2) Les soldats du détachement de Paliénko, en cherchant à persuader les troupes soviétiques envoyées contre eux à ne pas engager de bataille, déclarèrent ouvertement qu'ils allaient à Jitomir pour les fêtes pour piller un peu,(3) et ces soldats affirmaient catégoriquement que l'ataman Paliénko les avait autorisés à s'amuser pendant 3 jours.(4) Vikidanietz se rendit, le 8 janvier au matin, à l'état-major et y trouva un soldat du détachement de Paliénko qui venait d'arriver et qui distribuait des objets pillés aux femmes qui se trouvaient avec lui, et lorsqu'il lui posa une question à ce sujet, le soldat répondit qu'on avait autorisé les soldats à commettre un pogrome pendant trois jours ; Vikidanietz ayant exprimé un doute là-dessus, le soldat lui proposa de demander des renseignements à Paliénko lui-même.(5)

« Les déclarations et les actes de Paliénko lui-même et de ses collaborateurs les plus proches confirmaient, dès les premiers jours du pogrome, que les commandants qui détenaient à cette époque tout le pouvoir, non seulement ne voyaient aucun inconvénient au pogrome, mais qu'ils l'encourageaient même.

« Au cours du premier entretien entre les représentants de la municipalité K. P. Novikov et S. V. Ivanitski d'un côté, et l'ataman Paliénko de l'autre, qui eut lieu le 8 janvier au matin, aussitôt l'arrivée de ce dernier à Jitomir, Paliénko déclara que l'Ukraine était entourée de tous les côtés d'ennemis qui étaient, selon lui, les « Youpins », les Polonais, les Russes, les Roumains, le Don et l'Entente, que le mouvement bolchevique était « l'œuvre des Youpins » que « cela ne leur passerait pas comme cela », que le Directoire l'avait chargé de rétablir l'ordre à Jitomir et de châtier la ville, et que le châtiment et l'épuration seraient opérés par lui avec une rigueur implacable. Selon le témoignage de K. P. Novikov, les paroles de Paliénko pouvaient être interprétées dans ce sens qu'il avait en vue d'exercer une justice sommaire sur les Juifs. Ayant demandé des renseignements sur la composition du conseil municipal au point de vue national, Paliénko proposa à S. V. Ivanitski, adjoint au maire, de congédier tous les Juifs et tous les Polonais. Les représentants de la municipalité lui ayant demandé

1) Ibidem.

2) Dépositions de P.D. Gladki.

3) Dépositions d'Abraham Guilinski.

4) Dépositions de S.S. Domanevskaja, A.I. Chour et I.N. Vikidanietz.

5) Dépositions de I.N. Vikidanietz.

de mettre fin au pogrome, Paliénko répondit que, tant que ses détachements ne seraient pas introduits dans la ville, il ne pouvait rien faire.(1) Mais après l'entrée des Siétcheviks du régiment de Paliénko dans la ville, ce dernier ne fit aucune tentative de mettre fin au pogrome. Ce n'est que le 8 janvier, vers 5 heures du soir, que, à la suite de nombreuses et pressantes démarches des représentants de la municipalité, Paliénko leur dit qu'il allait mettre une centaine de cosaques sûrs à la disposition du commandant provisoire de la ville de Jitomir nommé en remplacement du commandant soviétique Vikidanietz arrêté, mais bientôt après relâché.(2) Toutefois, cette dernière promesse de l'ataman Paliénko ne fut pas tenue davantage.

« Le soir du même jour, S.I. Podgorski, représentant de l'Union Nationale Ukrainienne, téléphona à Paliénko pour attirer son attention sur la nécessité de prendre des mesures en vue de faire cesser le pogrome. Dans la conversation avec ce dernier, Paliénko mit en avant une nouvelle raison pour laquelle il lui était impossible d'envoyer des soldats de son détachement, notamment que les Siétcheviks étaient très fatigués, qu'il avait peur d'envoyer ses hommes à la ville parce que le pogrome était « une chose contagieuse » et que ses hommes, ne pouvant pas se retenir, se mettraient aussi à piller. (En réalité tous les Siétcheviks qui voulaient piller, se trouvaient dès le matin dans la ville où ils pillaient). Quand S. M. Podgorski commença à insister pour que Paliénko envoyât immédiatement les hommes les plus sûrs afin de mettre fin au pogrome, ce dernier déclara qu'il enverrait aussitôt une patrouille dans la ville.(3) Mais, cette fois non plus, il ne tint sa promesse.

« Le lendemain, 9 janvier, de bonne heure, le conseil municipal, qui, ne disposant d'aucune force réelle, et n'étant nullement appuyé par les autorités du commandement, se sentait impuissant pour arrêter le pogrome, convoqua une réunion de représentants de l'Union Nationale Ukrainienne, parmi lesquels se trouvaient Poplavski, Podgorski, Levitchanovski et d'autres. La réunion nomma une délégation composée de S.I. Podgorski, A. M. Levitchanovski et D.B. Rjepetski et la chargea d'entamer des pourparlers avec Paliénko en vue de la cessation du pogrome. Lorsque cette délégation fut arrivée à la station, l'un des chefs de l'état-major de Paliénko lui conseilla de causer avec Paliénko dans le wagon occupé par ce dernier, et non pas dans l'appartement occupé par le chef de l'état-major Mantouliak, où cette délégation avait trouvé Paliénko, en ajoutant « qu'ici il y a une telle canaille, qu'il faut avoir peur ». Ayant appris l'arrivée de la délégation, Paliénko l'invita dans son wagon où Podgorski, au nom de l'Union Nationale, le pria de prendre les mesures les plus énergiques pour mettre fin au pogrome, car ce qui se passe dans la ville est une honte pour la République ». Paliénko répondit qu'il comprenait lui-même jusqu'à quel point il était mauvais que la ville fût le théâtre d'un pogrome, qu'il avait

1) Dépositions de P.K. Novikov, A.M. Levitchanovski et A.I. Chour.

2) Ce dernier, avant d'avoir été nommé au poste de commandant soviétique et après, était au service du contre-espionnage près de l'état-major de Vozny.

3) Dépositions de S.M. Podgorski.

déjà désigné un commandant chargé de la défense de la ville, que ses soldats étaient fatigués, que sa tâche consistait à lutter contre les bolcheviks sur le front, qu'il ne pouvait pas fournir des cosaques pour protéger la ville, car cela pourrait amener la violation de la discipline par ces cosaques et leur participation dans le pogrome, qu'il avait déjà donné l'ordre aux autorités municipales de prendre des mesures en vue de rétablir l'ordre et que demain, c'est-à-dire le 10 janvier, ou au plus tard après-demain, il devra quitter Jitomir. Les représentants de l'Union nationale déclarèrent à Paliénko que c'était lui qui devait prendre des mesures pour rétablir l'ordre, car le conseil municipal n'avait à sa disposition ni armes, ni hommes, et qu'il ne pouvait pas organiser la défense de la ville avant la cessation du pogrome. Toutes ces paroles étaient, selon l'expression de A. N. Lev-tchanovski, « comme si l'on jetait des petits pois contre un mur ». (1) Paliénko, selon l'expression de ce même témoin, continuait à répéter qu'il n'entrait pas dans ses attributions de protéger la ville, qu'il avait déjà donné un ordre au commandant et qu'il ne resterait pas plus d'un ou de deux jours à Jitomir. Mais à la fin, Paliénko promit tout de même que, quand ses hommes auraient fini de dîner, il enverrait une patrouille dans la ville, ainsi qu'un camion avec une mitrailleuse, aussitôt qu'il aura reçu de la benzine de Berditchev, car on ne pouvait pas s'en procurer à Jitomir. Or, pendant que Paliénko déclarait à la délégation qu'il ne pouvait pas envoyer de camion avec mitrailleuse, faute de benzine, un autre camion circulait dans la ville, entrait à l'hôpital militaire rue Nikolaïevskaïa et se dirigeait ensuite à la gare pour y déposer les biens pillés. En général, les membres de l'Union Nationale et les représentants de la municipalité eurent l'impression, pendant leur entretien avec Paliénko, que ce dernier se bornait à faire des promesses et qu'en réalité il n'en ferait rien et qu'il n'entrait évidemment pas dans ses intérêts de localiser rapidement le pogrome pour y mettre fin. Ayant donné l'ordre pour que les biens pillés fussent enlevés et emportés au siège de l'état-major et à la gare, Paliénko a, par là même, selon l'opinion du témoin A. M. Lev-tchanovski, définitivement légalisé le pogrome, car à la suite de cet ordre, on pouvait tout à fait ouvertement emporter les objets pillés, sans se cacher, sous le prétexte que les Siétcheviks ne pillaient pas, mais se bornaient à transporter à la gare les biens enlevés aux pillards, conformément à l'ordre de Paliénko. (2)

« Le 9 janvier, dans la soirée, Paliénko se présenta à la Mairie et y tint le discours suivant devant A. F. Pivotski, maire, A. I. Chour et S. S. Domanievskaïa, membres du conseil municipal, et P. M. Dzieval-tovski, membre du Congrès du Travail : « L'Ukraine est entourée d'ennemis de tous les côtés. Ces ennemis sont : l'Entente, Don, Kouban, les Polonais, les Roumains, les Grands-Russiens, les Youpins et les Bolcheviks. Tous les Youpins sont des bolcheviks. Andro a installé ici un marais. J'ai été envoyé ici pour châtier Jitomir. J'ai déjà châtié Berditchev. Rovno, sachant que je dois venir, tremble. Je nettoierai Jitomir à tel point qu'il n'y restera

1) Locution russe qui signifie que les paroles étaient restées vaines, de nul effet.

2) Dépositions de S.M. Podgorski, A.M. Lev-tchanovski et A.I. Chour.

aucun soviet, aucun parti. Il deviendra tout-à-fait propre. C'est la chance de la ville que je ne me sois pas heurté à une résistance. Autrement, je n'aurais pas reculé devant la canonnade de la ville et je n'aurais pas laissé une pierre sur une autre. » Le maire ayant voulu répondre que les Juifs appartenaient à différents partis politiques et qu'il fallait étouffer dans l'œuf le brigandage et le pillage, Paliénko, sans répondre au fond, continua : « J'ai remporté une victoire brillante sous Jitomir, j'ai battu les bolcheviks avec un petit détachement. Je suis plein de décision et on m'a accordé des pouvoirs étendus. Je peux arrêter qui je voudrai, des ministres et le Directoire lui-même. » Pendant que Paliénko tenait ce discours, Antonin Beck, bien connu des habitants de Jitomir, entra dans le cabinet du maire et dit à Paliénko : « Il est temps de partir ». Là-dessus, Paliénko se leva brusquement et partit avec Beck. Selon la déposition du témoin S.S. Domanevskaja, la déclaration de Paliénko donnait l'impression que le pogrome à Jitomir avait lieu avec l'autorisation de ce cernier. Le témoin P. M. Dzevaltovski dit également que tous les assistants avaient l'impression, au cours de la déclaration de Paliénko, que c'était lui l'organisateur du pogrome, que la continuation du pogrome était dans ses intérêts et c'est pourquoi il n'arrêtait pas les bandes déchaînées.(1) Paliénko était accusé directement au siège de l'état-major d'avoir organisé le pogrome(2) et le commandant Vozny considérait qu'il y avait dans les actes de Paliénko des preuves qu'il avait toléré le pogrome.(3)

« Qu'il fût parfaitement possible de mettre fin au pogrome, et en tout cas de prendre des mesures pour y mettre fin, cela est confirmé aussi bien par les dépositions des témoins, que par le fait que dans certains cas, les tentatives isolées de disperser les pogromistes, faites sur plusieurs points de la ville, furent couronnées de succès. C'est ainsi que Vikidaniez témoigna que les pogromes auraient pu être arrêtés par des forces minimales, mais personne ne le faisait.(4) Selon la déclaration de Kletchkovski, lui et cinq soldats dispersèrent sans peine une foule forte de plusieurs centaines de pogromistes. Quand on rapportait cela à Paliénko, il disait : « Bon ». Toutefois, il ne donnait pas le secours qu'on lui demandait pour mettre fin au pogrome.(5) Selon la déposition de Vozny, le capitaine des cosaques Titor dispersait à lui seul des pogromistes armés et obtenait le résultat désiré. Toutefois, tous les efforts tentés par des individus isolés, sans l'appui des autorités militaires à la tête desquels se trouvait Paliénko, ne purent évidemment pas avoir de succès. Abandonnés à leur propresort, ne recevant aucune aide de Paliénko, les individus isolés qui luttèrent contre le pogrome obtenaient des résultats partiels, mais ne pouvaient naturellement pas arrêter le pogrome.

1) Dépositions de A.S. Pivotski, S.S. Domanevskaja, A.I. Chour A.M. Levchtanosvki et P.M. Dzevaltovski.

2) Dépositions de P.D. Gladki.

3) Dépositions de K.I. Vozny.

4) Idem.

5) Dépositions de Kletchkovski, Domanevskaja et Chour.

« D'autre part, le rôle de Paliénko et de son état-major, qui était clair pour tout le monde, démoralisait jusqu'à l'extrême toutes les personnes qui désiraient sincèrement s'opposer au pillage et aux actes de violence, et l'attitude de l'état-major se distinguait aussi par son indécision, ce qui s'explique par le fait que ledit état-major comprenait pas mal de personnes qui avaient des tendances pogromistes et qui prirent même une part active aux pogromes. C'est ainsi que Beck, qui jouait un rôle en vue à la commandature, d'une part, y était de service, tout en n'étant pas chef et, d'autre part, il prenait lui-même une part aux agressions, se promenait à travers la ville sur les chevaux qu'il avait réquisitionnés à la mairie, entraînait dans les appartements des Juifs aisés et participait au pillage.(1) Le siège du commandement était un entrepôt pour les marchandises pillées. Les petits détachements qui se trouvaient à la disposition du commandant étaient composés de gens qui n'étaient pas sûrs. Il y eut des cas où, envoyés pour lutter contre le pogrome, ils se joignaient aux pogromistes, d'autant plus qu'ils étaient abandonnés à eux-mêmes et voyaient que beaucoup de chefs prenaient ouvertement part au pogrome, que les autorités militaires supérieures, représentées par Paliénko, n'exerçaient aucune repréaille, et que tous ceux qui participaient au pogrome demeuraient impunis. Les démarches faites auprès de la commandature pour obtenir des secours, aussi bien avant le retour à Jitomir de Vozny, revenu de Kiev avec le commissaire de gouvernement Soumniévitch le 9 janvier, mais qui n'assuma ses fonctions que plus tard, qu'après que Vozny assumait réellement ses fonctions, n'aboutirent presque jamais à des résultats quelconques. C'est ainsi que lorsque le témoin Guénia Psakis demanda des secours à la commandature, on lui posa la question : « Vous êtes Juive ? » Le témoin répondit qu'elle était Juive, mais qu'elle n'était pas bolchevik. Alors le représentant de la commandature, qui la recevait, réitéra sa question : « Mais vous êtes Juive ? » Le témoin répondit : « Malheureusement pour moi, je suis Juive ! » Plus tard, ce même représentant de la commandature qui parlait avec Psakis dans le téléphone lui déclara qu'il y avait un ordre de massacrer les Juifs. Ces dernières paroles décidèrent le témoin à raccrocher l'appareil, car elle comprit qu'il était inutile de demander des secours à la commandature.(3)

« Vozny lui-même joua, durant le pogrome, un rôle équivoque. D'un côté, il fit preuve, durant le pogrome, d'un esprit de décision, se promenant à travers la ville durant les derniers jours du pogrome et dispersant les pogromistes. Mais, d'un autre côté, il s'entoura d'éléments suspects et même criminels qui, sous ses propres yeux, commettaient des actes criminels, tandis que lui restait impassible,(1), ce qui devint surtout évident, après le pogrome.

« En ce qui concerne l'état-major de Paliénko, beaucoup de chefs de

1) Dépositions de P. Gladki, Domanievskaïa, Chour, Voronitsin et autres.

2) Affaire de l'assassinat de Psakis.

3) Dépositions de Voronitsin, Rosenblatt et Ratner.

ce dernier prirent une part directe au pogrome. C'est ainsi que le chef d'état-major Mantouliak était, selon la déposition de Nicolas Gladki, un individu jusqu'à tel point suspect, que lorsqu'il voulut entrer à l'état-major d'Ossetski, il n'y fut pas admis.(1) Il y a des indications selon lesquelles le chef Dmitrenko précité, qui extorquait ouvertement de l'argent dans les appartements juifs, partageait son « butin » avec Mantouliak.(2) Lorsque les représentants de l'Union nationale ukrainienne communiquèrent à Mantouliak que Dmitrenko avait personnellement détourné Ratner et certaines autres personnes, Mantouliak arrêta net Podgorski qui téléphonait avec lui, nota son nom, et lui ordonna de se présenter immédiatement à la gare. Toutefois, Podgorski ne se décida pas à s'y rendre, car l'entretien qu'il avait eu avec Mantouliak et avec les autres membres de l'état-major, le persuadèrent, ainsi que ses amis, que Paliénko était entouré, selon l'expression du témoin Levitchanovski, d'un « ramassis de bandits ». Ayant été arrêté, Mantouliak simula une « maladie psychique » et s'évada de l'hôpital.(3) Nicolaïenko, autre officier de l'état-major, extorqua personnellement, au directeur de la Banque d'Azov, une rançon pour le relâcher ; d'ailleurs l'arrestation avait été faite précisément dans le but d'obtenir une rançon.(4) Vers la fin de son séjour à Jitomir, quand l'activité criminelle de Dmitrenko était devenue suffisamment claire, Paliénko délivra le 12 janvier, à Dmitrenko et à Beck, l'ordre N° 21 d'ouvrir le coffre-fort de Bronfman, et les individus susmentionnés enlevèrent de ce coffre-fort non seulement 5780 couronnes, mais aussi une montre en or.(5) Par la suite, Paliénko expliqua, quand on l'interrogeait à ce sujet à Vinitza, qu'il avait confisqué le contenu du coffre-fort de Bronfman parce qu'il avait besoin de cet argent pour l'entretien de ses soldats. Or, cette explication est démentie par le fait que cette somme ne suffisait nullement pour entretenir les soldats, et, deuxièmement, par le vol de la montre en or au sujet duquel Paliénko ne put donner aucune explication.(6)

« S'étant convaincu que Paliénko ne désirait prendre aucune mesure pour arrêter le pogrome, et que les officiers et les soldats de Paliénko prenaient eux-mêmes part au pogrome, les représentants de la municipalité commencèrent à faire des démarches pour que Paliénko et son détachement quittassent Jitomir. Après de longues insistances, Paliénko déclara qu'il quitterait Jitomir le 13 janvier.

« Bientôt après, Paliénko et son état-major partirent, en emportant tout un wagon d'objets pillés qui furent retrouvés dans son train à Rovno.(7) Par la suite, Paliénko expliqua à Vinitza que les objets qui avaient été trouvés dans son train avaient été enlevés par lui aux pogromistes pour

1) Dépositions de N.D. Gladki.

2) Dépositions de N.D. Gladki, I.P. Voronitsin et A.I. Chour.

3) Dépositions de Gladki, Levitchanovski, Voronitsin et autres.

4) Dépositions de A.F. Pivotski et A.M. Levitchanovski.

5) Affaire N° 11 et autres.

6) Dépositions de K.P. Novikov et I.M. Guiterman.

7) Déclarations de A.F. Pivotski, Podgorski, Levitchanovski, Chour, Novikov et Guiterman.

être restitués aux victimes du pogrome. Toutefois, cette affirmation est démentie par le fait que Paliénko avait sorti tous ces objets de Jitomir, ce qu'il n'aurait certainement pas fait s'il avait eu l'intention de les restituer aux victimes ; la restitution n'a, d'ailleurs, pas été faite.

« L'attitude des pouvoirs imprimèrent au pogrome, qui eut lieu du 8 au 13 janvier, un caractère spécial, qui le distinguait des pogromes commis sous le régime tsariste (à Homel, à Kichinev et dans d'autres localités). Aux pogromes, qui avaient eu lieu à cette époque-là, avaient participé principalement les habitants de ces localités ou bien les paysans des localités environnantes, tandis que les pouvoirs étaient accusés d'inactivité, de carence. Or, dans le pogrome qui eut lieu à Jitomir, ce sont les soldats et les officiers du détachement de Paliénko qui prirent la part la plus active. Le pogrome eut lieu sous le drapeau de la lutte contre les bolcheviks. Or, ce ne fut qu'un prétexte artificiel pour organiser le pogrome, c'était pour ainsi dire l'idéologie du pogrome. En réalité, le pogrome n'avait pas un caractère antibolcheviste, mais bien un caractère antijuif.

« Les éléments qui avaient provoqué le pogrome ou qui l'avaient organisé, avaient profité des événements des cinq à sept janvier, c'est-à-dire du soulèvement bolchevique, pour développer une propagande pogromiste sous le prétexte de la participation des Juifs au mouvement bolchevique. Or, ce n'est pas ce mouvement, mais bien l'attitude des autorités, d'une part, et le désir de la populace et des soldats du détachement de Paliénko de s'enrichir, de l'autre, qui étaient les causes principales du pogrome. En dehors des preuves données plus haut, cela est démontré par le fait que les personnes qui n'avaient aucun rapport avec la proclamation du pouvoir soviétique et qui étaient même des adversaires notoires de cette proclamation, ont été soumises à des arrestations et, en général, à des châtiments dans la but d'obtenir un rançon. Quant au personnel du commandement, du détachement de Paliénko, et, en général, des autorités, ils prirent part au pogrome ou bien y contribuèrent par tel acte ou tel autre, soit pour en tirer des profits matériels, soit pour les raisons politiques ou autres. Il est vraisemblable que le pogrome était nécessaire aux autorités, comme une soupape de sûreté. Elles voulaient empêcher l'énergie populaire, qui fermentait dans les larges masses, de glisser à gauche, vers le bolchevisme et la lutte contre le Directoire et c'est pourquoi elles dirigèrent cette énergie populaire vers la ligue de moindre résistance : contre la population juive. »

L'original a été signé par S. Bogouch, président de la Commission ; P. Soloviev et Lifschitz, vice-présidents; Michel Skokovsky, secrétaire ; N. Karassev, J. Ratner, J. Kornitsky, V. Poliniey, J. Jidlovski, G. Roublevsky, M. Kitz, membres.

Annexe N° 18.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE KIEV SUR LES POGROMES

La séance du Conseil Municipal de Kiev du 17 janvier 1919 fut consacrée à deux questions d'actualité : les actes de banditisme à Kiev et les pogromes en Ukraine. Le compte-rendu de cette séance n'a pas paru dans

les journaux pour les raisons que l'on devine et ne fut publié que le 31 janvier suivant dans le journal *La vie Juive* paraissant à Odessa.

Le conseiller municipal Alexandrov a fait un bon rapport où il cita des détails effroyables sur les pogromes qui avaient eu lieu à Berditchev, à Jitomir et dans toute une série d'autres villes et villages d'Ukraine. Le rapporteur a communiqué au conseil municipal le contenu du mémorandum soumis au Directoire par les représentants des partis socialistes juifs et ukrainiens. Ce mémorandum déclare, d'une manière explicite, que dans certaines localités les pogromes ont eu lieu, non seulement grâce à l'inactivité, mais aussi avec la participation ouverte des unités militaires ukrainiennes. Il résulte du rapport que, durant les derniers jours, les pogromes dépassent considérablement, selon leur caractère et le nombre des victimes, les pogromes perpétrés du temps du tzarisme.

Le conseiller municipal Soukovin a proposé d'envoyer une délégation au Directoire pour lui déclarer que les pogromes ont lieu sous le couvert des ténèbres dont le Directoire s'est entouré en interdisant à la presse et à la société de dire la vérité sur ce qui se passe. La délégation du conseil municipal doit tâcher d'obtenir la création immédiate d'une commission d'enquête sur les pogromes avec la participation de représentants des organisations spéciales et des partis socialistes et l'autorisation, pour la presse, de parler ouvertement de ces événements.

Le conseiller municipal Zaroubine a indiqué que des bruits alarmants se répandaient déjà à Kiev au sujet de la possibilité d'un pogrome dans la capitale ukrainienne. C'est pourquoi il faut que le conseil municipal pose au Directoire une question catégorique : « Qu'advient-il de la ville de Kiev » ? Il faut organiser l'auto-protection pour que Kiev ne voie pas se renouveler les horreurs dont Berditchev et Jitomir ont été le théâtre.

Le conseiller municipal Guinzbourg a souligné que, tandis qu'il existait en Ukraine sur le papier une autonomie nationale personnelle, des milliers de cadavres mutilés de Juifs gisent dans les rues des villes et villages de l'Ukraine.

Le conseil municipal a adopté ensuite à l'unanimité une résolution de protestation dans laquelle il exigeait une enquête immédiate, sévère et impartiale sur les événements tragiques et l'adjonction de représentants de la population en vue de découvrir les coupables immédiats et les instigateurs, pour les traduire devant les tribunaux et pour indemniser, sur les fonds de l'Etat, les victimes pour les dommages qu'ils ont subis du fait des pogromes.

Fait caractéristique : tous les conseillers municipaux ukrainiens étaient absents pendant les délibérations sur ces deux questions.

Annexe N° 19

MEMORANDUM

Du Secrétariat National Juif d'Ukraine

A M. le Ministre de la Guerre de la République Populaire Ukrainienne

Comme complément au mémoire ci-joint, le Secrétariat National Juif croit devoir esquisser les mesures qui doivent être prises immédiatement par les autorités dans le but d'empêcher ou d'arrêter les pogromes.

1. Il faut empêcher toutes manifestations émanant du pouvoir central qui, en lançant contre la population juive ou contre telle fraction ou telle autre de celle-ci l'accusation globale d'avoir une attitude hostile à l'égard de la République Populaire ukrainienne, d'être imbue de tendances anarcho-bolchevistes, appuient et propagent l'agitation pogromiste dans la province.

2. Il faut nommer et envoyer immédiatement sur les lieux des commissions d'enquête pourvues de pleins pouvoirs extraordinaires et auxquelles doivent absolument participer des représentants des organes électifs de la population juive (Le Secrétariat National juif et la communauté juive), afin d'enquêter sur les actes commis et de faire traduire en justice les coupables. De telles commissions doivent en premier lieu se rendre à Berditchev, Jitomir, Sarny-Korosten, Ovroutch-Bakhmatch et dans le gouvernement de Podolie (district de Litinsk).

3. Des fonds devront être alloués par la Trésorerie pour dédommager la population juive ayant souffert des pogromes, des pertes subies. La distribution de ces sommes devra être faite en collaboration avec les représentants des organes centraux et locaux de la population juive (Le Secrétariat National juif et la communauté juive).

4. Devront être destitués et traduits en justice tous les agents du gouvernement coupables d'avoir organisé des pogromes ou de les avoir tolérés. Il faut rendre publics tous les cas de punition infligée à ces fonctionnaires.

Un département spécial, pourvu de pleins pouvoirs extraordinaires, doit être créé près du ministère de la guerre pour la lutte contre les excès pogromistes. Le Secrétariat National juif doit avoir la possibilité de s'adresser à ce Département dans tous les cas où l'intervention immédiate des autorités est nécessaire afin de faire cesser ou de prévenir un pogrome.

Outre ces mesures d'ordre général, le Secrétariat National juif vous prie, Monsieur le Ministre, de donner l'ordre pour que soient prises les mesures suivantes dans un nombre de villes où elles sont urgentes en vue d'arrêter ou de prévenir des manifestations pogromistes :

1. Télégraphier à Léitchev (gouvernement de Podolie) pour que soient destitués et traduits en justice l'ataman Chtcherbliouk et son adjoint, l'officier Boïko, qui terrorisent la population juive ; donner les ordres nécessaires au commissaire local pour qu'il prenne toutes les mesures pour la cessation du pogrome.

2. Ordonner au commandant de la ville de Prilouki (gouvernement de Potlava) au chef Pavliouk et aux cosaques du « régiment de la Mer Noire », sous peine de la plus sévère responsabilité, de mettre fin aux actes de violence et de pillage perpétrés sur la population juive, ainsi que de cesser de lancer contre les Juifs l'accusation générale d'être des bolchevistes.

3. Ordonner au commandant du village de Zgourevka (gouvernement de Poltava), et aux cosaques du « régiment de la Mer Noire », de cesser les actes de violence sur les Juifs et de révoquer l'ordre relatif à la perception de la contribution de 15.000 roubles dont ils ont été frappés.

4. Laisser à Jitomir, conformément au désir exprimé par les autorités municipales et appuyé par le commandant, la garnison régulière forte de 700 soldats de la milice galicienne du régiment portant le nom d'Oskilko afin de maintenir l'ordre dans la ville.

5. Destituer et traduire en justice le commandant de la ville d'Ovrouatch (gouvernement de Volynie), Kozyr-Zirko qui s'est distingué par ses meurtres, ses pillages et ses brimades sur la population juive ; faire révoquer l'ordre relatif à la perception de la contribution de 100.000 roubles dont la population juive a été frappée.

6. Destituer et traduire en justice le commandant de la station Bo-brinskaïa, sous la direction duquel des assassinats et des pillages de Juifs ont encore jusqu'ici lieu à ladite station.

7. Prendre ces mêmes mesures à l'égard du commandant de la station Sarny, où des actes criminels semblables sont aussi commis.

8. Ordonner aux autorités locales du village de Tcherniakhov (gouvernement de Volynie), sous peine de la plus sévère responsabilité, de prendre immédiatement des mesures décisives afin de faire cesser les pogromes qui continuent depuis quelques jours déjà.

9. Ordonner à l'ataman Lozniouk de révoquer immédiatement l'ordre relatif à la contribution imposée aux Juifs du village de Gornostaïpol (gouvernement de Kiev) qui se monte à 150.000 roubles, du village de Ivanovka (gouvernement de Kiev) qui se monte à 85.000 roubles et de la ville de Tchernobyl (gouvernement de Kiev) qui se monte à 500.000 roubles.

10. Ordonner au Chef du Bureau d'Information de détruire la « Proclamation à la population juive » affichée au village de Felchtine, qui porte notoirement un caractère de provocation et dans laquelle la population juive est accusée d'avoir « égaré les paysans, en leur conseillant de ne pas porter leur argent à la caisse d'épargne ».

11. Ordonner aux autorités de la ville de Radomysl de prendre les mesures les plus sévères pour faire cesser l'agitation pogromiste menée dans cette dernière ville et les localités environnantes.

12. Donner les ordres nécessaires concernant le « Détachement de la Mort » dont le passage est marqué par les pogromes de Berditchev et de Jitomir et destituer et traduire en justice l'ataman Paliénko et les autres officiers de ce régiment, coupables d'avoir organisé des pogromes ou de les avoir laissés se développer.

13. Ordonner à l'état-major du régiment des Zaporogues qui, d'après les renseignements que nous possédons, se trouve à l'heure actuelle à Korosten, de cesser immédiatement, sous peine de la plus sévère responsabilité, les meurtres, pillages et actes de violence perpétrés sur la population juive.

Toutes ces mesures sont absolument nécessaires et urgentes. Le Comité National Ukrainien est certain que vous ferez tout, Monsieur le Ministre, pour que ces mesures soient mises à exécution.

Kiev, janvier 1919.

(L'original est conservé aux archives du Secrétariat National juif d'Ukraine).

Annexe N° 20

APPEL DU DIRECTOIRE SUR LES POGROMES

« Dans certaines localités de l'Ukraine, des groupes de cosaques commettent des actes de violence sur les Juifs. Il résulte de renseignements vérifiés que les cosaques ont agi sur l'instigation d'agents provocateurs — des

partisans du Hetman, des Volontaires, ainsi que des hommes se disant « bolcheviks ». Ils ont fait cela pour souiller l'armée républicaine d'Ukraine, pour provoquer contre les cosaques ukrainiens la haine dans le pays, pour fomentier des troubles et des excès et pour rétablir ainsi l'ancien Etat des grands propriétaires et de la bourgeoisie. Quelques-uns de ces agents provocateurs et pogromistes ont déjà été arrêtés et exécutés. D'autres ont été traduits devant les cours martiales.

Le Directoire engage les cosaques de l'armée populaire et tous les habitants honnêtes à arrêter ces agents provocateurs et tous ceux qui incitent aux excès, et à les livrer immédiatement au Tribunal Militaire. Il avertit catégoriquement les contre-révolutionnaires, partisans du Hetman, qui se couvrent du masque de « républicains » et leur déclare que quiconque osera lever la main contre l'honneur de l'armée du peuple travailleur et révolutionnaire d'Ukraine sera sévèrement châtié. Le Directoire fait appel à toute la population démocratique juive pour l'engager à lutter énergiquement contre les éléments anarcho-bolchéviques de la nation juive qui manifestent leur hostilité envers le peuple travailleur et l'Etat ukrainiens ; car ces éléments fournissent la possibilité aux partisans du Hetman et à leurs agents provocateurs de mener une agitation démagogique contre le judaïsme tout entier qui n'a rien à voir avec le bolchévisme et de créer des malentendus pénibles entre les Ukrainiens, vrais défenseurs de tout le peuple travailleur, et de la démocratie juive qui n'a pas de tendance anarcho-bolchévique et qui reste fidèle à l'état ukrainien.

Le Président du Directoire,
signé : **Vinnitchenko.**

Les Membres :

Signé : **Makarenko, Schvetz, Petlioura, Andrievsky.**

(Cet appel a paru le 11 janvier aux journaux de Kiev).

Annexe N° 21

RESOLUTION CONTRE LES POGROMES EN UKRAINE

adoptée le 12 janvier 1919 par la Petite Assemblée Nationale juive à Kiev.

« Vu le rapport du Secrétariat National sur les démarches qu'il avait entreprises au sujet des pogromes, et la communication de la délégation de la communauté juive de Berditchev sur les événements dont cette ville avait été le théâtre ;

« Considérant que les actes de violence commis sur les Juifs continuent à être perpétrés malgré les promesses rassurantes des autorités et que la terrible vague de pogromes s'étend et submerge avec une violence accrue les villes et bourgades peuplées de Juifs ;

La Petite Assemblée Nationale déclare :

1) La population juive d'Ukraine élève une protestation véhémement contre les actes de violence et les crimes barbares qui sont commis contre les Juifs dans diverses villes et bourgades de la République Populaire d'Ukraine à peine constituée.

2) Ces actes présentent un danger de mort non seulement pour la po-

pulation juive, mais pour l'existence même du jeune Etat ukrainien.

3) La Petite Assemblée Nationale proteste en même temps contre le fait que les événements sanglants sont transformés en « secret de l'Etat » et qu'il est interdit de publier des nouvelles à ce sujet.

4) La déclaration du Directoire ukrainien au sujet des pogromes est absolument insuffisante au point de vue étatique et elle est susceptible d'aggraver l'inquiétude qui règne parmi la population juive.

5) La population juive réitère sa demande que les autorités prennent des mesures urgentes et décisives pour endiguer immédiatement la vague pogromiste dans le pays entier.

6) L'Assemblée Nationale fait appel à la Démocratie ukrainienne tout entière pour qu'elle s'élève contre les monstrueux crimes commis sur la population juive.

Annexe N° 22

COMMENT PALIENKO A ÉTÉ PUNI

I.

Arrestation de Paliénko

Le haut commandement des armées de la République Populaire d'Ukraine a reçu les dépêches suivantes datées du 17 janvier et portant le N° 4130-430 :

« 1) Je porte à votre connaissance que j'ai fait arrêter aujourd'hui le commandant du corps d'armées de choc Paliénko au sujet duquel un avis avait déjà été envoyé en dehors de ceux mentionnés dans le télégramme précédent. Dans le train de Paliénko on a trouvé des objets en argent, en or, etc. Je suis en train de désigner une commission d'enquête ».

Le 17 janvier 1919, signé : Colonel **Oskilko**

« 2) Je porte à votre connaissance que le chef du régiment de Paliénko, Mantouliak, a été arrêté à Jitomir pour des faits relevant du droit commun et que le commandant de son état-major, Nicolaïeff, s'était fait verser par Mantouliak 100.000 roubles de pot-de-vin pour mettre en liberté Rabine et consorts. Nicolaïeff a disparu, Paliénko avait relâché de sa propre autorité le général Levitzki, accusé de complicité avec le général Tchistiakof, accusé, lui, de haute trahison, passage à l'ennemi, dilapidation et pillage du trésor de l'Etat. En général, sur le nom de Paliénko et de son détachement pèse un cauchemar d'actes criminels. D'autre part, ce détachement ne vaut rien pour la bataille contre un ennemi tant soit peu organisé, il s'occupe principalement de pillage : la preuve en est fournie par la bataille qui a eu lieu sous Dobrovitz. Paliénko lui-même ne comprend absolument pas la tactique militaire, et c'est pourquoi je lui ai ordonné de se mettre avec ses soldats à la disposition du commandant du corps de siège Konovaletz. Je vous prie de nommer une commission spéciale d'enquête pour examiner le grand nombre d'actes criminels commis par ce détachement car cela ne doit pas exister dans une armée républicaine ».

Signé : Colonel **Oskilko**

Après avoir reçu ces renseignements, l'ataman en chef a ordonné la nomination d'une commission d'enquête et le châtimement des coupables selon les lois martiales ».

Le chef du bureau de l'ataman principal
(signature)

Annexe N° 23

II.

La glorification de Paliénko

Extrait de la Conclusion de la Commission d'enquête sur le premier et le deuxième pogromes de Jitomir.

«...En même temps, l'ataman Paliénko, après avoir été arrêté à la suite du pogrome de Rowno, sur l'ordre du commandant en chef Oskilko, fut bientôt relâché, malgré qu'on ait trouvé dans son wagon une grande quantité d'objets pillés. Les témoins K. P. Novikov, membre du conseil municipal de Jitomir, et I. M. Guiterman, délégué des comités panukrainiens de secours aux victimes des pogromes et des opérations militaires, déclarent que, lors de leur séjour à Vinitza, où ils avaient été envoyés en qualité de délégués pour différentes affaires, et où siégeait à ce moment-là le Directoire, Revoutski, le ministre des affaires juives, leur proposa, ainsi qu'à F. Nirenberg I. Solodar et E. Krasny, délégués de Berditchev, d'avoir une entrevue, par son intermédiaire, avec Kovenko, président de la Commission Suprême d'Enquête et commandant de la ville de Vinitza, dans le but d'établir les noms des coupables du pogrome de Jitomir et de Berditchev. Guiterman et Solodar se prononcèrent contre cette proposition de Revoutski, étant donné que Kovenko était, selon Guiterman, responsable des sévices et des actes de terreur commis lors de l'arrivée de Petlioura et des Allemands et qu'il était considéré, d'une manière catégorique, comme assassin du Président de l'Union des Combattants Juifs. Toutefois, le lendemain, à l'heure du déjeuner, quand Novikov, Guiterman, Nirenberg, Solodar et Krasny se trouvaient au restaurant de l'Hôtel « Savoie », où logeaient alors la plupart des ministres du cabinet du Directoire, Revoutski accourut et commença à les presser pour qu'ils se rendissent le plus tôt possible dans sa chambre. Guiterman, Nirenberg, Krasny et Novikov se rendirent dans la chambre de Revoutsky, qui se trouvait dans le même édifice que le restaurant. Ils trouvèrent dans la chambre de Revoutski un civil et 4 militaires, dont l'un était l'ataman et les autres des chefs du «Détachement de la mort». Revoutski ouvrit la séance par un discours un peu long, prononcé en langue ukrainienne. Il indiqua les grandes tâches devant lesquelles se trouvait l'armée ukrainienne, l'influence démoralisatrice des pogromes, et déclara en terminant que les rumeurs de la participation des troupes ukrainiennes au pogrome ternissaient le renom des autorités, et que si ces rumeurs se confirmaient, cela signifierait que lui, Revoutski, comme membre du gouvernement, était également coupable du pogrome, c'est pourquoi il voudrait que les représentants du «Détachement de la mort» éclaircissent devant les représentants des villes éprouvées jusqu'à quel point toutes ces rumeurs étaient fausses. Le deuxième orateur fut un chef

galicien, qui indiqua les bons rapports qui existaient entre lui et les Juifs, en ajoutant qu'il avait, à Lwow, beaucoup d'amis parmi les intellectuels juifs, qu'il ne s'était pas trouvé à Jitomir au moment du pogrome, mais qu'il a été envoyé par Kovenko pour établir les coupables du pogrome. Selon sa déclaration, Paliénko s'était trouvé à la gare et disposait de trop peu de forces pour mettre fin au pogrome, qui avait commencé avant son arrivée à Jitomir. Ce chef affirmait que Paliénko avait arrêté le pogrome le troisième jour au centre de la ville, mais que le pogrome continuait dans les faubourgs parce qu'il n'y avait pas suffisamment de forces pour les y envoyer. Selon la déclaration du dit chef, Paliénko avait arrêté le pogrome en employant des mesures très rigoureuses, notamment en faisant fusiller beaucoup de pogromistes, et ce chef montrait des cartes de visite des bandits fusillés. Le chef déclara ensuite que le pogrome avait été organisé par les unités qui s'étaient déclarées bolcheviques, conjointement avec des Juifs qui prirent une part considérable au pogrome.

« Kovenko prit la parole après ledit chef. Ayant commencé son discours selon la déposition de I. M. Guiterman, dans une très grande excitation et colère, mais en tâchant de se contenir, il donna ensuite libre cours à sa colère et finit son discours avec des exclamations hystériques. Kovenko déclara qu'il savait déjà avant que son régiment (Kovenko parlait tout le temps de « son régiment »), qui est la gloire de l'armée ukrainienne, n'était pas coupable et qu'on voulait noircir sa renommée dans des buts déterminés. Kovenko souligna à maintes reprises que c'était les Juifs qui avaient pris la part la plus active au pogrome et il les accusait de vouloir saper l'idée nationale de la renaissance de l'Ukraine et qu'ils sympathisaient avec les autres partis. En s'adressant à Revoutski, il lui dit que son attitude le révoltait encore davantage, car ce dernier appartenait au même parti que feu Boroukhov, qui avait inculqué, à lui Kovenko, les idées nationales, en ajoutant qu'il savait qu'au cours d'une séance du cabinet des ministres Revoutski l'avait accusé d'être l'auteur du pogrome.

« Après le discours de Kovenko, Guiterman, Krasny et Nirenberg se mirent à poser des questions au chef galicien et à Kovenko. Guiterman indiqua que deux jours avant le commencement du pogrome de Jitomir, notamment lundi, le Comité du « Volkspartei »(1) avait reçu à Kiev une lettre de son membre Hofman qui avait été terriblement malmené à Fastov par le régiment qui se dirigeait vers Berditchev et Jitomir et qu'il n'avait échappé à la mort que parce qu'on le croyait déjà mort et que quand il gisait par terre, il entendit dire à des soldats du régiment qu'ils s'en allaient à Berditchev et à Jitomir pour « donner une leçon aux Youpins ». Et Guiterman ajouta que la lettre sur le pogrome imminent à Jitomir était reçue à Kiev avant même ce pogrome. Guiterman demanda en outre au Galicien, qui avait fait une enquête sur le pogrome de Jitomir, s'il connaissait l'existence d'un document délivré par Paliénko au bandit Beck et à un autre individu, en vue de toucher une somme à la Banque d'Azow. En réponse à cette question, l'ataman qui se trouvait dans la pièce et qui était Paliénko lui-même, commença à proférer des excuses confuses, en disant qu'il n'avait pas d'argent pour l'entretien de son détachement et c'est pourquoi il avait

1) Parti populaire juif.

pris pour quelques jours de l'argent dans le coffre-fort qui se trouvait dans la Banque Azow et Don. Après Guiterman, Nirenberg prit la parole. Sur un ton véhément, elle raconta en détail le rôle de Paliénko et de ses soldats dans le pogrome de Berditchev et indiqua que Paliénko et ses soldats étaient les organisateurs du pogrome. Nirenberg était tout le temps interrompue par Paliénko, Kovenko et les autres. Krasny rapporta les paroles de Solodar, adjoint au maire de Berditchev, que Paliénko avait déclaré dans cette ville, dans un endroit officiel, qu'il se rendait à Berditchev pour « châtier les Youpins ».

« Guiterman prit de nouveau la parole et, selon la déposition de témoins, son discours produisit une véritable explosion. Si, avant, la réunion avait le caractère de délibérations très animées, après, tout fut bouleversé. Tous les assistants se levèrent brusquement, pâles d'émotion, et se mirent à crier. Guiterman demanda à Paliénko : si, en réalité, il n'avait pas suffisamment de forces pour mettre fin au pogrome dans la ville, comment expliquer le fait que 17 hommes furent tués à la gare, c'est-à-dire à l'endroit même où se trouvaient Paliénko et tout son état-major ? Après ces paroles de Guiterman, Kovenko, selon la déposition du témoin, se leva brusquement, la figure sanguinaire et frappant des poings sur la table, il s'écria « Nous avons massacré, nous massacrons et nous massacrerons. Cette nuit même, 50 hommes seront pendus à Vinitza. Nous avons envoyé notre régiment à Jitomir et à Berditchev et nous autres, nous savons dans quel but nous l'avons envoyé. Quand le régiment quittait Kiev, il était tellement pressé qu'il renversait tous les fiacres rue Krechtchatik, et ce régiment savait pourquoi il était tellement pressé. C'est mon régiment ! Il est la gloire de l'armée ukrainienne. Si Paliénko n'avait pas été arrêté, nous n'aurions pas rendu Kiev. Maintenant que Paliénko est en liberté, il le reprendra. » Je suis chef de gendarmes et je n'en rougis pas ». Lorsque Revoutski essaya d'arrêter Kovenko, et déclara qu'il voulait réhabiliter l'armée ukrainienne, Kovenko ne le laissa pas continuer, et s'écria : « Je n'ai pas besoin de vos réhabilitations ». Les répliques d'un jeune chef âgé de 22 à 23 ans, qui avait une figure de dégénéré et de criminel caractérisé, qui encourageait, selon la déposition de Guiterman, par ses regards Kovenko, produisirent sur les témoins l'impression la plus terrible : quand Kovenko disait qu'à Jitomir on ne massacrait que les bolcheviks, ce chef le confirmait en racontant que, lorsque le détachement de Paliénko approchait de Jitomir, 2 Juifs avec des barbes » comme cela » (et le témoin montrait avec la main la longueur des barbes) surgirent des tranchées, et lorsque le chef leur demanda pourquoi ils tiraient sur les Siétcheviks, les Juifs à barbe répondirent qu'ils détestaient l'Ukraine et alors, terminait le chef : » Je les ai transpercés avec la baïonnette ». Ensuite, le chef confirma la participation des Juifs au pogrome, et il raconta qu'il avait lui-même fusillé trois Juifs qui transportaient des objets pillés. Il affirma aussi avoir trouvé chez deux Juifs amenés à la gare des tracts contre le Directoire. Nirenberg ayant demandé ce qu'il avait fait de ces deux Juifs, le chef répondit : « Je les ai hachés en morceaux ». Le témoin Guiterman, ainsi que les autres, eurent l'impression, après cette séance, que Kovenko, qui avait envoyé à Jitomir et à Berditchev le détachement de la commission suprême d'enquête,

à la tête duquel se trouvait Paliénko, avoua directement avoir organisé les pogromes à Jitomir et à Berditchev.

« I. M. Guiterman ayant demandé le lendemain au ministre des affaires juives du Directoire, dans quel but il avait convoqué la réunion qui avait eu lieu la veille dans sa chambre, Revoutski répondit qu'il voulait établir qui était le véritable auteur du pogrome. Guiterman lui ayant demandé s'il avait établi ce fait, Revoutski répondit : « Les pogromes furent organisés par Kovenko ». Il résulte de la déposition du témoin K. P. Novikov que lorsque ce dernier fit observer dans la pièce de Revoutski que le pogrome avait commencé à Jitomir avant l'arrivée de Paliénko, Kovenko l'interrompit en déclarant qu'il n'avait besoin d'aucun argument, car il était absolument clair pour lui que dans cet état de choses, il ne pouvait être question de la participation de Paliénko au pogrome.(1)

« Après l'entretien dans la chambre de Revoutski décrit plus haut, Paliénko bénéficia d'un non-lieu, selon la décision personnelle de Kovenko, président de la Commission Suprême d'Enquête. Un autre auteur en vue du pogrome, le capitaine des cosaques mentionné plus haut, qui extorquait de l'argent aux locataires de la maison № 3, rue du Théâtre, remplissait à Vinitza les fonctions de chef de sûreté à l'hôtel où logeaient, après l'évacuation de Kiev, tout le personnel du Directoir et tous les ministres (1) ».

1) Déposition de K. P. Novikov et I. M. Guiterman.

Les pogromes de février 1919

Annexe N° 24

LE POGROME DE PROSKOUROV

Extraits du rapport de l'avocat A. I. Hillerson, délégué du comité central de secours aux victimes des pogromes à Kiev.

...Dix jours avant le pogrome, arriva à Proskourov la brigade des cosaques Zaporogues des troupes de la République ukrainienne, portant le nom de l'ataman général Petlioura et commandées par l'ataman Sé-mossenko. En même temps arriva le 3^e Régiment des Haïdamaks. Ainsi que le déclara Sémossenko, ces deux unités arrivaient du front pour prendre du repos à Proskourow et y tenir garnison.

« Il faut dire que, dès l'apparition du 3^e Régiment des Haïdamaks, les Juifs commencèrent à s'inquiéter. Ces soldats avaient un air de défi et l'on assurait qu'ils avaient déjà pris part à des pogromes. En ce qui concerne le soulèvement bolcheviste projeté, personne en ville n'en savait rien. Ce n'est que deux jours avant le 15 février que Kara-Jélezniakov, chef de la milice, informa Ioffe qu'il avait entendu dire qu'un coup d'Etat se préparait à Proskourov et que l'état-major du commandant assurait qu'on avait déjà choisi les membres du futur pouvoir bolcheviste, dont Ioffe serait le chef. Celui-ci, inquiet, convoqua les membres des fractions socialistes, y compris les bolcheviks. Les deux représentants du parti communiste présents à la séance déclarèrent qu'en effet un soulèvement était en préparation et que le futur pouvoir était déjà en formation. Les autres fractions protestèrent et é mirent l'opinion qu'un soulèvement n'aurait comme effet que de réduire les socialistes à l'impuissance et de provoquer le massacre des Juifs. A quoi les bolcheviks répondirent que le soulèvement se produirait au même moment dans toute la Podolie et que les insurgés de Proskourov auraient pour eux une partie de la garnison et 16 villages voisins prêts à leur venir en aide. Ils ne donnèrent aucune précision sur le soulèvement projeté.

« A 6 heures et demie du matin, on entendit tirer et le soulèvement commença.

« Le premier soin des bolcheviks fut de s'emparer de la poste et du télégraphe, et d'arrêter le commandant Kivertchouk, qu'ils considéraient, non sans raison, comme un réactionnaire dangereux et un antisémite. Ils établirent leur état-major dans un des appartements de la maison Trachtenberg, au centre de la ville, dans la rue Alexandre. Une partie d'entre eux se rendirent dans les casernes du 15^e Régiment de Belgerod et du 8^e Régiment de Podolie. Ils réveillèrent les soldats pour leur annoncer que le soulèvement avait commencé et que les organes du pouvoir

bolcheviste étaient déjà en formation. Ils proposèrent aux soldats de marcher contre les troupes de Petlioura, concentrées dans des wagons aux abords de la gare. Les soldats se plaignant de ne pas posséder de mitrailleuses, il leur fut répondu que les paysans en avaient et qu'ils approchaient déjà de la ville pour participer au soulèvement. Alors les soldats bolchevistes arrêterent leurs officiers, ainsi que ceux de leurs camarades qui s'opposaient au mouvement. Ils s'emparèrent des armes du régiment et se mirent en marche vers la gare. Arrivés là, ils ouvrirent le feu sur les wagons où se trouvaient les Haidamaks et les autres cosaques. Mais, lorsque ces derniers sortirent des wagons et que les soldats virent le grand nombre de leurs adversaires, ils se retirèrent dans leurs casernes. Les cosaques les y poursuivirent et commencèrent à tirer sur les casernes. Alors les soldats prirent la fuite dans la direction de Felchtine et de Iarmolinty, où un de leurs détachements avait été déjà envoyé pour y provoquer un mouvement bolcheviste. De là, ils se dispersèrent de tous côtés et échappèrent ainsi à leurs adversaires. Cette retraite des soldats témoigna de l'échec du soulèvement.

« L'ataman Sémossenko, en plein accord avec Kivertchouk, revêtit les fonctions de chef de la garnison.

« Il célébra son avènement en régaland les Haidamaks d'un banquet, où la vodka et le cognac coulèrent à flots. Au dessert, il leur fit un discours pour leur dépeindre la malheureuse situation de l'Ukraine, leur rappeler leurs exploits militaires et leur déclarer que les plus redoutables ennemis du peuple ukrainien et des cosaques sont les « Youpins » ; leur propre salut et celui de l'Ukraine, ajouta-t-il, exigeaient le massacre des Juifs. Il leur fit jurer qu'ils rempliraient ce devoir sacré et qu'ils égorgeraient la population juive ; mais ils devaient en même temps promettre par serment de ne pas piller les biens des Juifs, le pillage étant indigne d'un cosaque. Sur l'étendard, les cosaques jurèrent qu'ils massacreraient, mais qu'ils ne pilleraient pas. Un lieutenant ayant proposé de faire payer une contribution aux Juifs au lieu de les massacrer, Sémossenko le menaça de le faire fusiller. Il se trouva un capitaine pour déclarer qu'il ne permettrait pas à son escadron de massacrer des gens sans défense. Ce capitaine, qui avait beaucoup de relations dans le gouvernement de Petlioura, fut alors envoyé en dehors de la ville avec son escadron. Les autres cosaques, rangés en ordre de bataille, musique en tête et suivis de leurs ambulances, marchèrent sur la ville et, arrivés au bout de la rue Alexandre, ils se dispersèrent dans les rues adjacentes, uniquement peuplées de Juifs.

« La population juive, dans sa masse, *n'avait pas été informée* du soulèvement **bolcheviste**. Habitée, depuis un certain temps, aux fusillades de tout genre, elle n'avait pas attaché d'importance particulière aux coups de feu tirés le matin. *C'était le jour du sabbat* : les Juifs dévôts étaient allés dès le matin à la synagogue, y avaient prié et, rentrés chez eux, avaient fait le repas traditionnel. Suivant l'habitude, beaucoup d'entre eux s'étaient couchés après le dîner du sabbat.

« Répandus dans le quartier juif, les cosaques, par groupes de 5 à 15 hommes, entraient dans les maisons de l'air le plus tranquille, mettaient sabre au clair et commençaient à massacrer les habitants, sans distinction

d'âge ou de sexe. Ils tuaient les vieillards, les femmes, les enfants et même les nourrissons. Non seulement ils frappaient à coup de sabre, mais ils se servaient aussi de leur baïonnette. *Ils n'employaient leur fusil* que lorsque leurs victimes se sauvaient dans la rue ; alors les balles sifflaient. Quand le bruit du massacre se répandit parmi les Juifs, ils se cachèrent dans les greniers et les caves ; mais les cosaques les tiraient en bas des greniers pour les tuer ; il jetaient des grenades à main dans les caves.

« D'après le témoin Schenkman, les cosaques tuèrent dans la rue, près de leur maison, son frère cadet, puis pénétrèrent dans la maison et fendirent le crâne à sa mère. Les autres membres de la famille s'étaient cachés sous les lits ; mais lorsque son petit frère vit sa mère tuée, il sortit de dessous le lit et embrassa son cadavre. Le vieux père ne put se tenir alors de sortir également de dessous le lit ; un des cosaques l'abattit de deux balles. Puis ils se mirent à transpercer de leurs baïonnettes ceux qui se trouvaient sous les lits. Schenkman eut la chance d'échapper au massacre.

« Le témoin Marants raconte que, dans la maison de son ami Averbuch, 15 personnes furent tuées et 4 blessées grièvement. Quand il demanda aux voisins chrétiens de l'aider à bander les blessés, une seule paysanne y consentit, les autres refusèrent. Le témoin Mme Griegberg raconte qu'elle vit, de sa fenêtre, une bande forte d'une vingtaine de Haidamaks s'arrêter devant la maison Khasselev, située en face de chez elle : quatre d'entre eux se séparèrent des autres pour entrer dans la maison Schiffman ; ils n'y restèrent que très peu de temps et, en sortant, nettoiyèrent avec de la neige leurs sabres ensanglantés. On trouva dans cette maison 8 personnes tuées. Une autre partie de cette bande entra dans l'Hôtel de France voisin ; le vieux patron s'en échappa, poursuivi par les cosaques, suivis à leur tour par des enfants et des vieillards qui les imploraient.

« Dans la maison Semelman 21 personnes furent tuées et deux blessées. Les Haidamaks s'avancèrent en rang de bataille avec deux mitrailleuses. Ils étaient accompagnés d'une infirmière et d'un homme portant le brassard de la Croix-Rouge, qui se trouva être le Dr. Skornik, chef du service sanitaire.

« Dans la maison Blechman, furent tuées 6 personnes, dont une d'un coup de sabre qui lui fendit le crâne en deux. Une jeune fille fut blessée à la partie postérieure du corps, sa robe ayant été relevée à cet effet.

« Dans la maison Krotchak entrèrent 8 personnes qui commencèrent par briser toutes les vitres. Cinq pénétrèrent dans l'appartement, trois restèrent dans la rue. Ceux qui étaient entrés saisirent le vieux Krotchak par la barbe, le traînèrent vers la fenêtre de la cuisine, d'où ils le précipitèrent vers leurs camarades restés dans la rue ; ceux-ci le tuèrent sur place. Puis la vieille mère fut tuée, ainsi que ses deux filles ; une demoiselle qui était en visite fut traînée par les cheveux dans une autre pièce, d'où elle fut jetée dans la rue ; elle y fut sauvagement tuée. Puis, rentrés dans la maison, les cosaques firent plusieurs graves blessures à un garçon de 13 ans, qui fut par la suite frappé de surdité complète. Ils firent de même 9 blessures à son frère aîné, au ventre et dans le flanc, après l'avoir étendu sur le cadavre de sa mère ; ils lui portèrent encore deux blessures en s'écriant : « Cette fois, nous les avons tous eus ».

Dans la maison Zozoulia fut tuée une jeune fille qu'on tortura longtemps. Un garçon reçut plusieurs blessures et fit le mort. La mère proposa de l'argent aux meurtriers mais ils répondirent : « Nous n'en voulons qu'à votre vie ».

« Le massacre se prolongea de deux heures à cinq heures et demie du soir. Il aurait sans doute continué jusque tard dans la nuit, si le commissaire Taranovitch, qui n'était pas initié à tous les plans de Sémossenko et de Kivertchouk, n'eut pris horreur de la sanglante tragédie déchainée sur la ville. Il courut chez Sémossenko et le conjura de mettre fin au massacre. Mais l'autre ne prêta aucune attention à ses paroles. Alors Taranovitch se rendit au télégraphe et, par fil direct, informa les autorités du gouvernement, à Kamenetz, de ce qui se passait à Proskourov. On lui indiqua de Kamenetz la résidence du commandant du front Chapoval ; Taranovitch le fit demander par fil direct et lui fit part des événements, ainsi que de sa conversation avec Sémossenko. Chapoval télégraphia sur le champ à l'ataman Sémossenko l'ordre de mettre fin au massacre. L'ordre fut porté par Taranovitch lui-même, et Sémossenko déclara : « Bien, c'est assez pour aujourd'hui ». Un signal de trompette annonça aux Haïdamaks la fin du massacre. Ils s'assemblèrent alors en un lieu désigné d'avance et de là, en rangs serrés, se rendirent en chantant à leur cantonnement de la voie ferrée.

« Il faut rendre une justice aux Haïdamaks : fidèles à leur serment, ils massacrèrent sans merci, mais *ne pillèrent pas*. Dans plusieurs maisons, on leur offrit de l'argent : ils déchirèrent les billets en petits morceaux. S'il y eut des cas de pillage, ce fut l'exception. Mais, de concert avec les Haïdamaks, d'autres cosaques encore massacrèrent les Juifs ; ils appartenaient surtout à l'escadron de Kivertchouk ; des miliciens se joignirent également à eux. Ces gens-là, que ne liait aucun serment solennel, ne se contentèrent pas de massacrer, ils pillèrent aussi. D'une façon générale cependant, les pillages eurent lieu au cours de la nuit, après la fin du massacre. Ce ne fut pas un pillage au sens propre du terme, mais plutôt le vol des objets restés pour ainsi dire sans propriétaire, puisque des familles entières avaient été égorgées. A ces scènes de pillage prirent part des cosaques, des soldats, des miliciens et des habitants, de même que des condamnés qui avaient été relâchés, selon toutes probabilités, sur l'ordre de Kivertchouk lui-même : le but de cette mesure était apparemment de lui permettre, le cas échéant, de rejeter sur cet élément criminel la responsabilité des événements. Sur l'ordre du même Kivertchouk, la milice fut désarmée. Ne restèrent armés que les miliciens qui aidèrent les Haïdamaks à massacrer les Juifs.

« Par une étrange ironie du sort, les maisons où tout avait été massacré se distinguaient à leurs fenêtres brillamment éclairées. En voici la cause : presque toutes les maisons de Proskourov possèdent l'électricité, étant donné que cette dépense y est peu élevée. Les Juifs dévôts, qui forment la majorité à Proskourov, observent la règle qui interdit d'éteindre les feux le samedi ou, plus exactement, dans la nuit du vendredi au samedi ; c'est pourquoi ils ne ferment pas les commutateurs. La lumière brûle ainsi jusqu'au matin, moment où le courant est coupé ; elle se rallume d'elle-même le samedi soir au retour du courant. Après l'affreuse journée du sa-

medi 15 février, les Juifs n'allumèrent pas de lumière. Aussi les lampes brûlaient-elles avec d'autant plus d'éclat dans les maisons où toute la famille avait péri. C'est à ces lumières que se guidaient les pillards. Il y eut des malentendus, car ils entrèrent parfois dans des appartements occupés par des chrétiens, au cours de la nuit de samedi à dimanche. C'est de ces incidents que parlent les témoins Verkhola et le Dr. Stavinski.

« Le témoin Verkhola et le Dr. Stavinski, président du conseil municipal, déclarèrent que ce ne fut que tard dans la soirée qu'ils eurent connaissance du massacre ; ensemble, ils parcoururent les rues à pied. Ils virent une quantité de cadavres abandonnés ; ils pénétrèrent également dans les appartements éclairés, où les habitants gisaient égorgés. Dans le but d'organiser des ambulances pour les blessés, ils entrèrent dans plusieurs pharmacies ; mais ils y rencontrèrent le Dr. Skornik, dont nous avons déjà parlé et qui réquisitionnait tout le matériel de bandage pour les cosaques ; il affirmait que ces derniers avaient parmi eux de nombreux blessés venant du front, affirmation qu'aucun fait ne confirma. Il est clair que ce matériel était confisqué pour que les blessés juifs ne pussent l'utiliser. Accompagné d'une sœur de charité et de deux infirmiers, ce Dr. Skornik prit une part active au massacre. A un moment donné, une autre sœur de charité, indignée, lui cria : « Que faites-vous donc, vous avez pourtant le brassard de la Croix-Rouge » ? Il arracha alors son brassard, le jeta à la sœur et continua à massacrer.

« J'ai étudié le dossier de l'instruction et je dois déclarer que le Dr. Skornik y est dépeint comme un des plus actifs participants du massacre. Il est établi entre autres que c'était un morphinomane et qu'il produisait sur tout le monde une impression fâcheuse et bizarre (dépositions du Dr. Stavinski, de Pilat).

« Le lendemain matin, il y eut des Juifs massacrés isolément, soit dans la rue, soit dans les maisons. Les Juifs continuèrent à se cacher et très peu d'entre eux sortirent. Le témoin Paskis, habillé en paysan, s'en alla le dimanche matin par la rue Alexandre et s'approcha d'un groupe de Haïdamaks qui causaient avec des citadins. Il entendit les Haïdamaks dire que jusqu'à deux heures, ils tueraient les Juifs isolément et qu'à partir de deux heures recommencerait le même massacre que la veille.

« En sa qualité de président du conseil municipal, le Dr. Stavinski, accompagné du maire et d'autres personnes, se rendit auprès du commandant militaire, pour le prier de mettre fin au massacre. Le témoin Verkhola y vint aussi et parla avec insistance dans le même sens. Il fut alors décidé, dans les bureaux même du commandant, de convoquer une séance du conseil municipal, où Sémossenko et Kivertchouk promirent de se rendre.

« Dès que parurent Sémossenko et Kivertchouk, le conseil municipal entra en séance. Le Dr. Stavinski ouvrit la séance et fit en quelques mots le tableau de la situation. Puis Sémossenko prit la parole et exposa que la faute des événements retombait uniquement sur les Juifs ; ceux-ci, tous bolcheviks, avaient conçu le projet de massacrer les Haïdamaks et les autres cosaques. Il ajouta qu'il agira à l'avenir selon ce qu'il considérerait comme son devoir. Kivertchouk se prononça dans le même sens.

Verkhola prit alors la parole. Je crois nécessaire de dire quelques mots de cette personnalité. Sorti du peuple, T. F. Verkhola était un autodidacte ; il avait terminé une école d'art ; il avait été instituteur primaire et avait suivi des cours à l'université. De par ses convictions politiques, il était social-démocrate et patriote ukrainien. Au temps de la première Rada, il avait été élu conseiller municipal et président de l'administration municipale. Deux fois il avait rempli les fonctions de commissaire de la ville de Proskourov. Lorsqu'eut lieu le coup d'Etat en faveur du Hetman, il considéra que le nouveau pouvoir était une restauration et crut devoir abandonner toute fonction publique. Il résilia toutes charges et rentra dans la vie privée. Verkhola était fort populaire dans la ville, en particulier parmi les Juifs. Lorsque commencèrent les révoltes paysannes contre le Hetman, les autorités autrichiennes arrêterent Verkhola, qu'elles accusaient d'en être l'instigateur. Il fut emmené à Tarnopol, où il passa deux mois en prison, puis, pendant qu'on le menait au tribunal, il réussit à s'enfuir. Il vécut caché et ne réapparut à Proskourov que le 13 février, deux jours avant le massacre. A peine arrivé, on lui demanda de retirer sa démission de conseiller municipal, ce qu'il accepta. Lorsque commença le massacre, Verkhola se donna tout entier à la tâche difficile d'enrayer la marche des événements.

« Prenant la parole après Sémossenko et Kivertchouk, il adressa au conseil municipal un long discours pour prouver que les événements de Proskourov étaient une honte pour l'Ukraine. Parlant des anciens exploits des cosaques, il montra que, dans le cas particulier, Sémossenko avait habillé en cosaques des brigands, dont il avait pris le commandement. Se tournant vers Sémossenko, il lui dit : « Vous combattez les bolcheviks, mais est-ce qu'ils sont bolcheviks les vieillards et les enfants massacrés par vos Haïdamaks ? Vous affirmez que tous les bolcheviks sont d'origine juive, mais ne savez-vous pas qu'on en trouve dans les autres nations, en particulier parmi les Ukrainiens ? » Pour l'honneur de l'Ukraine, il conjura Sémossenko de donner l'ordre de mettre fin à toutes ces horreurs.

« Raïgerodski prit la parole après Verkhola et, en quelques mots, souscrivit entièrement à ce qu'il avait dit, cela au nom des Juifs. Sémossenko répondit à Verkhola dans les mêmes termes que ceux qu'il avait employés dans son premier discours. Il déclara qu'il ne combattait ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants, mais uniquement les bolcheviks. Regardant fixement Verkhola, il déclara qu'il ne doutait pas qu'il y eût malheureusement des bolcheviks parmi les Ukrainiens et que, de même, il ne leur ferait pas grâce. Il se déclara d'accord pour mettre fin aux événements, à condition que les cadavres soient immédiatement enterrés. Il appela en outre l'attention sur le fait que le conseil municipal, sachant qu'il devait y avoir un soulèvement bolcheviste, ne l'en avait pas averti. A ces reproches répondirent le Dr. Stavinski et plusieurs conseillers municipaux. Verkhola reprit la parole pour remercier Sémossenko de ses promesses, mais il insista pour qu'il fît revenir les cosaques envoyés à Felchtine et dans d'autres lieux pour y organiser des pogromes. A quoi Sémossenko répondit qu'il y avait eu à Felchtine un soulèvement bolcheviste identique à celui de Proskourov, et que les conséquences devaient en être les mêmes.

Cependant, cédant à de pressantes insistances, Sémossenko consentit à rappeler les cosaques qu'il avait envoyés.

« A la même séance du conseil municipal, en présence également de Sémossenko et de Kivertchouk, il fut décidé que la garde de la ville serait confiée au détachement d'aviation, dont le chef avait déjà été pressenti par Verkhola. Ce dernier fut nommé directeur de la garde.

« Sémossenko fit paraître un ordre du jour déclarant Proskourov et son district en état de siège, et interdisant toute circulation dans les rues après 7 heures du soir.

« Dans cet ordre du jour, Sémossenko écrit entre autres :

« J'engage la population à cesser ses manifestations anarchiques, car je suis assez fort pour lutter contre vous. J'attire là-dessus l'attention des Youpins.

Sachez que vous êtes un peuple que toutes les nations détestent. Vous semez le trouble parmi le peuple chrétien. Est-ce que vous ne voulez pas vivre ? et n'avez-vous pas pitié de votre nation ? Si on vous laisse tranquilles, eh bien ! restez vous-mêmes tranquilles. Peuple malheureux, vous ne cessez de faire régner l'inquiétude dans les esprits du pauvre peuple ukrainien.»

« Il ressort de la déposition de Verkhola, et d'autres encore, que les meurtres continuèrent pendant trois jours. Cependant, après la séance du conseil municipal, les massacres en masse prirent fin. Pendant toute la journée du dimanche et au cours de celle du lundi, de nombreux Juifs isolés furent tués, tant dans les maisons que dans les rues. Il y eut également des sévices graves dans les villages voisins, où les Haïdamaks s'étaient rendus de leur propre gré ou sur l'invitation des paysans. Les Juifs ne savaient où chercher une issue à leur situation ; leurs espoirs se portaient principalement sur Verkhola.

« Le commissaire Taranovitch avait, depuis longtemps, ses fonctions à charge et il avait donné sa démission ; mais elle n'avait pas été acceptée, faute de lui trouver un successeur compétent. Aussi les personnalités politiques, surtout juives, demandèrent à Verkhola d'accepter les fonctions de commissaire. Verkhola y consentit et, avec Taranovitch, entra, par fil direct, en communication avec le commissaire de gouvernement. Ce dernier connaissait bien Verkhola et sa carrière administrative. Il donna son accord au changement proposé, et, sur le champ, fit savoir par télégramme que Verkhola était nommé commissaire. Cette mesure fit le plus fâcheux effet sur Sémossenko et Kivertchouk.

« Comme nous l'avons déjà dit, on se proposait de recommencer le dimanche le massacre du samedi. Trois Haïdamaks, venus le matin à l'hôtel de ville, déclarèrent entre autres, en présence de Verkhola, qu'ils étaient autorisés à massacrer les Juifs pendant trois jours. Cependant, après la séance du conseil municipal du dimanche, Sémossenko donna en effet l'ordre de cesser le massacre. On ne tua plus en masse, mais, nous l'avons montré, de nombreux Juifs isolés furent tués le dimanche et le lundi.

« Suivant l'ordre de Sémossenko, les victimes du massacre du samedi devaient être enterrées le lundi. C'est ainsi que les cadavres restèrent dans les maisons et dans les rues du samedi au lundi. Beaucoup furent rongés par les cochons.

« Le lundi, dès le matin, de nombreuses charrettes de paysans, chargées de cadavres entassés, se dirigèrent vers le cimetière juif. Toute la journée on apporta des cadavres et l'on en remplit tout le cimetière. Le témoin Finkel, qui était sur les lieux, en compta plus de 1000. Des paysans, embauchés à cet effet, creusèrent une immense fosse qui devait être la tombe commune des victimes du massacre. Le même Finkel rapporte que des maraudeurs pénétrèrent dans le cimetière : sous divers prétextes ils s'approchaient des cadavres, les palpaient et les dépouillaient. De même, des parents des tués vinrent rechercher les cadavres des leurs et sortirent des poches les objets de valeur qu'elles contenaient ; il y en avait souvent pour des sommes très importantes. Mais de nombreux cadavres se trouvèrent déjà dépouillés ; on avait coupé les doigts à des femmes pour s'emparer, apparemment, de leurs bagues.

« L'officier de police Dobrovolski dirigeait les funérailles. Il avait reçu l'ordre de faire en sorte que tous les cadavres fussent enterrés avant la nuit. Cependant on ne termina le travail que le mardi à 4 h. du matin. Il faut ajouter qu'outre la grande fosse commune, on en creusa encore 4 plus petites, où l'on enfouit de nombreux cadavres. Quelques Juifs réussirent à enterrer leurs parents dans des tombes isolées.

« A partir du mercredi 19 février un calme relatif s'établit dans la ville. Bien entendu, les Juifs n'ouvrirent pas leurs magasins, car ils avaient d'autres soucis. Mais Sémossenko publia un ordre du jour enjoignant d'ouvrir immédiatement les boutiques.

« Le 22 février Sémossenko annonça, par un ordre du jour, qu'il avait appris qu'il y avait à Proskourov beaucoup d'agitateurs bolchevistes. En conséquence, il ordonnait à la population de remettre tous ces individus aux autorités, le jour même avant 8 heures du soir. En même temps, il ordonnait à nouveau que toutes les boutiques fussent immédiatement ouvertes, sous peine d'une amende de 6.000 roubles pour chaque commerçant pris en faute.

« Les Juifs considérèrent cet ordre du jour comme une nouvelle chicane et une nouvelle menace. Pour se concilier les bonnes grâces de Sémossenko, ils réunirent, en se cotisant, une somme de 300.000 roubles qu'ils décidèrent de lui faire remettre, pour les besoins de la garnison, par l'entremise de l'administration municipale. Le maire Sikora se chargea de faire parvenir la somme, mais il le fit si maladroitement que Sémossenko, après avoir accepté de l'argent qu'il savait pertinemment d'origine exclusivement juive, crut cependant possible de faire savoir par un ordre du jour qu'il avait reçu 300.000 roubles, non pas des Juifs, mais de toute la population de Proskourov ; il la remerciait d'avoir su ainsi apprécier les services rendus par ses cosaques. Il informa les autorités centrales que, en remerciement pour le rétablissement de l'ordre dans la ville et sa délivrance des bolcheviks, les habitants de Proskourov lui avaient versé 300.000 roubles pour les besoins de la garnison.

« Le 27 février, Sémossenko publia un ordre du jour qui débute par ces mots : « Juifs ! Selon les renseignements qui me sont parvenus, vous avez voulu organiser hier une réunion dans la rue Alexandrowska en vue d'examiner la question de l'usurpation du pouvoir par vous et que vous prépariez une émeute qui devait éclater dans quatre jours à l'instar

de celle que vous avez organisée les 14 et 15 février dernier.» Suivaient les menaces habituelles.

« Les Juifs furent stupéfaits de cet ordre du jour : chacun savait qu'aucune réunion n'était projetée et que les Juifs pensaient à tout autre chose qu'à s'emparer du pouvoir. Ils s'inquiétèrent et songèrent immédiatement à en référer au commissaire Verkhola.

« Verkhola s'adressa à Moudry, président de l'Union nationale ukrainienne, ami du chef direct de Sémossenko, le commandant de corps d'armée Konovalets. Il lui demanda d'user de son influence auprès de ce général pour faire nommer Sémossenko à un autre poste, sa présence à Proskourov rendant impossible la pacification des esprits. Verkhola s'assura également le concours de Kivertchouk, qui se plaignait de ce que tout le pouvoir se trouvait aux mains de Sémossenko, son rival. En outre, Kivertchouk estimait que Sémossenko, ayant massacré une bonne partie de la population juive, avait rempli son office et qu'on n'avait plus besoin de lui.

« Verkhola se rendit avec Moudry au quartier-général de Konovalets et obtint de lui un ordre enlevant à Sémossenko ses fonctions de chef de la garnison et l'envoyant sur le front. A son tour, Kivertchouk fut bientôt privé de ses fonctions et resta seulement commandant militaire du district de Proskourov. Cependant Sémossenko tarda à se démettre de ses fonctions. Il fit des démarches pour rester à Proskourov et, à son tour, intrigua contre Kivertchouk. Ce qui, apparemment, lui était le plus désagréable, c'est la satisfaction morale que son départ causerait aux Juifs. Lorsqu'il se rendit compte que ce départ était inévitable, il profita du fait qu'il souffrait d'une maladie vénérienne grave, réunit des médecins en consultation et, par l'entremise de son aide-de-camp, les persuada de conclure à la nécessité de le libérer temporairement de tout emploi et de l'évacuer sur un hôpital éloigné de Proskourov. En grande pompe, accompagné d'infirmiers et d'une sœur de charité, Sémossenko quitta enfin Proskourov.

« Ce Sémossenko, qui avait arrosé de sang juif les maisons et les rues de Proskourov, était, au dire des témoins, un chétif jeune homme de 22 à 23 ans, qui s'était engagé comme volontaire au temps du tsar. Affectant un grand sérieux, il faisait sur tous l'impression d'un homme peu cultivé, nerveux et déséquilibré. A en juger par les décisions qu'il inscrivait sur les rapports qu'on lui soumettait et que j'ai vus, il faut reconnaître qu'il avait une vive intelligence et qu'il était extrêmement énergique. D'après mes calculs approximatifs, il y eut plus de 1200 personnes tuées à Proskourov et dans les environs. En outre, sur un nombre de blessés qui dépassa 600, plus de 300 moururent.

« Proskourov conserva la triste gloire d'avoir instauré une nouvelle phase dans la technique des pogromes. Auparavant, les pogromes avaient pour but principal le pillage, c'est-à-dire le vol des biens appartenant aux Juifs ; aux pillages succédaient les meurtres, mais ils restaient au second plan. Les cosaques considéraient le pillage comme une récompense légitime pour leurs fidèles services et, dans le meurtre de civils paisibles et sans armes, ils voyaient une manifestation de leur valeur et de leur bravoure personnelle. A partir des événements de Proskourov, le but princi-

pal des pogromes ukrainiens devient la destruction totale de la population. A Proskourov se répéta le massacre d'Oumagne au temps de Gonta. La seule différence, c'est qu'à Oumagne on massacra les Polonais et les Juifs, tandis qu'à Proskourov on ne massacra que les Juifs, la plus stricte neutralité ayant été observée par les Polonais et les autres chrétiens... ».

Annexe N° 25

ORDRE

A la Brigade des Cosaques de Zaporojié de l'armée de la République ukrainienne, portant le nom de l'Ataman en chef Petlioura.

*Proskourov, le 6 février 1919
Département de la Garnison.*

N° 6. — J'engage la population à cesser ses manifestations anarchiques, car je suis assez fort pour lutter contre vous. J'attire là-dessus l'attention des Youpins.

Sachez que vous êtes un peuple que toutes les nations détestent. Vous semez le trouble parmi le peuple chrétien. Est-ce que vous ne voulez pas vivre? et n'avez-vous pas pitié de votre nation? Si on vous laisse tranquilles, eh! bien, restez vous-mêmes tranquilles. Peuple malheureux, vous ne cessez de faire régner l'inquiétude dans les esprits du pauvre peuple ukrainien.

L'original a été signé par l'Ataman Sémossenko.
Commandant de la Brigade de Cosaques de Zaporojié

Pour copie conforme : signé : *Le lieutenant Yatsenko.*

Annexe N° 26

ORDRE

à la Brigade de Cosaques de Zaporojié de l'armée de la République ukrainienne, portant le nom de l'Ataman Petlioura.

Proskourov, le 16 février 1919.

Je soussigné, Ataman de la brigade de Zaporojié et commandant de la garnison de Proskourow, porte à la connaissance de toute la population de la ville et du district ce qui suit :

Dans la nuit du 14 au 15 février, des personnes sans aveu, dépourvues de tout sentiment d'honnêteté, ont organisé un soulèvement contre les autorités établies dans la ville et dans le district. Ces personnes qui, selon les renseignements authentiques que je possède, appartiennent à la nation juive, avaient voulu s'emparer du pouvoir, voulant provoquer ainsi des troubles dans l'appareil gouvernemental et plonger aussi notre Ukraine, déjà si cruellement éprouvée, dans l'anarchie et dans le désordre. J'ai pris les mesures les plus sévères pour réprimer l'émeute. Il est fort possible que, parmi les victimes tombées sous les armes de mes cosaques, il y ait beaucoup de personnes innocentes, mais comme on ne peut rien faire sans

commettre des fautes, il est possible qu'on en a commis dans le cas présent.

Je plains les victimes innocentes, et la ville de Proskourov est plongée dans la mort, mais le sang de ces victimes innocentes tombera comme une malédiction sur la tête de ceux qui ont joué le rôle d'agents provocateurs et d'aventuriers, c'est-à-dire, les chefs de cette émeute avortée.

J'engage toute la population de la ville et du district à conserver le calme et à vaquer à ses travaux et je la préviens que, si quelqu'un voulait ou faisait une tentative de troubler à nouveau la vie normale de la population et de soulever par la provocation les habitants paisibles contre les autorités légales, je ne m'arrêterai devant rien et ce qui vient d'arriver doit servir de terrible *memento* pour ceux qui voudraient faire de nouvelles expériences.

Le commandant de la brigade de cosaques de Zaporojié de l'armée de la République Ukrainienne portant le nom de l'Ataman Pellioura.

Signé : *Ataman Sémossenko.*

Annexe N° 27

ORDRE N° 16

Aux soldats de la garnison de Proskourov.

Proskourov, le 27 février 1919.

Juifs ! Selon les renseignements qui me sont parvenus, vous avez voulu organiser hier une réunion dans la rue Alexandrowska, en vue d'examiner la question de l'usurpation du pouvoir par vous et que vous prépariez une émeute qui devait éclater dans quatre jours à l'instar de celle que vous aviez organisée les 14 et 15 février dernier. Je vous préviens qu'à l'heure actuelle j'ai à ma disposition environ 10.000 soldats ukrainiens sur lesquels je peux compter. Je possède également suffisamment d'artillerie et de mitrailleuses, et cette émeute sera étouffée par une main de fer.

Je déclare la ville de Proskourov en état de sûreté renforcée. La circulation dans les rues est autorisée seulement jusqu'à 6 heures du soir. Les spectacles dans les théâtres et dans les cinémas sont interdits. Dans la journée, deux personnes tout au plus peuvent marcher ensemble. J'interdis le stationnement dans les coins de rues ou près des maisons. Les personnes qui ne se conformeront pas à cet ordre seront fusillées sans autre forme de procès. Je prie le chef de la sûreté de la ville de Proskourov, le colonel Rogouski, d'envoyer dans la ville des patrouilles renforcées, le jour aussi bien que la nuit, d'arrêter et de châtier, comme il a été dit plus haut, les personnes qui ne se conformeront pas à cet ordre.

L'original a été signé : *Ataman Sémossenko*

commandant de la brigade de cosaques de Zaporojé de la République populaire ukrainienne.

Pour copie conforme, l'adjudant de la garnison : *Rossinievitche.*

A LA MISSION DE LA CROIX-ROUGE DANOISE

Moscou. 10, Ruelle Pimenovski

RAPPORT

La ville de Proskourov, gouvernement de Podolie, où une mission de la Croix-Rouge Danoise se trouvait du 16 décembre 1918 au 28 avril 1919, en vue du rappatriement de prisonniers de guerre, fut, du 13 au 18 avril, le théâtre d'un pogrome antijuif.

A cette époque, la ville se trouvait au pouvoir du Directoire de la République populaire ukrainienne. Dans la matinée du 13 février se produisit un soulèvement ouvert contre le Directoire et en faveur de la restauration de l'autorité des Soviets. Ce soulèvement, très faible et mal organisé, fut étouffé immédiatement et sans difficulté. Ce même jour, commencèrent des actes de violence et de pillage contre la population juive, sous prétexte de lutte contre les bolcheviks. Comme il a été établi plus tard, dès la nuit, 60 paysans des localités environnantes s'étaient approchés de la ville avec des voitures, sur l'invitation du commandant de la ville, l'ancien adjudant de l'armée russe Kivertchouk, et, la veille, on avait commencé à creuser près de la station des fosses communes.

Le pogrome fut commis méthodiquement. Des détachements de Haidamaks, forts de 10 à 20 hommes, cernaient les maisons, y tuant ou blessant tous les Juifs, sans distinction de sexe et d'âge, n'épargnant ni petits enfants ni vieillards. Le massacre eut lieu dans les maisons, dans les rues, et à la station qui se trouve à un kilomètre de la ville où les voyageurs juifs furent trainés hors des wagons, les rues furent encombrées de cadavres et de blessés. On interdisait aux parents d'enterrer les victimes. On ne livrait pas les cadavres aux parents, il était interdit de porter secours aux blessés ; plusieurs personnes portant le brassard de la Croix-Rouge, ayant risqué d'aller recueillir les blessés dans les journées des 15 et 16 février, furent fusillées. C'est ainsi que Kivertchouk fusilla le 16 février les étudiants Chomchtein et Koulischer.

La journée du 16 février se passa en massacres ininterrompus ; vers le soir, la ville avait un aspect horrible. Des boutiques saccagées, des vitres brisées, des portes enfoncées, des rues arrosées de sang, des ustensiles de ménage cassés et brisés jonchant les trottoirs. Les récits des témoins oculaires sont poignants ; on parle d'une petite main d'un enfant de deux mois portant six blessures, d'une battue organisée par les Haidamaks poursuivant des vieillards, qui ne pouvaient se déplacer sans aide, de ventres de femmes enceintes ouverts, de meurtres d'enfants endormis, d'yeux crevés, de centaines de jeunes filles violées. Il est difficile d'établir le chiffre exact des tués et des blessés.

Après l'entrée des armées soviétiques, c'est-à-dire après le 7 avril, on se mit à dénombrer les victimes et l'on compta jusqu'à 1.500 personnes tuées et blessées. Les victimes qui étaient ce jour-là de passage à Proskourov ne sont pas comprises dans ce nombre. On sait que près de la brasserie Clavet, qui se trouve près de la station de chemin de fer, plus de cent personnes

furent enterrées dans une seule fosse commune. D'après les évaluations des habitants de cette ville, le nombre total des victimes se monte de 3 à 4.000.

Les listes ci-jointes qui émanent de l'hôpital juif et de certaines ambulances, avec des brèves descriptions, donnent une certaine idée de ces horreurs.

La note suivante du journal de l'hôpital des Zemstvos, est brève, mais expressive : « Toutes les blessures sont graves et exigent une intervention chirurgicale ».

Le pogrome prit fin dans la soirée du 18 février. La cessation du massacre fut précédée de pourparlers à la suite desquels l'ataman Sémossenko, commandant de la brigade cosaque de l'armée de la République ukrainienne, portant le nom de l'ataman en chef Pellioura, consentit à accepter de la population juive de Proskourov 300.000 roubles « pour renforcer les moyens du détachement ». La collecte se faisait officiellement d'après une liste ; l'argent fut recueilli par l'ataman Sémossenko après avoir été compté par un adjudant au siège du conseil municipal.

Toutefois, même après cette date et jusqu'à la fin mars, des blessés continuaient à arriver dans les hôpitaux ; la grande majorité d'entre eux avait peur de s'adresser pour demander des secours médicaux.

Je vous prie de porter tout ce qui précède à la connaissance de la Croix-Rouge Danoise à Copenhague.

Signé : **Le Délégué de la Croix-Rouge Danoise.**

Mai 1919.

LE POGROME DE FELCHTINE

(gouvernement de Podolie)

Annexe No 29

1. RAPPORT

de l'avocat A. L. Hillerson, délégué du Comité Central Juif de secours aux victimes des pogromes à Kiev.

«...Le pogrome de Felchtine doit être considéré, non pas comme un pogrome indépendant, mais comme un épisode du massacre de Proskourov. Comme je l'avais déjà dit dans mon rapport sur Proskourov, une partie des soldats insurgés se dirigea, dans la nuit du vendredi au samedi, 15 février, vers Felchtine, afin d'y fomenter un soulèvement. Arrivés à Felchtine, ils arrêterent d'abord le chef de la milice et annoncèrent à tous qu'un soulèvement bolcheviste avait eu lieu à Proskourov et qu'un coup semblable devait se produire dans tout le district de Proskourov...»

« Ce même jour, pourtant — le 15 février — ils apprirent que le soulèvement bolcheviste de Proskourov avait échoué ; ils quittèrent alors en hâte Felchtine et se dispersèrent dans différentes directions.

« Cette affaire de soulèvement bolcheviste provoqua une émotion parmi la population locale juive.

« Cette effervescence s'accrût encore le même soir, quand des rumeurs troublantes se propagèrent au sujet des événements qui se déroulaient à

Proskourov. L'alarme des Juifs augmenta encore le lendemain, dimanche, quand ces bruits se précisèrent...

« ...Le lundi matin, le chef de la milice partit pour Proskourov. Il revint vers 6 heures du soir et fut bientôt suivi par les cosaques aux « calottes rouges », c'est-à-dire ces mêmes Haïdamaks qui, comme on le savait déjà pertinemment à Felchtine, avaient massacré les Juifs à Proskourov.

« Les Juifs comprirent qu'ils étaient condamnés à être massacrés et commencèrent à se cacher à qui mieux mieux. La plupart se cachèrent dans les caves et dans les greniers. Beaucoup voulurent fuir le village, mais la garde qui cernait le village et qui avait été mandée dans ce but au village voisin de Poriltchye par le chef de la milice, ne laissait passer aucun Juif. Les Juifs se trouvèrent ainsi cernés... »

« ...Le témoin Kremer raconte qu'il s'était trouvé à Proskourov lors du pogrome. Sauvante sa vie, il s'était rendu à pied, le dimanche 16 février à midi, dans la direction de Felchtine où il avait sa demeure permanente. Mais au village de Malinitchi, il fut arrêté par un agent de la milice et amené au poste. Le chef de la milice lui expliqua qu'il devait le renvoyer à la commandature de Proskourov. Comme il pria le chef de ne pas le renvoyer à Proskourov, parce qu'il y serait fusillé, ce dernier répondit qu'il ne pouvait pas le faire sans s'exposer à un grand danger ; en effet, il lui montra un télégramme qu'il avait reçu de Kivertchouk, commandant de Proskourov, lui ordonnant de fusiller tous les agitateurs et les Juifs, ou de les faire venir à Proskourov pour y être fusillés par lui-même... »

« ...Le témoin Schneider atteste que des télégrammes semblables à celui qui fut reçu par le chef de la milice de Malinitchi avaient été envoyés aux autres villages et que, grâce à cela, beaucoup de Juifs furent fusillés sur les lieux... »

« ... Schneider était le témoin involontaire de la conversation suivante du chef de la milice avec les autorités du gouvernement de Kamenetz. Ces dernières lui ayant demandé des renseignements sur les événements de Felchtine, le chef de la milice répondit comme suit : « Lundi matin arrivèrent les cosaques qui se dénommaient Haïdamaks. Leur ataman s'adressa à moi avec la proposition de ne pas les empêcher d'agir à l'égard des Juifs comme bon leur semblerait. Et quand il me demanda si j'étais d'accord, je répondis : » Je n'ai pas de force à vous opposer, et je ne puis vous empêcher d'agir ».

« Puis, il donna des renseignements sur le massacre qui avait eu lieu dans le village et indiqua que le nombre des morts était d'environ 500. Et il ajouta : « Avant de quitter le village, le même ataman me dit de ne pas empêcher les paysans de faire ce que bon leur semblerait. Qu'ils s'approprient tout ce que les Juifs ont depuis longtemps extorqué au peuple. Et les paysans arrivaient effectivement avec leurs charrettes et s'emparaient des biens des Juifs ... »

« ... Le pogrome de Felchtine dura plusieurs heures. Il y eut 485 tués et 180 blessés. Plus de cent personnes succombèrent, par la suite, à leurs blessures. Il y eut donc un total de plus de 600 tués — c'est-à-dire presque un tiers de la population juive du village (la population juive totale étant d'environ 1900 âmes...) »

2. LA DEPOSITION

de Joseph Aptman, restaurateur à Felchtine.

« ...C'était après le pogrome de Proskourov. Le pogrome avait eulieu, là-bas, les vendredi, samedi et dimanche. Chez nous, à Felchtine, on proclama le lundi jour de jeûne pour les Juifs. Tous les Juifs étaient à la synagogue, récitant des prières. On était au milieu de la lecture du Rouleau de la Loi, quand un petit garçon accourut en criant : « Papa, « ils » sont déjà là ». Tous les Juifs prirent la fuite, se cachant où ils pouvaient. Cent Petliouriens firent leur entrée. La nuit tombait déjà. Ils étaient à cheval et jouaient avec leurs sabres nus. Les Juifs furent saisis d'une grande frayeur. Les bandits se mirent à visiter les maisons. A tous ceux qu'ils rencontraient, ils demandaient de l'argent, des bijoux. Pendant cette nuit, ils tuèrent 10 Juifs ; beaucoup de femmes furent violées... »

« Le mardi, ils tuèrent 700 personnes environ : des vieillards de 100 ans, des hommes, des femmes, des enfants d'un mois. Presque toutes les femmes furent violées et ensuite tuées brutalement, coupées en morceaux. Le sang coulait à flots dans les rues. Dans les synagogues, on tuait les Juifs revêtus de leurs « talès et téphilins ». (1)

« ...Il y avait chez nous un médecin juif originaire d'Odessa. Le mardi soir, des bandits entrèrent chez lui. C'était un aide-major, revêtu de son uniforme militaire et ils le laissèrent tranquille. Le lendemain matin, des bandits vinrent de nouveau chez lui et lui demandèrent : « Qui es-tu ? ». Il répondit : « Je suis Juif ». Ils le tuèrent sur place. C'est dans sa maison que la fille de Moïse Reicher se pendit après avoir été violée. Son père, Moïse Reicher et la seconde fille de celui-ci, Khaïa, furent coupés en morceaux au milieu de la rue. Dans la maison de Monich Brenmann se trouvaient un Juif galicien avec sa femme : on les amena derrière la maison ; la femme fut déshabillée et obligée à danser toute nue, après quoi elle fut violée par quatre bandits en la présence de son mari ; on l'avait forcé d'assister. Ils furent ensuite, tous les deux, hachés en morceaux. Chez Berl Sternik, la maison fut saccagée en son absence ; un paysan sauva sa femme. Yossel Kitlever, le fils du rabbin, paralytique, était cloué sur son lit. Les bandits tuèrent le père et le fils. Une voisine, la fille d'Israel Schneider, fut aussi tuée. Pessia Bravars s'était cachée dans la chambre de Khaym Wasserfirer. Une servante chrétienne avec un enfant (de Pessi ?) vint chez elle. Des bandits entrèrent et coupèrent en morceaux la femme ainsi que l'enfant, âgé de dix-huit mois. Bina, une vieille Juive de 60 ans, fut tuée avec son gendre, tandis que ses petits enfants furent blessés. Khaya Sara Moscheles reçut des coups de baïonnette dont elle mourut. Son petit-fils, Meyer Oubermann, fut aussi tué... »

« ...On coupait en morceaux les Juifs et on jetait la chair aux chiens. Le père du commissaire de la ville, Vovrik Lissé, avait dit : « Lâchez les cochons, ils pourront se rassasier de sang juif ! » Et ainsi fut-il fait. Schloïma Heicher et sa femme furent tués : ils étaient, tous les deux, très gras ; on n'a trouvé que leurs os ; les chiens les avaient dévorés... »

1) Objets rituels que les Juifs mettent pendant la prière du matin.

« ...Le mardi, à la suite du télégramme reçu de Proskourov et disant de ne plus tuer de Juifs, quand l'ataman vit qu'il y avait assez de cadavres et que le sang coulait dans tous les égouts, il ordonna de ramener les cadavres au cimetière. Pendant ce temps, ses bandits dévalisaient toutes les maisons avant de partir. Les Juifs qui sortirent, plus tard, de leurs cachettes, furent menacés d'une nouvelle visite des bandits afin que les chrétiens de la ville pussent de nouveau piller... »

Annexe N° 31

3. LETTRE

adressée par Mendel et Esther Ochs (Berlin, Spandauer Brücke, 6)

à M. Teitel, Président de l'Union des Juifs russes à Berlin

« ...Dans l'après-midi du lundi 17 février, quelques cosaques du 3^e régiment des Haïdamaks entrèrent dans la ville. Une panique s'ensuivit. Nous quittâmes nos maisons et nos boutiques et voulûmes fuir. Mais, malheureusement, la ville était déjà cernée et l'on refoulait les fugitifs ou l'on tirait sur eux... »

« Le mardi 18 février, à 6 heures du matin, à un signal donné, 320 cosaques se mirent en rangs. Quelqu'un prononça un discours. Ensuite, ils se dispersèrent par la ville. Le massacre commença, et, à une heure de l'après-midi, il y eut 662 tués et 180 blessés. De ces derniers, 165 succombèrent à leurs blessures. C'est ainsi que Felchtine eut à déplorer 827 morts. La plupart des femmes furent violées et ensuite assassinées. Beaucoup d'entre les femmes violées échappèrent à la mort : elles emporteront leur terrible secret dans la tombe. 400 traîneaux évacuèrent les biens des juifs pillés. Nous restâmes sans vêtements ni chaussures. Ensuite, les cosaques incendièrent la ville avec les boutiques. Les meilleures maisons furent brûlées. 12 hommes, 10 femmes et 6 enfants périrent dans les flammes. Les cosaques soulevèrent le deux enfants de Yossel Moskolivker au bout de leurs baïonnettes, et les jetèrent ensuite dans le feu. A une heure et demie, les cosaques se rassemblèrent tous sur un signal et se rangèrent près de l'église. L'ataman les remercia de la besogne accomplie et ils quittèrent la ville en chantant, emmenant avec eux tous les biens des Juifs ».

LE POGROME DE BALTA

Annexe N° 32

1. RAPPORT

présenté à la commission centrale réunie de secours aux victimes de la contre-révolution et des pogromes, par S. Fiterman, membre du Comité exécutif de la ville de Balta.

Pendant plus de deux mois, du 2 février au 6 avril 1919, la ville de Balta, (gouvernement de Podolie), fut en proie aux ruines et à la terreur causées par les détachements de Petlioura : la Compagnie de Ianiv, commandée par l'ataman Stopkévitich, le « Kholodny Iar des Haïdamaks », dirigé par l'ataman Kotsouk, et d'autres encore.

Au cours de cette période, des rencontres eurent lieu dans la ville entre les partisans du détachement bolcheviste commandé par Diatchi-

chchine et les troupes ukrainiennes. Et chaque fois que les Haïdamaks furent vainqueurs, l'action se termina par un pogrome. Il y en eut trois; le nombre total des victimes fut d'environ 100, toutes juives; près de 35 maisons furent brûlées par des bombes incendiaires; 120 femmes environ furent violées, dont une vieille de 70 ans; une jeune fille mourut le lendemain des horreurs qu'elle avait subies; beaucoup de femmes contractèrent des maladies vénériennes.

Presque toutes les maisons et tous les logements juifs furent détruits de fond en comble et tous les magasins, sans exception, furent pillés. La destruction n'épargna ni les plus misérables quartiers juifs de la ville, ni les plus modestes ateliers. Les Haïdamaks emportèrent de la ville tout le matériel de l'imprimerie Ch. Derf et celui de l'important atelier mécanique A. Schatz et I. Oussakovski. Comme c'est en général le cas, c'est la partie laborieuse et pauvre de la population juive qui souffrit le plus. Parmi les victimes, on ne compte que trois ou quatre représentants de la bourgeoisie juive; les autres appartiennent à la classe cultivée, aux pauvres gens, aux ouvriers, c'est-à-dire à ces groupes de la population qui, au moment du danger, ne voulurent pas ou, matériellement, ne purent pas quitter la ville.

S. Fiterman, Kiev, 10 Mai 1919.

Annexe N° 33

2. DÉTAILS SUR LE POGROME DE BALTA

...«Après l'abandon provisoire de Balta par les troupes de Petlioura et l'occupation de la ville par le « Régiment de Balta » qui avait été désarmé pour ses tendances bolchevistes, la ville fut de nouveau prise le 6 février par les troupes de Petlioura. Les cosaques de la compagnie de Ianiv, dirigés par l'ataman Stopkévitich (frère de l'ataman de la garnison de Balta tué par les « bolcheviks ») y firent leur entrée.

A peine arrivés, les cosaques, par groupes, pénétrèrent dans les logements juifs et se mirent à en faire sortir les habitants, principalement les jeunes. Le choix des maisons était arbitraire et ne suivait aucun plan: les cosaques faisaient irruption dans les appartements des riches et des pauvres, cela dès leur entrée dans la ville, en sorte qu'il était impossible de se procurer aucun renseignement. Tous les prisonniers furent emmenés vers la rivière; la moitié d'entre eux furent rangés sur le pont et fusillés à coups de mitrailleuse; les autres furent menés dans la cour d'une charcuterie voisine, mis en rang et fusillés l'un après l'autre à coups de fusil. Le père d'un des fusillés se trouvait dans le même rang que son fils, mais eut la chance de ne pas être tué; nous possédons ainsi un témoin oculaire de ce cauchemar.

Ensuite, les pogromistes se mirent à piller boutiques et appartements. Le pillage dura deux jours. C'est à peine si une dizaine de magasins furent épargnés, ainsi que celles des maisons qui se trouvaient dans les faubourgs; le hasard voulut que la neige fût épaisse et gênât les mouvements des pillards. Deux jours après la fin des pillages, la population juive était encore cachée. Les cadavres restèrent abandonnés pendant deux ou trois jours; les blessés demeurèrent trois ou quatre journées sans aucun secours, cela au centre même de la ville.

Le 8 février fut affichée en ville la première proclamation du nouveau pouvoir, signée de l'ataman Stopkévitch. Il exigeait de la ville, à savoir des Juifs, une contribution de 500.000 roubles pour le meurtre de Sikorski, commissaire de Petlioura qui avait fait venir de Birzoula les cosaques pour désarmer le « Régiment de Balta », en garnison dans la ville et suspect de bolchevisme, et pour le meurtre de son frère Stopkévitch. Il fixait un délai de deux jours pour le versement de la contribution et menaçait de bombarder la ville en cas de retard. Sur les instances réitérées du maire Novikov, Stopkévitch consentit à abaisser la contribution à 300.000 roubles.

Le 13 février, c'est-à-dire une semaine après le pogrome, les victimes furent enterrées dans une fosse commune. Les Juifs qui se rendaient au cimetière furent appréhendés dans les rues sur l'ordre des autorités : il paraît qu'on avait besoin d'eux pour nettoyer les écuries de la cavalerie. Les 16 et 17 février, en plein jour, les cosaques ouvrirent les boutiques qui n'avaient pas été pillées et en emportèrent toutes les marchandises.

La population juive est en proie au plus sombre désespoir, elle ne sait qu'entreprendre. Des condamnés à mort, voilà l'expression qui convient pour caractériser l'état d'âme des Juifs de Balta. On ne peut cependant dire que les autorités ukrainiennes n'aient pas donné suite à l'affaire : au contraire, un « juge d'instruction » est arrivé à Balta avec un adjoint. Son premier soin a été de faire venir les parents de l'étudiant tué Berlodir et de les accuser de spéculation et de complot. Voici les preuves : 1) après le pogrome, on trouva dans le grenier de leur magasin d'épicerie du thé et du sucre ; 2) on découvrit un passage menant de leur logement à leur boutique, située au-dessous. On vit le « juge d'instruction » exiger de l'argent et des marchandises. Il s'occupe actuellement de distribuer aux cosaques l'argent que les Juifs sont quotidiennement obligés de verser pour la « garde de la ville ».

Nonobstant la présence du « juge d'instruction » et le fait que les versements effectués par les Juifs sont uniquement destinés à assurer la sécurité en ville, on sent toujours un désir de pogrome. Le nombre des victimes est de 27, dont 2 tuées par un obus et 3 trouvées à la gare. Il est difficile de déterminer le nombre des blessés et des personnes battues, car on les soigne à domicile. La communauté juive et le conseil municipal sont terrorisés ; le maire a été menacé d'être battu à coups de baguettes de fusil et expulsé. Aussi est-il malaisé d'établir les causes du pogrome et même de réunir des matériaux à cet effet. Certains indices font supposer que le pogrome avait été organisé d'avance.»

Tirée de la « Pensée Juive » d'Odessa N° 12 du 21 mars 1919.

Annexe N° 34

3. UN NOUVEAU POGROME A BALTA.

...«Après que les bolcheviks eurent été chassés par les partisans de Petlioura, ceux-ci firent de nouveau un pogrome. A un signal donné, et avec un extraordinaire sang-froid, ces bandits se mirent à massacrer les femmes, les vieillards et les enfants, sans épargner les nourrissons et les malades,

qu'ils tiraient du lit et tuaient à coups de baïonnette et de sabre. Ils enlevaient les petits enfants au bout de leurs baïonnettes, puis jetaient à terre des cadavres déchirés et sanglants. Ces crimes s'accompagnaient de pillages. Ils arrachaient les vêtements des cadavres ensanglantés, ils coupaient les doigts avec les bagues, quand ils avaient de la peine à les arracher aux mains raidies par la mort. Les boucles d'oreille étaient arrachées avec un morceau de chair. Le soir, ivres de sang, les soldats partagèrent leur butin et se mirent à boire. La nuit, dans les rues de la ville déserte, on entendait les sons de l'accordéon et les refrains des ivrognes. Environ 200 cadavres gisent dans les rues, car les gens de Petlioura n'ont pas donné l'autorisation de les enterrer.

Les autorités de Balta demandent que des mesures soient prises sans délai pour approvisionner la population et lui assurer des secours sanitaires. Les personnes qui arrivent de Balta, d'où elles se sont échappées par miracle, racontent que les officiers et les soldats du Régiment ukrainien de Ianiv, coupables du récent pogrome, se sont présentés à l'administration municipale de la ville et ont exigé de ses membres et du maire, sous peine de mort, qu'il leur soit délivré un document officiel, certifiant qu'au cours du pogrome ils n'ont fait que massacrer, mais n'ont pas pillé.

Tiré de la « Pensée Juive » d'Odessa, N° 13, 28 mars 1919.

Annexe N° 35

LA DERNIERE TENTATIVE

(A propos de la visite des membres du Secrétariat National Juif au professeur A. K. Matsievitch, ministre ukrainien des affaires étrangères).

« Il fallait faire la dernière tentative ; il fallait se présenter pour la dernière fois devant le représentant du pouvoir ukrainien et lui faire une déclaration catégorique au sujet de l'extermination bestiale de la population juive d'Ukraine. Non pas pour prier ou pour exiger, mais pour exprimer notre profonde indignation et notre protestation et pour déclarer que, dans les circonstances données, il ne restait qu'une chose à faire — charger le pouvoir ukrainien de toute la responsabilité pour les événements sanglants et prendre toutes les mesures politiques d'auto-protection, car nous ne voyions plus d'autre moyen pour mettre fin à la monstrueuse boucherie.

C'est dans ce but que le signataire de ces lignes et M. B. Kleinman, agissant comme membre du Secrétariat National, et M. F. Hindès, représentant du Secrétariat National délégué à Odessa, nous rendîmes visite, le 22 février 1919, au professeur A. K. Matsievitch, ministre ukrainien des affaires étrangères.

Je veux m'arrêter sur certains moments de cette conversation, car elle a un intérêt incontestable pour l'histoire des rapports entre Juifs et Ukrainiens et doit être, ne fût-ce qu'en partie, rendue à la publicité à l'heure où une démente sanglante s'est emparée de l'Ukraine et qu'un dilemme extraordinairement difficile est posé devant le judaïsme ukrainien soumis à une épreuve sans parallèle dans l'histoire.

« Croyez-vous sérieusement que l'ancien Directoire, le Directoire de Vinnitchenko, voulait des pogromes ? nous demandait le ministre ukrainien,

et il nous assurait qu'on ne pouvait nullement admettre cette idée. Nous lui déclarions — et je crois de mon devoir de consigner cette déclaration, que nous ne pouvions pas passer sous silence le fait qu'à l'époque où le Directoire disposait encore de forces suffisantes pour la lutte, et que les armées n'étaient pas encore démoralisées, nos autorités locales et les chefs des unités, et parfois même des chefs militaires de la révolution ukrainienne, ont fait preuve d'une inactivité criminelle lors des pogromes anti-juifs qui se déroulaient sous leurs yeux. Quand on portait ces faits à la connaissance du Directoire, les membres de ce dernier exprimaient de l'étonnement, haussaient les épaules, mais ne prenaient aucune mesure. Après avoir délibéré conjointement avec la délégation ukraino-juive dont l'auteur de ces lignes faisait partie sur les mesures nécessaires (à cette époque la vague des pogromes déferlait sur des dizaines de villes et villages ukrainiens) et après avoir adopté une série de résolutions, le président du Directoire Vinnitchenko n'a pas exécuté les mesures principales telles que la désignation de commissions d'enquête mixtes (une seule commission seulement a été envoyée à Jitomir et ce, pour un délai trop court). La déclaration du Directoire qui a été rédigée au cours de cette séance a été publiée, mais elle contenait une réserve tout-à-fait inadmissible avec un appel à la démocratie juive, l'engageant à lutter contre les éléments anarcho-bolcheviks qui se trouvaient dans leurs milieux.

Alors que le Directoire nous donnait des assurances qu'il prendrait des mesures énergiques, les déclarations du comité des cosaques qui avaient un caractère nettement pogromiste, continuaient à être affichées sur tous les murs de Kiev. — « Qui sont nos ennemis, lisait-on dans ces déclarations » — et la réponse bien claire : « les moscovites-bolcheviks, les Polonais-agrariens et les Youpins capitalistes ».

« Tel est l'état des choses ; ces faits avaient besoin d'être confrontés. Et nous avons fait un exposé clair de ces faits à l'homme qui faisait partie du ministère qui venait d'être formé.

Quelles étaient les mesures à prendre et quelles étaient nos revendications ? Voilà les questions qu'on nous posait. Et nous déclarions d'une manière catégorique que la responsabilité incombe au pouvoir, quel qu'il soit, et quelles que soient les bases de son existence. Nous ne pouvions pas non plus nous occuper de la question de savoir si ce pouvoir est faible ou fort. Si le pouvoir a une adresse, c'est à cette adresse que nous présentons notre protestation et notre unique revendication : QU'IL N'Y AIT PLUS DE POGROMES. Et c'est l'affaire du pouvoir de décider quels seront les moyens qu'il emploiera et quelles sont les conclusions qu'il tirera s'il reconnaît son impuissance de lutter contre les pogromes.

C'est pourquoi nous leur proposons de réfléchir eux-mêmes à cette question ; si on nous demande notre opinion, nous pouvons dire que nous croyons utile d'organiser, aux frais de l'Etat, et sous le contrôle des communautés juives, des milices dans toutes les villes et villages de l'Ukraine, de désigner des commissions ukraino-juives mixtes munies de pouvoirs extraordinaires pour lutter contre les pogromes et l'agitation pogromiste, pour prendre les mesures les plus sévères contre les organisateurs et les instigateurs des pogromes, quels que soient les postes qu'ils occupent.

Nous ne pouvions pas dissimuler aux représentants du pouvoir ukrainien qu'un moment pourrait venir dans un avenir prochain (et selon l'avis d'un grand nombre de personnes, ce moment est déjà arrivé) où la population juive d'Ukraine préférerait n'importe quelle situation aux massacres sauvages qui sévissent en Ukraine et que, d'un autre côté, les amis les plus sincères du peuple ukrainien commettraient le plus grand crime envers leur peuple si, pour des raisons quelconques, ils croyaient possible de dissimuler la vérité au judaïsme mondial qui ressent les plus grandes alarmes au sujet du sort de la population juive d'Ukraine.

Deux mois à peine se sont écoulés depuis le rétablissement de la loi sur l'autonomie nationale personnelle ; la population juive d'Ukraine espérait la réalisation prochaine de ses droits nationaux. Qui aurait pu croire que le moment était si proche, où les Juifs se heurteraient à une telle déception et que toute leur énergie et toute leur attention seraient absorbées, comme aux jours les plus sombres de notre histoire, par la pensée du sang qui serait versé cette fois-ci sous le drapeau de la République, sous le drapeau de la renaissance nationale de l'Ukraine et de l'autonomie nationale juive...».

Signé : Dr. D. Schwartzmann. (1)

Tiré de la « La Pensée Juive » d'Odessa, 28 février 1919.

Annexe N° 36

LE DEUXIÈME POGROME DE JITOMIR

(Mars 1919)

Extraits des Conclusions de la Commission d'enquête sur le premier et le deuxième pogromes de Jitomir.

«...En dehors de la perte de vies humaines et des dommages matériels subis par les victimes du pogrome, ce dernier eut pour résultat immédiat une extrême tension dans les rapports entre différentes nationalités.

« Non seulement la propagande antisémite ne s'arrêta pas après les pogromes, mais elle se renforça, acquérant un caractère nettement pogromiste. Des rumeurs provocatrices se répandirent à travers la ville, que les Juifs auraient l'intention d'attaquer les chrétiens et de faire sauter la cathédrale par les bombes, que les Juifs auraient déjà empoisonné jusqu'à 600 habitants chrétiens de Jitomir. Ces rumeurs se répandaient avec une telle insistance, que Jean Nedz, Nicolas Gladki, Illarion Grouchetski, Jean Danilko, Grégoire Slioussard et I. Gritsiouk, membres du Congrès du Travail, qui représentaient le district de Jitomir, crurent devoir publier un appel aux habitants de Jitomir et aux cosaques de la garnison de cette ville dans laquelle ils disaient que toutes ces rumeurs étaient un mensonge et la plus odieuse calomnie, car elle n'entraîne pas seulement l'effusion de sang innocent, mais apporte la désorganisation dans les rangs du peuple révolutionnaire. De son côté, la municipalité publia un appel dans lequel elle faisait ressortir le caractère mensonger de ces rumeurs provocatrices propagées par des « individus obscurs » dans le but de provoquer de nouveaux désordres antijuifs, et elle engageait

1) Le Dr. M. Schwartzmann, auteur de cet article, est ancien membre du Secrétariat National Juif d'Ukraine, ancien président de la Communauté juive d'Odessa, sioniste en vue. Il est actuellement à Londres.

la population à ne pas croire « les provocateurs qui désirent semer le trouble, plonger le pays dans l'anarchie, et perdre par là la liberté que l'Ukraine venait de conquérir. »

« Tout ce qui vient d'être exposé eut pour résultat de provoquer une grande alarme parmi la population juive de Jitomir, d'autant plus que la propagande antijuive ne cessa pas dans la ville et que les imprimeries de l'Etat imprimaient des tracts qui contenaient des phrases d'un caractère notoirement pogromiste. C'est ainsi que dans l'imprimerie du Commissariat du gouvernement de Volynie, fut imprimé un tract signé par Sarakhman, commandant de la ville de Tcherniakhov, qui contenait un appel de s'enrôler dans le détachement de l'ataman Sokolovski, qui avait organisé un peu plus tôt des pogromes dans de nombreuses villes d'Ukraine. Le tract disait que tous les cosaques qui ne voulaient pas être des « domestiques des Katsaps » (1), « des sous ordres des Youpins » devaient s'enrôler dans le détachement de Sokolovski et que tous ceux qui n'avaient pas d'armes devaient les enlever à ceux qui ne voulaient pas s'enrôler dans le détachement. Lorsque le commissaire de gouvernement Soumnévitch, dont l'attention avait été attirée sur le caractère pogromiste de ce tract, demanda à l'imprimerie du Commissariat de gouvernement de quelle autorité émanait l'autorisation d'imprimer ledit tract, on lui répondit qu'il avait été imprimé suivant ordre des autorités militaires, et c'est pourquoi il n'avait pas été soumis à la censure. (2)

Cet état de choses continua jusqu'au 12 mars 1919, date à laquelle le Directoire quitta Jitomir, qui fut occupé par les troupes soviétiques. Le premier séjour de ces dernières à Jitomir dura 10 jours. Durant cette époque, toute une série de personnes convaincues de banditisme et d'actions contre-révolutionnaires, furent fusillées sur l'ordre de S. M. Kroutchinsky, alors chef de la « Tcheka ». Bien que parmi ces personnes fusillées se trouvassent également des Juifs (Aizik Rudenko et autres) et que presque toutes les personnes fusillées eussent été condamnées à mort pour actes de banditisme, on commença à répandre le bruit parmi les éléments obscurs de la population, qui étaient d'ailleurs travaillés par la propagande provocatrice, que seuls les Juifs avaient été coupables de l'exécution des personnes susmentionnées, que « les Juifs fusillaient des chrétiens » ; on prétendait que le nombre des personnes fusillées se montait à 1.700, alors qu'en réalité le nombre des personnes fusillées par la « Tcheka » n'était nullement supérieur à 20-25 personnes. Selon certaines affirmations, six hommes seulement avaient été fusillés par la Tcheka. Grâce, d'une part, à la crédulité de la foule, et, d'autre part, à la propagande malveillante, on attribua à l'action de la Tcheka un caractère national. On alléguait que tous les commissaires bolcheviques auraient été des Juifs, ce qui ne correspondait nullement à la vérité ; que tous les Juifs seraient des bolcheviks, ce qui, évidemment, ne correspondait pas davantage à la réalité. Les éléments obscurs et provocateurs de la population imputèrent toute

(1) Nom péjoratif donné aux Grands-Russiens par les Ukrainiens.

(2) Dépositions de : I. P. Voronitsin, I. K. Lifchitz, délégué du Comité de secours aux victimes des pogromes, I. I. Kornitski, P. K. Dzevaltovski, et S. S. Gorelik, ces deux derniers membres du Congrès du Travail ; rapport de Kourbatov, Chef de la réserve de milice.

la responsabilité pour l'action de la Tcheka dirigée par S. M. Kroutchinsky à la population juive de Jitomir tout entière et on la menaçait de « faire justice ». Sous l'influence de cette agitation, des bruits sur l'imminence d'un nouveau pogrome commencèrent à circuler dans la ville dès la soirée du 19 mars, quand on commença à parler de l'abandon de Jitomir par les troupes soviétiques.

Le 21 mars, au soir, lorsque les troupes soviétiques quittèrent en fait la ville, la panique s'accrut parmi la population juive et, en même temps que les troupes soviétiques, de nombreux habitants juifs paisibles, qui n'avaient aucun rapport avec les bolcheviks, se mirent à abandonner la ville. En dehors de la jeunesse masculine, des centaines de vieillards, de femmes et d'enfants quittèrent la ville, à pied ou sur des voitures, fuyant droit devant eux ; et beaucoup de ceux qui restèrent dans la ville abandonnèrent leurs appartements et se cachèrent, soit dans les abris, soit chez des amis, quelquefois aussi chez les chrétiens de leur connaissance qui leur accordèrent asile, sauvant ainsi un grand nombre de Juifs, comme c'était le cas lors du premier pogrome. 1)

Le 22 mars au matin, les premiers détachements des troupes du Directoire apparurent à Vrangelevka. A ce moment-là, tous les membres de la municipalité et quelques membres du conseil général, ainsi que beaucoup de personnalités politiques, se réunirent à la mairie en attendant le développement des événements. Sur requête du colonel Zakhartchouk, chef de l'avant-garde des troupes du Directoire, une délégation de représentants de la municipalité et de notabilités se rendit chez lui à Vrangelevka. En cours de route, cette délégation constata jusqu'à l'évidence qu'un nouveau pogrome était inévitable. Un colonel nommé Kapkan, ayant rencontré cette délégation et ayant appris que parmi les délégués se trouvait également un représentant de la communauté juive, notamment le conseiller municipal Eventchik, conseilla à la délégation de se rendre à l'état-major sans ce dernier, en ajoutant qu'il était dangereux pour lui de guider cette délégation comprenant un Juif. Eventchik quitta la délégation, et il eut toutes les peines du monde à retourner chez lui par des chemins détournés. A ce moment-là, il y eut déjà des tués dans la ville. Parmi ces premières victimes, figurait un vieux Juif âgé de 70 ans tué en route de Vrangelevka, lorsqu'il se rendait à la synagogue avec le « talès ». 2)

L'entretien avec Zakhartchouk convainquit également la délégation que le pogrome était inévitable. Comme la délégation priait Zakhartchouk de ne pas permettre des excès dans la ville, en l'assurant que les bruits sur les exécutions commises par les bolcheviks étaient fortement exagérés et que la plupart de la population juive n'avait aucun rapport avec les représailles exercées par les autorités soviétiques, ledit Zakhartchouk adressa des reproches sévères à la délégation de prendre sous sa protection les « Youpins », déclara qu'il n'userait d'aucune pitié envers les Youpins. Ce n'est que lorsque la délégation eut insisté sur le fait que les bruits sur l'exécution commise par les bolcheviks étaient exagérés, que Zakhartchouk déclara qu'on pouvait naturellement convaincre des hommes cultivés,

1) Déposition des victimes du deuxième pogrome ; t. 6, déposition de I. P. Voronistsin et autres ; t. 5.

2) Châle que les Juifs mettent pour faire la prière du matin.

mais qu'on ne pouvait pas changer l'opinion des cosaques qui étaient tellement montés contre les « Youpins » que l'état-major ne pouvait les maîtriser et ne pouvait les retenir, ni les empêcher de faire un pogrome. Cette déclaration fournit la preuve que, parmi les troupes du Directoire, circulaient les mêmes bruits exagérés sur les exécutions commises à Jitomir par les bolcheviks.

Le 22 mars, de bonne heure, aussitôt l'arrivée des troupes dans la ville, commença un pogrome qui, selon le nombre des victimes, prit des proportions plus grandes encore que le pogrome de janvier. Tous les Juifs surpris dans la ville par les troupes furent tués sur place. La vague pogromiste submergea la ville tout entière. Des masses de soldats armés, auxquels vint se joindre la populace locale, se mirent à faire ouvertement le tour des maisons et à y massacrer les Juifs. Certains Juifs furent tués sur place, les autres furent sortis dans la cour ou dans la rue et fusillés sous les yeux des passants ; d'autres encore furent amenés dans des directions inconnues, sous prétexte qu'on les menait chez le commandant, parce que bolcheviks.

En même temps que les assassinats, avaient lieu des actes de pillage. Dans certains cas, les victimes eurent la vie sauve en versant une rançon. Mais, souvent, la rançon ne sauvait pas, et après avoir détroussé les victimes, on les assassinait. Bien que pendant tout le pogrome on déclarât qu'on se vengeait des bolcheviks, on s'acharnait généralement contre les hommes d'origine juive sans différence d'âge, de situation sociale et de parti. Il y eut des cas où on assassinait uniquement parce que les victimes ne pouvaient payer la somme qu'on leur demandait en guise de rançon. Parmi les Juifs tués, il y eut beaucoup de vieillards et de personnes d'âge moyen. On assassina aussi des femmes, mais leur nombre est beaucoup moins grand que celui des hommes. On assassina même des enfants. Les assassins et les pillards cherchaient les Juifs dans les greniers, dans les caves, dans les écuries ; partout où ils les trouvaient, ils les assassinaient. Les appartements abandonnés par leurs locataires étaient enfoncés et complètement saccagés. Les portiers, des jeunes gens, des femmes, pour la plupart des domestiques, prirent souvent part aux pogromes. Il y eut des cas où des petits fonctionnaires participèrent au pillage.

Les personnalités de la municipalité qui se réunirent à la mairie après l'entrevue de la délégation avec Zakhartchouk, ayant constaté que ces pourparlers étaient vains, et que le pogrome avait déjà commencé, qu'il y avait eu déjà des tués dans les rues, firent des efforts vains pour prendre des mesures en vue d'éviter les événements qui se précipitaient. Quelques-unes de ces personnalités adressèrent aux représentants suprêmes du clergé orthodoxe et catholique une demande de lancer un appel à la population pour l'engager à se calmer ; le clergé lança cet appel, mais il n'aboutit à aucun résultat. D'autres personnalités intervinrent auprès des états-majors des troupes du Directoire en portant à leur connaissance les horreurs du pogrome qui commençait et en les priant de faire arrêter le massacre.

On avait l'impression que ces demandes étaient écoutées avec sympathie, on obtint même des promesses, mais les autorités militaires ne prirent

aucune mesure réelle pour mettre fin au pogrome. Une Délégation de la municipalité s'étant adressée, le mardi 25 mars ou le mercredi 26 mars, à l'ataman Ben, commandant le groupe d'armées de Jitomir, pour le prier de faire cesser le pogrome, ce dernier fit une déclaration catégorique que tout serait fait pour rétablir la vie normale dans la ville ; il déclara à cette occasion qu'il savait très bien quel type de militaires — soldats et officiers — se trouvait parmi les unités confiées à son commandement, qu'il trouvait que la population locale se conduisait d'une manière révoltante, en provoquant elle-même une panique (l'ataman Ben avait probablement en vue la panique sous l'influence de l'avance bolchevique), et empêchant le rétablissement de l'ordre. Ben ajoutait qu'il était à tel point indigné qu'il avait peine à se retenir pour ne pas placer des mitrailleuses dans la rue et tirer sur la foule. L'ataman Ben caractérisa de la manière suivante la population locale et son attitude envers les événements : « C'est une espèce d'Asie. Je la détruirai et j'introduirai ici l'Europe ». Toutefois, lorsque le maire A. S. Pivotski proposa une mesure pratique pour rétablir l'ordre dans la ville, notamment de créer et d'organiser une milice municipale et de la pourvoir d'armes, l'ataman Ben répondit sur un ton excité qu'en principe il consentait à l'organisation de la milice, mais qu'il n'autorisait pas la municipalité d'organiser une telle milice. Comme par le passé, la ville resta ainsi sans défense. 1)

La journée du 23 mars, qui était un dimanche, n'apporta aucun apaisement ; bien au contraire, le pogrome continua avec une violence accrue. Alors que les jours précédents les assassinats étaient des cas isolés, le nombre de massacres augmenta considérablement le dimanche. Vers 5 heures du soir, le conseiller municipal M. D. Skokovsky compta sur la place Alexandre II et près du mur de la maison qui faisait l'angle de la rue de Kiev, près du petit square, 23 cadavres qui avaient été apportés ici de la rue Sobornaïa. Parmi les victimes, il y avait beaucoup de vieillards.

Le 23 mars, l'ataman Petlioura et le commandant en chef Oskilko vinrent à Jitomir : on porta à leur connaissance les horreurs dont Jitomir était le théâtre. Mais leur arrivée n'apporta aucune amélioration dans la situation.

Ce n'est que grâce à des événements extérieurs, qui se produisirent à l'improviste, que l'attention générale était détournée dans une autre direction et donnèrent le signal à la liquidation relativement rapide du pogrome.

Dès la soirée du 23 mars, on commença à percevoir dans la ville, du côté de la chaussée de Berditchev, des bruits d'une canonnade, et le lundi 24 mars, les troupes soviétiques attaquèrent énergiquement la ville, qu'elles faillirent même occuper.

A la suite de ces événements toutes les troupes qui remplissaient la ville pendant les deux journées précédentes, et qui constituaient le gros des pogromistes, partirent pour occuper les positions. Sous l'influence des bruits qu'on répandait évidemment dans des buts provocateurs, et selon lesquels, si les bolcheviks occupaient la ville « les Juifs massacraient

1) Déposition de M. D. Skokovsky. t. 5.

tous les chrétiens » on remarquait une certaine alarme parmi la population chrétienne, et plus particulièrement dans la masse obscure qui d'une manière ou d'une autre avait des reproches à se faire au sujet du pogrome. Une partie de la population chrétienne se rendit en armes pour protéger la ville contre les bolcheviks, et les autres, tout comme les Juifs deux jours plus tôt, s'enfuirent en panique de la ville, courant droit devant eux.

En même temps, l'ataman Bogatski, nommé chef de défense de la ville, secondé par la gendarmerie galicienne de campagne, arrivée à Jitomir dès le 23 mars, commença à arrêter les pogromistes. Il ordonna de dévêtir trois pogromistes pris en flagrant délit, les promener ainsi à travers les rues et les fusiller dans le jardin du siège du Gouverneur ; la population en fut averlie par des avis placardés sur les murs. On commença à envoyer des patrouilles sur les lieux des agressions. Ces patrouilles étaient composées de gendarmes attachés à la mairie ; la réserve de la milice commença à son tour d'agir.

À la suite de ces mesures la violence du pogrome diminua brusquement : il n'y eut que des cas isolés de banditisme dans les faubourgs.

Le lundi 24 mars, on put commencer à ramasser les cadavres, alors qu'avant on n'avait pas pu le faire, car on ne pouvait même pas porter de secours médicaux aux blessés, les pogromistes menaçant le personnel médico-sanitaire qui voulait approcher. Il y eut un cas où un médecin, envoyé de la mairie dans une maison juive, fut molesté et détroussé par des pogromistes. On connaît un autre cas où des infirmières qui transportaient, avec l'aide de quelques chrétiens, un vieux Juif blessé, furent arrêtées en cours de route par des soldats qui voulaient achever la victime. On eut toutes les peines du monde à les détourner de cet acte. Toutefois, ils ne permirent pas d'emmener le vieillard à l'hôpital et forcèrent les infirmières à le ramener à la maison. On organisa des détachements ambulants qui transportèrent les blessés dans les hôpitaux et les cadavres au cimetière. Selon les statistiques de ces détachements, il y eut 317 personnes tuées, dont plus de 20 femmes, sans compter les personnes tuées en cours de route lors de leur retour à Jitomir. 1)

Comme il a été dit plus haut, l'attitude des autorités militaires envers le pogrome, au cours des premières journées, peut être caractérisée d'inactivité complète. Non seulement les autorités militaires n'avaient pris aucune mesure pour empêcher ou pour arrêter le pogrome, mais elles ne firent aucune tentative pour prendre de telles mesures. Le colonel Zakhartchouk, qui était à la tête de l'avant-garde des troupes du Directoire, et l'ataman Ben, commandant le groupe d'armées de Jitomir, promettaient aux représentants de la municipalité que les mesures nécessaires seraient prises, mais en réalité, ils ne firent rien pour lutter contre le pogrome et pour poursuivre les pogromistes. 2) Quant au colonel Petrov, commandant de la garnison de Jitomir, il déclara carrément à la délégation de la commission d'enquête composée de G. V. Roublevski, M. A. Kitz et P. T.

1) Voir la liste des tués au cours du deuxième pogrome, t. V, p. 1 : déposition de I. P. Voronitsin, maire-adjoint, K. P. Novikov, V. V. Poliniev, M. D. Skokovski, P. O. Taran, M. D. Pesakhovitch, I. B. Lipschitz, P. M. Dzevaltovski et autres membres du conseil municipal ; t. V, affaires N° 48, 49, 54, 55, 80 et autres.

2) Déposition de P. M. Dzevaltovski, V. V. Poliniev et M. D. Skokovsky, t. V.

Redko ; « Est-ce que 2.000 « Malevantsi » 1) qui se levèrent contre les Youpins, qui avaient attaqué ensemble avec les bolcheviks, peuvent répondre s'ils ont massacré quelques Youpins ? » Ce même Pétrov dit ensuite que « si quelque soldat enleva une chemise à un Youpin, on ne peut pas le mettre en jugement pour cela », et que « si le Directoire avait nommé une commission d'enquête en vue d'étudier le premier pogrome, cela s'expliquait uniquement par la raison que le Directoire est un jouet entre les mains des diplomates et que parmi les diplomates, la plupart étaient des Youpins et que le Directoire avait besoin de montrer à l'opinion publique qu'on ne laisse pas passer des actes tels qu'un pogrome sans prendre des mesures. » Le même colonel Pétrov certifia qu'en occupant Jitomir, les autorités militaires marchaient sous le drapeau sur lequel était inscrit : « Mort aux Youpins, mort aux bolcheviks ». 2) Ces déclarations, faites dans un entretien officiel et qui portaient ainsi un caractère officiel, démontrent que les autorités militaires elles-mêmes considéraient que le massacre des « Youpins » était une tâche immédiate à employer comme moyen de lutter contre les bolcheviks.

Le commissaire de gouvernement Soumnévitch, après son retour à Jitomir, déclara ouvertement aux représentants de la municipalité qu'il considérait les événements qui venaient de se produire comme une réaction des Cents Noirs, et c'est pourquoi il demandait sa mise à la retraite en ajoutant qu'il ne restait que provisoirement à son poste, dans l'espoir que le gouvernement du Directoire tiendrait sa promesse et changerait de politique. Quant aux autorités militaires elles-mêmes, elles déclarèrent ouvertement aux représentants de la municipalité qui leur demandaient de prendre des mesures contre les pogromes, qu'elles voyaient dans ce pogrome une arme pour lutter contre les bolcheviks, que le pogrome était le châtimement pour les péchés de la réserve de milice qui manifesta ses sympathies aux bolcheviks. 3)

L'instigation au pogrome des autorités militaires manifesta entre autres choses, par le fait qu'elles publiaient des tracts dans lesquels elles invitaient les habitants de la campagne à engager la lutte pour ne pas être transformés en « domestiques des Youpins ». Etant donné l'antagonisme national qui existait en Volynie, et l'atmosphère antisémite devenue surtout tendue après le pogrome de janvier, les autorités militaires ne pouvaient ignorer qu'en propageant parmi la foule obscure et illettrée des bruits selon lesquels « les Youpins voulaient transformer les paysans en leurs domestiques », ce qui d'ailleurs était une absurdité notoire, elles accentuaient l'hostilité envers les Juifs et provoquaient de nouveaux excès anti-juifs. Mais les autorités militaires ne se contentaient pas de cela : elles publièrent des ordres officiels, dans lesquels elles affirmaient qu'il y aurait eu des cas en Ukraine où les églises orthodoxes et catholiques eussent été transformées en bains. Or, les autorités ne pouvaient pas ignorer que la propagation de bruits pareils dans les ordres officiels constituait une provocation dirigée contre les Juifs, étant donné que la masse

1) Habitants de Malevani, banlieue de Jitomir.

2) Procès-verbal de la séance de la commission suprême d'enquête au sujet du pogrome du 10 avril 1919, t. III, pages 35 et 36.

3) Déposition de A. B. Rabinovitch, secrétaire de la mairie ; t. V, p. 59.

obscur et ignorante devait voir dans ces affirmations des accusations en bloc, qui n'étaient d'ailleurs corroborées par aucun fait concret, dirigées contre les Juifs. D'autant plus qu'on répandait d'autres tracts qui appelaient directement au pogrome et qui lançaient contre les Juifs les mêmes accusations de profanation de sanctuaires orthodoxes. En répétant dans les ordres officiels une partie des calomnies répandues dans des tracts anonymes, les autorités militaires donnaient leur approbation à cette hostilité contre les Juifs qui régnait dans la masse et confirmaient ainsi les accusations lancées aux Juifs dans les tracts anonymes.

En ne prenant aucune mesure contre les pogromes, et en ne faisant même pas de tentatives pour y mettre fin, des autorités militaires peuvent être par là même accusées d'instigation au pogrome. L'absence même de telles tentatives ne pouvait ne pas persuader la masse des soldats et les autres éléments pogromistes que les autorités étaient favorables au pogrome, qu'elles l'autorisaient et même l'encourageaient, et cela ne pouvait ne pas contribuer à accroître la violence du pogrome. Et, en effet le plus grand nombre de victimes fut fait, non pas durant la première journée du pogrome, c'est-à-dire lors de l'entrée des troupes dans la ville, mais durant la deuxième journée, lorsque tout le monde était convaincu que les autorités n'y voyaient aucun inconvénient, car elles ne prenaient aucune mesure contre eux. Or, il avait été déjà constaté avec évidence, lors du premier pogrome que, pour mettre fin au massacre ou, du moins, pour le localiser, très peu de forces suffisaient. En effet, on a vu plus haut que des chefs isolés, lorsqu'ils le voulaient, réussissaient à disperser la populace à l'aide d'un seul revolver. Il en fut de même lors du deuxième pogrome. Lorsque l'ataman Bogatski, soit à la suite d'un ordre, soit de sa propre initiative, voulut mettre fin au pogrome, il le fit avec très peu de forces. L'ataman Bogatski seul, arrêtait dans la rue des pogromistes et même fit fusiller plusieurs d'entre eux, sans rencontrer la moindre résistance de la part des pogromistes. Cela prouve, avec la plus grande évidence, que les pogromistes osaient piller et massacrer seulement jusqu'au moment où ils ne se heurtaient à aucune résistance de la part des pouvoirs. Lorsque l'ataman Bogatski commença à résister au pogrome, bien qu'il ne le fit pas toujours avec assez de décision, le pogrome diminua brusquement de violence et cessa. Mais il ne le fit qu'après que 300 Juifs avaient été tués à Jitomir. Avant cette époque les pogromistes n'avaient rencontré aucune résistance de la part du colonel Zakharchouk, ni de la part du commandant Kapkan, ni de la part de Ben, ni de la part de Petlioura, membre du Directoire, et d'Oskilko, commandant en chef, qui arrivés le 23 mars à Jitomir et mis au courant du pogrome, ne firent rien pour y mettre fin. Or, ces mêmes forces à l'aide desquelles Bogatski arrêta le pogrome, se trouvaient à sa disposition dès dimanche 23 mars, c'est-à-dire le deuxième jour du pogrome, lorsque le massacre battait son plein. Quand les représentants de la municipalité s'adressèrent, le 2 mars, à l'ataman Bogatski en le priant de faire cesser le pogrome, il déclara que tout en se trouvant dans la ville avec sa gendarmerie, il n'avait pas encore reçu l'ordre d'entrer en fonctions. 1)

1) Déposition de I. P. Voronistsin, V. V. Poliniev, M. I. Trotz, A. B. Rabinovitch, M. D. Skokovski et autres ; t. V.

Dans les cas rares où les chefs isolés, dont la conscience était tourmentée, firent des tentatives de faire cesser le pogrome, ils furent en butte aux persécutions des autorités militaires. C'est ainsi que le censeur militaire Dobia ayant lancé, en son propre nom et à ses risques et périls, un tract intitulé « Assez » dans lequel il en appelait aux cosaques de faire cesser les assassinats et le pillage, les autorités militaires supérieures donnèrent l'ordre de détruire les exemplaires de ce tract, et Dobia lui-même fut écarté de son poste. On lui reprochait précisément d'avoir parlé dans son tract de la participation des soldats au pillage ; fait qui, bien entendu, était connu de la ville entière.

Les autorités militaires ne permettaient même pas de donner de secours aux Juifs affamés victimes du pogrome ; des personnalités chrétiennes furent forcées de créer une organisation presque clandestine en vue de donner des secours aux Juifs pauvres qui mouraient littéralement de faim dans leurs appartements.

Après le pogrome, les autorités militaires interdisaient de publier dans les journaux locaux des appels en vue de recueillir des dons pour les victimes du pogrome. Sur l'ordre des autorités militaires, la censure interdisait la publication des listes des Juifs tués pendant le pogrome et, en général, défendait la publication d'articles dans lesquels on établissait les causes du pogrome. L'ataman Bogatski transmit l'argent confisqué chez quelques auteurs du pogrome à l'ataman Ben qui, selon la déclaration de Bogatski, le garda par devers lui. L'enquête sur l'affaire des bolcheviks fut soumise au département politique qui faisait arrêter souvent, sous l'inculpation de bolchevisme, des personnes qui n'avaient aucun rapport avec les pouvoirs soviétiques et, par la suite, des chefs militaires se rendaient chez les parents des prisonniers pour leur extorquer de l'argent en leur promettant de relâcher les prisonniers. Les parents des prisonniers étaient forcés de verser la rançon, craignant qu'en cas de refus ces prisonniers ne fussent fusillés. 1)

L'original a été signé par S. Boguch, président de la Commission ; P. Soloviev et Lifchitz, vice-présidents ; Michel Skokovsky, secrétaire ; N. Karashev, J. Ratner, J. Kornitsky, V. Poliniev, J. Poliniev, J. Jidlovski, G. Roublevsky, M. Kitz, membres,

1) Dépôtions de I. P. Voronistsin, A. B. Rabinovitch, secrétaire de la mairie, M. B. Trotz, P. M. Dzevaltovski, D. L. Pesakovitch, V. V. Poliniev et autres ; t. V. Dépôtions de I. O. Rosenblatt, t. I. p. 72. Ordre des atamans Bogatski et Vozny ; t. V, pages 41 et 46. Procès-verbal de la commission d'enquête, t. III, p. 35.

La période de Kamenets-Podolsk

(Juin-Novembre 1919)

Annexe N° 37

LE POGROME DE MOUROVANNY-KOURILOVTSY

Rapport à Monsieur le Ministre des Affaires juives, du Directeur intérimaire du Département de l'Autonomie nationale Elia Bograd, sur la situation à Mourovanny-Kourilovtsy.

Le 12 juin dernier, avant leur départ, les bolcheviks se livrèrent au pillage, enfermèrent des jeunes filles dans les maisons et les violèrent. Le 18 arrivèrent les troupes ukrainiennes; c'est alors que commencèrent les véritables excès : les soldats frappaient, massacraient, violaient, violaient d'une façon infâme. Deux jeunes Juifs furent tués. La mère de l'un d'eux avait donné deux chevaux pour racheter la vie de son fils. On prit les chevaux, on tua le jeune homme et l'on rapporta le cadavre à la mère en lui disant : « Tiens, voilà ton Youpin ! »

Il faut ajouter que, après le pogrome, le chef de la milice se livra à de cyniques plaisanteries, demandant à chaque jeune fille qu'il rencontrait si elle n'avait pas encore été violée...

Les dégâts se montèrent à 7 ou 8 millions de roubles.

Le Directeur intérimaire du Département :

signé : **Elia Bograd.**

Certifié conforme : *Le chef de section du Ministère des Affaires juives.*

(signature)

N° 1569-70

6 Août 1919

Annexe N° 38

LE POGROME DE SMOTRITCH

R. P. U.

(République Populaire Ukrainienne)

JUGE ADMINISTRATIF

du district de Proskourov

adjoint à la Commission d'enquête

sur les pogromes,

V. DONITCH

le 25 septembre 1919.

N° 179.

A Monsieur le Ministre des Affaires Juives

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu dans la localité de Smotritch pour y faire une enquête relative au pogrome qui y a eu lieu

les 7 et 8 juillet. J'ai examiné les lieux et les personnes ayant souffert du pogrome, celles qui ont été torturées et blessées, j'ai vérifié sur place l'étendue des dégâts matériels, j'ai interrogé de nombreux témoins. J'ai pu ainsi établir que c'est la population juive qui a souffert de ce pogrome et que les dommages se sont élevés à plus de deux millions. Un vieillard fut tué, de nombreuses personnes furent torturées et neuf d'entre elles conservent jusqu'ici les traces des coups de cravache et de crosse. Beaucoup de femmes furent violées ; les unes le furent successivement par une dizaine de cosaques ou plus encore ; plusieurs d'entre elles furent contaminées. Par suite du pogrome, certains habitants sont réduits à la plus extrême misère et à la famine ; il est urgent de leur venir en aide.

signé : **Donitch.**

Juge administratif.

N° 2621

Conforme à l'original : *Le Chef de Section* (signature)

9 Septembre 1919.

Annexe N° 39

LE BILAN DU POGROME DE BAR

(juillet 1919)

Procès-verbal de la Commission pour l'enregistrement des Juifs ayant souffert des troubles qui ont marqué les changements de régime, nommée par la communauté juive de Bar dans la séance du 16 août 1919.

Conformément aux instructions de la communauté, la commission, composée de D. G. Seidman, I. A. Milgram, K. M. Sternberg, Ch. P. Salzet O. M. Mossenkis, a effectué l'enregistrement des déclarations, dont le nombre s'est élevé à 532 au 25 août 1919. Ce jour-là, à 16 heures, le montant total des pertes déclarées atteignait la somme de 13.608.013 roubles, 227 cas de pillage étaient accompagnés de menaces, 179 de coups, 22 de blessures et 7 de viol. Onregistra 35 meurtres.

Le délégué du comité central de secours aux victimes des pogromes ayant déclaré que les résultats de l'enregistrement devaient être transmis au comité municipal, la commission décida de faire ainsi, après avoir toutefois envoyé à la communauté juive toutes les déclarations reçues par la commission, ainsi que cinq listes d'enregistrement, le tout accompagné d'une copie du présent procès-verbal.

Bar, le 25 août 1919.

La Commission (signature)

REMARQUE : Jusqu'au 27 août, il y eut encore 5 déclarations pour une somme de 151.820 roubles. Le montant total des sommes déclarées s'élève donc à 13.759.833 roubles, les cas de menaces proférées à 279, des sévices graves à 181, des viols à 9, des meurtres à 35 et des cas de blessures à 23.

La Commission (signature)

Conforme à l'original : *Le Chef de section* (signature)

8-9-1919.

UNE PERSONNALITE UKRAINIENNE SUR LE POGROME A TCHEMEREVTSY

RÉPUBLIQUE POPULAIRE
UKRAINIENNE

Déclaration faite au ministre des affaires juives par Ioanniki Ivanovitch Chimanovitch, délégué des paysans du district de Kamenets-en-Podolsk au Congrès des Travailleurs de l'Ukraine, chargé d'une mission de contrôle et d'information sur le front par le Conseil du Congrès en date du 3 juillet 1919.

Je, soussigné, parcourant le front sur mission du conseil du congrès des travailleurs, je pus constater, le 27 juillet, que toute la population juive du bourg de Tchémérévtsy (Podolie, district de Kamenets) avait été victime d'un pogrome. Après enquête faite de concert avec la communauté juive locale, le chef de la milice et le « staroste » des paysans, j'établis que le pogrome avait été organisé par une unité du « Régiment de fer » commandée par le capitaine Kovtaniouk, en date du 21 juillet dernier. Le pogrome prit de grandes proportions. Des sommes d'argent, se montant à un demi-million de roubles, furent extorquées aux Juifs ; leurs provisions et leur garde-robe leur furent enlevées : vêtements, linge, chaussures, objets divers, etc. En un mot, la population juive du bourg fut dévalisée de fond en comble et laissée sans aucunes ressources ; elle souffre déjà de la famine.

D'après les données fournies par la communauté, les pertes causées par le pogrome s'élèvent à 796.215 roubles.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander :

- 1) de vous concerter avec le ministre de la justice afin qu'une commission d'enquête spéciale soit chargée d'étudier ce honteux pogrome,
- 2) de demander à l'ataman en chef, au chef d'état-major de l'armée en campagne et à l'inspecteur général d'Etat de faire punir, selon les lois du temps de guerre, tous les officiers et cosaques du Régiment de fer, coupables d'avoir pris part au pogrome, de même que ceux qui n'ont pas pris en temps utile de mesures pour le prévenir,
- 3) de demander au Comité central panukrainien de secours aux victimes des pogromes de venir immédiatement à l'aide de la population juive de Tchémérévtsy et de Goussiatine, cette dernière réfugiée à Tchémérévtsy après le pogrome dont elle a été l'objet.

Kamenets-Podolsk, 29 juillet 1919.

(signé) **Chimanovitch**, membre du Congrès.

P.S. — Je vous prie de demander à Monsieur le ministre des affaires intérieures que soit suspendu de ses fonctions le chef de la milice du bourg de Tchémérévtsy, lequel n'a pris aucune mesure pour arrêter le pogrome et a, au contraire, déclaré à des habitants : « Je n'ai rien contre un pogrome ». Outre la suspension, j'estime qu'il devrait être traduit en justice par le ministre des affaires intérieures.

I. Chimanovitch

Conforme à l'original : le Chef de Section. (signature)

Conforme à la copie : Pour le Secrétaire. (signature)

N° 1469

29 juillet 1919

LA PREMIERE PROCLAMATION DE PETLIOURA CONTRE LES POGROMES

Ordre du jour

du Commandant suprême des troupes de la République populaire ukrainienne
N° 131.

26 Août 1919.

La vaillante armée ukrainienne unie par la conscience nationale de sa grande tâche libératrice, consacrée par les meilleures traditions que lui avaient léguées ses aïeux, s'est avancée d'un élan rapide et irrésistible vers une destinée meilleure, la conquérant au prix de son sang et du sang de ses ennemis.

L'histoire elle-même a décidé que nos glorieux cosaques apporteraient sur leurs baïonnettes la liberté et le bonheur à leur patrie et à tous ceux qui s'y sont installés paisiblement depuis longtemps. Les bandits de toute espèce pris en flagrant délit — les bolcheviks — s'enfuient, tels des criminels lâches, vers le Nord, dans leurs sombres repaires. Toutefois, il reste encore sur notre terre jadis libre, mais réduite à l'esclavage, la puanteur de l'ennemi, cette bête déchaînée et crevante. L'ennemi ne s'est pas contenté d'avoir versé le sang noble de notre armée, il lui fallait aussi verser le sang de la population innocente. Hommes obscurs, « Cent Noirs » et « Cent-Rouges », c'est la même bande. Des agents provocateurs de toute sorte, ayant lâché les armes, sont sortis de leurs repaires et se sont mis à leur honteuse besogne dans un autre domaine.

Ils tissent, à dessein, leur trame de provocation honteuse, provoquent des pogromes contre le peuple juif et, en même temps, ils poussent quelques éléments instables de notre armée à commettre cette terrible besogne. De cette façon, ils cherchent à souiller devant le monde honnête notre lutte pour l'émancipation et à perdre notre cause nationale.

Officiers et soldats ! Il est temps que nous sachions que les Juifs, comme la plupart de la population ukrainienne, ont enduré des souffrances du fait de l'invasion communiste et bolchevisse et qu'ils ont déjà compris où est la vérité. Les meilleurs partis juifs, tels que le « Bund », le « Parti unifié », les parti « Poale-Zion », le « Volkspartei », se sont définitivement placés sur le terrain de l'Etat ukrainien indépendant et travaillent avec nous, la main dans la main, en faveur de ce dernier.

Il est temps que nous comprenions que la paisible population juive, ses enfants, ses femmes ont été, autant que nous, réduits à l'esclavage et privés de leur liberté nationale. Cette population n'a pas où aller, elle reste avec nous depuis des siècles, partageant avec nous nos joies et nos misères. L'armée héroïque qui apporte à toutes les nations de l'Ukraine la fraternité, l'égalité et la liberté, ne doit pas écouter les bandits et les agents provocateurs assoiffés de chair humaine. De même, cette armée ne doit pas être la cause de la pénible destinée des Juifs. Ceux qui admettent un tel

Comme on le voit, cette proclamation n'a été publiée qu'au mois d'août 1919, c'est-à-dire huit mois après que la vague pogromiste avait commencé à faire de terribles ravages parmi la population juive d'Ukraine.

crime sont des traîtres et des ennemis de notre patrie et doivent être exclus de la société humaine.

Le monde entier admire et ne peut ne pas admirer les exploits accomplis par vous pour la cause de l'émancipation. Eh bien ! ne les souillez pas, ne fût-ce qu'accidentellement, par des actes honteux, et ne déshonorez pas notre République aux yeux du monde entier. Nos multiples ennemis intérieurs et extérieurs exploitent déjà les événements pogromistes. Ils nous montrent du doigt et nous raillent en disant que nous ne sommes pas capables d'avoir une existence indépendante et devons de nouveau nous soumettre au joug de l'esclavage.

Moi, votre ataman en chef, je vous dis que précisément en ce moment la question d'être ou de ne pas être de notre existence comme Etat indépendant, est en train de se résoudre devant le Tribunal international. Officiers et cosaques, cette cause est entre vos mains. Réalisez cette cause, les armes à la main, dirigées contre l'ennemi véritable, et souvenez-vous que notre noble cause demande des mains propres. Soyez persuadés qu'un châtiment rigoureux et légitime sera infligé à tous les ennemis de la Patrie, mais que la vengeance qui, très souvent, est exercée sans réflexion, n'est pas digne des cosaques. J'ordonne catégoriquement de jeter en dehors de votre armée et de livrer au jugement comme des traîtres à la Patrie tous ceux qui vous incitent à faire des pogromes. Que le tribunal les juge pour leurs actes en ne ménageant pas aux criminels les peines légales les plus sévères.

Comprenant tout le préjudice causé à l'Etat par les pogromes, le gouvernement de la République populaire ukrainienne a lancé un appel à la population tout entière de notre Etat pour l'engager à opposer une résistance à tous les actes des ennemis qui provoquent des pogromes sur la population juive. J'ordonne à l'armée tout entière de prêter une oreille attentive à cet appel et de le répandre parmi la population et parmi les camarades.

Le présent ordre du jour sera lu dans tous les divisions, brigades, régiments, bataillons et compagnies de l'armée du Dnieper et du Dniester ainsi qu'aux détachements des partisans.

L'original a été signé : **Petlioura, ataman en chef.**

**Iounakiv, ataman, chef de l'état-major de
l'ataman en Chef.**

Annexe, N° 42

N° 49
RÉPUBLIQUE POPULAIRE UKRAINIENNE
L'INSPECTEUR D'ÉTAT
du Groupe de Volhynie

5 Septembre 1919

N° 2038

Aux Armées.

RAPPORT OFFICIEL SUR LE POGROME A JABOKRITCH

Monsieur le Ministre des affaires juives

Je vous informe que la population juive du bourg de Jabokritch, district d'Ologpol, Podolie, a besoin d'une aide urgente de l'Etat par suite des terribles et multiples pogromes qui y ont été organisés, du 28 au 30

août dernier, par les unités de la 11^e Division d'infanterie (ancienne Armée des cosaques Zaporogues) et de la 11^e Brigade de Galicie.

Accompagné du commissaire du canton de Jabokrich, ainsi que des représentants de la communauté juive, j'ai visité spécialement les maisons et boutiques pillées et détruites. Partout le mobilier a été brisé, les vitres cassées, la vaisselle, les lustres, les lampes réduits en miettes. Les objets de valeur étaient chargés sur des charrettes et, par lots, vendus à la population. Les caisses des coopératives ont été forcées et vidées ; en outre, sous peine de mort, chaque Juif devait donner son argent. Tous les vêtements et toutes les chaussures ont été enlevés. 25 jeunes filles ont été violées, plusieurs Juifs mutilés (en particulier Ioudko Schechtman, Sroul Kerjner), beaucoup roués de coups. J'ai pu constater moi-même la trace des tortures infligées, des blessures non encore cicatrisées, tant chez les hommes que chez les femmes. La population est absolument terrorisée, elle s'enfuit de tous côtés, se cache chez les paysans (dont une assemblée a protesté contre les pogromes faits par les soldats) et dans les ravins. Les gens souffrent de privations et de la faim. Le typhus se propage. Un commissaire nommé par moi a reçu l'ordre de livrer à la population juive le blé récolté dans les champs du seigneur de l'endroit. Pendant mon court séjour à Jabokrich, j'ai tout fait pour tranquilliser la population, pour assurer l'inviolabilité de ses biens, pour rendre les violences impossibles.

Il serait fort désirable qu'une commission officielle se rendit immédiatement à Jabokrich pour y évaluer les dommages. J'ai promis que cette commission viendrait, qu'elle dresserait un procès-verbal et que le gouvernement désintéresserait les victimes.

Je dois ajouter encore que, ce qui m'a été confirmé par le commissaire du canton, la population juive de Jabokrich se montra, dès le début de la révolution ukrainienne, favorable au mouvement national ukrainien. Elle l'aida financièrement : c'est ainsi que l'organisation sioniste versa 250 roubles, etc. Avant l'arrivée de nos troupes, la communauté organisa un comité de secours aux soldats, qui leur délivra du pain, de la toile etc.. Mais ce comité fut également dissous et pillé...

L'Inspecteur d'Etat par intérim : (signature)

Le secrétaire : (signature)

Conforme à l'original : *Le chef de section.*

Septembre 1919

Annexe N° 43

UN REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES JUIVES SUR LA DESTRUCTION DU DISTRICT DE MOHILEV.

**Rapport du Directeur intérimaire du Département de l'autonomie
nationale, E. I. Bograd.**

A monsieur le ministre des affaires juives.

De retour du district de Mohilev, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

En ce qui concerne une partie des localités du district de Iampol, je

joins à la présente les copies des lettres qu'elles ont adressées à la Direction de la communauté juive de Mohilev. En ce qui concerne les autres parties de ce district, on peut dire que Chargorod et Kopaï-Gorod ont été détruits de fond en comble.

Il y eut près de 100 personnes tuées à Chargorod. Les assassins inventèrent des tortures atroces pour la population juive : ils coupaient la langue à leurs victimes, leur crevaient les yeux et obligeaient leurs parents et amis à assister à ces scènes. Sur les collines qui entourent Chargorod, beaucoup de Juifs périrent de faim, le visage enfoui dans la terre qu'ils avaient voulu manger faute de pain.

Ces horreurs sont entièrement dues au colonel Chandriouk. En ce qui concerne le Régiment des Haïdamaks, ainsi que le 9^e Régiment de tirailleurs qui se trouvaient à Kourilovtsy et à Zamiélkhov, voir ci-joint les copies des déclarations faites par les directions des communautés juives. Il faut noter qu'à Zamiélkhov, le détachement était commandé par Oudovitchenko lui-même. Les troupes républicaines ukrainiennes apportent la famine, les maladies, la folie et la mort à la population juive qui habite les villes et les bourgs. Ce que les troupes n'ont pas eu le temps de toucher est détruit par divers détachements d'instruction politique, qui se livrent à de honteuses brimades sur la population juive et anéantissent tout ce qui restait.

Les membres des unions professionnelles et des partis socialistes qui avaient été, sous le régime communiste, arrêtés ou réduits à vivre illégalement, sont aujourd'hui soumis à des arrestations quotidiennes. On les roue de coups dans les bureaux des sections politiques, dans ceux des commandants militaires, dans ceux de la police de sûreté. On réduit ainsi à l'impuissance cette démocratie qui voulait croire et qui croyait déjà que, sous un gouvernement socialiste, les organisations démocratiques et professionnelles peuvent, ainsi que leurs chefs, vivre librement.

Le ministère des affaires juives doit immédiatement prendre les mesures nécessaires pour que le gouvernement se préoccupe spécialement des détachements de troupes qui se sont rendus coupables des violences relatées dans le présent rapport et dans les copies des déclarations qui y sont jointes. De même, une attention particulière doit être portée à la police de sûreté et surtout aux sections politiques, car, dans les petites localités, tout le pouvoir a été, en fait, transmis aux détachements d'instruction du ministère de l'intérieur. Faute de quoi, il y aura un violent conflit entre le gouvernement et la population locale, tant juive que non juive ; les conséquences que peut avoir ce conflit ressortent avec une suffisante clarté de l'histoire du mouvement national ukrainien.

Le Directeur intérimaire du Département :

Signé : E. Bograd

3 Septembre 1919

EXECUTION DE 30 MEMBRES DE LA GARDE JUIVE DE KIEV

(31 août 1919)

Récit d'un « rescapé »

I

Nous étions encore rassemblés quand les premiers obus éclatèrent sur la ville de Kiev. Les autorités soviétiques, en partant et malgré leur situation critique, nous avaient cependant donné l'ordre de dissoudre la garde, cela sous peine de mort. Il n'y avait rien à faire, et nous nous séparâmes, non sans avoir convenu de nous réunir le lendemain en un lieu fixé.

Le lendemain de bonne heure, aussitôt après la seconde canonnade, nous nous hâtâmes, mon frère et moi, de nous rendre à notre point de ralliement, l'Hôtel François, dans la rue Jilianski. De tous côtés arrivaient ceux qui désiraient se faire inscrire dans la garde. C'étaient surtout des jeunes gens, étudiants et collégiens. Ceux qui les inscrivait s'efforçaient de toute façon d'écarter les candidats qui avaient eu des relations quelconques avec les autorités soviétiques, cela afin de ne pas compromettre la réputation de la garde. Nous étions tous pleins d'entrain et nous attendions avec impatience le moment de recevoir de l'Hôtel de Ville un papier légalisant notre situation.

Nous étions occupés à notre travail quand, soudain, entra dans notre chambre un individu armé, mais en civil (il portait une veste de cuir). Il demanda : « Qu'est-ce que c'est que cette réunion ? » Notre chef lui donna les explications demandées. Il nous compta, puis partit aussitôt. Nous reprîmes notre travail. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que, par le long corridor de l'hôtel, accourut à la file indienne une bande de gens armés. Ils s'arrêtèrent devant notre chambre et dirigèrent leurs fusils dans notre direction. Nous nous trouvions pris de tous côtés. Puis un autre groupe de gens armés entra dans notre chambre ; il était dirigé par celui qui nous avait fait une première visite. On l'appelait Levka. Quelqu'un cria : « Haut les mains ! » Nous obéîmes et on nous fouilla. Puis on nous compta à nouveau et l'on nous ordonna de nous ranger deux par deux.

Après ces formalités, nous sortîmes dans la rue. Nous étions tous persuadés qu'on nous avait simplement désarmés et dissous. Mais, à notre horreur, nous nous vîmes entourés de toutes parts d'une bande de gens armés. Inquiets, nous nous demandions : « Que va-t-on faire de nous ? » Notre cœur battait avec angoisse. Nous nous mîmes à presser de questions ceux qui nous entouraient : « Où nous menez-vous, braves gens ? Nous sommes la garde municipale ». La réponse était laconique : « A l'état-major ».

Le détachement qui nous entourait se composait de trente-cinq hommes, dirigés par Levka caracolant sur son cheval. Nous venions de nous mettre en marche quand il s'avança brusquement au milieu de nous en criant comme un fou : « Vous avez voulu établir la commune, sales Youpins ». Puis il frappa de sa cravache plusieurs d'entre nous. C'est ainsi que débuta notre voyage.

Mais tout cela n'était que bagatelles. L'affaire se gâta tout à fait quand nous approchâmes du camp des troupes de Petlioura. De plus en plus nombreux, nous rencontrions des soldats galiciens isclés. Chacun d'entre eux croyait de son devoir de nous gratifier d'un coup de cravache, d'un coup de crosse ou simplement d'un coup de poing.

Nous n'avions qu'une pensée : nous sauver à tout prix, nous esquiver, nous enfuir. Mais il était déjà trop tard. Nous nous trouvions au centre du camp, entourés de toutes parts par les soldats.....

Nous étions arrivés dans une partie étroite de l'interminable rue Vassilkovski. Des deux côtés se trouvaient des voitures militaires et des soldats. Nous étions serrés à tel point que les soldats n'avaient pas même un pas à faire pour nous atteindre. Ils pénétraient dans notre groupe apeuré, et tels des loups enragés, nous arrachaient nos vêtements. Au milieu de la rue ils nous jetaient par terre et, en nous rouant de coups, ils nous enlevaient nos chaussures.

L'air résonnait de nos cris déchirants et du sifflement des cravaches... Nous cherchions à nous enfuir sans attirer l'attention... Tous d'ailleurs étaient mêlés : et nos camarades, et notre escorte, et les soldats qui nous dépouillaient et nous battaient... A la faveur du désordre général, il eut été possible de nous enfuir, en risquant la vie d'une bonne moitié d'entre nous. Mais nous n'en avions pas le courage. Chacun de nous s'efforçait de courir, de se débattre au milieu du tumulte, pour éviter la grêle de coups qui pleuvait de toutes parts... Dans le chaos général, un seul d'entre nous se risqua à fuir : c'était mon frère, qui put disparaître sans laisser de traces. Et même moi, qui n'avais cessé de me maintenir à ses côtés, je ne m'aperçus pas de sa fuite, bien qu'il eût tenté de m'entraîner avec lui.

Enfin, nous sortîmes de cette rue maudite. La plupart des nôtres étaient couverts de sang et n'avaient plus que leurs vêtements de dessous...

On nous fit arrêter dans une ruelle où se trouvait l'état-major. Au premier moment, notre escorte ne sut que faire de nous. Mais son hésitation dura peu. Levka fit faire quelques pas à son cheval dans la ruelle, puis bientôt revint vers nous et cria : « Menez-les dans les champs ! »

Notre sort était décidé. On allait nous fusiller. Cependant, bien que notre sort fût évident pour quiconque, beaucoup d'entre nous ne pouvaient s'imaginer une aussi fatale issue, chacun s'efforçait de croire encore que l'affaire s'arrangerait. Nous marchions comme des automates, sans savoir où nous étions, ni ce qu'on allait faire de nous.

II

En silence, craignant de prononcer un seul mot, meurtris et ensanglantés, nous arrivâmes enfin à l'école dite la « Goutte de lait » de sinistre mémoire. Une brigade de l'armée de Petlioura y était cantonnée.

On nous fit entrer dans une cour allongée, bordée de baraques. Notre cœur se serra. Une même idée nous traversa l'esprit à tous : c'est qu'on allait se débarrasser de nous dans ces baraques. « C'est ici qu'on va nous achever », nous murmurions-nous l'un à l'autre, à la vue de ces hangars d'où s'échappait comme une odeur acide de pourriture et de sang humain.

Deux officiers se trouvaient dans la cour : un Polonais et un Ukrainien.

On nous mit de nouveau en deux rangées. L'officier polonais, le visage contracté de fureur, répétant un seul mot « Youpin », se mit à nous frapper de sa cravache, visant à la figure. Nous voulûmes le supplier de nous relâcher : « vérifiez nos papiers, vous verrez que nous ne sommes pas communistes ! » En réponse à nos prières, il redoublait ses coups. Sur cet homme, dont dépendait en fait notre vie, se dirigeaient tous nos regards suppliants, où l'on lisait toute la souffrance humaine. Mais ce fut en vain. Il était impitoyable... son bras, comme un balancier, abattait sans arrêt sa cravache sur nous. Finalement, il ne put supporter davantage nos gémissements, nos cris et nos pleurs ; il cria : « Silence ! » Comme par magie nous nous tûmes tous, avalant les larmes qui nous étouffaient. Cependant les brimades continuaient. A tout moment, des soldats arrivaient et arrachaient les vêtements et les chaussures de ceux qui n'avaient pas été dépouillés en chemin.

Alors, le Polonais s'approcha de l'autre officier et ils commencèrent à converser à voix basse. Il semblait que ce court dialogue allait décider de notre sort.

C'est alors que s'approcha de nous un autre officier, galicien celui-là. Il me fit une meilleure impression que l'autre, ne fût-ce que parce qu'il n'avait frappé personne. Le Polonais le pressait continuellement, comme s'il voulait achever au plus vite sa sauvage besogne. D'abord le Galicien proposa de vérifier nos papiers, mais, témoin du désir ardent de son collègue, il lui céda à nouveau le premier rôle et continua à n'être qu'un spectateur « sympathique ».

De nouveau, on nous mit sur deux rangs. Chacun de nous s'efforçait de toute façon à se trouver au second rang, pour être mieux défendu des coups de cravache qui ne cessaient de pleuvoir.

Encore quelques minutes et le dernier acte allait se jouer.

C'est alors que, pour la première fois, l'un de nous prononça d'une voix timide et hésitante : « Mais je suis orthodoxe » Deux ou trois voix se joignirent à la sienne. Les autres semblaient hésiter. Non pas qu'ils fussent arrêtés par leur fierté nationale : en un pareil moment, ce sentiment ne jouait qu'un très petit rôle. Après ce qui s'était passé, aucun de nous ne pouvait songer à nier sa nationalité. Mais la soif de vivre était si forte qu'après un silence d'une minute, des voix de plus en plus nombreuses se joignirent aux premières. Mais le « maître de nos destinées » s'approcha du groupe des « orthodoxes » et en refoula quelques-uns vers le groupe des « Juifs ». Cependant treize jeunes gens, qui apparemment avaient produit l'impression d'être vraiment orthodoxes, restèrent à part. Je vécus alors les minutes les plus torturantes de mon existence... J'hésitais... Je ne savais à quel groupe me joindre, ce choix me semblait profondément symbolique. Dans le groupe destiné à l'abattoir, je voyais de nombreux amis personnels, avec lesquels j'avais travaillé. J'hésitai longtemps... Mais la passion de la vie prit le dessus. Pour ainsi dire inconsciemment (le phénomène m'est resté inexplicable jusqu'à présent), je me trouvai dans le groupe des « orthodoxes ».

Les autres avaient déjà été entourés par les soldats. Quant à nous, on

nous fit entrer dans une des salles de l'école, où était l'état-major.

Pendant que nous nous trouvions tous les treize, dans le bureau de l'état-major, je courus à la fenêtre pour apercevoir encore une fois mes camarades restés dans la cour, mais ils n'y étaient plus... On les avait emmenés dans les champs...

Cependant, notre « heureux » groupe ne jouissait pas de son bonheur. Nous nous disions l'un à l'autre : « On nous tuera quand même, si ce n'est tout de suite, ce sera dans une heure ». Beaucoup se trouvaient dans un état anormal de crise et lorsque les plus calmes voulaient causer avec eux, ils leur répondaient à voix basse : « Laissez-moi, je deviens fou ».

Un quart d'heure après, nous entendîmes, du côté des champs, deux fortes salves de coups de fusil... Nous comprîmes quel avait été le sort de nos compagnons...

Après de longs tourments, des interrogatoires, on nous relâcha. Par les rues où, à chaque pas, des patrouilles nous arrêtaient, nous nous hâtâmes de rentrer chez nous...

Je me retournai et, en pensée, je dirigeai mes regards vers le lieu où étaient restés les camarades que nous avions abandonnés...

Derrière la forêt sombre, le feu rouge du soleil descendait...

Signé : **M. Tormou.**

Les pogromes en Galicie Orientale

(Août-Septembre 1920)

Annexe N° 45

DIÈTE CONSTITUANTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

Pièce N° 2094

MOTION

présentée à la Diète polonaise par les députés juifs Schipper, Grunbaum, Hartglass et autres et relative aux pogromes antijuifs organisés dans la Galicie Orientale par l'armée ukrainienne dite petliourienne

« Depuis que l'armée du général Pavlenko a franchi le Zbrucz et commencé des opérations militaires sur les territoires de la Galicie Orientale, des bruits continuels nous sont parvenus sur des pogromes, tortures et pillages en masse, dont la population juive était l'objet de la part des soldats ukrainiens, dits Petliouriens.

Les pièces justificatives ci-jointes, notamment les dépositions de témoins oculaires et de victimes, et qui ne donnent qu'une idée générale de la dévastation, montrent que les Petliouriens se sont permis, vis-à-vis des Juifs, des actes véritablement bestiaux.

On a tué des Juifs, jeunes et vieux, on les a hachés à coups de sabre, on leur a coupé les bras, les jambes, les lèvres, on leur a brûlé la plante des pieds avec des bougies allumées (Moiche Bogen, de Bolsowice), on a ouvert le ventre à des femmes enceintes, de telle sorte que le fœtus en est tombé (Guitel Antler, de Dumicz), on a noyé des mères avec leurs nourrissons, on a violé des femmes sans distinction d'âge (il y a eu des cas de viol commis sur des fillettes de douze ans et sur de vieilles femmes âgées de soixante-dix ans). Les femmes qui se sont débattues ont été fusillées ou transpercées de baïonnettes.

Les pertes matérielles se chiffrent par des dizaines de millions.

La population chrétienne locale a, par pitié et miséricorde, caché

nous fit entrer dans une des salles de l'école, où était l'état-major.

Pendant que nous nous trouvions tous les treize, dans le bureau de l'état-major, je courus à la fenêtre pour apercevoir encore une fois mes camarades restés dans la cour, mais ils n'y étaient plus... On les avait emmenés dans les champs...

Cependant, notre « heureux » groupe ne jouissait pas de son bonheur. Nous nous disions l'un à l'autre : « On nous tuera quand même, si ce n'est tout de suite, ce sera dans une heure ». Beaucoup se trouvaient dans un état anormal de crise et lorsque les plus calmes voulaient causer avec eux, ils leur répondaient à voix basse : « Laissez-moi, je deviens fou ».

Un quart d'heure après, nous entendîmes, du côté des champs, deux fortes salves de coups de fusil... Nous comprîmes quel avait été le sort de nos compagnons...

Après de longs tourments, des interrogatoires, on nous relâcha. Par les rues où, à chaque pas, des patrouilles nous arrêtaient, nous nous hâtâmes de rentrer chez nous...

Je me retournai et, en pensée, je dirigeai mes regards vers le lieu où étaient restés les camarades que nous avions abandonnés...

Derrière la forêt sombre, le feu rouge du soleil descendait...

Signé : **M. Tormou.**

Les pogromes en Galicie Orientale

(Août-Septembre 1920)

Annexe N° 45

DIÈTE CONSTITUANTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

Pièce N° 2094

MOTION

présentée à la Diète polonaise par les députés juifs Schipper, Grunbaum, Hartglass et autres et relative aux pogromes antijuifs organisés dans la Galicie Orientale par l'armée ukrainienne dite petliourienne

« Depuis que l'armée du général Pavlenko a franchi le Zbrucz et commencé des opérations militaires sur les territoires de la Galicie Orientale, des bruits continuels nous sont parvenus sur des pogromes, tortures et pillages en masse, dont la population juive était l'objet de la part des soldats ukrainiens, dits Petliouriens.

Les pièces justificatives ci-jointes, notamment les dépositions de témoins oculaires et de victimes, et qui ne donnent qu'une idée générale de la dévastation, montrent que les Petliouriens se sont permis, vis-à-vis des Juifs, des actes véritablement bestiaux.

On a tué des Juifs, jeunes et vieux, on les a hachés à coups de sabre, on leur a coupé les bras, les jambes, les lèvres, on leur a brûlé la plante des pieds avec des bougies allumées (Moiche Bogen, de Bolszowice), on a ouvert le ventre à des femmes enceintes, de telle sorte que le fœtus en est tombé (Guitel Antler, de Dumicz), on a noyé des mères avec leurs nourrissons, on a violé des femmes sans distinction d'âge (il y a eu des cas de viol commis sur des fillettes de douze ans et sur de vieilles femmes âgées de soixante-dix ans). Les femmes qui se sont débattues ont été fusillées ou transpercées de baïonnettes.

Les pertes matérielles se chiffrent par des dizaines de millions.

La population chrétienne locale a, par pitié et miséricorde, caché

chez elle des Juifs ; mais les Petliouriens ont, dans beaucoup de cas, découvert ces derniers dans leurs cachettes, les en ont tirés et les ont torturés avec un acharnement accru.

De nombreuses plaintes ont été adressées aux autorités militaires ukrainiennes. Mais ces dernières ne les ont pas prises en considération ou se sont bornées à promettre de procéder à une enquête.

Quant aux communiqués répandus à l'étranger par le gouvernement de Petlioura, et selon lequel quarante pogromistes auraient été fusillés, la population locale ignore tout de ce fait. En tout cas, cette nouvelle n'a pas été publiée dans les localités où les pogromes avaient eu lieu. De même, cette nouvelle n'a été publiée dans aucun journal paraissant en Galicie Orientale.

Dans les statistiques soumises aux soussignés par les comités juifs de secours de Stanislaw et de Marjampol, on relève les détails suivants :

1° A *Tyszmieniczany* : 3 Juifs tués, 2 blessés, 5 Juives violées. Les dégâts matériels atteignent 300.000 marks.

2° A *Tyszmienicy* : 3 Juifs tués, 3 blessés, 25 Juives violées. Dégâts matériels pour 3 millions de marks.

3° A *Bolszowce* : 5 tués, 8 grièvement blessés, 33 femmes violées. Dégâts matériels pour environ 10 millions de marks.

4° A *Halicz* : 4 tués, 2 blessés, 15 femmes violées. Dégâts matériels pour environ 20 millions de marks.

5° A *Marjampol* : 3 tués, 16 grièvement blessés, 5 Juives violées. Dégâts matériels : 1 million et demi de marks.

6° A *Jesupol* : 5 grièvement blessés, 8 femmes violées. Dégâts matériels : 4 millions de marks.

7° A *Stanislaw* : 2 tués, 5 grièvement blessés. Le montant des dégâts matériels n'a pas été établi.

8° A *Dumicz* : 3 tués, 3 blessés.

9° A *Krymidow* : 2 blessés.

10° A *Dolejow* : 1 blessé.

Les dégâts matériels, dans ces trois villages, atteignent 400.000 marks.

Les faits suivants ont, en outre, été établis :

11° A *Wojnilow*, les Petliouriens, après avoir massacré et pillé les Juifs, ont rassemblé à la synagogue un grand nombre de jeunes filles et de vieilles femmes juives pour les y déshonorer. Plusieurs femmes contaminées alors, sont traitées à présent à l'hôpital de *Stanislaw*. (Voir la lettre de Stanislaw intitulée « Des orgies », parue au journal ukrainien *Gromadska Dumka* du 16 septembre 1920).

12° A *Bukaczowiece* : 1 tué, 6 grièvement blessés.

Des jeunes filles juives ont été violées devant leurs parents. Il y a eu un cas où la mère et ses filles ont été violées en même temps. (Voir le journal *Chwila* paraissant à Lemberg, N° du 7 septembre 1920).

Comme nous l'avons déjà dit, ce ne sont là que des traits généraux du tableau des cruautés commises au cours des dernières semaines dans la région de *Tlumacz, Podhajce, Rohatyn, Bohorodczany, Nadworna Kolemija, Kalusz* et autres, localités par lesquelles les Petliouriens ont passé.

Etant donné ce qui précède, et considérant que les armées de Petlioura et de Pavlenko ont opéré en Galicie Orientale, en vertu d'un accord conclu avec le gouvernement polonais ;

Considérant que le gouvernement polonais a, sans nul doute, le devoir de protéger la population contre la bestialité des détachements dits « cosaques noirs », nous proposons :

Plaise à la Haute Diète de statuer.

1° Il sera créé une commission parlementaire, avec participation des députés juifs, à l'effet d'enquêter sur les meurtres et pillages commis en Galicie Orientale principalement au préjudice de la population juive, dans la zone des opérations des armées de Petlioura et de Pavlenko.

2° Le gouvernement est invité à donner des ordres en vue de traduire devant les tribunaux les assassins et les pillards, à s'occuper du sort de la population juive des localités éprouvées par les pogromes et à réparer les dommages subis.

Suivent les signatures des députés :

Schipper, Grunbaum, Hartglass, Nomberg, Hirsshorn, Rosenblatt, Ozjass Thon, Farbstein, Weinzieher, Loewenstein, Rauch, Galik, Wysocki, Putek, Osuchowski.

28 septembre 1920

[Les quatre derniers signataires de la motion sont des députés non-juifs membres du P.P S (Parli Socialiste polonais).]

Annexe N° 46

LE CHEF DE LA MISSION DIPLOMATIQUE UKRAINIENNE A COPENHAGUE SUR LES POGROMES EN GALICIE ORIENTALE 1).

« Monsieur le Docteur,

En relation avec l'article paru aux numéros 65-66, du 26 novembre 1920, de la *Jüdische Rundschau*, et intitulé « Le déchaînement des bandes petliouriennes en Galicie Orientale » que vous m'aviez vous-même remis le 24 du mois courant, j'ai l'honneur d'ajouter ce qui suit aux déclarations que je vous ai faites de vive voix.

A mon profond regret, je ne peux pas nier que des pogromes anti-

1) La *Jüdische Rundschau*, organe juif paraissant à Berlin, publia, en date du 29 septembre 1920, un article relatif aux pogromes anti-juifs organisés en Galicie Orientale par les unités de Petlioura. Un lecteur de cette revue à Copenhague ayant montré ce numéro au Dr. D. Lewitsky, chef de la mission diplomatique ukrainienne, celui-ci lui envoya la lettre suivante qui parut au N° 73 de la *Jüdische Rundschau* en date du 19 octobre 1920.

juifs ont effectivement eu lieu en Galicie Orientale au cours du mois précédent. Il résulte des renseignements que j'ai reçus que les crimes suivants ont été commis :

A *Tysmieniczany*, 3 Juifs tués, 3 blessés et 25 Juives violées ; les dégâts matériels atteignent 3 millions de marks polonais. A *Bolszowce*, 5 Juifs tués et 7 blessés, 33 Juives violées ; les dégâts matériels se montent à 15 millions de marks polonais. A *Halicz*, 4 Juifs tués, 2 blessés et 15 Juives violées. A *Mariampol*, 3 Juifs tués, 18 blessés, 9 Juives violées et un million et demi de marks polonais de dommages. A *Jesupol*, 5 Juifs blessés ; les dégâts matériels se montent à 4 millions de marks polonais ; à *Stanislau*, 17 tués, 49 blessés, 82 femmes violées ; les dommages matériels se montent à 24 millions et demi de marks polonais.

Tous ces actes honteux ont été perpétrés par une unité de la division ukrainienne qui a passé par toutes ces localités.

Les horreurs commises par cette unité n'étaient pas dirigées uniquement contre la population juive, mais également contre la population locale ukrainienne. A *Bukacz*, un prêtre ukrainien fut tué par cette unité, à *Jammika* toute la commune a été pillée, plus de 40 paysans ukrainiens ont été assassinés et un grand nombre de femmes et de jeunes filles violées. Les actes de pillage ont eu lieu également dans un grand nombre d'autres localités. Cette unité était composée, non pas de soldats ukrainiens, mais pour la plupart, de « Volontaires » russes qui s'étaient enrôlés sous le prétexte de combattre les bolchévistes, mais qui, en réalité, comme cela a été démontré plus tard, s'étaient joints à l'armée ukrainienne dans le seul but de piller et de susciter des désordres dans les rangs de ladite armée.

Le commandement ukrainien a usé de la plus grande sévérité vis-à-vis des coupables. 4 officiers ont été fusillés sans procès à Stanislau, et 40 autres officiers et soldats ont été condamnés à mort par la cour martiale et le jugement a été exécuté immédiatement 1).

Le gouvernement ukrainien a aussitôt exprimé ses regrets au sujet des événements qui avaient eu lieu et s'est déclaré prêt à indemniser les victimes. P. Krasny, ministre des affaires juives au gouvernement ukrainien, a été chargé de procéder à une enquête sur lesdits événements.

Les partis politiques ukrainiens de la Galicie et toute la presse ukrainienne comme les journaux *Wpered*, *Gromadska Dumka*, *Wola* et autres, ont blâmé de la manière la plus énergique ces actes honteux et exigé le châtiment le plus sévère pour les coupables.

« Le 16 du courant, une délégation du Conseil national ukrainien se présenta à la rédaction du quotidien juif *Chwila* pour exprimer aux représentants de la population juive ses sentiments de profonde indignation. Les délégués déclarèrent qu'on ne pouvait, en aucune manière, mettre ces événements sur le compte de la nation ukrainienne, et que la nation ukrainienne tout entière stigmatiserait comme criminel quiconque contrecarrait, ne fût-ce que dans la plus légère mesure, le désir de la nation ukrainienne d'entretenir les meilleures relations avec la nation juive. Le Dr.

1) Comme on l'a vu plus haut (Annexe N° 45) cette affirmation est en contradiction manifeste avec les termes de l'interpellation déposée à la Diète polonaise le 28 novembre 1920 au sujet des pogromes en Galicie Orientale.

Zipper répondit au nom des représentants juifs qu'il n'avait pas douté un seul instant qu'il ne fallait imputer ces pogromes à la nation ukrainienne et exprima ses remerciements pour les condoléances exprimées.

Les événements ci-dessus doivent donc être expliqués par l'état de guerre qui dure depuis six ans ; le gouvernement ukrainien et la nation ukrainienne tout entière le regrettent de la manière la plus profonde. Mais, il est regrettable que, dans certains cas, la presse juive comme, par exemple, la *Jüdische Rundschau* impute la faute à la nation ukrainienne tout entière, ce qui, naturellement, envenime les relations entre les deux nations qui, jusqu'à présent, vivaient dans les meilleurs termes.¹⁾

Je saisis avec plaisir cette occasion pour vous exprimer les sentiments de ma haute considération. »

Signé **Dr. Dmitro Lewitzky**

Chef de la Mission diplomatique à Copenhague.

(*Jüdische Rundschau*, Berlin, 19 octobre 1920. N° 73)

1) A propos de cette affirmation, nous croyons utile de citer ici un passage du même numéro de la *Jüdische Rundschau* ;

« Il ne nous est jamais à l'esprit d'accuser « la nation ukrainienne tout entière ». De telles généralisations nous sont complètement étrangères. Toutefois, nous avons le devoir de rendre responsable le gouvernement pour les actes commis par sa soldatesque, même dans le cas où ledit gouvernement n'aurait peut-être pas désiré voir sa politique de guerre aboutir à de telles conséquences. »

Les pogromes des bandes de partisans

(1919-1921)

Annexe N° 47

LE POGROME DE GAÏSSINE

Rapport au Comité central panukrainien de secours aux victimes des pogromes près le ministre juif.

« Après l'arrivée, fin mars 1919, des autorités soviétiques, un Comité révolutionnaire s'empara du pouvoir dans la région. Aucun Juif ne faisait partie de ce Comité. Bien plus, lorsque ce Comité révolutionnaire fit arrêter un certain nombre de chefs ukrainiens, les représentants des socialistes juifs intervinrent pour obtenir leur libération. Le pouvoir soviétique se maintint chez nous pendant deux mois et demi et, durant toute cette période, aucun socialiste juif n'entra dans le Comité révolutionnaire. Et soudain, le 3 mai, des bruits se répandirent que, dans les villages voisins Volinetz avait fait son apparition à la tête d'une bande qui marchait contre les Juifs. Dans une conversation téléphonique avec le commissaire militaire, Volinetz avait déclaré catégoriquement qu'il n'avait rien contre les communistes, mais qu'il en voulait seulement aux Juifs. Durant plus d'une semaine, les Juifs de Gaïssine vécurent dans les trances, cependant personne ne pouvait se figurer que des événements comme ceux qui eurent lieu par la suite pouvaient se produire, car Volinetz (socialiste-révolutionnaire ukrainien) qui est originaire du district de Gaïssine, fut pendant quelques mois, avant la Rada Centrale, chef de la milice cantonale, époque à laquelle il était en bonnes relations avec nombre de Juifs. Le commissaire militaire envoya contre Volinetz le « Bataillon des gares » de Gaïssine, dans lequel, sur 400 chrétiens, ne figuraient en tout que 37 Juifs et aussi les associations ouvrières (où sur 200 chrétiens, il y avait 40 Juifs).

Lundi, le 2 mai, la bande de Volinetz fit irruption dans la ville et y commit un horrible massacre de Juifs. Les bandes égorgèrent toutes les personnes qui leur tombaient sous la main. Il y avait des cas où des fa-

milles entières furent massacrées, dans d'autres, ce fut par plusieurs membres de la même famille qu'on comptait les victimes. Quelques-uns furent assassinés de façon particulièrement cruelle, à l'aide de râtaux et de fourches. Les Juifs furent tués soit dans les maisons, soit sur la route qui conduisait au gymnase de garçons, où les bandits parquèrent tous les Juifs mâles. Quelques jours après, Volinetz, dans l'ordre qu'il adressa à la municipalité pour le déblaiement des cadavres, déclara que c'était des « hommes tombés lors de l'offensive ». Le massacre se prolongea de 7 heures du matin à midi, et même le lundi soir; il y eut quelques assassinats isolés. On compte jusqu'à 314 tués. Les bandits firent transporter au cimetière, pêle-mêle, les cadavres avec les grands blessés dont quelques-uns reprirent connaissance en cours de route au milieu des cadavres. Il est difficile de dire grâce à quoi les massacres prirent fin si tôt. A dire la vérité, quelques chefs ukrainiens s'étaient adressés dès le matin à Volinetz pour lui demander d'arrêter le massacre. Fût-ce le résultat de leur intervention ou bien était-ce là, en général, son plan primitif ? Il est difficile de se prononcer à ce sujet. Cependant, tous les hommes se trouvaient emprisonnés dans les pires conditions. On les obligeait à chanter et à danser; on les battait, on les mettait à nu et on leur enlevait tout. C'est seulement au deuxième et au troisième jour qu'on commença à les libérer sur la déclaration de la communauté que c'étaient des personnes honnêtes et braves. Malgré cela les pillages ne furent point interrompus durant plusieurs jours. Après, arriva le 8^e régiment rouge qui chassa Volinetz. Ce régiment se livra à son tour à un affreux pillage qui ne dura pas moins de trois jours et trois nuits. Il faut dire aussi que les bolchéviks pillèrent pour la plupart les Juifs riches.

Mais ce régiment ne resta pas longtemps et quitta bientôt la ville; alors Volinetz y revint et cette fois encore ses bandits pillèrent sans arrêt et se livrèrent souvent à des actes de brutalité. En général, il régna pendant tout ce temps là une panique terrible dans les rues juives. La ville était comme morte, on avait peur d'en dépasser les murs; car, si à l'intérieur, les bandits ménageaient encore tant soit peu les Juifs, par contre ils massacraient hors de la ville toutes les personnes qu'ils rencontraient.

Volinetz convoqua à cette époque une assemblée de paysans qui lui vota des remerciements pour l'œuvre accomplie, mais lui fit observer qu'il ne convenait pas d'aggraver les relations entre nationalités; dans la même relation, l'assemblée conseilla aux Juifs de rappeler tous leurs « frères » de l'armée rouge. Après cela, l'audace de Volinetz augmenta encore. Dans les appels qu'il lance aux paysans il les exhorte à se venger de ces « Youpins communistes qui veulent tous vous prendre tout ». Dans un autre appel il écrit : « Une vache se défend à l'aide de ses cornes, un cheval avec ses sabots, etc., et vous laissez laire les pillards juifs ». Il convient de remarquer que les « Communistes Katzapés » 1) ne sont désignés qu'une seule fois (dans les premiers appels) tandis que les appels suivants ne sont plus dirigés que contre les Juifs.

Comme il n'y avait pas de Juifs dans la commission révolutionnaire du district (il n'y avait pas encore chez nous d'exécutive révolutionnaire),

1) Surnom péjoratif donné par les Ukrainiens aux Grand-Russiens.

Volinetz fit passer le chrétien André Winitzky, président de la Tcheka, pour un Juif, et écrivait : « le Juif Winitzky, etc. ». Cependant, à l'intérieur de la ville, il se comportait déjà mieux tandis que dans les bourgades environnantes, les Juifs eurent à endurer de la part de ces bandits des brutalités qu'il est impossible à décrire.

Je me contenterai de vous signaler ici un seul fait qui s'est produit à Teplik. La milice locale (chrétienne) ayant tué un de ses cosaques, Volinetz s'y rendit en personne avec sa bande. Il donna l'ordre de coucher à terre des jeunes gens juifs, et, en général, des Juifs de tout âge, de les lier, après quoi, lui-même, avec quelques-uns de ses bandits, montés sur leurs chevaux, leur passaient sur le corps. De toutes les bourgades des alentours, il prélevait chaque fois des otages juifs qu'on ne rendait pas même contre des rançons. Des témoins non juifs et juifs rapportent qu'on arrachait à ces otages des lambeaux de chair, qu'on les enterrait vivants, etc. Une fois Volinetz dut abandonner Gaïssine devant le 1er régiment rouge qui resta dans la ville pendant une semaine. Le régiment se comporta en général assez bien, si l'on ne doit pas tenir compte des cas isolés d'attaques contre les Juifs riches.

Le régiment parti, Volinetz fit de nouveau son apparition dans la ville et à partir de ce moment là (c'est-à-dire à dater environ du 15 juin), il devint le maître sans rival du district de Gaïssine. Sa résidence était Gaïssine et de là il se rendait chaque fois, avec ses cosaques, sur le « front ». Cela voulait dire qu'il partait chaque fois pour se livrer au pillage d'une autre ville.

Entre temps, une assemblée de paysans élut un comité exécutif (Vikonkom) formé d'intellectuels ukrainiens, qui commença à mener une politique parfaitement loyale vis-à-vis des Juifs et même à se préoccuper de mettre les bourgades du district à l'abri de nouveaux pogromes, ce en quoi il ne réussit pas d'ailleurs, car toute la force se trouvait effectivement entre les mains de Volinetz. C'est seulement lorsque Volinetz, vers la fin du mois d'août (après l'arrivée des divisions militaires régulières ukrainiennes) se retira et cessa de participer aux affaires concernant les autorités du district, désormais désignées par le gouvernement central, qu'un calme relatif s'établit.

Mais le calme définitif ne commença à régner que ces temps derniers, car les premières divisions de l'armée régulière ukrainienne se livrèrent elles aussi au pillage de toute la région, y compris Gaïssine. Ce fut le régiment de Zvenigorodka, associé à la bande de Sokol, qui s'en chargea. Les deux divisions organisèrent une tuerie à Lodyjine (district de Gaïssine) et durant deux jours et deux nuits se livrèrent au pillage surtout des quartiers pauvres de la ville. Il faut avouer que le « Vikonkom » s'était efforcé de protéger la ville et c'est ainsi qu'on s'explique pourquoi les cosaques ne s'attaquèrent pas aux quartiers plus riches.

Le Comité de la région de Gaïssine ayant pleins pouvoirs pour venir en aide aux victimes des pogromes.

Signé : H. Poliak

Kamenetz Podolsk le 7 octobre 1919

LE POGROME DES BANDES DE ZELENY A POGRÉBICHTCHÉ

(18-21 août 1919)

Déposition de B. O. Lifschitz

Le bourg de Pogrébichtché est situé sur la voie ferrée Khristinovka-Kazatine ; il contient 1800 Juifs et 5.000 chrétiens.

Notre bourg constituait une exception dans tout le district. Dans tous les bourgs et villages du voisinage, par exemple à Tétiev, à Pliskov, à Roujine, etc, la population juive se trouvait absolument sans défense ; l'accès de ces lieux était des plus aisés pour les bandes de Sokolovski, de Tioutiounik et des autres. Par contre, Pogrébichtché fut pendant longtemps, pour toutes ces bandes, comme une forteresse imprenable. Elles s'en étaient approchées maintes fois, n'en furent souvent qu'à trois verstes et, chaque fois, elles durent reculer devant la résistance de la garde juive.

L'effectif de cette garde atteignait 300 membres. Presque toute la population juive de Pogrébichtché, petits et grands, femmes et hommes, étaient armés. Le détachement disposait de fusils de divers systèmes, de revolvers, de grenades à main, de bombes, etc. Il n'était pas rare de rencontrer dans la rue un vieux Juif tout blanc avec un fusil en bandoulière. Les femmes et les vieillards qui n'avaient pas l'habitude des armes à feu s'étaient armés au petit bonheur : ils portaient des piques qu'ils avaient improvisées, de haches, de gourdins, de vitriol. Personne à Pogrébichtché n'allait les mains vides. Quant à la garde, elle était organisée selon toutes les règles de l'art militaire. Elle avait sa cavalerie, des patrouilleurs toujours en action, un service de reconnaissance, des agents de liaison, un commandant de compagnie, un état-major et tous les autres attributs d'une unité combattante.

La garde de Pogrébichtché s'était acquise une grande popularité dans le district ; les bandes qui opéraient aux alentours la considéraient comme une force militaire sérieuse et ne se risquaient pas à lui livrer bataille. Souvent, aux heures de danger, les bourgs voisins demandaient son appui ; elle envoyait alors des détachements à Spitchentsy, à 12 verstes de Pogrébichtché, à Pliskov, à Dziouunkov, à Dovgalevka, etc. L'héroïque résistance qu'opposait la garde de Pogrébichtché aux bandes de la région les rendaient furieuses, car elles se cassaient les dents sur cette citadelle imprenable. Pendant leurs séjours à Ouman, à Borchtchagovka et ailleurs, elles se vantaient d'en finir un beau jour avec Pogrébichtché et de ne pas y laisser pierre sur pierre. C'est ainsi que se passa tout l'été jusqu'à la dernière approche des troupes de Petlioura vers le milieu d'août.

Le lundi 13 août, se rendant de Khristinovka à Kazatine, un détachement de Petlioura occupa notre bourg. En arrivant, l'ataman du détachement convoqua les chefs de la garde juive, les reçut très aimablement et, en leur personne, salua tous les membres de la garde, qui n'avaient pas cessé de défendre vaillamment le bourg contre les attaques des bandes.

Le lendemain 14 août, l'ataman commença à désarmer la garde juive, motivant cette mesure par le fait qu'on n'avait plus besoin de cette garde.

La population juive n'a plus à craindre aucun danger — déclara le représentant de Petlioura, — à l'avenir c'est nous qui défendrons le bourg contre toute attaque ou invasion. D'ailleurs, ajouta-t-il, il n'y a plus de bandes dans les environs. L'état-major de la garde rendit alors aux hommes de Petlioura les plus mauvaises armes ; toutes les autres furent cachées, comme il avait été d'ailleurs convenu depuis longtemps.

Le détachement de Petlioura quitta notre bourg et continua sa route sur Kazatine. Il fut suivi par d'autres détachements des troupes régulières de Petlioura. Ces mouvements se prolongèrent quinze jours. Les troupes ne s'arrêtaient pas longtemps chez nous ; on ne laissa dans notre bourg qu'une garde commandée par un des officiers de Petlioura.

Le vendredi 17 août, des bruits inquiétants se répandirent dans le bourg : on racontait que Zélény et sa bande marchaient sur Pogrébichtché. Les Juifs voulurent s'armer à nouveau et commencèrent à sortir les armes qu'ils avaient cachées. Beaucoup d'entre eux voulaient envoyer leurs femmes et leurs enfants dans des lieux voisins. Le chef de la milice intervint, rassura la population juive en l'assurant qu'il ne permettrait aucun pogrome, interdit aux Juifs de s'armer, car, disait-il, cela entraînerait un massacre. Il défendit aux Juifs de quitter le bourg, surveilla les sorties, cela dans le but, déclara-t-il, d'éviter toute panique.

Le samedi 18 août, les soldats de Zélény firent leur entrée, cela d'une façon pacifique. Aussi la population parut se tranquilliser, pensant avoir à faire à des troupes régulières. Mais, au cours de la journée, les nouveaux arrivés jetèrent subitement le masque. Un massacre en masse commença. Ce n'était même pas un pogrome dans le sens actuel de ce mot, lorsque le meurtre et le pillage se succèdent ou vont de front, lorsqu'on pille et qu'on tue en même temps. Les soldats de Zélény ne pillèrent pas, ils ne touchèrent ni aux objets précieux ni à l'argent. Ils semblaient entièrement absorbés par l'accomplissement d'un rite : ils allaient de maison en maison et massacraient des familles entières, sans faire grâce à personne.

Un fait caractéristique montre à quel point ils étaient indifférents à l'argent et ne songeaient qu'au massacre. Treize membres d'une riche famille ayant été égorgés, le quatorzième et dernier se mit à supplier les bandits de lui laisser la vie. Ils lui demandèrent alors de leur donner des billets de banque du tsar. Il leur en remit pour 40.000 roubles. Ils prirent les billets et aussitôt, sous ses yeux, les déchirèrent et les brûlèrent. Puis ils lui firent grâce de la vie.

Le nombre des tués s'éleva à 400 environ dont 3 membres de la garde. 200 femmes furent égorgées dans le parc, où elles s'étaient réfugiées. En général, aucun de ceux qui tombèrent entre les mains des soldats ne put s'échapper. Ils tuèrent surtout à l'arme blanche, de préférence à coups de sabre.

On relate que des Russes prirent la défense d'une jeune fille juive et lui sauvèrent la vie. On raconte aussi qu'un Polonais, directeur de la sucrerie de l'endroit, cacha chez lui une jeune fille juive.

Comme il a été déjà dit, les gens de Zélény ne touchèrent ni aux objets ni à l'argent. Mais ils furent suivis par les paysans des environs, qui pillèrent de fond en comble tous les logements juifs. Ils détruisirent ce qu'ils en pou-

vaient pas emporter. Dans toutes les maisons, les vitres furent brisées, les portes enfoncées, les meubles brisés, et ainsi de suite.

Quelques jours après arriva de Berditchev un commissaire envoyé par Petlioura pour faire une « enquête sur le pogrome. »

Annexe N° 49

LES POGROMES DANS TREIZE LOCALITES DE LA REGION DE VINNITSA

RÉPUBLIQUE POPULAIRE UKRAINIENNE
MINISTÈRE JUIF

Comité de secours aux victimes des pogromes
*Comité de la région
de Vinnitsa*

18 Tischri 5680 - 12 octobre 1919 N° 173
Vinnitsa gouv. de Podolie

**Au Comité central de secours aux victimes des pogromes près le
Ministère juif**

RAPPORT

Notre région a ajouté une des pages les plus longues et les plus douloureuses aux annales sanglantes des cruautés et des actes sauvages commis au cours des pogromes dont la vague a déferlé sur la population juive d'Ukraine, y faisant de terribles ravages.

Sous les bolchéviks, notre région a été parcourue par des bandes de paysans révoltés, terriblement excités contre les Juifs, et c'est pourquoi elle a le plus souffert. Des pogromes eurent lieu dans toutes les villes et bourgades. Voici les bilans et l'état de chacun de ces lieux.

Toultchine 1).

A Toultchine eut lieu un pogrome sanglant au cours duquel 222 personnes furent massacrées : jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants ; le sabre des assassins n'a épargné personne. On compte 36 blessés. Les boutiques et les maisons furent pillées et tout ce qui était à portée de la main fut emporté. Le nombre des familles éprouvées est de 782, soit 3187 âmes. Les pertes s'élèvent à 14.136.848 roubles :

en espèces	2.857.531 roubles
en marchandises	3.867.147 roubles
en meubles, vêtements, chaussures, etc.	7.412.170 roubles.
Veuves : 106. Orphelins abandonnés : 398.	

Ces chiffres disent assez l'étendue de la destruction et du malheur qui ont atteint Toultchine.

La misère est grande et indescriptible. Les secours les plus rapides sont nécessaires.

* 1) Le pogrome eut lieu du 31 juillet au 1er août 1919 et fut organisé par une bande de partisans conduite par le chef Liakhovitch.

Litine 1)

Litine fut le théâtre de plusieurs pogromes sanglants. Le premier eut lieu le 13 mai. La bande de pogromistes était composée de petits bourgeois et de paysans des villages environnants. Le nombre des hommes massacrés est de 100 : jeunes gens, hommes d'âge moyen, vieillards, femmes et nourrissons. Toute la population juive, à part 10 à 15 familles, a pris la fuite, la majeure partie se réfugiant à Vinnitsa et abandonnant tous leurs biens qui furent entièrement pillés. On emporta tout jusqu'aux portes et fenêtres. Le 19 août, on mit le feu à plus de 90 boutiques qui furent consumées par les flammes, ainsi qu'un grand nombre de maisons juives. Au centre de la ville tout un quartier de maisons juives fut détruit par le feu.

Litine offre actuellement le spectacle d'une ville détruite et ruinée. La grande majorité des victimes sont de petits commerçants boutiquiers et artisans à qui l'on a dérobé l'argent, les marchandises et les outils et qui n'ont pas le moyen de rétablir leur situation. Grâce à nos secours, quelques centaines de sans abri ont pu retourner de Vinnitsa à Litine. A cause des mauvaises conditions sanitaires et locatives, il s'est propagé parmi ces rapatriés sans abri des maladies épidémiques dont la plus fréquente est le typhus de la faim qui fait chaque jour de nouvelles victimes. Le nombre des orphelins et des veuves est grand. L'automne est proche et le grand nombre des familles éprouvées traînent affamées, sans vêtements, pieds nus et affaiblies dans les maisons entièrement ou à moitié détruites et dans les caves humides où elles attendent du secours.

Strijevka 2)

Strijevka eut à subir deux pogromes : le 15 mars et le 9 avril. Il y eut 14 tués et un grand nombre de femmes violées (6 cas seulement sont enregistrés). Toute la bourgade fut pillée. Il n'y resta pas une boutique ni une maison d'intacte. Tout ce qui avait quelque valeur fut emporté, le bois de chauffage, les murs des maisons furent enlevés. Les dommages s'élèvent à 3.700.000 roubles. Plus de 700 hommes sont restés sans moyens d'existence et ont besoin de secours immédiats.

Mizikov 3)

Deux pogromes eurent lieu à Mizikov. Voici les détails concernant le second de ces pogromes. On a pillé les boutiques et les maisons. Ce qui n'a pu être emporté fut brisé et livré aux flammes. Quantité de maisons furent démolies. Les dommages s'élèvent à 1.530.000 roubles. Il y a des blessés et plusieurs femmes violentées. La majorité des habitants de la ville sont dans la plus grande misère. Le deuxième pogrome eut lieu au mois d'août.

1) Le pogrome eut lieu du 13 au 15 mai 1919 et fut organisé par des partisans commandés par Chepel et Volynets.

2) Le premier pogrome fut commis par des unités de Petlioura, le deuxième par une bande de Chepel.

3) Le premier pogrome fut organisé en mai 1919 par des unités de Petlioura, le second en août par des partisans.

Pikov 1)

A Píkov se déroula le 10 juillet un pogrome sanglant et terrible. Y prirent part, en dehors des paysans locaux, ceux de 15 villages environnants. Il y a 68 tués et quantité de blessés. Les victimes furent si horriblement déchiquetées qu'on n'a pu les reconnaître par la suite. Tout fut emporté des boutiques et des maisons ; ce qui n'a pu être ramassé fut brisé et déchiré. Le commerce est mort. Négociants, boutiquiers et artisans, à qui on a enlevé leur dernier pécule, leurs marchandises et leurs outillages, se trouvent dans la plus grande misère. Les secours sont attendus de toute urgence.

Nemirov 2)

La ville de Némírov subit deux pogromes, le 9 et le 15 août. La majorité des victimes est composée de la partie la plus indigente de la ville. Le nombre des familles éprouvées est de 400. Les dommages s'élèvent à 6.650.000 roubles. Comme conséquence de la faim et de la misère, des maladies se sont propagées parmi les victimes. Les sinistrés se trouvent dans une misère épouvantable. Si les secours ne sont pas organisés promptement, des centaines de familles seraient menacées d'épidémies et de mort.

Pogrébichtché 3)

Pogrébitché subit un pogrome le 23 août. Y prirent part 300 cosaques, sabre au clair. Il y eut près de 300 hommes massacrés et près de 100 blessés. Le pillage dura deux jours entiers. Il reste un grand nombre de veuves et d'orphelins qui réclament des secours rapides. La ruine est grande et la misère terrible.

Yanov 4)

A Yanov eut lieu, le 10 juillet, un pogrome sanglant avec des résultats épouvantables. Au cours de ce pogrome, plus de 100 Juifs, jeunes, vieux, enfants et femmes, perdirent la vie. Il y a eu quantité de blessés et il reste un grand nombre de veuves et d'orphelins. Les familles sinistrées atteignent le nombre de 487 et les dommages s'élèvent à 10.775.000 roubles. Les 14 et 15 août eut lieu le second pogrome au cours duquel il y eut 6 tués et un grand nombre de femmes violées (près de 50). Le peu des biens échappés au premier pogrome fut entièrement pillé. On est resté sans moyens de vivre... on meurt littéralement de faim...

Novo-Prilouki 5)

Novo-Prilouki fut le théâtre d'un horrible pogrome. 126 jeunes gens, vieillards, femmes et enfants furent cruellement découpés au sabre, puis incendiés et brûlés. Il y a plus de 100 veuves et près de 500 orphelins qui se trouvent dans une misère affreuse. Les dommages s'élèvent à près de

1) Le pogrome fut organisé par une bande de partisans.

2) Les pogromes furent perpétrés par les partisans commandés par Stroujenko.

3) Le pogrome fut l'œuvre des partisans commandés par Zélény.

4) Le premier pogrome fut commis par les partisans conduits par Chepel, le deuxième par les Unités de l'armée de Petlioura.

5) Le pogrome fut commis le 11 juillet par les partisans ayant à leur tête Sokolov et Kasakov.

15.000.000 roubles. Pas une famille n'a été épargnée. Des personnes autrefois aisées meurent actuellement de faim... La ruine est effroyable... Les secours sont urgents.

Vinnitsa.

Vinnitsa souffrit terriblement des pillages. Ces derniers commencèrent le 10 août et durèrent quelques jours. Les pillages furent accompagnés de coups et de meurtres. Il y a 8 tués et des blessés. Presque toute la ville fut mise à sac ; on pilla les boutiques et les maisons. Les habitants des quartiers extérieurs et les ruelles retirées ont le plus souffert. Les dommages sont évalués par millions (une statistique exacte suivra). Il y a eu en outre à Vinnitsa quelques centaines de réfugiés de plusieurs bourgades qui ont tout perdu chez eux et qui n'ont plus de raison pour y retourner. Par suite de la famine et de la misère, des maladies épidémiques y font des ravages. Des centaines d'hommes se trouvent dans la misère et la souffrance la plus horrible. Les secours doivent être organisés le plus rapidement possible.

Tourbov 1)

Le village de Tourbov fut le théâtre d'un pogrome avec des victimes humaines. Dans la sucrerie de Tourbov vivaient plus de 15 familles juives. Au cours du pogrome, tous les employés juifs de la sucrerie furent massacrés. Des biens des Juifs de Tourbov, il n'est pas resté un fil. 10 familles composées de 40 personnes se trouvent actuellement dans la misère la plus noire...

Petchora 2)

Un pogrome des plus sanglants, avec ses conséquences les plus effroyables, eut lieu à Petchora le 12 juillet. La cruauté atteignit ici le plus haut degré. Sur 127 cadavres, deux seulement purent être identifiés, ayant été atteints par des balles, les autres furent découpés et déchiquetés en morceaux. Plusieurs femmes furent violentées en pleine rue et ensuite découpées en morceaux. De petits enfants furent écrasés, la tête contre la pierre. 166 orphelins et plus de 500 personnes meurent de faim, d'épuisement et de maladie. Un grand nombre de femmes blessées et violentées ont besoin d'une aide immédiate et rapide. Toutes les maisons sont détruites, les murs ont été enlevés, les portes et les fenêtres arrachées et jusqu'aux toits qui furent démolis. Ni une boutique, ni une maison ne sont restées intactes. Les hommes défaillent dans les rues. Par suite des effroyables événements, une dizaine de personnes sont devenues folles. La ruine, la misère, les souffrances et l'épuisement sont tels à Petchora qu'il semble que la ville est morte et détruite à jamais.

Bratzlav 3)

Quatre pogromes d'une intensité inouïe eurent lieu à Bratzlav les 7 mai, 13 juillet et 17 août. Il y eut 219 tués dont 160 hommes et 59

1) Le pogrome fut commis par des bandes de paysans rebelles.

2) Le pogrome fut organisé par des partisans commandés par Sokolovsky et Liakhovitch

3) Le premier pogrome fut commis par des partisans commandés par Tompuchenko, le deuxième par les bandes de Liakhovitch et Sokol et le troisième par les bandes conduites par Gromov.

femmes qui furent tous découpés au sabre. Il y a près de 300 blessés et un grand nombre de femmes violentées. Sont plongés dans la misère et les souffrances les plus atroces plus de 100 veuves, près de 600 orphelins et 1200 hommes dépouillés de tout et ruinés. Près de 100 artisans et 200 petits négociants et commerçants attendent un secours immédiat. Il faut reconstruire et réparer 300 maisons. Les dommages s'élèvent à 20.000.000 roubles. Les blessés réclament une aide médicale immédiate. La ruine est totale... la misère terrible. Les secours doivent être organisés le plus promptement possible et sans aucun délai.

Nous avons donné ici les détails relatifs à 14 localités. Pour quelques-unes de ces localités, nous manquons de détails statistiques. Pour plusieurs autres nous manquons totalement de renseignements, car, ne disposant pas de moyens matériels, il nous a été impossible d'envoyer des enquêteurs sur place.

A Toulitchine, Bratzlav, Némirov, Petchora, Kalinovka, Ianov, Pikov et Novo-Prilouki des comités de secours locaux ont été créés sur nos instructions. Ces comités s'adressent à nous pour nous demander assistance, mais nous devons les renvoyer les mains vides ne disposant pas des sommes nécessaires pour cela. Les premiers fonds que vous nous avez fait parvenir ont été employés à rapatrier les réfugiés et à fournir les premiers secours immédiats dans les localités.

Par les 13 localités décrites ici, nous pouvons nous faire une idée de la violence des pogromes éclatés partout et de l'immensité du désastre. Dans chacun de ces lieux, de nouvelles tombes se sont ajoutées par dizaines et par centaines de victimes recrutées indifféremment parmi les jeunes et les vieux, les femmes et les enfants. De partout nous parviennent les lamentations de centaines d'orphelins et de veuves qui ont perdu leurs soutiens et qui se trouvent actuellement dans la situation la plus effroyable, souffrant de la faim, de la misère et des peines... De tous côtés nous arrivent les cris de douleur, de centaines de blessés qui meurent de leurs blessures, faute de secours médicaux... ! Des hommes aisés qui avaient toujours secouru les autres et qui se meurent de misère et de faim... Pour la plupart des boutiquiers, des commerçants et des artisans qui ont perdu leur marchandise, leur argent et leurs outils, ne pouvant retrouver leur situation de naguère et qui vivent dans les pires conditions. Partout furent détruites ou incendiées des maisons qui, vu l'approche de l'automne, il va falloir reconstruire ou réparer. A cause de pires conditions sanitaires et locales, il s'est propagé parmi les pauvres familles dépouillées de tout, des maladies épidémiques qui y font des ravages, emportant chaque jour dans la tombe des dizaines de martyrs. Aux enfants restés orphelins il convient d'apporter l'aide matérielle la plus rapide ainsi qu'un secours médical, sans négliger leur instruction.

Ainsi que l'indique la circulaire N° 3, nous avons créé un service médical et sanitaire chargé des secours médicaux à donner dans toutes les localités. Le Comité Central est prié de mettre une certaine somme à la disposition de ce service. L'automne froid approche et à ces milliers d'affamés, sans chaussures et sans vêtements, à bout de leurs forces et dépouillés de tout leur avoir, à ces hommes, à ces enfants, aux femmes, aux orphelins

et aux veuves qui peuplent des ruines humides et désolées, il convient d'apporter le secours le plus rapide, le plus immédiat... !

Le Président (Signature)

Le Secrétaire (Signature)

Au Comité Central pour les victimes des pogromes.

Rég. N° 5, 22-10

Annexe N° 50

LES MASSACRES DE TETIEV

1. Dépôts de 5 témoins

...Les massacres de Tétiev commencèrent le 26 mars 1920. A deux heures de l'après-midi, des coups de feu furent tirés sur les postes qui se trouvaient en ville. Le commissaire avec son petit détachement de soldats rouges quittèrent la ville. Dix-sept hommes, avec Kourovsky à la tête, firent leur entrée. Le commandant de la milice Tchikovsky avec ses hommes se joignirent à eux et l'on commença à tuer et à incendier, sans faire grâce à personne. Il était impossible d'avoir la vie sauve en versant une rançon. On avait beau offrir des sommes importantes aux bandits, ils empochaient le tout et massacraient ensuite. Pas une personne qu'ils aient aperçue sans lui ôter la vie. La population juive s'était cachée dans les caves, dans les maisons et dans les synagogues. Dans une synagogue, il y eut 2000 réfugiés. Les bandits y mirent le feu et tous les hommes périrent ; c'est à peine si quelques personnes purent échapper à la mort. Au dire du témoin qui relate ce fait, il y eut peut-être en tout dix personnes de sauvées, car il suffisait que quelqu'un sautât par la fenêtre pour qu'aussitôt on tirât sur lui. Dans une seule cave il y avait soixante-dix personnes, et toutes y furent massacrées. Le nombre de tués dépasse 3000 hommes, et toutes les maisons sans exception furent incendiées. Le témoin lui-même était caché dans une cave jusqu'à jeudi matin. La cave qui renfermait neuf personnes fut alors incendiée. Lorsque la fumée commença à les étouffer, les réfugiés quittèrent la cave et ne trouvèrent plus les bandits, mais un malandrin de l'endroit, Danilé Gergeli, les ayant aperçus, se mit à les poursuivre et en tua deux sur neuf. Le témoin et les autres personnes se réfugièrent dans une cave où il y avait beaucoup de malades. Ils y restèrent jusqu'à vendredi matin, quand des bandits y firent irruption, leur enlevant tout ce qu'ils avaient. Ce n'est que grâce à un Russe du nom de Lemar Levtschenko qui accourut à leurs cris qu'ils eurent la vie sauve.

Sur ces entrefaites, Kuurovsky qui signait « Ataman Mazepa » avait publié un ordre interdisant la continuation des massacres, du pillage et des incendies. Vendredi soir le bourrelier Levtschenko emmena le témoin et encore quelques hommes dans la boutique d'un Russe Invalidov où ils passèrent la nuit. Samedi matin, le témoin put quitter la cachette en profitant d'une accalmie et se dirigea vers la synagogue. Mais de cette dernière, il ne restait plus que les murs noircis par l'incendie et sur lesquels

pendaient des corps carbonisés qu'il était impossible d'identifier. Tout autour de la place, étaient parsemés des mains, des pieds et d'autres membres humains. Quelques habitants de la ville commençaient à circuler. Il y avait là environ une vingtaine de Juifs qui ayant ramassé les membres et les ossements, voulaient se diriger vers le cimetière. Mais aussitôt, il y eut une nouvelle panique. Les tueries recommencèrent, et tout le monde prit la fuite. Dimanche matin, une brigade de soldats rouges de Pogrebichtché firent leur apparition et tuèrent quelques bandits. Les Juifs cachés commencèrent à sortir de leurs cachettes. L'armée rouge emmena avec elle à Pogrebichtché tous les survivants juifs. D'après l'enregistrement du Comité révolutionnaire de Pogrebichtché, il y avait là 1063 juifs originaires de Tétiev. Sur la route de Pogrebichtché, ces malheureux eurent à passer par de grandes terreurs. Ils durent faire le trajet en courant sous une pluie de balles lancées par les bandits sur l'armée rouge. Beaucoup de vieillards et d'enfants, à bout de forces, durent rester en route où les bandits les massacrèrent ensuite. Mentionnons entre autres Israël Tcherkis, Bobé Kalimag et Hawé Schwartz. Plusieurs enfants furent piétinés par les fuyitifs en panique.

Dans la synagogue livrée aux flammes se trouvait le Rabbin de la ville, Simon Rabinovitch. Il était caché sous les combles de la synagogue. Lorsque cette dernière fut entourée de flammes, il quitta sa cachette et monta sur l'autel où il se mit à réciter des psaumes, puis il perdit la raison, il se mit à danser et à prononcer des paroles incohérentes. Sur ces entre-faites, quelques bandits pénétrèrent dans la synagogue. Les uns furent d'avis qu'il fallait le laisser tranquille, mais d'autres firent valoir qu'il était le chef de la ville et qu'il fallait le mettre à mort, et effectivement ils l'exécutèrent.

A ce moment là, il y avait encore plusieurs hommes dans la synagogue qui étaient restés vivants. Les bandits leur réclamèrent de l'argent, alors un de ces survivants Ioschya, typographe, fit une quête et remit l'argent aux bandits. Ces derniers empochèrent le tout et tuèrent Ioschya sur place, après quoi ils massacrèrent tous les survivants de la synagogue.

Ces faits furent relatés par un jeune homme de 14 ans, du nom de Welwel Kligman, qui était couché sous les victimes dans la synagogue et qui avait réussi à s'échapper par la fenêtre. Des coups de feu furent tirés sur lui sans l'atteindre.

Signé : Séew Kligman ; Mariam Fridman ; David Perlstein ; Reitzé, fille de Nahum Bentzion Bekov ; Jacob Wortman.

Annexe N° 51

2. Rapport de Ch. Kuperschmid

Vers la mi-mars 1920, dans le village de Télébrentsy, canton de Tétiev, les anciens officiers de Petlioura, Kourovski, Ostrovski, Tchaïkovski et d'autres, avec la collaboration directe de l'Union coopérative de Tétiev et de la Banque régionale qui les subsidait, organisèrent une bande de 25

hommes. De là, cette bande se dirigea dans les villages voisins de Mikhaïlovka, Dzviniateha, Dolgolevka, Zbarkhovka, Kochel, Roudoïé-Sélo, Kachperovka, puis, portée à 45 hommes, elle attaqua le bourg de Tétiev.

L'officier Tchaïkovski, qui était resté à Tétiev en mission secrète, avait réussi à occuper le poste de chef de la milice soviétique. En cette qualité, il connaissait le mot d'ordre et, après avoir supprimé les postes établis par le commissaire, il conduisit la bande jusqu'au commissariat même, le cerna et commença la fusillade. Un des bandits jeta une bombe, qui vint frapper le cadre d'une fenêtre, retomba et blessa celui qui l'avait lancée ; il se trouva être un nommé Alexandre Sagatiouk, originaire du village de Téléjentsy. Grâce à cet accident, les soldats rouges réussirent à repousser les bandits.

Le lendemain, la bande attaqua à nouveau Tétiev. Les soldats rouges, en nombre insuffisant pour résister, d'autant plus qu'une partie d'entre eux avaient passé aux bandits, furent obligés à la retraite. Après avoir occupé Tétiev, les bandits se réunirent pour écouter un discours violent, où on les invitait à massacrer tous les Juifs, petits et grands, de l'enfant de deux ans au vieillard de 90 ans ; ce serait là la seule garantie de leur tranquillité. Ce discours fut prononcé par l'ancien officier de Petlioura, Ostrovski. Levant deux doigts, il obligea tous les assistants à jurer qu'ils ne feraient merci à personne et qu'ils ne se laisseraient séduire par aucune somme d'argent.

Après le discours d'Ostrovski, les bandits se répandirent dans le bourg et commencèrent une véritable orgie de meurtre, d'incendie et de pillage. Sans pitié, ils brûlaient et massacraient tout le monde. Dans les synagogues, tous les greniers étaient bondés de Juifs qui s'y étaient cachés. Les insurgés ayant cerné les synagogues, y mirent le feu et ne laissèrent sortir personne.

Il se produisit un fait typique. D'une synagogue en feu, s'échappa M. Peker, juif très populaire parmi les paysans. Les bandits le saisirent et allaient le frapper à coups de sabre, lorsque plusieurs paysans tentèrent de le défendre. Kourovski, le chef de la bande, s'approcha et dit : « C'est peut-être le meilleur de tous, mais, puisqu'il est Juif, il faut le tuer ». Et Peker fut haché en petits morceaux.

Tous ceux qui s'étaient réfugiés dans les synagogues furent brûlés vifs. Celui qui échappait au feu périssait sous les coups de sabre, de fusil, de pelles et de fourches. Les petits enfants étaient jetés en l'air et, retombant sur le pavé, ils s'écrasaient en faisant rejaillir le sang et la chair sur les assistants. On crevait les yeux aux petits enfants. Des cordons de soldats avaient été placés et si quelqu'un réussissait à fuir, on l'arrêtait et on le massacrait. A plusieurs kilomètres à la ronde, des patrouilles à cheval circulaient et tuaient les Juifs qu'elles attrapaient. Jusqu'à aujourd'hui, des centaines de cadavres pourrissent dans les environs de Tétiev.

Un détachement de soldats rouges accouru de Pogrèbichtché, réussit à sauver environ 1500 hommes. Les autres, au nombre de plus de 4.000, furent tués jusqu'au dernier. Le bourg comptait environ 6.000 Juifs.



Le 18 avril, nous avons pu recevoir les renseignements suivants par un rescapé qui était resté jusqu'à ce moment à Tétiev :

De Tétiev, il ne reste que des ruines. Tout le bourg est parsemé des centaines de cadavres des tués et des brûlés vifs. Tous les puits sont pleins de cadavres. Les bandits se livrent aux recherches les plus minutieuses et si, dans quelque lieu souterrain, il trouve un Juif à demi mort ou un enfant malade, ils le massacrent sans pitié. Le chef d'état-major Averko Kourovski, ancien officier de Petlioura, est originaire de Tétiev. C'est lui que Petlioura chargea, par le canal de Tioutiounnik, de former un corps pour marcher sur Kiev. Son adjoint est Komachenko, instituteur du village de Rossochek. L'officier Michel Chliatotchenko, le chef de la cavalerie Ilia Tchaïkovski, sont d'anciens officiers de Petlioura. Le mouvement des insurgés a été énergiquement soutenu par la Banque de Tétiev et les Pelonais de l'endroit.

Les témoins certifient par leur signature tout ce qui précède.

(Suivent les signatures).

Annexe N° 52

L'ATAMAN ANGUEL ET PETLIOURA

« Une belle lettre des paysans insurgés à Petlioura »

Le « Bulletin d'informations », édité à Paris par le « Bureau Ukrainien de Presse » a publié dans le N° 81 du 18 novembre 1919, sous le titre « Une belle lettre des paysans insurgés à Petlioura » la note suivante :

Kamenelz, 10 novembre 1919.

A l'appui des informations que nous avons données touchant l'extension du mouvement insurrectionnel ukrainien contre Denikine, nous ajouterons cette lettre, envoyée à Petlioura par *Anghel* ataman des insurgés des provinces de Tchernighov et de Poltava. Dans cette lettre, transparaissent toute la haine et tout le mépris qu'inspirent les violateurs de la liberté ukrainienne :

« Nous, insurgés des provinces de Tchernighov et de Poltava nous te saluons, défenseur constant de la liberté ukrainienne, toi et toute ton armée, qui apporte à notre pays la libération. Pendant plus de six mois, nous avons combattu les armes à la main contre les communistes russes pour l'indépendance de l'Ukraine. Et il semblait que l'Ukraine en eût été déjà libérée. Mais il n'en a pas été ainsi. A la place des envahisseurs communistes russes, l'Ukraine est maintenant envahie par les brutes noires, galonnées d'or.

Contre des nouveaux ennemis, nous sommes tous insurgés. Défends notre cause devant les peuples civilisés du monde entier. Pour nous ta parole fait loi. Saluts fraternels à toi et à ton héroïque armée ».

UN APPEL DE PETLIOURA AUX INSURGÉS

Le journal russe « *Les Dernières Nouvelles* » paraissant à Paris, a publié dans son numéro du 2 juin 1920 la note suivante :

Ces jours derniers on a répandu en Ukraine un appel de Petlioura aux rebelles, dans lequel on disait entre autres : « J'ordonne à tous les insurgés, à tous les détachement isolés qui ont été créés en vue de lutter contre nos oppresseurs, les communistes moscovites, de se présenter aux commandants des armées polonaises ou ukrainiennes où ils seront accueillis avec joie et envoyés pour être réorganisés en unités combattantes permanentes et fortes.

« J'interdis de la manière la plus décisive l'existence de détachements isolés, car je les considère comme un morcellement des forces et un crime contre la patrie ».

Activité contre les pogromes
déployée par le Comité des Délégations Juives
et autres organisations

Divers moyens furent employés en Europe et en Amérique par le Comité des Délégations juives et par d'autres organisations juives pour lutter contre les pogromes qui, à partir des premiers mois de 1919, s'abattirent sur les Juifs de l'Europe orientale :

1^o Interventions auprès des personnalités qui, à un degré quelconque, représentaient le gouvernement de l'Ukraine.

2^o Large publicité donnée aux renseignements reçus sur les pogromes, par la voie de la presse, par des réunions publiques, etc.

3^o Démarches auprès des diverses délégations à la Conférence de la Paix, ainsi qu'auprès des gouvernements des divers Etats d'Europe et d'Amérique.

4^o Démarches auprès des organes internationaux, en particulier auprès de la Société des Nations.

Dès que furent reçus les premières informations sur les pogromes, la Représentation juive à Paris crut de son devoir d'intervenir auprès des représentants ukrainiens qui se trouvaient alors dans cette ville.

Le Comité des Délégations juives estimait cette intervention d'autant plus nécessaire que, par les rapports des représentants de l'Assemblée nationale juive d'Ukraine de novembre 1918, représentants arrivés depuis peu de ce pays, il savait que les chefs du mouvement national ukrainien, arrivés alors au pouvoir, avaient accordé aux Juifs la plénitude des droits civils, nationaux et politiques. La promulgation de la loi du 7 janvier 1918 sur l'autonomie nationale personnelle avait été accueillie en son temps par l'opinion publique juive du monde entier avec un sentiment de profonde satisfaction : l'Ukraine apparut à tous les Juifs comme le pays modèle de l'égalité nationale.

D'autant plus profonde et pénible fut la stupéfaction des milieux dirigeants juifs des autres pays, peu familiers avec les tragiques contradictions de la réalité ukrainienne, lorsqu'ils apprirent la cruelle catastrophe des pogromes. Il était malaisé de se décider à protester contre un Etat et un gouvernement qui, presque sans lutte, avaient octroyé aux Juifs les droits nationaux les plus larges. Cependant, lorsqu'il fut avéré que les nouvelles des massacres n'étaient ni inventées, ni exagérées, mais que c'était une tragique réalité, la Représentation juive à Paris ne crut pas possible de se contenter des déclarations officielles bienveillantes faites du côté

ukrainien; elle poussa le cri d'alarme que lui inspiraient les pogromes ininterrompus.

Dès le début de mai 1919, le Comité des Délégations juives commença à faire connaître au monde civilisé tout entier les terribles catastrophes qui s'étaient abattues sur les Juifs d'Ukraine. A cette époque, les premières nouvelles sur les pogromes commençaient à parvenir de Constantinople et de quelques autres villes aux membres ukrainiens du Comité. Mais tandis que le Comité recevait régulièrement des nouvelles sur les excès sanglants qui se déroulaient en Pologne et qui y faisaient un grand nombre de victimes parmi la population juive, l'Ukraine avait été, jusqu'à ce moment, isolée pendant des mois de tout le monde, de sorte que les informations ne pouvaient être contrôlées. Toutefois, dès que de nouveaux délégués juifs d'Ukraine arrivèrent, au mois de mai 1919, à Paris et firent au Comité des rapports sur les événements tragiques, le Comité considéra de son devoir d'attirer l'attention de la presse et de l'opinion publique mondiale sur les massacres en masse sans précédent qui se déroulaient en Ukraine. Au mois de juillet 1919 les nouvelles incroyables trouvèrent une confirmation à la suite de l'arrivée à Paris des membres du Comité délégués par l'Ukraine et la Crimée. Le Comité commença à mener une propagande active dans la presse contre les pogromes.

Il consacra la plus grande partie du N° 4 de son *Bulletin* (15 août 1919) aux récits de ces massacres basés sur des documents authentiques reçus du Secrétariat National juif d'Ukraine et d'autres sources. Quand, au mois de juillet, un représentant du *Joint Distribution Committee*, de retour d'un voyage d'enquête entrepris en Bessarabie et dans quelques autres régions, arriva à Paris et y apporta une grande quantité de documents et un terrifiant rapport sur les événements d'Ukraine, le Comité inaugura une vigoureuse campagne contre les pogromes.

Par des publications spéciales et par des négociations orales, le Comité attira l'attention d'un grand nombre de personnalités du monde politique et intellectuel français sur les catastrophes pogromistes de l'Europe orientale. A la suite de cette propagande, un certain nombre d'hommes et de femmes constituant l'élite de la société française ont lancé un Appel spécial à l'Humanité, dans lequel ils exigeaient l'organisation de comités pour la défense des Juifs de l'Europe Orientale et une « action vigoureuse et prompte contre les oppresseurs ». Ils engageaient les larges masses, la presse et les parlements du monde entier à « élever leur voix contre ces sanglantes iniquités ». (V. *Annexe N° 58*)

Avant même cette date, les membres ukrainiens et russes du Comité avaient fondé à Londres un Comité de défense des masses juives menacées, tandis que le Comité des Délégations créait à Paris même une commission spéciale chargée d'étudier cette grave question. Cette commission ne cessa de lancer des télégrammes et de faire des rapports sur les événements dans une série de pays

Le Comité des Délégations juives qui recevait constamment, sur les massacres, des dépêches de Copenhague, de Berne, de Bucarest, de Vienne et d'autres endroits, faisait parvenir toutes ces informations à tous les milieux qui portaient intérêt à ce problème.

En même temps qu'il informait largement l'opinion publique juive du monde entier de la catastrophe nationale sans précédent qui s'était déchaînée sur l'Ukraine, le Comité des Délégations juives à Paris estima nécessaire de faire une tentative de pression sur les représentants ukrainiens, venus à la Conférence de la Paix pour défendre les intérêts et les droits de la République ukrainienne. Parallèlement à la publication des nouvelles, puis des rapports spéciaux, qui montraient toute l'horreur des événements qui se passaient en Ukraine, des pourparlers avaient lieu avec les représentants de l'Etat ukrainien.

Déjà en juillet 1919, quelques mois seulement après les horreurs de Proskourov et le massacre de Iélisabetgrad, une délégation juive composée de M. Ussyckine, ancien président de l'Assemblée nationale juive de l'Ukraine, L. Motzkin, alors secrétaire-général du Comité des Délégations juives, A. Goldstein, ancien président de la Petite Assemblée nationale juive, et L. Kaplan, membre du Secrétariat National juif de l'Ukraine, eut, au sujet des pogromes antijuifs, deux longs entretiens avec la Délégation ukrainienne à la Conférence de la Paix à Paris, délégation présidée par G. Sidorenko.

Le résultat de ces conversations, leur nature même, donna fort peu de satisfaction aux délégués juifs ; elles avaient apparemment le même caractère que les pourparlers menés, en Ukraine même, avec les autorités du pays, par les hommes politiques juifs, pour autant que ces pourparlers touchaient la question des pogromes.

On était obligé de constater ce fait curieux, à savoir que les chefs ukrainiens, tant en Europe occidentale qu'en Ukraine même, accueillaient, on ne sait pourquoi, plus favorablement les demandes des Juifs concernant leur droits politiques et nationaux que leurs protestations contre la destruction de la population juive sans défense. Tout en exprimant leurs regrets pour les pogromes, les hommes politiques ukrainiens semblaient s'efforcer toujours d'en atténuer l'étendue et l'importance et, en même temps, les expliquaient par des motifs dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils confinaient à une justification partielle des auteurs des pogromes ou que, en tout cas, ils pouvaient être considérés ainsi par les éléments ukrainiens eux-mêmes, coupables de ces excès.

Tout d'abord les délégués ukrainiens dissimulaient tant qu'ils pouvaient l'étendue réelle des pogromes. Lorsque la Délégation juive, sur la base de faits incontestables, affirmait qu'il s'agissait bien d'un massacre général des Juifs, les Ukrainiens commençaient à nier le caractère spécifiquement antijuif des excès et inscrivaient les pertes juives en hommes et en biens matériels sous la

rubrique des pertes générales de l'Ukraine pendant la guerre civile.

Quand on leur objectait que les pogromes n'ont rien de commun avec la guerre civile, ne fût-ce que parce qu'ils n'étaient pas le fait d'une *lutte bilatérale*, la réponse était toujours la même : les Ukrainiens eux-mêmes, dans cette période de « lutte de tous contre tous », subissaient d'énormes pertes en hommes. La Délégation juive devait attirer avec *insistance* l'attention des Ukrainiens sur le fait que les Juifs n'avaient jamais eu l'idée d'élever des prétentions relatives au nombre énorme des victimes juives du temps de guerre, sur le front, ou même sur les pertes assez considérables subies au cours de la guerre civile. Sous ce rapport, les Juifs avaient partagé le sort des peuples qui les entouraient et toute plainte eût été déplacée. Leurs protestations n'avaient uniquement pour objet que des *phénomènes spécifiquement juifs* : les pogromes dirigés contre les Juifs en tant que tels. Là était la tragique distinction entre le sort des Juifs et les souffrances endurées par les autres peuples.

D'une façon générale, la nature du pogrome est tout à fait différente de celle de la guerre civile. Au cours de cette dernière, parmi la population civile ne souffrent ordinairement que les éléments qui se sont ouvertement rangés à un des camps belligérants, qui ont combattu à ses côtés ou bien qui, par telle ou telle action l'ont soutenu d'une façon précise et systématique. Dans le cas particulier, la population juive était massacrée sans aucune distinction sociale ou politique ; de plus, on tuait avec des cruautés inouïes des vieillards chenus et des enfants à la mamelle, lesquels n'avaient évidemment pu avoir aucune part active à la guerre civile.

Toutes ces explications, fondées sur des renseignements exacts obtenus télégraphiquement de divers endroits, furent fournies aux délégués ukrainiens par les représentants juifs qui demandaient une énergique intervention des autorités ukrainiennes. Ils recevaient en guise de réponse les objections citées plus haut.

Cette opinion ukrainienne se fit plus particulièrement jour dans la seconde réunion, qui eut lieu au cours du même mois de juillet 1919, dans un des salons du Café de la Paix, et qui dura plus de quatre heures. Le chef de la Délégation ukrainienne, G. Sidorenko, commença par réduire le fait même des pogromes à des dimensions insignifiantes ; puis il crut possible de passer de la défensive à l'offensive et de poser des conditions aux Juifs. En seule réponse aux déclarations de la délégation juive, pénétrées d'un profond sentiment d'inquiétude sur le sort des Juifs ukrainiens menacés de complète destruction, Sidorenko conseilla aux délégués d'« user de leur influence sur leurs frères en Ukraine, afin que ceux-ci se détachent du bolchévisme ». C'était toujours le vieux « conseil », bien connu déjà du régime tsariste : déjà en 1882, les autorités russes faisaient comprendre aux Juifs que les pogromes d'alors étaient une punition pour la participation, alors très faible,

des jeunes Juifs au mouvement révolutionnaire. La population juive avait toujours accueilli avec un profond sentiment d'indignation et d'angoisse ce genre de réponses dont le commentaire pratique lui était clair : elle avait toujours considéré ces déclarations non comme une mesure contre les pogromes, mais comme un encouragement direct qu'on leur donnait.

C'est pourquoi les membres de la Délégation juive repoussèrent catégoriquement cette tentative de justification indirecte des pogromes. En s'appuyant sur des faits, ils démentirent l'identification faite entre les Juifs et les bolchéviks : les élections aux corps constitués, généraux ou spécialement juifs, démontraient dans quelle faible proportion la masse juive avait des tendances bolchévistes. En même temps il est parfaitement clair que la lutte entre les armées ukrainiennes et bolchévistes était une chose, et que la lutte contre la population juive accusée de bolchévisme en était une autre, n'étant qu'un moyen de déchaîner les basses passions et de lâcher la bride aux instincts brutaux d'une soldatesque indisciplinée. Tout en montrant les dangers de cette politique, tant pour l'Etat ukrainien que pour la population juive, les délégués exigèrent, de la façon la plus catégorique, que des mesures énergiques et précises fussent prises contre les pogromes.

C'était un temps, où la voix des Juifs de tous les pays résonnait avec une force significative et où l'écho de ces protestations ne pouvait manquer d'influencer les représentants de l'Ukraine en Europe. Et, en terminant le pénible entretien, la Délégation ukrainienne se vit obligée de déclarer qu'elle ferait un rapport complet à son gouvernement sur les déclarations et les plaintes formulées par les délégués juifs et sur la répercussion de ces événements sur la cause ukrainienne en Europe.

II

Il semble bien que cette communication de la Délégation ukrainienne à son gouvernement eût une importance pratique, car, à ce moment, le territoire où sévissaient les pogromes étaient complètement coupé du reste du monde et ne pouvait subir une influence venant de l'extérieur. Le canal par lequel pouvaient pénétrer en Ukraine toutes les déclarations et protestations de l'Europe occidentale et d'Amérique, était constitué uniquement par les missions officielles de Petlioura à l'étranger et, en partie, par les consulats d'Angleterre et de France qui étaient restés ça et là en Ukraine.

C'est vers ce moment-là que les représentants diplomatiques du gouvernement ukrainien, dans les divers centres européens, commencèrent à bombarder leur gouvernement de rapports indiquant que l'existence des pogromes était un sérieux empêchement

à la reconnaissance de l'indépendance ukrainienne. Il est hors de doute que, pour beaucoup de représentants de l'Ukraine en Europe, les pogromes antijuifs étaient, par eux-mêmes, un phénomène extrêmement regrettable, mais dans leurs notes à leur gouvernement ils insistaient principalement sur le côté utilitaire, sur les néfastes conséquences qu'avaient les pogromes pour la cause ukrainienne dans tout le monde civilisé. Des avertissements précis arrivaient de Vienne, de Berne, de Paris, de Londres et d'ailleurs.

Tout cela détermina le gouvernement ukrainien à tenter d'atténuer l'impression faite par les pogromes. Au début de septembre 1919, le ministre des affaires étrangères, V. Temnitski fit, par dépêche, au comte Tychkévitch, chef de la mission diplomatique ukrainienne à Paris, la proposition suivante :

« Invitez immédiatement au nom de notre gouvernement, MM. Ussyckine, Goldstein et Motzkin (Paris), ainsi que Achad-Haam et le Dr. Icchelman (Londres) de se rendre, en commission d'enquête sur les pogromes, en Ukraine. Le Directoire et le gouvernement de notre République tiennent beaucoup à ce que précisément ces Messieurs, dont l'objectivité est hors de doute, et qui jouissent de la confiance absolue de la nation juive, examinent sur place les raisons et le cours des événements regrettables. Du côté de nos autorités, tout aide à ces Messieurs est assurée ».

Le 5 septembre, le comte Tychkévitch communiqua cette invitation aux cinq personnes susnommées.

Par une lettre du 12 septembre, Achad-Haam, tout en rendant justice aux intentions du gouvernement ukrainien, déclara que l'état de sa santé ne lui permettait pas de faire partie de la commission projetée. Quant à MM. Motzkin, Ussyckine et Goldstein, ils se crurent obligés de soumettre la question au comité des Délégations juives, qui consacra deux séances à cet examen. Bien qu'une grande partie de l'Ukraine ne fût déjà plus aux mains de Petlioura et se trouvât soit au pouvoir des bolchéviks, soit à celui des armées blanches du général Denikine, en sorte qu'une partie importante des localités éprouvées par les pogromes n'était pas accessible aux enquêteurs, cependant le Comité, après étude de la question, la résolut affirmativement. Il estimait toutefois que la mission confiée aux personnalités juives invitées ne pouvait être remplie avec succès que si ces personnalités se présentaient dans les localités intéressées, non pas en particuliers, invités à titre personnel par le gouvernement ukrainien, mais en délégués des organes centraux des Juifs du monde entier. Le Comité crut donc nécessaire que la composition de la commission d'enquête ne dépendît pas du gouvernement ukrainien, mais des organisations juives. C'est dans ce sens que MM. Motzkin, Ussyckine et Goldstein répondirent au comte Tychkévitch par des lettres à peu près identiques, datées des 11 et 12 septembre.

Chacun d'eux faisait remarquer ce que quit :

« L'organe qui représente à présent le puple juif est le « Comité des Délégations juives auprès de la Conférence de la Paix » (Paris, 94, rue Saint Lazare). Seules les personnes désignées par ce Comité peuvent fonctionner en qualité de représentants du peuple juif... Je crois que le mieux serait d'adresser votre proposition audit Comité des Délégations juives à Paris... »

Les représentants de l'Ukraine à Paris se rangèrent à cet avis et des pourparlers commencèrent entre les délégués juifs et une personne accréditée par la Délégation ukrainienne, afin de modifier le projet primitif de la nomination d'une Commission d'enquête. Les délégués juifs firent remarquer à ce propos que la commission prévue par le gouvernement ukrainien ne comportait presque uniquement que des Juifs d'Ukraine et qu'elle pourrait facilement être considérée par les masses populaires comme une commission juive du gouvernement ukrainien. C'est pourquoi il fut décidé d'inviter à participer à la composition de la commission les six principales organisations juives de France, d'Angleterre et d'Amérique, à savoir : le Comité des Délégations juives et l'Alliance Israélite Universelle à Paris, l'Organisation sioniste universelle, l'Organisation territorialiste juive et le Joint Foreign Committee à Londres et l'American Jewish Committee à New-York.

Le 11 octobre 1919, le comte Tychkévitich adressa à toutes ces organisations, au nom du gouvernement ukrainien, une invitation à participer à la commission d'enquête. Ces lettres indiquaient que le gouvernement ukrainien avait lutté et continuait à lutter contre l'antisémitisme et les pogromes, qu'il considérait les Juifs comme des amis et que, le premier en Europe, il leur avait accordé, comme aux autres minorités, la plus large autonomie nationale.

Tychkévitich promettait d'avance que le gouvernement ukrainien accorderait la plus grande attention à tous les avis et conseils qui lui seraient donnés par la Commission.

Le 18 novembre 1919, parvint la réponse du Joint Foreign Committee, où ce dernier faisait savoir qu'il n'estimait pas possible d'accepter l'invitation du gouvernement ukrainien. A son avis, l'anarchie qui régnait en Ukraine excluait l'éventualité d'une enquête faite sur place en vue d'établir la vérité sur les pogromes.

Au contraire, le Comité des Délégations juives décida d'accepter la proposition faite et se déclara entièrement disposé à participer à la Commission projetée. Au cours d'une séance, le Comité avait même déjà désigné la personne qui devait faire partie de la Commission. Une réponse analogue fut donnée par le Comité exécutif de l'Organisation sioniste universelle. Quant à l'Organisation territorialiste juive, elle chargea le Dr. Iochelman de la représenter au sein de la Commission. On voit que les milieux juifs répondaient volontiers à cette première et cependant théorique possibilité de se rendre compte des choses par eux-mêmes et de

faire connaître au monde entier la vérité sur les pogromes.

Cependant, le projet ne devait pas se réaliser. En effet, à ce moment même, la situation des troupes ukrainiennes, toujours reculant vers l'ouest, était devenue si critique, le territoire sur lequel régnait le gouvernement ukrainien se réduisait à tel point qu'il ne pouvait plus être question de procéder à une enquête dans les localités frappées par les pogromes. Vers la fin de 1919, le projet n'était plus qu'un anachronisme. Il devenait même difficile de fixer l'itinéraire à suivre par la Commission. Malgré les réponses affirmatives reçues par les organisations juives, les pourparlers furent rompus par l'impossibilité même de réaliser l'action projetée.

Cependant, dans la suite, le Comité des Délégations juives s'adressa à plusieurs reprises aux divers gouvernements ukrainiens pour leur faire part des renseignements qu'il continuait à recevoir sur les pogromes ininterrompus que faisaient les troupes ukrainiennes. Il intervint en particulier en suite des renseignements qui lui annonçaient des pogromes à Balta, à Litine et dans d'autres lieux de la Podolie : il communiqua ces renseignements à la mission diplomatique ukrainienne de Londres, en demandant s'ils correspondaient à la réalité et si le gouvernement ukrainien avait pris des mesures pour prévenir de nouveaux massacres (lettre du 3 juin 1920).

Les réponses de la mission diplomatique ukrainienne de Londres furent évasives. D'une part, dans sa lettre du 8 juin, elle communiquait le texte de la demande adressée par elle, à ce sujet, à son gouvernement et où elle déclarait franchement que, « prenant en considération l'opinion publique, cette question est importante et urgente » ; elle priait le gouvernement de « donner immédiatement des détails authentiques sur cette affaire, afin que la mission puisse la démentir et la présenter sous son vrai jour ». D'autre part, dans une lettre datée environ du 9 juin 1920, la mission tentait de réduire à rien du tout la question des pogromes, en disant que ceux-ci ne constituaient qu'une partie des souffrances que subissent, en temps de guerre, toutes les classes de la population. Au lieu de répondre à la question de savoir quelles mesures prenait contre les pogromes le gouvernement ukrainien, on soulignait avec insistance que celui-ci avait octroyé aux Juifs les droits nationaux les plus larges. Etant donné ces réponses toujours évasives, le Comité des Délégations juives se vit obligé d'adresser à la mission ukrainienne, en date du 22 juin 1920, une lettre où il exposait en toute franchise son opinion sur ces diverses questions. (V. *Annexe N° 55*)

III

Parallèlement aux pourparlers avec les représentants de l'Ukraine, les milieux dirigeants juifs, dans leur lutte contre les po-

gromes, entreprirent d'autres démarches — tant à Paris que dans les autres centres de la politique mondiale — pour informer les gouvernements et l'opinion publique des puissances de l'Entente de ces pogromes qui devenaient un « phénomène courant » en Ukraine.

Etant donné que ce phénomène tendait de plus en plus à se manifester sous tous les gouvernements qui se succédaient en Ukraine, les protestations juives tendaient également à se diriger moins contre tel ou tel gouvernement et ses représentants que contre l'existence même des pogromes, contre la destruction systématique de la population juive de l'Ukraine.

A côté des vastes manifestations dont nous avons déjà parlé dans notre préface, les organisations juives entreprirent une action d'un autre caractère.

En juillet 1919, M. N. Sokolov, le président du Comité des Délégations juives, adressa une lettre détaillée concernant les pogromes à lord Balfour, à qui sa fameuse déclaration sur la Palestine avait déjà donné la réputation d'un ami véritable du peuple juif. Cette lettre, aussi bien que le memorandum remis en octobre 1919 à lord Robert Cecil, avaient en vue deux objets: d'obtenir, premièrement, que le gouvernement anglais fit comprendre aux représentants de l'Ukraine à Londres et à Paris, et, par leur canal, au gouvernement ukrainien, dans quelle mesure les pogromes compromettaient la cause de ce pays; deuxièmement, que les consulats et missions anglaises fonctionnant encore sur le territoire soumis à Petlioura ou à Denikine, fissent pression sur les autorités locales pour qu'elles s'oposassent aux pogromes et à la propagande antisémite. Dans ces lettres et mémorandums, les représentants juifs se trouvèrent également obligés de démentir, sur la foi des faits et des chiffres, les accusations qui étaient portées contre la population juive, dans son ensemble, par les Ukrainiens et les officiers blancs désireux d'« expliquer » les pogromes.

Ces interventions ne s'adressèrent pas uniquement aux hommes politiques anglais. En Italie aussi, les principales organisations juives furent émues par les pogromes antijuifs de l'Europe orientale, particulièrement de l'Ukraine, et en firent part au gouvernement italien, en exprimant la certitude que ce dernier « ne restera certainement pas insensible au cri de secours que des milliers d'innocents lui envoient ». Ces déclarations furent remises au ministre italien des affaires étrangères par l'Union des communautés israélites d'Italie, en date du 14 juillet 1919, et, en date du 22 août de la même année, par la même Union de concert avec la Fédération sioniste et la Fédération rabbinique, c'est-à-dire par les trois organisations juives centrales existant en Italie.

En août et septembre 1919, le Comité des Délégations juives, crut nécessaire d'appeler également les Juifs d'Amérique à la lutte contre les pogromes. Au cours de ces deux mois, les nouvelles ne cessèrent pas d'annoncer des pogromes. Avant que fussent pan-

sées les blessures faites par les excès des armées de Petlioura, de Grigoriev, de Strouk, etc., une vague de pogromes envahit les territoires occupés par Dénikine, tandis que de nouvelles terreurs marquaient le séjour des troupes de Petlioura.

Des nouveaux réfugiés arrivèrent, témoins directs de ces pogromes : ils peignaient le désespoir et la situation presque sans issue des Juifs ukrainiens sous de telles couleurs que la Représentation juive de Paris crut nécessaire de crier au secours dans le monde juif tout entier. Elle s'adressa surtout aux Juifs américains leur transmettant les nouvelles reçues dans de longs télégrammes, faisant entendre ainsi, au delà de l'Océan, l'écho affaibli de la tragédie à laquelle étaient quotidiennement en butte les milliers de Juifs ukrainiens. Un de ces télégrammes, en date du 26 août, notait que, après les pogromes de Berditchev, Jitomir, Proskourov, etc., les Juifs se trouvaient à nouveau menacés d'un terrible massacre ; en effet : les gouvernements de Podolie et de Volynie, de même qu'une partie de ceux de Kiev et de Khersone, se trouvaient au pouvoir des troupes de Petlioura. On craignait particulièrement pour le sort des 100.000 Juifs de Kiev, ville dont ces troupes se rapprochaient. Le télégramme ajoutait que les nouvelles sur la panique qui s'était emparée de la population juive, provenaient par divers canaux : par Constantinople, Bucarest, Varsovie, Copenhague, Vienne.

Les Juifs d'Amérique répondaient à ces nouvelles par de grandes manifestations.

Les Juifs des Etats-Unis, du Canada et des autres Etats où ils jouissent de liberté et d'influence, exprimèrent sous diverses formes leur vive protestation, à laquelle se joignirent des représentants éminents du monde non juif. Particulièrement imposante fut la manifestation qui eut lieu à New-York, une des plus grandes que cette ville ait connues, si l'on en croit les télégrammes. Le 24 novembre 1919, vers midi, un demi-million de travailleurs juifs quittèrent les établis, les ateliers, les magasins, pour manifester dans les rues, pendant plusieurs heures, leur indignation et leur douleur.

Les boutiques et les fabriques juives étaient fermées. 25.000 soldats et marins américains, ainsi que des légionnaires britanniques, marchant à la tête d'un cortège de plus de cent mille civils, défilèrent dans les rues, portant des brassards de deuil. La manifestation se termina par un meeting monstre à Carnegie Hall, où se réunirent les délégués des soldats et d'innombrables organisations ; les orateurs exprimèrent leur profonde indignation et adressèrent des avertissements énergiques aux auteurs et instigateurs de pogromes ; on vit à la tribune les représentants autorisés du gouvernement, du monde politique, de la municipalité et du clergé : le ministre de la marine Joseph Daniels, le gendre du Président Wilson et ancien ministre des finances, William Mac Adoo, le lieutenant gouverneur de New-York, Harry C. Walker, le gouverneur

de l'Illinois, Lowden, le sénateur Mc. Cormick, le maire de New-York —. Hylan. Mgr Lavelle, représentant du clergé catholique, qui parlait aussi au nom de l'Archevêque Hayer, déclara que tous les catholiques des Etats-Unis « sympathisent avec leurs frères juifs dans leur terrible affliction, pleurent les morts et font appel aux puissances pour châtier les coupables de ces terribles crimes commis contre les Juifs ».

Du côté juif parlèrent Louis Marshall, Stephen Wise, Jacob Schiff, Julian Mack, Morris Rothenberg, Joseph Barondes, Abraham Cohen et Hermann Bernstein.

Des manifestations analogues eurent lieu dans tous les centres plus ou moins importants des Etats-Unis. Elles furent partout accompagnées de déclarations nombreuses faites par les hommes en vue de l'endroit et se terminèrent par le vote de motions à envoyer à Washington.

Le 10 décembre, une délégation, émanant du congrès juif d'Amérique et des nombreuses assemblées qui avaient manifesté contre les pogromes, à New-York, Chicago, Philadelphie, Boston et Baltimore, transmit à M. Lansing, Ministre des Affaires Etrangères des Etats-Unis à Washington, l'opinion des Juifs d'Amérique, qui en appelaient à la sympathie et à l'aide du gouvernement des Etats-Unis. La délégation était composée des représentants du Congrès des Juifs américains : Louis Marshall, président de ladélégation, Jacob Schiff, Stephen Wise, colonel Harry Cutler, Bernard Richards ; du Comité New-Yorkais de protestation contre les massacres des Juifs en Ukraine : Morris Rothenberg, président, Hermann Bernstein, Scholom Ash, M. Weinberg ; des Comités de protestation de Chicago, Philadelphie, Baltimore, Boston, etc..

En réponse aux discours de Marshall, de Wise, du juge Rom, de l'avocat Rothenberg, Lansing indiqua la difficulté qu'il y avait à s'ingérer dans les affaires de l'Ukraine, faute de savoir exactement à qui s'adresser. Il est même difficile, dit-il, de connaître les opinions politiques des chefs du mouvement ukrainien. Nous savons qu'ils sont attaqués de divers côtés et qu'ils se battent avec tout le monde. Il vient d'être établi à Odessa un consulat général américain, dont le gouvernement attend des informations complémentaires. Lansing termina par la déclaration suivante : « En somme, nous ne pouvons rappeler les morts à la vie, mais nous pouvons rétablir les droits des vivants ; c'est l'opinion qui guidera notre gouvernement dans la reconnaissance d'un gouvernement russe quelconque ».

Le télégramme que le Comité des Délégations juives reçut du Congrès Juif d'Amérique, à propos de cette audience, la résume de la façon suivante :

« Une délégation composée de membres du Congrès juif d'Amérique et des Comités de protestation contre les pogromes de New-York, Chicago, Philadelphie, Boston et Baltimore a

transmis au Département de l'Etat les résolutions adoptées par les meetings monstres qui eurent lieu, le 24 novembre, dans toutes les grandes villes des Etats-Unis, pour protester contre les pogromes qui sévissent dans la Russie méridionale. M. Lansing, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a donné l'assurance à la délégation que l'Amérique ne reconnaîtra aucun gouvernement coupable de pogromes et n'accordant pas les droits des minorités ».

En même temps qu'aux Etats-Unis, des manifestations analogues eurent lieu au Canada. En réponse à une lettre du Comité des Délégations juives, lettre accompagnée de documents, le Congrès juif du Canada fit part, en date du 17 décembre 1919, de son intervention auprès du gouvernement canadien :

« Le résultat de cette entrevue (avec le gouvernement) a été qu'en principe le gouvernement du Canada est prêt à aider au transfert des parents de citoyens canadiens des pays européens. Le résultat pratique a été la désignation d'un petit comité composé de Lyon Cohen, président du Congrès juif du Canada, MM. Caiserman, secrétaire-général dudit Congrès, Mr. S.W. Jacobs, le seul représentant juif au Parlement canadien, et M. Mark Workman, industriel juif en vue. Ce Comité soumettra au gouvernement les noms ainsi que tous les renseignements sur les personnes que nous désirons voir transférées dans ce pays.

« Comme nous vous l'avons dit plus haut, nous tenons des registres pour y consigner toutes les informations requises par le gouvernement et nous espérons que vers le 15 janvier, tous nos rapports se trouveront entre les mains du gouvernement. D'autre part, nous espérons que l'envoi d'une commission en Ukraine sera également accordé.

« Je saisis cette occasion pour vous informer que le Congrès juif du Canada a déclaré la journée du 24 novembre comme jour de deuil et de protestation contre les terribles massacres perpétrés sur nos frères en Ukraine. A Montréal, plus de 30.000 personnes marchaient dans les rues en guise de démonstration. A Winnipeg, le cortège était composé de plus de 5.000 personnes, tandis qu'à Toronto, plus de 15.000 personnes se pressaient dans les différentes salles de réunion de cette ville. Des représentants des églises protestante et catholique, des hommes politiques et des représentants des différents ministères ont également protesté ».

Le récit que nous avons fait des protestations qui eurent lieu en Amérique et au Canada, c'est-à-dire dans les principaux centres juifs, pouvait convenir à toutes les manifestations dont furent témoins de nombreux autres lieux, comme Londres, Paris, Buenos-Aires, Johannesburg. Ces manifestations prirent principalement le caractère d'un deuil, exprimant la profonde sympathie des Juifs de l'Europe occidentale et de l'Amérique, qui n'avaient pas été touchés directement par les pogromes, qui ressentaient vivement leur impuissance en face de cette catas-

trophe et l'importance des démarches qu'ils faisaient, enfin qui cherchaient fiévreusement tous les moyens possibles pour prévenir de nouvelles horreurs.

Il faut considérer à part et signaler tout particulièrement une manifestation qui, sans être peut-être capable d'avoir un effet politique réel, eut cependant une influence morale considérable. Il s'agit de la protestation de la communauté juive de Jérusalem, que son président David Yelin transmitt au Comité des Délégations juives par un télégramme daté du 25 octobre. En protestant contre la destruction systématique des communautés juives de l'Europe orientale, il réclamait, « au nom des Juifs de la Ville Sainte » que l'humanité, par des actes énergiques, mit fin à cette honte. La voix de la Jérusalem juive n'eut pratiquement que peu d'effet, mais elle était l'écho d'autres événements historiques et de tout autres espérances ; aussi ne fut-elle pas sans influence sur l'opinion juive et sur le monde chrétien.

L'année 1920 a imposée au Comité des Délégations une activité non moins intense dans la lutte contre les pogromes que l'année 1919. Des personnalités juives en vue, parmi lesquelles se trouvaient aussi H. B. Sliosberg, l'éminent juriste et défenseur infatigable des intérêts des Juifs de Russie, et G. Brouk, membre de la première Douma d'Empire, arrivèrent à Paris, porteurs de nouveaux renseignements sur les pogromes. Ces deux personnalités prirent une part active aux travaux du Comité des Délégations juives.

Le Comité des Délégations juives a considéré comme son devoir le plus impérieux d'engager la Société des Nations à condamner solennellement les pogromes, étant convaincu qu'une institution telle que la Société des Nations, qui parle au nom de l'Humanité, ne peut pas rester indifférente en présence de l'extermination systématique de tout un peuple. Une délégation spéciale composée de son président et son secrétaire général, fut, fin de 1920, envoyée à Genève et chargée de faire connaître à la première Assemblée de la Société des Nations, les grandes misères qui affligeaient les Juifs de l'Europe Orientale et de formuler certaines revendications.

Cette délégation, qui a séjourné pendant plusieurs semaines à Genève, a décidé, en vue d'une action commune de tous les Juifs auprès de la Société des Nations, d'inviter les délégués de quelques organisations juives ne faisant pas partie du Comité des Délégations juives, à signer un appel commun à l'Assemblée de la Société des Nations. Les représentants du Board of Deputies (Conseil des Députés juifs) et de Anglo-Jewish Association (Association anglo-juive) ainsi que de l'Association Territoriale juive ont apposé leur signature au bas de l'Appel du Comité des Délégations juives, présentée le 8 décembre 1920 et publiée au numéro 35 du journal de la Première Assemblée de la Société des Nations (Genève 18 décembre 1920) ; les représentants de l'Alliance Is-

raélite Universelle ont remis à l'Assemblée de la Société des Nations une lettre séparée.

En dehors de la lettre commune, le Comité des Délégations juives a remis à l'Assemblée de la Société des Nations un memorandum sur l'extermination des Juifs d'Ukraine, accompagné de nombreux documents relatifs à cette question. (*V. Annexe N°59*)

En 1921 le Comité des Délégations juives créa sous la présidence du célèbre avocat-sénateur juif, Oscar Grousensberg, une commission juridique spéciale dont la tâche était double : d'une part rechercher, à travers l'Europe et l'Asie, les auteurs et instigateurs principaux des massacres juifs d'Ukraine, et, d'autre part, trouver les moyens d'égalité de traduire ces criminels devant les tribunaux des pays de leur résidence. La Commission juridique se mit aussitôt en rapport avec de hauts fonctionnaires, des avocats éminents et des personnalités juives en vue de Varsovie, de Berlin, de Constantinople, etc..

La Commission se rendait bien compte que sa tâche n'était pas aisée : il s'agissait, en effet, de saisir des tribunaux de crimes commis à l'étranger par des étrangers et au préjudice d'étrangers. Dès le début de son activité, la Commission juridique se heurta à des difficultés insurmontables et, malgré toute l'énergie qu'elle a déployée, elle ne réussit pas à déterminer, ne fût-ce qu'un seul pays, à intenter une procédure contre les fauteurs des pogromes.



L'exposé qui précède n'a dépeint qu'en traits généraux cette lutte active contre les pogromes, dont l'initiative et la direction partirent surtout de Paris en 1919-20. Au début de 1920, cette lutte revêt un caractère plus tranquille, elle s'exprime par la publication périodique de bulletins, par le memorandum adressé à la Société des Nations, par l'étude des principales phases de l'histoire des pogromes, enfin par d'autres actions ayant en vue de prévenir de nouvelles catastrophes.

RÉPONSE A LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

77, GREAT RUSSEL STREET.
LONDON W.C, I,

Le 17 septembre 1919.

**A la Délégation de la République Ukrainienne
Paris**

Chers Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 septembre avec la copie du télégramme de Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la République Ukrainienne, par lequel je suis invité à prendre part dans la « Commission spéciale, composée des représentants du peuple juif » pour faire une enquête au sujet des pogromes qui ont eu lieu en Ukraine.

A cette aimable invitation j'ai l'honneur de répondre : L'organe qui représente le peuple juif à présent est le « Comité des Délégations juives auprès de la Conférence de la Paix » (Paris, rue St-Lazare, 94). Seules les personnes désignées par ce Comité peuvent fonctionner en qualité de représentants du peuple juif. Etant convaincu que la formation d'une telle Commission par l'invitation des personnes particulières et non par la voie de leur élection par l'organe représentant le peuple juif est inadmissible, je ne peux pas, à mon grand regret, accepter votre invitation. Je crois que le plus juste serait, si vous adressiez votre proposition au sus-nommé Comité des Délégations juives à Paris.

Agréez, Messieurs, l'expression de ma plus haute considération.

Signé : **M. Ussischkine.**

Annexe N° 55

LETTRE DU COMITÉ DES DÉLÉGATIONS JUIVES

COMITÉ DES DÉLÉGATIONS JUIVES
auprès de la Conférence de la Paix
10, PLACE EDOUARD VII
PARIS

Téléphone Gutenberg 74-51

Regu 26 VI 1920

Référ. 1548

Paris, le 22 juin 1920

**Monsieur le Secrétaire Général de la Délégation
de la République Ukrainienne**

37, rue La Pérouse, Paris

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'avantage de vous accuser réception de vos estimées lettres des 15 mai et 5 juin écoulés dont nous avons bien noté le contenu.

Nous ne manquerons pas de faire connaître aux lecteurs de notre Bulletin ce dont vous nous informez. Nous croyons devoir attirer votre attention sur le fait que c'est peu de temps après que le gouvernement de l'Ukraine a officiellement accordé l'autonomie nationale aux Juifs de ce pays que ce dernier est devenu le théâtre de pogromes antijuifs lesquels, par leurs proportions et leur cruauté, ont dépassé tout ce que le peuple juif a eu à endurer au cours de son histoire.

Ces événements tragiques sont encore trop récents pour que nous puissions les oublier. D'autre part, les journaux ont reproduit, il y a quelques jours, un appel de Petlioura à tous les rebelles de s'enrôler sous les drapeaux de son armée. Parmi ces rebelles, se trouvent les bandes de Strouck, de Tioutiounik, de Sokolovski et autres qui se sont acquis une triste gloire en massacrant les Juifs par dizaines de milliers et en rasant complètement de nombreuses villes ayant une forte population juive. Ces nouvelles justifient nos inquiétudes quant au sort de la population juive d'Ukraine.

En ce qui concerne les droits de minorité nationale juive en Ukraine, nous vous soumettons une déclaration faite, à titre officieux, par un des membres du gouvernement ukrainien actuel. Cette déclaration constitue une contradiction flagrante avec les déclarations antérieures du gouvernement ukrainien relative à l'autonomie nationale juive en Ukraine.

Nous vous serions obligés de vouloir bien, à l'avenir, nous communiquer les nouvelles émanant d'Ukraine qui sont susceptibles de nous intéresser.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre très haute considération.

Le Secrétaire Général

Signé: L. Motzkin.

Annexe N° 56

RAPPORT SUR LES POGROMES

**présenté en septembre 1919 par le Comité de Secours aux victimes
des pogromes de la Croix Rouge russe de Kiev.**

I. GENÈSE DES POGROMES

Le torrent de pogromes antijuifs, qui dépasse en proportions et en cruauté tout ce que l'on avait vu jusqu'à nos jours et qui a inondé du sang de la paisible population juive les champs et les villages de l'Ukraine, a commencé le 31 décembre 1918 et pris naissance dans la guerre civile qui suivit la chute de l'empire germanique et du régime de l'hetman Skoropadsky, qui ont été étroitement liés. Cette guerre eut pour point de départ le soulèvement victorieux du Directoire nouvellement formé contre le général Skoropadsky, et, bientôt après, le mouvement impétueux des bolcheviks contre le Directoire. Des troupes de Petlioura, repoussées de plus en plus à l'Occident, vers les frontières de la Galicie, se détachèrent des bandes

de mutins et de partisans qui se fixèrent dans les endroits déjà occupés par les communistes. C'est ainsi que fut constitué un peu partout le terrible « front intérieur ». Ce dernier prit des proportions encore plus importantes du fait de la séparation d'avec le pouvoir bolchevik de Grigoriev, Tioutiounik, Zélény, Strouk, Sokolovsky et d'un grand nombre d'autres « atamans » (chefs) qui s'étaient rangés, pendant quelque temps, sous le drapeau du communisme.

Pendant les deux premières années de la Révolution, à partir du 27 février 1917, il n'y eut presque pas de pogromes. Il y eut bien, de la part de certains groupes de soldats démoralisés, surtout au moment de la démobilisation, quelques excès qui furent dirigés principalement, sinon exclusivement, contre les Juifs. Mais ils présentèrent un caractère purement sporadique et se bornèrent à des attentats contre la propriété.

Durant l'occupation allemande, il n'y eut pas de pogromes en Ukraine. Il n'y en eut pas davantage en novembre et en décembre 1918, lorsque le Directoire renversa l'hetman.

Ces pogromes commencèrent lors des premiers revèrs que firent éprouver au Directoire les communistes soulevés contre lui. Plus les défaites étaient grandes, plus les troupes de Petlioura étaient obligées de reculer, et plus cruellement elles se vengeaient sur l'innocente population juive qu'elles assimilaient aux communistes. Le cri de : « A bas les Juifs et les communistes ! » ou bien : « Tous les Juifs sont des communistes ! » fut lancé en Ukraine et déclencha partout des pogromes.

Le premier pogrome éclata dans la ville d'Ovroutch et ses environs. La population juive, sans défense, se trouva complètement à la merci de l'ataman Petlioura. Les meurtres et les pillages se cessèrent pas depuis le 31 décembre jusqu'au 16 janvier. C'est alors qu'eut lieu le premier pogrome à Jitomir (7-10 janvier). Ensuite, les pogromes de Berditcheff, Tcherniakow, et de toute une série de villages aux alentours d'Ovroutch : Potapovitchy, Gochéwo et autres. C'est ainsi que la zone des pogromes s'étendait, en janvier, presque exclusivement sur la partie ouest du gouvernement de Volhynie, où les troupes de Petlioura étaient pressées par les bolcheviks.

11. — REVERS MILITAIRES ET RECRUESCENCE DES POGROMES

Dès le mois de février, les pogromes prirent plus d'extension. A cette époque, Kiev était occupé par les communistes (depuis le 2 février). Les troupes de Petlioura quittaient en hâte les gouvernements de Poltava et de Kiev. Des pogromes eurent lieu à Elisabetgrad (4-5 février), Novo-Mirgorod, Piriatine et en d'autres endroits du gouvernement de Poltava. A de nombreuses stations, sur la ligne de chemin de fer, par exemple, Romodan, Bobrinskaja, des Juifs furent jetés hors des wagons et fusillés. A Loubny, le pogrome fut évité uniquement grâce à ce fait que, parmi les troupes de Petlioura, il se trouva une centaine d'hommes qui, armes en main, marchèrent à la rencontre des pillards. Quatorze de ces hommes

périssent, mais la ville fut sauvée. A Kremientchoug, le pogrome fut évité par le rachat de la ville au prix d'un million et demi. C'est alors qu'eurent lieu des pogromes dans le gouvernement de Kiev : à Vassilkov (7 et 8 février), à Rossawa (11-15 février), où les troupes bolcheviks firent le plus de victimes ; à Stepany (14 février) ; à Radomysl (18-20 février) ; à Skvira, au commencement et à la fin de février, sur la route de Kiev, dans le gouvernement de Tchernigov, à Itchnia et à Brovary. Le plus terrible pogrome de ce mois de février eut lieu à l'extrême arrière des troupes de Petlioura, à Proskourov, le 15, et à Felchtine, le 16 février. Ils eurent pour cause la tentative des bolcheviks de provoquer une insurrection à Proskourov.

Les pogromes du mois de mars furent presque tous connexes à la rupture du front par les troupes de Petlioura, depuis Sarny, dans la direction de Korosten, avance qui rapprocha ces troupes d'une cinquantaine de verstes de Kiev. Alors, des pogromes eurent lieu à Korosten, Ouchomir (31 mars), à Belochitz (entre le 7 et le 12 mars), à Samgorodok (13 mars), à Tcherniakow (18 mars), à Jitomir, pour la seconde fois, le 22 mars, à Janouchpol (25-29 mars), à Radomysl (12-13 et 23-31 mars). A Radomysl, les pogromes prirent, depuis lors, un caractère chronique, en raison de l'entrée en scène de la bande de Sokolowsky. A Korosten, le 13 mars, eut lieu un nouveau pogrome qui eut pour auteurs les soldats de l'armée rouge ; l'offensive de l'armée de Petlioura, seule, y mit fin. En outre, il y eut des pogromes dans le gouvernement de Podolie : à Kalinovka, Koublytch, à Ziatkowsky et en d'autres lieux.

III. — BRIGANDAGE DES CHEFS DE BANDES

En avril, les pogromes furent relativement moins nombreux et ne présentèrent pas un caractère général. Ce mois vit se développer l'activité de Strouk qui eut pour théâtre le district de Tchernobyl. Du 7 au 12 avril, cette bande sévissait dans Tchernobyl même ; au commencement du mois suivant, elle saccageait Gornostaïpol (le 3 mai), Ivankov (2 mai) et dans les intervalles, on tuait, on pillait dans toute une série de villages et de hameaux environnants, particulièrement le long des rives du Dniepr, où les bateaux étaient arrêtés et les Juifs précipités dans l'eau. La débâcle des rivières eut probablement une influence sur le genre du supplice. Nous avons enregistré en tout dans cette région, jusqu'au 24 août (6 septembre) de cette année, 41 localités atteintes. En outre, Sokolowsky continua ses exploits dans la région qu'il occupait. Korolewka (le 22 avril), Maline, Rakitno, Kornine furent éprouvés ; Emiltchino, le 10 avril, fut mis à sac par un groupe de partisans de Petlioura, obligés de reculer d'Olewsk vers Novograd-Volynski. Les bandes de Zélény commencèrent leurs agissements sous Kiev même. Vassilkov (le 7-15 avril) Rjichtchev (9 avril), le village de Plissetsk, le hameau Olchanka et autres. En ce qui concerne Vassilkov, il faut noter que c'est le 6^e régiment bolchevik qui, dès son entrée dans la ville, dépouilla totalement les Juifs de cette localité se couvrant ainsi d'une triste gloire.

Des partisans firent leur apparition dans la région de Tarachtcha, où

ils opérèrent du 4 au 25 avril à Bogouslav. Dans le gouvernement de Podolie, les pogromes éclatèrent dans de nombreux endroits, entre autres à Balta et à Bratzlaw.

Au mois de mai, les pogromes furent très nombreux et eurent presque tous pour auteurs les bandes de Grigoriev ; la plupart furent perpétrés par l'ataman en personne et par ses aides : Ouvarov, Tioutiounik, Netchaïev et autres. Les trois quarts de ces désastres frappèrent la partie sud-est du gouvernement de Kiev, la région de Tcherkassy-Tchigirine. Les autres éclatèrent dans les parties voisines des gouvernements de Poltava et de Kherson. La mineure partie des pogromes furent commis non par les bandes de Grigoriev elles-mêmes, mais par les paysans, sous l'influence de la lecture de son « Universel » 1). Chronologiquement ils se placèrent dans l'ordre suivant : Zlatopol (2-8 mai), Znamenska (3 mai), Lébédine (5 mai), Gorodichtché (11-12 mai), Orlovetz (12 mai), Rotmistrowka (13-14 mai), Matoussowo (13-14 mai), Belozorié (14-15 mai), Adjanka et Bolchoï-Bisk (18 mai), Novy-Boug (19 mai), Tcherkassy (16-21 mai), Raïgorod (20 mai), la raffinerie de Sablino-Znamensky (20 mai), Alexandrie (22 mai), Tchigirine (25 mai), Alexandrowka (15-18 mai), Stepanowka (18 mai), Semenowka (18-19 mai), Grossoulov (20 mai).

En même temps, des pogromes avaient lieu à Foundoukléwka, Medvedewka, Kamenka, Télépine, aux stations Bobrinskaïa et Tsvetkovo, Mochny, Jlobine, Kassel, Tomachowo, Verchtchak, Vessioly-Kout, Vessioly-Podol, etc. ; 62 personnes échappées de Kodyma furent tuées sur la route d'Odessa, à la station Iwanowka, par des partisans de Grigoriev.

Les pogromes de mai dans la région d'Ouman, qui se trouvait dans une zone éloignée du champ d'opérations des bandes de Grigoriev, sont étroitement liés à l'influence de son « Universel ». Le plus sanglant de ces massacres eut lieu à Ouman (13 mai), ensuite à Doubovo (13-14 mai), Talny (13 mai), à Christinowka, Lodyjenka (12-14 mai), dans les villages de Viasovok, Mankowka, Ivabka, Bouky, etc.

C'est ainsi que sévissaient sans cesse les pogromes de Grigoriev dans le courant du mois de mai. Ces nombreuses effusions de sang repoussent au second plan l'activité coupable des autres bandes sur le front Petlioura, dans les gouvernements de Volhynie et de Podolie : à Voronovitzky (9 mai), Rovno (14-29 mai), Kremenetz (22 mai), Lytine (14-28 mai), Kodyma et autres endroits ; les dates exactes de ces pogromes ne sont pas encore établies. Les tueries qui eurent lieu au bourg de Trostianetz (10 mai) et à Hayssine (12 mai) forcent particulièrement l'attention par leur cruauté. A Kodyma (18 mai), le pogrome fut l'œuvre d'un groupe de partisans de Grigoriev, venus d'Odessa ; les paysans des villages environnants y prirent part. Le pogrome de Zolotonocha (gouvernement de Poltava, 12 mai), fut également en relation étroite avec l'insurrection de Grigoriev, mais exécuté par le régiment bolchevik de Bogoun. Ce sont également des régiments bolcheviks qui pillèrent Oboukhovo (7 mai, 6^e régiment) et Pogrebistché (18 mai, 8^e régiment).

En juin, des pogromes eurent lieu dans trois gouvernements : ceux de Podolie, de Kiev et de Volhynie. Des cas isolés se produisirent dans les gouvernements de Kherson et de Poltava.

1) Manifeste.

IV — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES POGROMES

Le gouvernement de Kiev vit se maintenir l'activité des anciennes bandes entre autres des reste des bandes de Grigoriev. Ces dernières déclanchèrent des pogromes le 15 juin à Stavistché ; le 16, à Tarachtsha ; le 20, à Volodarka et à Ryjanowka ; le 23, à Skvira ; le 27 (pour la seconde fois), à Alexandrie (gouvernement de Kherson). Dans la zone d'opération de la bande de Sokolovsky, Radomysl eut encore une fois à souffrir le 13 juin ; Broussilov, le 15 ; Khodorkoff, le 20 ; Korosten, le 20 et le 24 ; Tcherniakow, ensuite Kornine. Le 17 juin, Doubowo fut saccagé pour la seconde fois. Zélény pilla Oboukhovo le 25 juin, Rjishtschew le 30, ainsi que Kagarlik. Dans le gouvernement de Podolie, comme conséquence des oscillations du front extérieur, des pogromes et des assassinats se produisirent à Derajna (7 - 17 juin), à Khmelnik, Goloskov, Makdan, Strijanka, Staraja-Siniava, etc. Dans le gouvernement de Poltava, Semenowka eut à souffrir.

Les pogromes de juillet, qui prirent des proportions beaucoup plus considérables que ceux de juin, eurent lieu dans ces mêmes trois gouvernements, avec toujours Kiev en tête. De tous les pogromes enregistrés à des dates exactement établies et qui se produisirent dans des centres plus ou moins importants, 27 sont attribués au gouvernement de Kiev, 12 à celui de Volhynie et 14 à celui de Podolie.

Dans le gouvernement de Kiev, ce sont des bandes qui opérèrent ; dans les deux autres, des bandes et des troupes régulières de Petlioura.

Parmi les nouvelles régions, se trouve celle de Pogrëbistché, où sont saccagés : Borstchagowka, 3 juillet ; Dzioumkov, 5 juillet ; Novo-Fastov, 11 ; Volodarka, 2, 9 et 11, ainsi qu'une série de villages environnants. Un peu plus à l'Ouest, tout près de la frontière de Volhynie, Prilouky, le 4 juillet ; Vakhnowka, le 7 ; Tourbov, le 9, et Kalinowka le 14. Dans la région de Sokolowsky : Rojewo, 3 juillet ; Makarowo, 6 juillet ; Broussilov, 5 juillet, Kornine, 9 ; Iasnogorodka, 15 juillet ; Khabno, 30 juillet. Dans la région de Zélény : Rjistshew, 1 et 13 juillet ; Tagantcha, 8 juillet, Kozine, 17 juillet et Perejaslaw (gouvernement de Poltava), 15-19 juillet. Dans la région de Tagantcha : Bojarka, 2 juillet ; Koshévatoyé, le 17 ; le 24 juillet — nouveau massacre à Ouman ; le 31 juillet, à la station de Potochy et ailleurs.

Dans le gouvernement de Volhynie, les localités suivantes souffrirent des pogromes : Kodry (6 et 15 juillet), Khamowka (9-11), Kamenny Brod, Kotelnia et Zaroubintzy (10), Dombrovitzzy (10), Ksavrov (20). A Slovetshna, le pogrome fit une grande quantité de victimes dans bon nombre de villages et dura du 16 au 19 juillet ; quantité de Juifs furent victimes dans les hameaux d'alentour : Davidka, Gortchik, Bobrik, Fassovo, etc.

Dans le gouvernement de Podolie : Jmerinka (le 3 juillet), Brailow, Pikov, Schenderov, Voronovitzzy, Obodine (10), Janov (11-15), Toultschine (14), Lytine (18), Novokonstantinov, Teplik, Hayssine, Petchora (20-25).

En août, le nombre des pogromes diminua considérablement, mais il

y a lieu de noter qu'aucun renseignement n'arrivait des gouvernements de Podolie et de Volhynie, en raison du rapprochement de la ligne du front de Kiev. Pereiaslaw (gouvernement de Poltava) eut à souffrir une seconde fois des bandes de Lopatkine. A Vinnitza, il y eut un pogrome le 3 août, le 4 à Golowanewsk.

La quantité totale des localités éprouvées atteint le chiffre de 330 à la date du 5 septembre.

Mais, en réalité, le nombre des pogromes dépasse de beaucoup ce chiffre. Beaucoup de ces endroits, en effet, tels que : Radomysl, Tcherniakov, Kornine, Volodarka, Elisabetgrad et d'autres encore, subirent 4, 5 et jusqu'à 10 pogromes ; certaines localités vécurent un pogrome ininterrompu, jusqu'à la disparition complète de toute la population et de tout son avoir.

Géographiquement, les pogromes se répartissent de la façon suivante :

Gouvernement de Kiev :

Région de Tchernobyl (Strouk), 41 ; région de Trypolié (Zelény), 9 ; région de Tcherkassy-Tchyghirin (Grigoriev), 20 ; région de Berditchev, 5 ; région de Tarastcha, 16 ; région de Ouman, 11 ; région de Skvira et Pogrébychtche, 27 ; région de Kiev, 6 ; région de Radomysl-Jitomir (Sokolowsky), 52 ; total : 187.

Gouvernement de Volhynie :

Région d'Ovroutch, 25 ; région de Jitomir, 14 ; région de Rowno, 10 ; total : 49.

Gouvernement de Podolie :

Région de Hayssine, 29 ; région de Balta, 8 ; région de Vinnitza, 16 ; région de Proskourov, 8 ; région de Kamenetz-Podolsk, 1 ; total : 62.

Gouvernement de Kherson : 23 ; Gouvernement de Poltava : 15 ; Gouvernement de Tchernigov : 7 ; Gouvernement d'Ekaterinoslav : 1.

Total des localités enregistrées qui ont subi des pogromes : 372.

V. — CHRONOLOGIE DES POGROMES ET NOMBRE DES VICTIMES.

Les pogromes du gouvernement de Kiev étant, au point de vue chronologique, comme à tous les autres, les plus étudiés, nous donnons ici le tableau indicatif du nombre des pogromes, mois par mois. Nous rappelons que ces chiffres ne portent que sur 43 % des 208 localités éprouvées de ce gouvernement, lequel ne représente lui-même qu'une faible part du territoire affecté par les pogromes.

Novembre : 0 ; décembre : 0 ; janvier : 0 ; février : 7 ; mars : 2 ; avril : 7, mai : 30 ; juin : 15 ; juillet : 27.

C'est ainsi que, durant les trois mois d'été, les pogromes, par leur nombre (72), dépassèrent de cinq fois ceux des six mois précédents. Les plus terribles furent les mois de mai et de juillet.

Le 9 septembre, le nombre des localités enregistrées avait atteint 340.

Si nous classons les pogromes d'après l'indication des misérables qui les ont accomplis, nous aurons à peu près ce tableau :

Troupes régulières de Petlioura :

Jitomir, Proskourov, Ovroutsch, Felchtine, Korosten, Balta, Rowno, Lytine, Kremenetz, Kodyma, Trotianetz, Kriwoye-Ozeiro, Teofipol, Kotelnoié, Jmérynka, Pikow, Ianow, Hayssine, Petchéra, Toultychyn, Radomysl, Vassilkow, Rossawa, Skvira, Bogouslav, Elisabetgrad, Novomirgorod, Poltava, Kobyliaki, Romodan, Piriatine, Berdytchev, Znamienka, etc.

Nombre de
localités
éprouvées

Nombre
approximatif
de victimes

120 15 000

Bandes de Sokolowsky (région de Radomysl-Jitomir) :

Radomysl, Makarov, Broussilov, Kornine, Khodorkov, Korostychev, Iasnogorodka, etc.....

70 3 000

Bandes de Zélény (région de Trypolié) :

Trypolié, Rjishtchev, Wassilkov, Oboukhov, Pereiaslav, etc.

15 2 000

Bandes de Strouk région de Tchernobyl :

Tchernobyl, Gornostaipol, Iwankov, Khabno, Mejygorié, Wychgorod, etc.....

41 1 000

Bandes de Sokolov et autres : région d'Ouman-Skvira et de Pogrébyshtche) :

Ouman, Doubowo, Talnoié, Khrystinowka, Ladyjenka, Skvira, Wolodarka, Nowo-Fastov, Pogrébyshtche, Dziouunkov, Borchtagowka, Lipowietz, Golowanewsk, etc.

38 2 000

Bandes de Grigoriev (région de Tscherkassy) :

Elisabetgrad, Bielozierié, Smiela, Rotmistrowka, Zlatopol, Tchigirine, Gorodishtche, Matoussov, Elisabetgrad, Nowomirgorod, Znamienka, Aleksandrie, etc.

40 6 000

Bandes de Lashtchenko, Goloub, etc. (région de Tarachtcha) :

Tarachtcha, Bogouslav, Mironowka, Rossawa, Stepantzy, Stawishtche, etc.....

16 1 000

Détachements de bolcheviks :

Wassikov, Zolotonoscha, Oboukhov, Rossawa, Pogrebyshtché, Volotchansk, Korosten, Brailov, Korsun, Klewan, Rowno, Hayssine, etc.

13 500

Total : 353 30 500

Toutefois, ce chiffre ne peut être considéré comme définitif, en ce sens qu'il ne comprend pas les nombreuses victimes des pogromes non encore enregistrées en raison de l'impossibilité de communiquer avec certaines régions, par exemple, avec la partie occidentale des gouvernements de Volynie et de Podolie, la partie sud de celui de Kherson, etc.

Ce chiffre ne comprend pas non plus, les nombreuses familles juives inconnues, exterminées jusqu'au dernier de leurs membres dans quantité de villages et de hameaux ; non plus que les victimes qui périrent sur les

routes pendant la fuite, lorsque, abandonnant en hâte leurs foyers, ces malheureux erraient d'un endroit à l'autre, en quête d'un abri. Combien aussi furent massacrés dans les forêts, précipités hors des trains et fusillés, sans parler de tous les malheureux, morts de leurs blessures et de maladies contractées dans les taudis où, privés d'air, d'eau, de nourriture et de vêtements, ils étaient tenus enfermés durant de longues semaines?

VI — NOUVELLES FORMES DES POGROMES. ACHARNEMENT ET CRUAUTÉ DES BANDITS.

Avant cette dernière vague, la forme ordinaire des pogromes était la destruction de toute la propriété juive ; maisons, meubles, vaisselle, vêtements, tout était démoli, brisé, lacéré. (Le procédé le plus fréquent consistait à éventrer les oreillers pour en disperser les plumes au vent). Tout cela était accompagné de brigandages, viols, voies de faits, parfois de meurtre et — cas exceptionnels — de tortures.

L'épidémie actuelle de pogromes se distingue des précédentes, d'abord par son interminable durée (près de neuf fois consécutifs), ensuite par un raffinement de cruauté tout à fait exceptionnel, sans parler du pillage qui réduit les victimes à un dénûment absolu. Cette différence provient de ce qu'auparavant, les auteurs de ces forfaits ne faisaient que profiter de l'indulgence des autorités, tandis que maintenant ils sont devenus eux-mêmes autorités.

Que le déclenchement du pogrome vint des commandants des troupes de Petlioura (Kozyr-Syrka à Ovroutch, Semossenko à Proskourov), ou des atamans des diverses bandes, ou des chefs d'équipes de mutins, ou des troupes bolchevistes démoralisées, ceux qui les provoquaient étaient les maîtres souverains et absolus de la ville ou du village occupés. La malheureuse population juive leur était livrée sans défense, n'ayant aucune pitié à en attendre, aucun secours à en espérer, et cela durant de longs jours, souvent des semaines, parfois des mois. Habituellement, les pogromes offrent l'aspect suivant : une bande se rue sur une ville ou un village, se répand dans les rues, se précipite par groupes dans les maisons juives, semant la mort, massacrant sans souci d'âge et de sexe, violant, pour les luer ensuite, les femmes ; extorquant de l'argent sous menace de mort, l'obtention de l'argent ne préservant pas la victime de la mort. Les bandes s'emparent de ce qui peut être emporté, démolissent les poêles et les murs, arrachent les planches, recherchent les bijoux et l'argent. A une bande en succède une autre dans la maison ainsi dévastée, puis une troisième et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste absolument plus rien à emporter. Vient alors le tour des vitres, des briques et des poutres.

Les tués et les épargnés sont déshabillés souvent jusqu'à complète nudité. Une députation de Juifs ou de chrétiens apitoyés se présente devant les autorités pour obtenir la fin du carnage. « L'autorité » y consent, moyennant une contribution payée par la population juive survivante. La contribution versée, surgissent de nouvelles exigences, par exemple : fournir tant de paires de bottes, tant de viande, etc... Cependant, ça et là,

des groupes de pillards continuent de terroriser les malheureux échappés au désastre, exigeant de l'argent, tuant et violant. Puis la ville ou le village voit entrer des troupes bolchevistes ; souvent, elles continuent l'œuvre de leurs prédécesseurs. La bande disparaît pour reparaitre quelques jours plus tard.

Bogouslav, par exemple, durant une semaine, passa vingt fois de mains en mains. Les tueries et les pillages recommencent à chaque nouvelle occupation. Finalement, la malheureuse population qui a échappé à tant d'horreurs, affolée par l'épouvante, fuit ces lieux sinistres, s'en va tout droit devant elle, sans vêtements, sans un sou, dans un dénûment complet. Ces malheureux se rassemblent par milliers dans la ville ou le bourg le plus rapproché. Cela est le tableau-type. Il n'y a de variations qu'en ce qui concerne l'ordre dans lequel se produisent les actes cités plus haut, le genre de meurtres, le nombre des victimes.

Parfois, la contribution précède la tuerie, ou bien la population juive s'enfuit avant l'arrivée des bandes, évitant ainsi la mort, à moins qu'elle ne la trouve sur la route. Quant aux biens, ils tombent toujours entre les mains des pillards. Il arrive (surtout dans les petits hameaux) que toute la population juive est exterminée, sans égard pour l'âge et le sexe. Autre variante : tous les pères de famille sont rassemblés en un endroit et massacrés, comme cela se passa à Belochits (gouv. de Volhynie), ou bien encore comme à Trostianetz, où toute la population mâle, depuis l'enfant jusqu'au vieillard (370 victimes) fut exterminée. A Volodarka (9 et 11 juillet), ce sont, au contraire, les vieillards, les femmes et les enfants qui fournissent le contingent des victimes (73) c'est-à-dire tous ceux qui n'avaient pû se sauver. Dans la manière même de tuer, les bandits font preuve d'une surprenante faculté d'invention. Le procédé le plus utilisé est la fusillade près d'un mur.

A cette fin, les victimes sont rassemblées à la gare, au siège de « l'Etat-major », dans la banlieue, au cimetière, bref, dans un endroit propice. Mais parfois, les cartouches étaient rares, l'autorité donne l'ordre de tuer les malheureux Juifs d'une autre manière. A Proskourov, par exemple, le 15 février, Semossenko ordonna de n'employer que l'arme blanche, et 1.600 Juifs furent mis à mort à coups de sabre et de baïonnette, dans l'espace de quatre heures.

Au hameau de Doubovo, les Juifs furent chassés vers une cave ; deux bourreaux les y faisaient tomber à coups de sabre sur la tête, morts ou blessés. A Obodine (district de Bratzlaw), on ne tua, le 10 juillet, qu'avec les armes blanches, les cartouches coûtant jusqu'à 50 roubles pièce.

Dans la colonie de Hortchik, les paysans mutinés résolurent de tuer les Juifs à coups de baïonnette « pour raisons stratégiques », craignant que le bruit des coups de feu ne produisît une panique parmi les partisans occupés à détériorer la voie ferrée, à peu de distance de là.

Dans la région de Tchernobyl, on avait pris l'habitude de noyer les Juifs. Ces malheureux étaient chassés vers la rivière et forcés de s'y précipiter ; si quelques victimes s'efforçaient de surnager, on les achevait à coups de fusil. On arrêtait les bateaux sur le Dniepr ; les chrétiens étaient séparés des Juifs, et ces derniers précipités à l'eau. On arrêtait aussi les trains

dans les gouvernements de Poltava, de Kherson, de Volhynie, et on précipitait les malheureuses victimes au dehors pour les tuer ; parfois aussi, on les tuait pendant la marche du train. A Elisabetgrad (1.526 tués), on avait couramment recours aux grenades pour exterminer les Juifs cachés dans les caves.

Il y eut des cas, comme à Rotmistrowka, où des victimes respirant encore furent pendues et brûlées dans l'incendie de leur maison. A Klevan, district de Rovno, les soldats de l'armée rouge enfonçaient dans la barbe des victimes des crochets spéciaux faits de fil de fer, à l'aide desquels ils leur arrachaient la barbe, faisant endurer ainsi aux malheureux d'horribles souffrances. Les piqûres avec des épingles rouillées étaient aussi en usage (Zlatkowitz, gouv. de Podolie). Lors du deuxième pogrome de Volynets, quinze malheureux furent précipités vivants dans un puits.

Les villes suivantes se signalent particulièrement par le nombre de victimes mises à mort : 1) .

Proskourov, 15 février	1.650 tués
Elisabetgrad, 17 mars	1.526 —
Fastov, 25 et 27 septembre	600 —
Tcherkassy, 16 et 20 mai	700 —
Felchtine, 16 février	485 —
Toultshine, 14 juillet	519 —
Ouman, 13 mai	400 —
Haissine, 13 mai	390 —
Trostianetz, 10 mai	370 —
Novograd-Volynsk, 10 mai	350 —
Jitomir, 23 et 26 mars	317 —
Janov, 11 et 15 juillet	300 —
Teofopol, 26 juillet	300 —
Belaïa-Tserkov, 25 août	300 —
Krivoïe-Ozero	280 —
Kamenny-Brod, juillet	250 —
Bratzlaw	269 —
Foundouklewka ¹	206 —
Kamentez-Podolsk	200 —
Golovanevsk, 4 août	200 —
Ouman	150 —
Prilouky (gouv. de Kiev), 4 juillet	150 —
Lytine, 14 mai	100 —
Vassilkov, 7 et 16 avril	110 —
Ladyjenka, 14 mai	100 —
Novomirgorod, 17 mai	105 —
Mejigorié	104 noyés

Les blessures sont toujours graves ; les blessés n'y survivent pas ; ordinairement, les bandits achèvent leurs victimes. C'est pour cette raison que la quantité des tués par rapport aux blessés, est de beaucoup supérieure à ce que nous pouvons observer à la guerre. La quantité de viols augmente considérablement en nombre dans les mois de juin et juillet. Les bandes

1) Les chiffres et les dates cités dans ce tableau, ainsi que dans les tableaux précédents ont été établis par la Croix-Rouge Russe dès septembre 1919, c'est-à-dire à une époque où l'on ne pouvait pas encore avoir des renseignements complets et exacts. Cela explique les contradictions qu'on constate quelquefois entre les données statistiques de cette partie avec celles des parties précédentes de notre ouvrage.

commencent à se précipiter sur les villages dans ce seul but, ce qui ne les empêche naturellement pas de commettre d'autres forfaits.

Le nombre des tués dans une localité quelconque, surtout si le chiffre n'en est pas élevé, ne donne aucune idée de l'horreur de ces pogromes, de la misère sans nom qui a frappé et frappe encore l'infortuné peuple juif. Après avoir éprouvé, avant de mourir, mille tourments physiques et moraux, ces malheureux ont trouvé la mort et n'ont donc plus besoin de rien ; mais pour des dizaines de milliers qui ont trouvé la mort, on compte des centaines de mille qui ont survécu après avoir vu maintes fois la mort de près. Ces malheureux, privés de tout ce qui donne du prix à l'existence, de leurs proches, de leurs foyers, de tout ce qu'ils possédaient, de tout moyen d'existence, mutilés au physique comme au moral, comment peuvent-ils résoudre le problème de leur existence ? Où trouver un refuge ? Comment sauver leurs enfants de la faim et du froid et de toutes les misères qui les accompagnent ?

Voici, par exemple, ce que nous écrit notre délégué au sujet des Juifs de Ladyjenka qui ont subi le « plus ordinaire des pogromes, avec quelque 83 victimes, sans l'ombre de provocation de leur part » : « Le 9 juillet, un paysan amena, à l'hôpital juif d'Ouman, les deux dernières survivantes de la population juive de Ladyjenka. Ce bourg comptait, avant le pogrome, 1.500 âmes juives. C'étaient deux tout jeunes filles, toutes deux affreusement battues, blessées et mordues ; l'une avait le nez coupé, l'autre les bras cassés ; elles sont en ce moment à Kiev. Outre leurs blessures, elles sont affligées de maladies vénériennes, pour lesquelles on les traite ».

« Plus de mille habitants de Ladyjenka se trouvent, à l'heure actuelle, à Golovanevsk, en haillons, pieds nus, leur chemise tombant en pourriture, et souvent même sans chemise.

« Hommes et femmes bien portants ou atteints de maladies contagieuses s'entassaient dans les synagogues, dans l'enceinte réservée aux femmes, dans les hangars vides, ou se traînent simplement à travers les rues.

« Dieu seul, ou bien leurs lèvres blêmes, scellées par la souffrance, pourraient raconter comment vivent ces malheureux et comment s'écoulent leurs journées. Souvent, très souvent, on peut voir un enterrement dans les rues tortueuses de Golovanevsk, et souvent aussi l'on y fait la quête pour pouvoir acheter des linceuls aux victimes du pogrome de Ladyjenka ».

On peut tracer des tableaux d'une désolation plus complète, d'une misère plus navrante encore ; ils abondent dans le premier village venu, dans n'importe quelle localité éprouvée ; en tout endroit où s'assemblent des réfugiés. Peu de temps après leur arrivée, l'endroit même qui servit d'abri aux malheureux, devient à son tour le théâtre d'horribles excès qui font des centaines de victimes. Et c'est, de nouveau, la fuite éperdue des réfugiés confondus dans une même misère avec les habitants de la petite ville qui les avait momentanément abrités.

Il est impossible d'évaluer les pertes matérielles infligées à la population juive par les pogromes ; traduites en chiffres, au taux actuel, ces pertes doivent s'évaluer à des milliards.

Dans la plupart des bourgades et dans de nombreuses villes, il ne sub-

siste, actuellement, rien de ce qui avait appartenu aux Juifs. Certaines localités ont été incendiées et entièrement détruites par les flammes. Par exemple : Bogouslav (25 avril), Volodarka (3 mai), Borchtchagowka (9 juillet), Znamenka (3 mai), Belochitsa (11 juillet), Koutousowka (20 juillet), etc.

Là où l'incendie n'a pas fait disparaître la trace des excès, on ne trouve que des ruines. C'est le chaos et la désolation.

Annexe N° 57

LE GRAND CRIME

Quand, en janvier 1920, le Comité des Délégations juives reçut le rapport de la Croix-Rouge de Kiev sur les pogromes, reproduit plus haut, il le transmit à un très grand nombre d'organisations et journaux et les publia au numéro 10 de son Bulletin paru le 22 janvier 1920. Ce rapport officiel fut précédé de l'Appel suivant :

Les documents que nous publions dans ce Bulletin sur la nouvelle et la plus terrible page de la vie juive, sont la réalité nue, mais ce n'est là qu'une partie de la réalité. D'innombrables témoins oculaires, des personnes dignes de toute foi, qui ont procédé à des enquêtes, assurent que la réalité a été infiniment plus terrible.

Depuis un an, dans tous les territoires méridionaux de l'ancien empire des Tsars, des millions de Juifs tremblent chaque jour pour leur vie, pour le lendemain ; mais ce qui les remplit surtout d'horreur, c'est la perspective des tortures. Depuis la sombre époque de l'inquisition espagnole, les Juifs n'ont pas eu à subir des supplices du genre de ceux qu'ils endurent à présent en Ukraine.

Le rapport du Comité des secours aux victimes des pogromes près de la Croix-Rouge est un rapport officiel, partant extrêmement réservé. Il ne relate que des faits indiscutables. Des rapports ultérieurs révéleront d'autres faits terribles. Mais ce résumé et des récits supplémentaires nous permettent de dire d'ores et déjà que : *des centaines de milliers de Juifs ont été dépouillés de leur dernière chemise, des centaines de milliers ont été maltraités, blessés et humiliés, des dizaines de milliers massacrés. Des milliers de femmes juives sont devenues les victimes des instincts bestiaux des hordes sauvages. Des centaines de milliers de femmes juives ne sont hantées journellement que par la seule pensée que demain elles ne pourront plus marcher la tête haute.*

La panique qui s'est emparée de la population juive de ces régions est sans précédent dans l'histoire.

Depuis le début de la guerre, on ne cesse de lancer contre les Juifs des calomnies de toutes espèces. Les accusations les plus monstrueuses et les plus contradictoires ont été créées par la malveillance et par l'hostilité. Même des personnes qui ne sont pas atteintes de haine fanatique ont cru à ces légendes.

Le poison a produit son effet.

Les Juifs ont, comme les autres peuples, reçu d'innombrables blessures du fait de la guerre. Des jeunes gens juifs ont été immolés sur l'autel de la tuerie des peuples. D'innombrables mutilés juifs traînent dans les régions à forte population juive. C'est surtout dans les contrées peuplées de millions de Juifs que la vie économique a été presque complètement ruinée. Mais ce n'est pas de ces calamités-là que les Juifs se plaignent. Ils ne se plaignent pas de partager les malheurs de l'humanité tout entière. Ce qui constitue surtout la tragédie des Juifs, c'est précisément leurs souffrances spécifiques, leur martyre sans égal. Car même au plus fort de la catastrophe qui s'était abattue sur l'humanité, aucun peuple n'a eu à subir le sort qui est réservé au peuple d'Israel. Depuis un an, des hordes sauvages comptant des dizaines et des centaines de milliers de soldats et d'officiers ne cessent d'anéantir la population juive. C'est un pogrome ininterrompu qui sévit contre le peuple juif, revêtant des formes bestiales telles que l'Histoire n'a jamais connues jusqu'ici : des enfants innocents sont, par centaines, littéralement hachés en morceaux, démembrés et mis à mort. Des centaines de vieillards sont affreusement mutilés. La soldatesque altérée de sang a inventé des tortures d'un raffinement sans pareil. Le seul espoir des gens qui vivent cette panique est d'être atteints par une balle.

Les documents que nous livrons à la publicité ne relèvent que les assassinats, les viols, et, en partie, les pillages. Mais ce qu'ils ne relèvent pas, c'est ce qui ne peut être évalué en chiffres : ce sont les tortures morales que subissent les Juifs au cours de ces pogromes. Car les masses juives de l'Ukraine sont près d'être atteintes de la démence, elles sont en partie réellement atteintes de folie. Nous possédons à ce sujet des récits et des rapports que personne ne peut lire sans en être bouleversé.

Les crimes sans nom commis par des hordes ukrainiennes resteront une honte éternelle pour leur peuple. Mais ce qui constitue une autre honte, c'est le silence de l'humanité. Seules les notabilités du monde politique des Etats-Unis ont prêté leur concours aux grandioses démonstrations organisées par les Juifs de ce pays pour protester contre les pogromes. Quant à l'Europe, quelques faibles voix seulement se sont élevées pour protester contre ces crimes monstrueux.

Quand, au cours de la guerre, des femmes et des enfants innocents ont été tués à Paris et à Londres par des bombes, tout homme digne de ce nom exprima hautement son indignation. Mais ce qui se passe actuellement est quantitativement cent fois plus grand,

mais qualitativement infiniment plus terrible. Pourquoi l'humanité garde-t-elle le silence en face de ces horreurs ? Que fait le christianisme ? Se trouvera-t-il enfin des hommes qui n'ont pas perdu tout sentiment humain pour se concerter et pour pousser un formidable cri d'alarme contre le plus grand des crimes ? Que l'on sache bien que ce cri sera entendu et produira son effet même dans les pays de l'ancienne Russie.

Annexe N° 58

APPEL A L'HUMANITÉ

Au nom de la conscience humaine, au nom de la responsabilité morale de tout homme vis-à-vis des autres hommes, les soussignés font appel à tous les peuples du monde, et plus spécialement au peuple français.

Un cri d'effroi et de poignante douleur nous arrive de l'Europe Orientale, d'Ukraine, de Pologne, de Lithuanie occupée, de Galicie : tout un peuple appelle désespérément au secours.

Les Juifs qui, depuis des siècles, sont établis en Europe Orientale, y sont devenus les victimes innocentes et pitoyables de toutes les luttes nationales, politiques et sociales.

Les ambitions rivales des peuples, des gouvernements et des partis, toute la folie sanguinaire des guerres civiles s'assouvissent aujourd'hui sur la malheureuse minorité juive avec une criminelle cruauté.

Les pogromes du tsarisme, les massacres de Kichinev eux-mêmes sont dépassés par les atrocités récentes.

En Bessarabie, occupée par les troupes roumaines, les autorités militaires ont toléré des attentats ignobles contre les Juifs. En Galicie Orientale, une vague de pogromes a suivi l'invasion polonaise ; à Lemberg, la terreur était à son comble. Les horreurs de Pinsk, de Lida, de Vilna ont ajouté une page de larmes et de sang aux annales tragiques de l'histoire juive.

Dans plus de cent villes de l'Ukraine, des pogromes effroyables ont sévi et des dizaines de milliers de victimes ont péri. Les jours de la plus terrible inquisition sont revenus, car les massacres sont accompagnés des plus cruelles tortures et des plus terribles supplices physiques et moraux. A Proskourov, des milliers de Juifs ont été massacrés ; à Felchtine, Jitomir, Balla, Ouman, Hobodievka, Bobry (colonie agricole juive), Liline, Kamenetz-Podolsk, Kitaigorod, Trostianetz, etc., etc., le nombre des victimes est énorme.

En Ukraine, les pogromes durent encore et menacent les Juifs d'une extermination totale.

Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants subissent une détresse sans nom et sont livrés sans défense à la mort ou au déshon-

neur. Ce que la guerre avait épargné du modeste avoir des Juifs est maintenant systématiquement pillé et détruit.

Toute une population est menacée dans son existence, au milieu de l'Europe civilisée et à l'aube de l'ère nouvelle dont le monde attend sa Charte de liberté et de justice. De tels crimes ne déshonorent pas seulement les peuples qui les commettent, ils outragent la raison et la conscience humaine.

Les soussignés font appel à tous les peuples du monde et les supplient d'élever la voix contre les crimes inouis dont un peuple est victime à la face du ciel.

Il faut que parlout s'organisent des comités pour la défense des Juifs de l'Europe Orientale et que ces comités s'unissent pour une action prompte et vigoureuse contre les oppresseurs.

Il faut que l'opinion publique soit soulevée par la protestation des masses et par la grande voix de la presse, enfin pleinement et exactement informée.

Que dans tous les parlements du monde les représentants des peuples élèvent leur voix contre ces sanglantes iniquités. C'est aux peuples libres et aux gouvernements responsables qu'incombe le devoir de mettre un terme à cette violation monstrueuse des droits de l'homme.

Nous demandons l'organisation rapide de comités de défense contre la persécution, comités investis de toute l'autorité qui convient à leur haute mission. Les millions de Juifs opprimés n'ont d'autre sauvegarde que la conscience de la solidarité morale du monde civilisé et ils ont mis leur suprême espoir dans le droit sacré de tous les hommes à la vie et à la liberté.

Anatole FRANCE.

Paul APPELL, Membre de l'Institut.

A. AULARD, Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Henri BARBUSSE.

Charles BERNARD, Député.

Emile COMBES, Sénateur, ancien Président du Conseil.

Michel CORDAY.

L. DISPAN DE FLEURAN, Professeur agrégé au Lycée Lakanal.

Georges DUHAMEL.

Elie FAURE.

Charles GIDE, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Ferdinand HEROLD, Vice-Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Gustave HERVE.

L. LAPICQUE, Professeur à la Faculté des Sciences.

F. LARNAUDE, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.

Ernest LAVISSE, de l'Académie Française. Directeur de l'Ecole Normale Supérieure.

Victor MARGUERITTE.

Madame MENARD-DORIAN.

Pierre MILLE.

Wilfred MONOD, Pasteur.

De MONZIE, Député, ancien Ministre.

MOUTET, Député du Rhône.

A. PRENANT, Professeur à la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie de Médecine.

Henri ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine.

Gabriel SEAILLES, Professeur à l'Université de Paris.

Ch. SEIGNOBOS, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Albert THOMAS, Député, ancien Ministre.

Abbé VIOLET.

Annexe N° 59

MÉMOIRE SUR L'EXTERMINATION DES JUIFS D'UKRAINE

Présenté par le Comité des Délégations juives à la première Assemblée de la Société des Nations à Genève

Le Comité des Délégations Juives, représentant par élection directe ou par mandat écrit les populations juives de vingt-deux pays, fait appel à la Société des Nations pour obtenir justice des crimes les plus terribles que l'histoire ait jamais enregistré.

Dans l'orient de l'Europe, un peuple comptant des millions d'âmes est massacré ; il exige impérieusement de l'humanité, de la Société des Nations qui la représente, qu'elle intervienne pour mettre fin à ces massacres.

Le Comité estime qu'une action est possible dans ce sens ; elle est donc un devoir pour les peuples civilisés.

Si la Société des Nations fait entendre sa voix, ce sera le premier pas historique vers la cessation des massacres. Des déclarations catégoriques de la part des gouvernements qui s'associeraient à cette démarche mettraient un frein aux actes de destruction.

Depuis décembre 1918 nous assistons à une série ininterrompue de pogromes en Ukraine. Dès le début de septembre 1919, un rapport de la Croix-Rouge de Kiev enregistrerait l'assassinat de plus de 30.000 Juifs. Depuis, ce chiffre s'est accru dans des proportions effrayantes. Les représentants juifs arrivés récemment d'Ukraine affirment unanimement que le nombre des Juifs massacrés dépasse de beaucoup le chiffre de cent mille. Le Comité des Délégations Juives possède des rapports sur les massacres commis dans plus de quatre cents localités.

Beaucoup de pogromes revêtirent une gravité particulière du fait de leur longue durée. Les pogromes d'Ovrouth ont duré du 31 décembre 1918 au 16 janvier 1919. Ceux de Vassilkov, du 7 au 15 avril, de Zlatopol du 2 au 8 mai, de Tcherkassy du 16 au 21 mai, de Derajna du 7 au 17 juin, de Rovno du 14 au 29 mai, de Lyline

du 14 au 25 mai, celui de Balla dura 9 jours. Ailleurs les massacres se répèrent un grand nombre de fois : Radomysl, Tcherniakof, Kornine, Volodarka, Elisabelgrad et d'autres encore subirent 4, 5 et jusqu'à 10 pogromes. (Rapport de la Croix-Rouge).

On compte des centaines de milliers de Juifs blessés, maltraités, roués de coups ; on sait, dès à présent, que plus d'un million de Juifs ont été pillés et qu'à beaucoup d'entre eux on a enlevé littéralement jusqu'à la dernière chemise. On a imaginé les tortures les plus raffinées. Des vieillards et des enfants ont été découpés en morceaux. Des milliers de femmes et de jeunes filles ont été violées, même des petites filles et des femmes âgées. On a mutilé les victimes de la façon la plus atroce ; on leur coupait le bras droit et la jambe gauche ou à l'inverse, le bras gauche et la jambe droite ; on leur crevait un œil, et on leur coupait le nez. Les maisons où se refugiaient les Juifs étaient incendiées, et ceux qui s'y trouvaient périssaient dans les flammes. Les cas ne se comptent plus où l'on faisait mourir les malheureuses victimes d'une mort lente dans des tortures indescriptibles. Le supplice du feu était de pratique courante.

A côté des tortures physiques on a créé des tortures morales, telles que l'histoire n'en a jamais enregistré de pareilles. On a contraint des Juifs à chanter et à danser en présence de leurs tortionnaires, à s'insulter eux-mêmes et à louer leurs bourreaux, à creuser leur propre tombe et à commettre des actes indignes pour l'amusement de leurs assassins. On est allé jusqu'à obliger des malheureux à assister au déshonneur de leurs filles et de leurs femmes, et on a forcé des enfants à pendre leur père.

L'état moral de la population juive de l'Ukraine se rapproche de la démence ; les terribles souffrances que toute la population de ce pays endure du fait de la famine et des épidémies ne peuvent se comparer à l'enfer dans lequel les Juifs ukrainiens sont plongés depuis un an et demi. L'histoire n'en a jamais connu de pareil. L'imagination du plus grand poète ne saurait en dépeindre l'horreur. L'enfer de Dante pâlit à côté des réalités de la vie quotidienne en Ukraine.

En dehors des milieux juifs, les protestations qui se sont élevées jusqu'à présent, dans bien des pays, contre cet état de choses n'ont jamais été que des manifestations individuelles de personnalités éminentes ; et quelle que fut l'importance et la situation de ces dernières, elles se sont vues réduites à l'impuissance en face du crime. Il est urgent que les peuples civilisés fassent entendre leur voix. Garder le silence actuellement serait se rendre complice de ces assassinats. Les vicissitudes de la guerre civile en Russie ne sauraient en rien modifier le devoir de la Société des Nations. Si l'Ukraine se trouve momentanément au pouvoir des Soviets, il faut prévoir que lors de nouveaux bouleversements les pogromes reprendront avec une violence redoublée. Le sang versé n'a pas encore séché et nous voyons déjà venir le moment où les crimes des deux dernières années seront dépassés par des crimes nouveaux.

Il est urgent d'intervenir résolument si l'on veut éviter que trois millions d'êtres humains périssent complètement. Une intervention dans ce sens est-elle possible ? Sera-t-elle efficace ?

Nous affirmons que si à un moment quelconque de l'effroyable boucherie à laquelle le monde a assisté sans se départir de son impassibilité, l'opinion civilisée et les pouvoirs officiels avaient élevé la voix et manifesté énergiquement leur ferme volonté d'y mettre fin, le massacre aurait cessé. Car même dans les périodes les plus anarchiques lorsqu'un pouvoir régulier ne paraît plus exister, il reste à la tête des bandes des meneurs pour prêter l'oreille aux cris d'indignation et de réprobation venant de l'occident et pour se plier devant une volonté impérieuse et agissante.

Le Comité estime qu'il en sera de même à l'avenir. Il suffira que, dès l'accalmie actuelle, la Société des Nations fasse entendre sa voix pour que l'extermination du peuple juif devienne impossible. Or, nous constatons que les principaux assassins et les principaux coupables jouissent à l'heure actuelle, plusieurs sinon la plupart d'une absolue impunité dans des pays soumis à l'influence de la Société des Nations. Nous exigeons pour eux un châtiment exemplaire, convaincus que nous sommes qu'il constituera la preuve la plus évidente et la plus indéniable des intentions formelles des peuples occidentaux de mettre fin aux massacres.

Par devers le monde civilisé tout entier, par devers la Société des Nations qui réalise la plus grande représentation internationale qui ait jamais existé, nous dénonçons comme assassins les personnes suivantes : l'alaman Slouk qui, à la tête de ses hommes, a massacré un millier de Juifs dans quarante et une localités de la région de Tchernobyl, le colonel-alaman Tioutiounik, l'alaman Sokolowsky dont les troupes massacrèrent trois mille Juifs dans soixante-dix localités de la région de Radomysl-Jitomir ; l'alaman Semossenko l'auteur responsable de la boucherie de Proskourow ; d'autres encore dont nous joignons la liste.

Nous aimons à croire que la conscience de l'humanité se révoltera contre le fait que les assassins se trouvent en entière liberté, qu'ils commandent des régiments et qu'ils revendiquent indirectement en leur faveur la protection du monde civilisé. Nous demandons à la Société des Nations, qui représente la fraternité humaine de demain et châtiment exemplaire des coupables. C'est un défi aux principes de la Société des Nations ainsi qu'aux exigences les plus élémentaires de la justice humaine que l'on soit, directement ou indirectement, en relations amicales avec des hommes qu'il sont encore couverts du sang de leurs innocentes victimes, avec des hommes qui ont dépassé au centuple les horreurs de l'inquisition espagnole.

Nous demandons, sans détours, le châtiment de ces assassins. Nous attendons que l'humanité entière soutienne notre revendication avec la dernière énergie.

Le Secrétaire Général :
Signé : L. Motzkin

Le Président :
Signé : N. Sokolow

INDEX

DES INSTITUTIONS ET PERSONNAGES PRINCIPAUX CITÉS DANS CET OUVRAGE

A

Andriévsky : Membre du Directoire ukrainien appartenant au parti ukrainien « Samostiniki » (v. plus loin).

Anguel : Ataman du régiment de la Mer Noire qui organisa des excès antijuifs à la station Bakhmatch. Plus tard, ataman d'une bande de partisans qui organisa une série de pogromes antijuifs. Fut en liaison avec l'état-major de Petlioura.

Assemblée Nationale Juive : Organe suprême élu du judaïsme ukrainien ; elle siégea à Kiev du 22 au 11 novembre 1918 et était composée de 125 délégués qui représentaient les 168 plus importantes communautés juives élues par 209.128 votants.

B

« **Bund** » : Parti social-démocrate ouvrier juif.

C

Comité des Délégations Juives (Le) : Organisation centrale créée à Paris le 25 Mars 1919 sous le titre de « Comité des Délégations juives auprès de la conférence de la Paix » pour la défense des droits et intérêts des minorités juives devant la Conférence de la Paix.

Le Comité représentait, soit par des délégués, soit en vertu de mandats écrits, les organisations centrales juives de 20 pays, notamment : les congrès juifs de l'Amérique et du Canada, le Board of Deputies de l'Afrique du Sud, les Conseils Nationaux Juifs de Russie, de l'Ukraine, de Pologne, de Lithuanie, etc.

En vertu d'une décision prise au cours d'une conférence tenue à Carlsbad en août 1920, le Comité poursuit son activité sous le nom de « Comité des Délégations Juives ».

Les Présidents du Comité ont été successivement, jusqu'en mai 1919 : le juge Julian Mack, Président de l'« American Jewish Congress » ; en juin-juillet 1919, Louis Marshall, Vice-président de l'« American Jewish Congress » et, à partir d'août 1919 jusqu'à l'heure actuelle, N. Sokolow, Président du Comité Exécutif de l'Organisation Sioniste Mondiale.

Le Président exécutif du Comité des Délégations Juives est L. Motzkin, ancien Secrétaire-Général (1919-1924) et Vice-Président dudit Comité.

Le 28 juin 1919, le Comité des Délégations Juives, dont le Président fut alors Louis Marshall, obtint l'insertion des clauses concernant les droits

des minorités dans le premier traité de Paix de minorité conclu entre les Grandes Puissances et la Pologne.

Conseil National Juif : Organe représentatif juif de l'Ukraine, composé en automne 1917 de délégués de partis juifs ; fut dissout par le Hetman en été 1918.

Chepel : Ataman de partisans ayant opéré dans le gouvernement de Podolie. En contact permanent avec l'état-major de Petlioura, organisa de nombreux pogromes sanglants en Ukraine.

Chvetz F. : Professeur, membre du Directoire ukrainien où il représentait le parti social-révolutionnaire ukrainien.

D

Directoire (Le) : Pouvoir suprême de l'Ukraine après le renversement du Hetman Skoropadsky en 1918. Le Directoire était composé de : V. Vinnitchenko (Président), Petlioura, Chvetz, Makarenko et Andriévsky.

F

« **Folksparteï** » : Parti populaire juif ayant un programme démocratique et national.

Freydenberg : Colonel, chef de l'état-major de l'armée d'occupation française à Odessa, qui mena des pourparlers avec les représentants du Directoire.

G

Gladki N. : Directeur du service politique de l'état-major d'Oskilko à Jitomir.

Goloubovitch V. : Social-révolutionnaire ukrainien, ancien Président du Conseil des ministres sous l'occupation allemande avant le coup d'Etat du Hetman. Habite actuellement en Ukraine.

Grekov : Général, premier ministre de la guerre du Directoire.

H

Hetman : Titre des chefs suprêmes de l'Ukraine aux XVI^e et XVII^e siècles. Ce titre fut supprimé au XVIII^e siècle. Le 29 avril 1918, le Général Skoropadsky fut proclamé hetman de l'Ukraine par les partis ukrainiens de droite, appuyés par les Allemands ; il fut renversé en décembre 1918, à la suite du soulèvement du Directoire.

J

Joint Foreign Committee : A son siège à Londres et est composé des représentants de l'Association anglo-juive et du conseil des délégués juifs d'Angleterre ; il a pour objet la protection des intérêts des Juifs des différents pays.

K

Kasakov : Ataman d'une bande de partisans pogromistes ayant opéré dans les gouvernements de Kiev, Podolie et Kherson ; fut fusillé par les bolcheviks.

Kivertchouk : Commandant militaire de Proskourov qui organisa, conjointement avec Semossenko, le pogrome de février 1919.

Konovalets : Ancien lieutenant de l'armée autrichienne ; commanda sous le Directoire le corps d'armée des fusiliers Sietcheviki. Plus tard, commandant en chef sur le front de l'est ; en janvier-février 1919, commandant en chef de l'armée ukrainienne.

Kourovsky : Ancien officier de l'armée de Petlioura ; organisa un pogrome à Tetiev qui fit 3.500 victimes.

Kovenko : Président de la Commission Supérieure d'Enquête (organe suprême de la police) près le Directoire, chef hiérarchique de Paliénko (v. plus loin).

Kozyr-Zirka : Ataman d'une unité de partisans qui organisa un sanglant pogrome à Ovroutch au mois de janvier 1919.

L

Lansing : Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des Etats-Unis.

M

Makarenko A. : Membre du Directoire ukrainien, où il était le délégué des chemineaux ukrainiens.

Martos B. : Social-démocrate ukrainien. Président du Conseil des Ministres du Directoire d'avril 1919.

Masepa I. : Social-démocrate ukrainien ; ministre des Affaires Etrangères du gouvernement de Martos, il devint président du conseil le 2 août 1919.

Matsievitch A. : Socialiste-fédéraliste ukrainien, ministre des Affaires Etrangères dans le cabinet d'Ostapenko, plus tard ambassadeur ukrainien en Europe Occidentale.

Melnik : Ancien lieutenant de l'armée autrichienne, chef d'état-major de l'armée en activité sous le Directoire.

Ministère des affaires juives (Le) : Précédemment secrétariat général des affaires juives (v. plus loin). Les premiers ministres juifs furent M. Silberfarb et V. Latzky. Le Hetman supprima le ministère des affaires juives. Le Directoire le rétablit le 10 décembre 1918 et nomma comme ministre A. Revoutsky, (membre du parti Poalé-Sion), qui démissionna en février 1919. Son successeur fut P. Krasny (membre du « Folkspartei ») qui assumait ce poste malgré l'opposition unanime de l'opinion publique juive et celle de son propre parti.

Mordalévitch : Ataman de partisans, président de la « Rada de Partisans » créée sur l'ordre du Directoire ; ses détachements organisèrent de nombreux pogromes dans la région de Radomysl ; social-révolutionnaire ukrainien de gauche, il passa plus tard aux bolcheviks.

N

Nikovsky A. : Socialiste-fédéraliste ukrainien, rédacteur en chef de la *Nova Rada* en 1919 ; en 1920 ministre des Affaires Etrangères dans le cabinet de Prokopovitch.

O

Ogorodnikov : Chef d'une bande de partisans ; opéra plus particulièrement dans le gouvernement de Kiev, où il organisa de nombreux pogromes sanglants.

Omélianovitch-Pavlenko : Général, commandant en chef de l'armée ukrainienne à partir de l'été 1919.

Organisation Territorialiste Juive : Organisation créée par Israël Zangwill et ayant pour but la création d'un centre national juif sur un territoire quelconque.

Oskilko : Commandant en chef de l'armée du Directoire sur le front sud-ouest ; membre du parti des « Samostiniki ».

Ossetski A. : Général, chef de l'état-major et, plus tard, ministre de la guerre du Directoire.

Ostapenko : Président du Conseil des ministres près le Directoire formé à Vinnitza en février 1919.

Oudovitchenko : Un des chefs militaires les plus en vue de Petlioura durant la deuxième moitié de l'année 1919 ; commandant de la « Division de fer ». Ses unités organisèrent de nombreux pogromes dans le gouvernement de Podolie.

P

Paliénko : Officier en vue de l'armée ukrainienne, ataman de la « Compagnie de la Mort », qui organisa un pogrome à Berditchev (5 janvier 1919) et un pogrome à Jitomir (8 au 13 janvier 1919).

Petite Rada : « Petit parlement », organe élu au sein de la Rada Ukrainienne Centrale et qui siégeait dans les intervalles entre les sessions de cette dernière.

Petite Assemblée Nationale Juive : Organe élu au sein de l'Assemblée Nationale Juive, composé de 25 membres et qui siégeait dans les intervalles entre les sessions de cette dernière.

Petlioura S.V. : Homme politique ukrainien, en 1917 secrétaire général aux affaires militaires, depuis novembre 1918, membre du Directoire ukrainien et Ataman en chef de l'armée ukrainienne ; après la démission de Vinnitchenko, Petlioura devient président du Directoire.

Petrov V. : Colonel, commandant de la garnison de Jitomir, après — vice-ministre de la guerre du Directoire ; socialiste — révolutionnaire ukrainien.

Pivotsky A. : Maire de la ville de Jitomir.

Poalé-Sion : Parti social-démocrate juif, partisan de la création d'un Foyer National Juif en Palestine

R

Rada Centrale Ukrainienne : Fut tout d'abord créée comme organe national ukrainien suprême ; elle était composée de représentants des partis, organisations et comités militaires ukrainiens ; à la suite de l'accord du 3 juillet 1917 avec le Gouvernement Provisoire russe, elle fut transformée en un organe suprême régional ; après la publication du 3^e Univer-

sal (Manifeste) du 7(20) novembre 1917 qui proclama la République Populaire Ukrainienne, la Rada devint un Parlement ukrainien ; elle rompit toutes relations avec la Russie aux termes du 4^e Universal du 9 (22) décembre 1917.

Romachko : Ataman, depuis l'été 1919, chef d'une bande qui opéra dans le gouvernement de Tchernigov ; fusillé par les bolcheviks.

S

Samostiniki : Partisans de l'indépendance complète de l'Ukraine et de sa séparation d'avec la Russie

Secrétariat Général des Affaires Juives (Le) : Créé par la Rada Centrale Ukrainienne en juillet 1917 sous le titre de Secrétariat Auxiliaire ; le premier vice-secrétaire a été M. Silberfarb ; plus tard, cet organe a été transformé en Secrétariat Général. Le 7 (20) novembre 1917, il fut transformé en ministère des affaires juives.

Secrétariat Général de l'Ukraine : Organe exécutif de la Rada Centrale. A partir du 3 juillet 1917, organe suprême exécutif régional ; à partir du 7 (20) novembre 1917 il prit le titre de Conseil des Ministres du Peuple.

Secrétariat National Juif : Organe exécutif de l'Assemblée Nationale Juive ; il comptait sept membres.

Semossenko : Ataman de la brigade des cosaques Zaporogues portant le nom de Petlioura, qui organisa des pogromes sanglants à Proskourov (le 15 février 1919 : 1500 victimes) et à Felchtine (18 février : 600 tués environ).

Sidorenko G. : Président de la Délégation Ukrainienne auprès de la Conférence de la paix à Paris, en été 1919.

Sokolovsky (Frères) : Atamans d'une bande de partisans pogromistes ayant opéré dans les gouvernements de Kiev et de Volhynie, furent en liaison avec l'armée de Petlioura.

Strouk T. : Ataman de partisans ; se rangea à tour de rôle aux côtés de Petlioura, des bolcheviks, du général Denikine et, de nouveau, de Petlioura. Opéra particulièrement dans le gouvernement de Kiev.

T

Tchekhovsky V. : Social-démocrate ukrainien, président du Conseil du premier gouvernement du Directoire qui démissionna en février 1919. Actuellement dignitaire de l'Eglise en Ukraine.

Tennitsky V. : Social-démocrate galicien ; ancien Ministre des Affaires Etrangères du gouvernement de Mazepa.

Tichkevitch : Comte, depuis août 1919 président de la Délégation Ukrainienne à Paris.

Tioutiounik (Iourko) : Ancien chef de l'état-major de l'ataman Grigoriev ; après la mort de Grigoriev, se rangea aux côtés de Petlioura, commanda la 5^e division et, plus tard, des unités de partisans. Ces dernières organisèrent en 1919 un grand nombre de pogromes ; passa aux bolcheviks en 1923.

V

Verkhola T : Social-démocrate ukrainien ; fit preuve, pendant le pogrome de Proskourov, d'un très grand courage dans la défense de la population juive. Mourut en 1922 en exil.

Vinnitchenko V : Ecrivain ukrainien très connu, social-démocrate, président du Premier Secrétariat Général d'Ukraine, et, plus tard, président du Directoire Ukrainien, qu'il quitta en février 1919. Habite actuellement à Paris.

Volynietz : Ataman de partisans, ancien officier de l'armée de Petlioura ; organisa de nombreux pogromes cruels, plus particulièrement dans le gouvernement de Podolie. Fut en liaison avec l'état-major de Petlioura.

Vozny : Commandant de la ville de Jitomir.

Z

Zélény : Pseudonyme de l'ataman de partisans Terpilo ; après avoir combattu contre le Directoire, il fut, à partir de l'été 1919, en liaison avec l'armée de Petlioura. Organisa dans le seul gouvernement de Kiev plus de 40 pogromes sanglants.



ERRATA

APERÇU HISTORIQUE

<i>page</i>	<i>ligne</i>	<i>Imprimé</i>	<i>Lire</i>
48	1 en bas	Tchekhovsky	Tchekhovsky
84	14 en bas	Omelinovitch-Pavlenko	Omelianovitch-Pavlenko
86	8 en haut	Bolszicky	Bolszowce
86	11 en haut	Jesupil	Jesupol
91	1 en haut	Bratsav	Bratslav
91	Note 6	Chanderman	ChnaIderman
92	11 en bas	commis	connus
97	9 en haut	Mabolotny	Zabolotny
97	10 en haut	Zordalevitch	Mordalevitch
98	Note 1	1902	1922

ANNEXES

13	10 en bas	27 février	27 décembre
13	1 en bas	31 octobre	31 décembre
52	9 en haut	de la population	de la population juive
54	3 en haut	18 avril	18 février
72	5 en bas	25 septembre	25 août
96	1 en bas	13 juillet et 17 août	13 juillet, 17 juillet et 17 août
112	14 en bas	le mot « environ »	à supprimer
137	1 en bas	N. Sokofow	N. Sokolov

CET OUVRAGE A ÉTÉ COMPOSÉ PAR
I. B. SCHECHTMANN
AVEC LA COLLABORATION DE
E. TCHERIKOVER ET N. TSATSKIS
SOUS LA RÉDACTION DE
L. MOTZKIN
QUI EST ÉGALEMENT L'AUTEUR DE LA PRÉFACE
ET DE L'ARTICLE SUR
"L'ACTIVITÉ CONTRE LES POGROMES"



DÉPOT :

83, Avenue de la Grande-Armée, Paris (16°)